

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption
(CONAC)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission
(NACC)

Tél/cell : 222 20 37 32 / Fax: 222 20 37 30
Numéro vert/Hotline: 1517_B.P/P.O Box : 33.200 Yaoundé

Site Internet-website URL: [//www.conac.cm](http://www.conac.cm)
Courriel/Mail : info@conac.cm

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA LUTTE **CONTRE LA CORRUPTION** **AU CAMEROUN EN 2019**



S.E. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun

« ... S'il est nécessaire de tenir compte de l'équilibre régional dans des pays neufs, à la structuration sociologique diverse tel que le nôtre, il est indispensable de rappeler que les Ministres et autres responsables ne sont pas nommés seulement pour servir leurs Régions, leurs villages ou leurs familles, mais l'ensemble de la Communauté nationale.

Ils doivent être au service de l'intérêt général et non des intérêts particuliers.

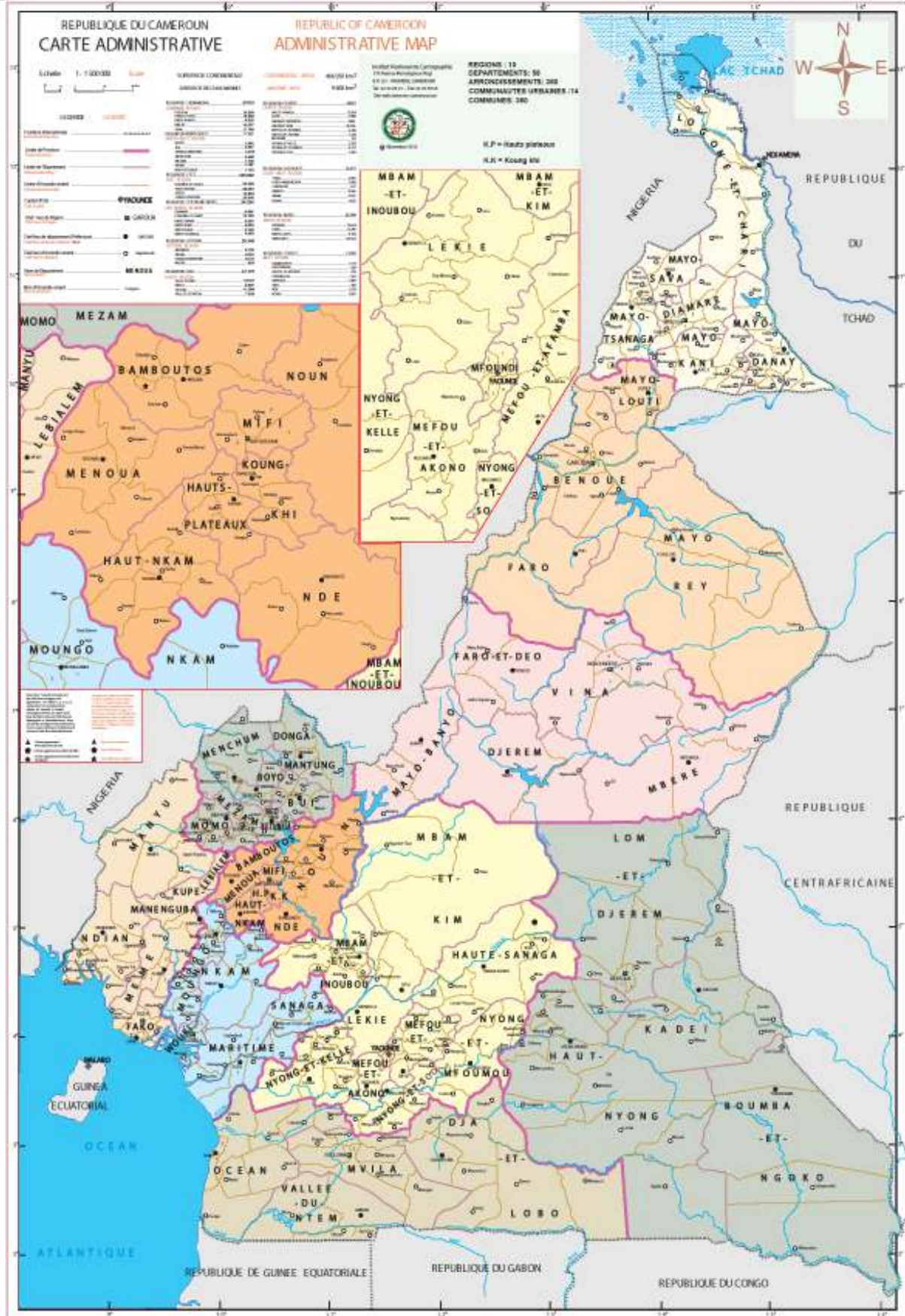
C'est pourquoi, depuis mon accession au pouvoir, je n'ai cessé et je ne cesserai de mener, avec acharnement, la lutte contre la corruption et les détournements de fonds publics et de promouvoir la bonne gouvernance... »

(Extrait du Message du Chef de l'Etat à la Nation le 10 septembre 2019)

SOMMAIRE

Carte administrative du Cameroun	iv
Avant-propos	v
Sigles, acronymes et abréviations	vii
Tableaux et figures	xii
INTRODUCTION GENERALE	1
Titre I	1
LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES INSTITUTIONS DE CONTROLE	1
Chapitre 1. LES ACTIVITES DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION	5
Chapitre 2. LES ACTIVITES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	38
Chapitre 3. LES ACTIVITES DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIERE	45
Chapitre 4. LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE REGULATION	58
Titre II	75
LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES JURIDICTIONS	75
Chapitre 1. LES ACTIVITES DES JURIDICTIONS DE FOND	76
Chapitre 2. LES ACTIVITES DE LA COUR SUPREME	105
Titre III	109
LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS	109
Chapitre 1. LES ACTIVITES DES MINISTERES DE SOUVERAINETE	110
Chapitre 2. LES ACTIVITES DES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES INFRASTRUCTURES	117
Chapitre 3. LES ACTIVITES DES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS EDUCATIF, SOCIAL ET CULTUREL	150
Titre IV	182
LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	182
Chapitre 1. LES ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	183
Chapitre 2. LES ACTIVITES DES SOCIETES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES	205
Titre V	224
LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU SECTEUR PRIVE ET DE LA SOCIETE CIVILE	224
Chapitre 1 : LES ACTIVITES DU SECTEUR PRIVE	225
Chapitre 2 : LES ACTIVITES DE LA SOCIETE CIVILE	229
CONCLUSION GENERALE	241
Statistiques en 2019	244
Table des matières	257

CARTE ADMINISTRATIVE DU CAMEROUN



AVANT-PROPOS

Le train de la lutte contre la corruption au Cameroun est sur de bons rails. Il y a dix ans, lorsque le Cameroun élaborait et adoptait sa Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, le combat contre ce fléau social n'en était encore qu'à ses débuts. Les Institutions de contrôle telles que la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) s'employaient alors, de manière hésitante, à trouver leurs marques. Les Juridictions spécialisées dans la répression des actes de corruption, telles que le Tribunal Criminel Spécial et les organes de régulation de certains secteurs clés de la vie nationale, n'avaient pas encore été mis en place. La lutte contre la corruption apparaissait alors comme une notion lointaine et farfelue dans la plupart des Institutions publiques et privées. Aujourd'hui, la situation a changé.

La lutte contre la corruption a pris de l'ampleur et est dans l'ère du temps. En effet, malgré quelques cas de résistance, force est de constater que la quasi-totalité des Institutions publiques et privées se sont engagées dans ce combat, même si les résultats de ces efforts restent peu perceptibles dans certains secteurs ou à la hauteur des déclarations. Dans le même ordre d'idées, les Institutions de lutte contre la corruption ont véritablement pris à bras-le-corps leurs missions et ont lancé, avec acharnement et sans crainte, la chasse aux corrompus. On peut le dire, les lignes bougent !

En effet, certains intouchables d'hier, qui se considéraient au-dessus des lois, répondent aujourd'hui à des accusations de corruption et de détournement de fonds publics, parfois avec femmes et enfants comme complices. L'impunité cède peu à peu la place à la redevabilité.

De même, dans certains corps professionnels (Judiciaire et Forces de Maintien de l'Ordre, en particulier), les sacro-saints arguments du secret professionnel, de l'autorégulation et de la souveraineté, écrans derrière lesquels se cachaient autrefois un certain nombre de membres desdits corps, ne font plus recette. Oui, ces derniers peuvent désormais faire l'objet d'enquêtes de la part des Institutions de lutte contre la corruption et être appelés à répondre des manquements observés dans leur gestion des ressources de l'Etat. Certaines des enquêtes finalisées par la Commission Nationale Anti-Corruption en 2019 en sont des exemples révélateurs.

C'est un message clair : nul n'est au-dessus des lois.

C'est un message encore plus clair : les lignes bougent.

C'est surtout le signe que plus rien ne sera comme avant.

Il est donc temps pour les Camerounais de comprendre que la corruption est un jeu qui n'en vaut pas la chandelle. Le prix à payer est élevé, très élevé même ! Car il arrive toujours un moment où il faut rendre compte, peu importe le temps qui s'écoule ! À quoi sert-il de détourner des milliers, des millions voire des milliards de francs CFA, vivre un moment dans l'abondance pour ensuite finir dans la douleur et l'humiliation ? À quoi sert-il de laisser comme héritage à sa progéniture et à sa famille la stigmatisation et la honte ? La voie à suivre est pourtant simple : l'INTEGRITÉ, valeur cardinale qui consiste à être capable de faire ce qui est juste même sans le regard des autres !

Adopter l'intégrité comme valeur cardinale dans la vie est donc indispensable si nous voulons éviter l'inconfort et le déshonneur qui s'installent au moment de faire face à la dureté de la loi. Il n'est jamais trop tard pour emprunter le train de la lutte contre la corruption, renforcer les rangs de la masse critique d'acteurs positifs engagés à éradiquer ce fléau du Cameroun et œuvrer pour le bien de la nation entière.

SIGLES, ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

A2C	Action Contre la Corruption
AAAC	Association of African Anticorruption Agencies
AAO	Avis d'Appel d'Offres
AC	Agent Comptable
AEP	Alimentation en Eau Potable
AER	Agence d'Electrification Rurale
AG	Approvisionnements Généraux
AI	Autres Infrastructures
AIR	Actions par voie d'Interventions Rapides
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
ANTIC	Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication
AO	Appel d'Offres
AOI	Appel d'Offres International
AOIO	Appel d'Offres International Ouvert
AOIR	Appel d'Offres International Restreint
AON	Appel d'Offres National
AONO	Appel d'Offres National Ouvert
AONR	Appel d'Offres National Restreint
APD	Adjudant Principal des Douanes
APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
AR	Assistant de Régulation
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ART	Agence de Régulation des Télécommunications
AS	Aide Soignante
ATMS	Agent Technique Médico-Sanitaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BC/FT	Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme
BCA	Bons de Commande Administratif
BCGG	Business Coalition for Good Governance
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEC	Bâtiments et Equipements Collectifs
BET	Bureau d'Etudes Techniques
BIP	Budget d'Investissement Public
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement encore appelée Banque Mondiale (BM)
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
C3MP	Cellule du Suivi des Marchés Ministériels et de Délégations de Services Publics
CA	Conseil d'Administration
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAC	Conférence des ANIF de la CEMAC
CACI	Cellule de l'Audit et du Contrôle Interne
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAMTEL	Cameroon Telecommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAPEF	Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire
CBNC	Chef de la Brigade Nationale de Contrôle
CC/CS	Chambre des Comptes de la Cour Suprême
CCAA	Cameroon Civil Aviation Authority (Autorité Aéronautique du Cameroun)
CCGMI	Commandement Central des Groupements Mobiles d'Intervention
CCLCPES	Cellule Centrale de Lutte Contre la Corruption et de Promotion de l'Ethique dans l'Enseignement Supérieur
CCPM	Commission Centrale de Passation des Marchés
CCR	Chef de Centre Régional
CCRAGOP	Centre Canadien de Recherche et d'Appui à la Gouvernance des Organisations Publiques
CDAO	Cellule d'exploitation des DAO, des soumissions et des rapports d'analyse des offres
CDBF	Conseil de Discipline Budgétaire et Financière
CDC	Cameroon Development Corporation
CDEN	Caisse de Développement de l'Elevage du Nord
CDENO	Caisse de Développement de l'Elevage du Nord-Ouest
CDPM	Commission Départementale de Passation des Marchés

CDS	Chef de Secteur
CDZ	Chef de Zone
CELCOM	Cellule de la Communication
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENAME	Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CEP	Cellule d'Exécution des Projets
CEPCA	Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun
CFCE	Centre de Formalités de Création des Entreprises
CFDT	Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles
CFS	Contrôleur Financier Spécialisé
CIAT	Commissariat de Sécurité Publique
CIC	Cellule de l'Informatique et de la Communication
CICC	Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIPM	Commission Interne de Passation des Marchés
CLAB	Comité de Liaison Anti Blanchiment
CLCC	Cellule de Lutte Contre la Corruption
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
CMLCC	Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption
CNC	Conseil National de la Communication
CNE	Certification de non exclusion
CNFZVH	Centre National de Formation Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique
CNLCC	Coalition Nationale de Lutte Contre La Corruption
CNPCC	Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNPTI	Centre National de Protection des Titres Identitaires
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CONAC	Commission Nationale Anti-Corruption
CONSUE	Contrôle Supérieur de l'Etat
CPFF	Centre de Promotion de la Femme et de la Famille
CPM	Commission de Passation des Marchés
CRF	Cellule de Renseignement Financier
CRPM	Commission Régionale de Passation des Marchés
CRRMPC	Centre Régional de Régulation des Marchés Publics du Centre
CRTV	Cameroon Radio Television Corporation
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CUN	Communauté Urbaine de Ngaoundéré
CZV	Centre Zootechnique et Vétérinaire
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DAAFRH	Direction des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines
DAEPIA	Délégation d'Arrondissement de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotation
DD	Délégué Départemental
DDA	Direction de la Documentation et des Archives
DDEPIA	Délégué (Délégation) Départemental (e) de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales
DDM	Délégation Départementale du MINMAP
DG	Direction Générale/Directeur Général
DGA	Directeur Général Adjoint
DGB/MINFI	Direction Générale du Budget du MINFI
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGRE	Direction Générale à la Recherche Extérieure
DGSN	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DGTCM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
DR	Délégué Régional
DREPIA	Délégué (Délégation) Régional (e) de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DRM	Délégation Régionale du MINMAP
DRPJ	Division Régionale de la Police Judiciaire
DS	Déclaration de Soupçons
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSI	Division des Systèmes d'Information
DST	Direction de la Surveillance du Territoire (DGSN)
EDC	Electricity Development Corporation

EMF	Etablissement de Microfinance
ENEO	Energy of Cameroon
ENS	Ecole Normale Supérieure
EP	Entreprise Publique
EPA	Etablissement Public Administratif
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
ESSTIC	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication
FBP	Financement Basé sur la Performance
FCFA	Franc de la Communauté financière Africaine
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale
FENASSCO	Fédération Nationale des Sports Scolaires
FLSH	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
FMI	Fonds Monétaire International
FMO	Forces de Maintien de l'Ordre
FSJP	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
FSLC	First School Leaving Certificate
GAB	Guichet Automatique de Banque
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GAFI	Groupe d'Action Financière
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GCE O/AL	General Certificate of Education Ordinary/Advanced Level
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GICAM	Groupement Inter patronal du Cameroun
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GP	Gardien de Prison
GPP	Gardien de Prison Principal
HEVECAM	Hévéa Cameroun
HGD	Hôpital Général de Douala
HGOPD	Hôpital Gynéco et Obstétrique de Douala
HGOPY	Hôpital Gynéco et Obstétrique de Yaoundé
HGY	Hôpital Général de Yaoundé
HJY	Hôpital Jamot de Yaoundé
IAEB	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IGS	Inspection Générale des Services
IMPM	Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales
INC	Institut National de la Cartographie
INS	Institut National de la Statistique
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IRGM	Institut de Recherches Géologiques et Minières
IRR	Initiative à Résultats Rapides
ISC	Institution Supérieure de Contrôle
ISTM	Institut Supérieur des Technologies Médicales
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JDM	Journal des Marchés Publics
JILCC	Journée Internationale de Lutte contre la Corruption
JNES	Journées de l'Entrepreneuriat social
LAB/CFT	Lutte Anti Blanchiment d'Argent et Contre le Financement du Terrorisme
LANAVET	Laboratoire National Vétérinaire
LCC	Lutte Contre la Corruption
MDC	Mission de Contrôle
MIDEPECAM	Mission de Développement de la Pêche Artisanale et Maritime
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur

MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTRANSPORTS	Ministère des Transports
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MIPROMALO	Mission de Promotion des Matériaux Locaux
MO	Maître d'Ouvrage
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué
MP	Marché Public
MPA	Manuel des Procédures Administratives
MPAFC	Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptables
MSEG	Mission Spéciale d'Eradication des Glossines
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OI	Observateur Indépendant
OIPC-INTERPOL	Organisation Internationale de Police Criminelle
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONECCA	Ordre National des Experts Comptables du Cameroun
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONPC	Office National des Ports du Cameroun
OP	Ordre de Paiement
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OSC	Organisation de la Société Civile
PAD	Port Autonome de Douala
PAK	Port Autonome de Kribi
PAR	Plans d'Actions Régionaux
PASEM	Programme d'Accompagnement Socio-économique de Memve'ele
PBF	Performance Based Financing
PCA	Président du Conseil d'Administration
PCCC	Poste de Chargement des Camions Citernes
PIB	Produit Intérieur Brut
PIU	Programme d'Investissement d'Urgence
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal
PNEI	Programme National d'Education à l'Intégrité
PPE	Personnes Politiquement Exposées
PRECIS	Prévention-Education-Conditions-Incitation-Sanctions
PRIDESOFT	Système Intégré de Régulation des Marchés Publics
PROGRAMME CASC	Programme de Renforcement des Capacités des Structures de Contrôle du Cameroun
PROGRAMME CHOC	Programme « Changer d'Habitudes s'Opposer à la Corruption »
PSI	Prestataire de Service d'Investissement
PSREP	Programme de Sécurisation des Recettes de l'Elevage et des Pêches
PSU	Programme Social d'Urgence
PV	Procès-verbal
RCA	République Centrafricaine
RINADH	Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme
RIR	Routes et Infrastructures Routières
SCA	Sous-Commission d'Analyse
SCAO	Sous-Commission d'Analyse des Offres
SCDP	Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers
SDAA	Sous-Directeur des Affaires Administratives
SED	Secrétariat d'Etat à la Défense

SGS	Société Générale de Surveillance
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre La Corruption
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SPI	Services et Prestations Intellectuelles
SUP de CO	Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion des Entreprises
TCS	Tribunal Criminel Spécial
TG	Trésorerie Générale
TGI	Tribunal de Grande Instance
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPI	Tribunal de Première Instance
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers Clandestins
UA	Union Africaine
UdM	Université des Montagnes
UDo	Université de Douala
UDs	Université de Dschang
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UMa	Université de Maroua
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
UNg	Université de Ngaoundéré
UNVDA	Upper Noun Valley Development Authority (Mission de Développement de la Haute Vallée du Noun)
UYI	Université de Yaoundé I
UYII	Université de Yaoundé II

TABLEAUX ET FIGURES

1. TABLEAUX

Tableau 1.	Répartition du nombre de dénonciations reçues via le numéro vert par Région	16
Tableau 2.	Nature et typologies des appels reçus à travers le numéro vert de la CONAC	16
Tableau 3.	Répartition des dénonciations reçues par secteur via le numéro vert de la CONAC	16
Tableau 4.	Répartition de la localité de provenance des dénonciations reçues via le numéro vert de la CONAC	17
Tableau 5.	Suites données aux dénonciations reçues via le numéro vert de la CONAC	18
Tableau 6.	Actions par voie d'Intervention Rapide réalisées en 2019	27
Tableau 7.	Etat des procédures initiées par la CONAC auprès des Juridictions en 2019	30
Tableau 8.	Récapitulatif des préjudices financiers constatés par les Missions de contrôle de la CONAC au titre de l'année 2019	30
Tableau 9.	Matrice générale d'évaluation des Plans d'Action Régionaux	31
Tableau 10.	Evaluation des Plans d'Action Régionaux pour le compte de l'année 2018/2019	33
Tableau 11.	Classement des PAR par Région pour l'année 2018/2019	35
Tableau 12.	Synthèse générale de l'implémentation des Plans d'Actions Annuels de 2012 à 2019	37
Tableau 13.	Décisions rendues par le CDBF en 2019	40
Tableau 14.	Nombre et répartition des dossiers transmis par l'ANIF aux différentes Juridictions compétentes en 2018 en fonction des infractions sous-jacentes soupçonnées	47
Tableau 15.	Nombre et répartition des dossiers transmis aux Juridictions et aux autres autorités compétentes en 2018	49
Tableau 16.	Nombre et répartition des DS enregistrées en 2019 en fonction des sources	51
Tableau 17.	Nombre et répartition des dossiers transmis aux différentes Juridictions compétentes en 2019, en fonction des infractions sous-jacentes	53
Tableau 18.	Nombre et répartition des dossiers transmis aux Juridictions et aux autres autorités compétentes en 2019	55
Tableau 19.	Décisions rendues par le CNC en rapport avec les atteintes liées au non-respect de l'éthique et de la déontologie en 2019	58
Tableau 20.	Décisions rendues par le TCS en 2019	92
Tableau 21.	Décisions rendues par la Section spécialisée de la Cour Suprême en 2019	104
Tableau 22.	Etat des dénonciations reçues à la CONAC en 2019 par voie de courriers écrits ou électroniques	245

2. FIGURES

Fig.1	Synthèse générale de l'implémentation des Plans d'Actions Annuels depuis 2016	37
Fig.2	Répartition du nombre de dossiers disséminés en 2018 par l'ANIF par infraction sous-jacente	47
Fig.3	Répartition des dossiers transmis en 2018 en fonction des flux financiers détectés	48
Fig.4	Nombre et répartition des DS enregistrées en 2019 en fonction des sources	51
Fig.5	Répartition du nombre de dossiers disséminés en 2019 par infraction sous-jacente	53
Fig. 6	Répartition des dossiers transmis en 2019 en fonction des flux financiers détectés	54
Fig.7	Graphique récapitulatif du pourcentage de dénonciations à la CONAC par Région	247

INTRODUCTION GENERALE

La lutte contre la corruption au Cameroun a pris un tournant décisif et les résultats sont visibles. Dans son Rapport sur le deuxième Recensement Général des Entreprises au Cameroun (RGE-2) publié en septembre 2018, l'Institut National de la Statistique (INS) établissait, après avoir interrogé des Chefs d'Entreprises privées et publiques, que la corruption qui, en 2009, apparaissait, à 50,6% des opinions, comme le troisième obstacle à l'entrepreneuriat (les deux premiers étant la fiscalité : 58,8% et l'accès au crédit/coût financement : 55,6%), a reculé en 2016 à la quatrième place, avec un taux de 18,1% (les trois premiers étant la fiscalité : 53,5%, les formalités administratives : 34,2% et l'accès au crédit/coût financement : 30,7%)!

Cette période (2009-2016) coïncide avec le fonctionnement effectif des nouvelles Institutions de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, notamment l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) et la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC).

S'agissant particulièrement de cette dernière, organe central de lutte contre la corruption, elle publie depuis 2010 le Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun, en application de l'article 24 du décret n°2006/088 du 11 mars 2006 qui prévoit :

*«(3) La Commission élabore à la haute attention du Président de la République, un rapport annuel sur l'état de la lutte contre la corruption.
(4) Ce rapport annuel est rendu public ».*

Le Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun est une synthèse des actions menées par tous les acteurs de la lutte contre la corruption. Le Rapport 2019 constitue le neuvième du genre. Il consacre l'implication de plus en plus croissante de personnes et d'Institutions publiques et privées dans la problématique de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

L'engouement des personnes physiques pour la lutte contre la corruption est resté constant. 17.350 appels ont été ainsi reçus sur la ligne verte de la CONAC (le 1517) et 3.872 par courriers écrits ou électroniques. Les personnes morales ont également été très actives. En dehors des Institutions publiques dont les missions sont entièrement dédiées à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées (CONAC, CONSUPE et ANIF), des entités publiques ou privées, de plus en plus nombreuses, ont participé à cette entreprise.

Le Rapport fait ainsi état des activités conduites par :

- 19 (dix-neuf) Juridictions ; il s'agit des décisions de justice rendues par 06 Tribunaux de Première Instance, 07 Tribunaux de Grande Instance, 03 Cours d'Appel, le TCS, la Section Spécialisée et la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;
- 31 (trente-et-un) Départements Ministériels et assimilés, contre 29 en 2018;
- 30 (trente) Entreprises publiques contre 24 (vingt-quatre) en 2018, dont 16 Etablissements publics et 14 Sociétés publiques et parapubliques;
- 02 (deux) Organisations du Secteur Privé, contre 01 (une) en 2018, et 09 (neuf) de la Société Civile contre 07 (sept) en 2018.

Certes, il y a des maillons qui manquent à la chaîne. Le plus visible est certainement celui des Collectivités Territoriales Décentralisées. Contrairement à l'année 2018 où une Commune l'avait fait (Commune d'Arrondissement de Douala II), aucune n'a fait parvenir à la CONAC son rapport d'activités pour l'année 2019. Avec la mise en place des Régions, il faudra rappeler à ces entités que la lutte contre la corruption n'est pas facultative. Elle est un choix politique affirmé et rappelé constamment par le Chef de l'État.

L'ensemble des contributions reçues et validées pour l'année 2019 sont présentées dans les cinq titres suivants :

- Titre I : Les activités de lutte contre la corruption des Institutions de contrôle
- Titre II : Les activités de lutte contre la corruption des Juridictions
- Titre III : Les activités de lutte contre la corruption des Départements ministériels
- Titre IV : Les activités de lutte contre la corruption des Entreprises publiques
- Titre V : Les activités de lutte contre la corruption du Secteur Privé et de la Société Civile

Titre I

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES INSTITUTIONS DE CONTROLE

Elles concernent les actions entreprises par les Institutions suivantes :

- la Commission Nationale Anti-Corruption (Chapitre 1) ;
- les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat (Chapitre 2).
- l'Agence Nationale d'Investigation Financière(Chapitre 3) et ;
- certaines Institutions de régulation (Chapitre 4).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC)

La lutte contre la corruption, menée par la CONAC en 2019, s'est poursuivie et renforcée à travers les activités de prévention, de communication, de formation et de coopération (Section 1) ainsi que des activités d'investigation (Section 2). Au terme de ces activités, la CONAC a produit une synthèse des préjudices financiers subis par l'Etat (section 3). De même, la CONAC a procédé à l'évaluation des Plans d'Actions Régionaux 2019 de lutte contre la corruption et en a fait la synthèse depuis le début de cette activité (section 4).

Section 1. LES ACTIVITES DE PREVENTION, DE COMMUNICATION, DE FORMATION ET DE COOPERATION

Elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC). La CONAC s'est assignée comme principale mission en 2019 d'aller au contact des citoyens pour les sensibiliser aux méfaits de la corruption et aux moyens d'y faire face tout en communiquant sur l'action de l'Institution.

Sous-section 1. LES ACTIVITES DE PREVENTION

Elles ont consisté en la conduite des Initiatives à Résultats Rapides (I) et la mise en œuvre du Programme National d'Education à l'Intégrité (II).

I. LES INITIATIVES A RESULTATS RAPIDES (IRR)

En 2019, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, la CONAC a accompagné 06 Administrations et 06 Entreprises publiques dans le cadre de l'exécution de la 11^e série des Initiatives à Résultats Rapides dont le lancement et l'évaluation ont eu lieu respectivement le 04 avril et le 30 juillet 2019.

Certaines de ces Administrations ont produit des résultats (MINFOPRA, MINSEP, MINFI, MINEPAT, MINEPIA, ARSEL, EDC, AER, HCY) tandis que d'autres sont en attente de soumission de leurs rapports d'activités (MINESEC, HGOPY, CCAA), comme le montrent les tableaux suivants :

N°	Organisation	Problématique	Objectif de performance	Résultats quantitatifs obtenus	Résultats qualitatifs
LES ADMINISTRATIONS AYANT PRODUIT DES RESULTATS					
1.	MINFOPRA	Le délabrement du fichier physique des personnels de l'Etat	Mise à jour physique totale du Fichier Central des personnels de l'Etat en 100 jours.	<ul style="list-style-type: none"> - 256 000 dossiers classés par corps et par grade. - Délais de traitement des dossiers administratifs d'un agent public passés de 26 semaines à 01 semaine. - Délais de recherche de l'original d'un acte à authentifier passés de 12 semaines à 01 jour. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'esprit de travail en groupe. - Dossiers triés, dépouillés et ficelés par lot et automatiquement orientés vers le fichier correspondant.

N°	Organisation	Problématique	Objectif de performance	Résultats quantitatifs obtenus	Résultats qualitatifs
LES ADMINISTRATIONS AYANT PRODUIT DES RESULTATS					
				- 27 réglettes complètes et treize (13) serrures, ont été mises en place pour améliorer la luminosité et la sécurité des fichiers.	- Accessibilité et aération des couloirs.
2.	MINEPIA	Le déficit d'information des usagers et personnels sur les textes et taxes applicables au MINEPIA.	Améliorer l'appropriation des textes et taxes relevant/applicables au MINEPIA par le personnel et les usagers de 70% dans les Régions du Centre et de l'Est en 100 jours.	<ul style="list-style-type: none"> - 10 producteurs ont introduit les dossiers pour homologation des exploitations d'élevage (05 fermes avicoles, 02 fermes porcines, 02 couvoirs et 01 ferme piscicole). 09 opérateurs économiques ont introduit les dossiers pour homologation des établissements (03 provenderies, 05 poissonneries, 01 commerçant à bétail). - 93 Guides de l'usager distribués dont 28 pour agents de l'Etat, 57 pour les producteurs et 08 pour les opérateurs économiques dans le domaine de l'Elevage, des Pêches et Industries Animales. - 197 Agents de l'Etat, 179 producteurs et 54 opérateurs économiques sensibilisés sur les procédures, textes et taxes en vigueur au MINEPIA. 	Guide de l'Usager vulgarisé dans la Région du Centre à travers l'organisation d'un atelier d'appropriation et sensibilisation sur les procédures, textes et taxes applicables au MINEPIA au niveau régional et restitution dans tous les 10 Départements de la Région du Centre.
3.	MINFI	Les lenteurs dans le traitement des dossiers des pensions civiles à la Sous-Direction des Pensions et des Rentes Viagères de la Direction de la Dépense du Personnel et des Pensions	Au 15 juillet 2019, réduire de 50% les délais constatés dans le traitement des dossiers à la Sous-Direction des Pensions et Rentes Viagères de la Direction des Dépenses de Personnel et des Pensions.	<ul style="list-style-type: none"> - Au début de l'initiative, le délai moyen de traitement des dossiers à la SDPRV était de trois mois. À ce jour il est de un (1) mois, soit une réduction de 66,66% pour un taux de réalisation de 133%. - Sur 2.567 dossiers en instance et en rejet, il ne reste que 539 dossiers en rejet effectifs recensés pour un taux d'apurement 79,01%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication réelle des leaders politique et stratégique, des responsables et du personnel de la SDPRV à l'atteinte de l'objectif IRR; - Expression des besoins et des frustrations du personnel dans la réalisation de leurs missions (formalisation de certains postes de travail); - Amélioration du cadre de travail par la fourniture du matériel de travail nécessaire; - Amélioration continue de la qualité de service; - Appropriation par le personnel de la culture du résultat; - Traitement des dossiers en instance de la période 2017-2018 dans un délai bref; - Diminution des dossiers en instance; - Renforcement de l'esprit d'équipe;

N°	Organisation	Problématique	Objectif de performance	Résultats quantitatifs obtenus	Résultats qualitatifs
LES ADMINISTRATIONS AYANT PRODUIT DES RESULTATS					
					<ul style="list-style-type: none"> - Fixation des objectifs de traitement des dossiers au personnel Accélération du rythme de traitement des dossiers. Effets induits: Amélioration de la perception de la SDPRV et regain de confiance du personnel de la SDPRV.
4.	MINSEP	L'iniquité dans le traitement des dossiers et le retard accusé dans la prise en charge des actes d'avancement	En 100 jours, réduire de 70% le délai de traitement des dossiers de prise en charge d'actes d'avancement au MINSEP	<ul style="list-style-type: none"> - Délai de traitement passé de 06 mois à 60 jours en moyenne. - 46 dossiers introduits à la Sous-Direction de l'Accueil du Courrier et de la Liaison, du 15 mars au 12 avril parmi lesquels, 10 dossiers de prise en solde de l'acte d'avancement et 36 dossiers d'acte d'avancement. Tous ont abouti entre les mois de mai et juin 2019, soit un taux de 100%. - Réduction du délai de traitement des dossiers de 06 mois à 60, soit un taux de réalisation de 141,66% par rapport aux 85 jours initialement fixés. - Signature par le Ministre des Sports et de l'Education Physique de 345 actes de carrière en juin 2019, dont 294 actes d'avancement d'échelon. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication plus efficace entre différentes entités. - Concertations régulières entre les responsables impliqués dans le traitement des actes d'avancement. - Amélioration des procédures de la chaîne de traitement des dossiers à travers l'harmonisation et la vulgarisation de la composition des dossiers de prise en charge d'actes d'avancement. - Disponibilité et ventilation du Manuel des Procédures Administratives en français et en anglais dans les structures du Ministère. - Sous-Direction de l'Accueil du Courrier et de la Liaison (SDACL) dotée d'un ordinateur pour l'enregistrement électronique des dossiers; - Connexion des différentes structures à l'application SIGIPES pour un traitement plus efficace et efficient des dossiers ; - Vulgarisation de la composition des dossiers d'actes d'avancement dans les différents Services du MINSEP.
5.	MINEPAT	La persistance des irrégularités/opportunités de corruption dans le	Réduire de 50%, en 100 jours, les causes de la persistance des irrégularités, opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - 01 décision de programmation et de répartition du travail signée. - Acquisition de 02 machines de reprographie pour le Service des 	<ul style="list-style-type: none"> - Durée moyenne d'exploitation des TDR, devis, études pour les Projets,

N°	Organisation	Problématique	Objectif de performance	Résultats quantitatifs obtenus	Résultats qualitatifs
LES ADMINISTRATIONS AYANT PRODUIT DES RESULTATS					
		traitement des dossiers au sein du Service des Marchés Publics	de corruption dans le traitement des dossiers au sein du Service des Marchés Publics.	Marchés Publics (SMP). - 06 campagnes de sensibilisation du personnel du SMP organisées. - 04 contrôles inopinés effectués au niveau du SMP	Arrêtés à 28 jours. - Tenue des réunions de coordination hebdomadaire. - Informations mises à la disposition des usagers au niveau du babillard.
6.	ARSEL	L'insuffisante spécification des besoins des BCA et l'irrégularité dans l'application des procédures sont un frein pour l'atteinte des objectifs de l'ARSEL	Porter à 70% le taux de satisfaction du personnel sur la qualité des prestations rendues à l'ARSEL.	RAS	<ul style="list-style-type: none"> - Précisions dans l'expression des besoins dans les BCA, dans les contrats de prestation, notamment la consistance de la prestation. - Insertion des sanctions, notamment des clauses de résiliation dans les contrats avec les prestataires en cas de défaillance mais également systématisation des sanctions des personnels réfractaires au changement. - Sensibilisation continue des personnels à la dénonciation des actes de corruption. - Personnel sensibilisé sur les enjeux de Lutte Contre la Corruption - Critères de notation en fonction des prestations à fournir connus par tous. - Nombre de plaintes réduit. - Personnel sensibilisé sur l'importance des spécifications techniques dans l'expression d'un besoin. - Procédures afférentes à l'attribution des bons de commandes connus par tous. - Liste des prestataires agréés à l'ARSEL actualisée et disponible. - Mercuriale des prix accessible.

N°	Organisation	Problématique	Objectif de performance	Résultats quantitatifs obtenus	Résultats qualitatifs
LES ADMINISTRATIONS AYANT PRODUIT DES RESULTATS					
7.	EDC	L'absence d'un système de programmation et de suivi des missions entraîne l'élévation du budget consacré aux missions	Réduire de 50% les dysfonctionnements observés dans le processus de gestion des missions à EDC	Un écart de 18 missions en moins a été constaté comparativement à la même période avant l'IRR	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement des connaissances des Responsables des Ressources Humaines et des responsables d'Unités en matière d'outils d'aide à la bonne gouvernance. - Approche méthodologique participative et réaliste. - Processus de gestion des missions mieux maîtrisé. - Mise en place dans toutes les Unités d'un planning de programmation des missions et d'un système de suivi des missions - Responsables d'unités formés et sensibilisés en matière de bonne gouvernance
8.	AER	Systématiser le respect des délais prévus pour les prestations dans les contrats de fournitures et travaux d'électrification rurale en vue de réduire à terme les opportunités de corruption	En 100 jours, réduire de 20% le nombre de prestations des travaux d'électrification rurale non exécutées dans les délais au sein de l'AER.	<ul style="list-style-type: none"> - 10 prestataires sensibilisés. - 05 Agents financiers de l'AER sensibilisés. - 04 Agents techniques de l'AER sensibilisés. - Populations bénéficiaires des ouvrages dans les 11 localités visitées sensibilisées. - 03 plannings types de suivi de chantiers réalisés par chaque Ingénieur du Marché des 11 projets visités. 	RAS
9.	HCY	La mauvaise qualité des soins ainsi que le mauvais accueil des malades rendent les usagers de l'HCY insatisfaits	Augmenter de 20%, en 100 jours, le taux de satisfaction du malade dans sa prise en charge (accueil, qualité des soins, propreté	<ul style="list-style-type: none"> - Soins infirmiers ayant bénéficié de 4,7 points, passant de 20,3% à 25%, soit un taux progressif de 23,15% vers l'excellence. - Soins médicaux en baisse de 1,6 point passant de 26% à 24,4%, soit un taux régressif de 6,15%. - Amélioration des aspects d'hygiène et de salubrité de la propreté passant de 59,1% contre 32,5% à l'évaluation initiale, soit une hausse de 26,6 points pour un taux progressif de 81,8%. - Baisse de l'évaluation des pratiques d'amaque des malades passant de 6,8% à l'évaluation initiale à 3,2% à l'évaluation finale, soit un taux régressif de 52,9%. 	Qualité de l'accueil à l'HCY s'est significativement améliorée passant de 18,6% à l'évaluation initiale à 25,3% à l'évaluation finale, soit un taux progressif de 36,02% .

LES ADMINISTRATIONS N'AYANT PAS ENCORE SOUMIS LEURS RAPPORTS

N°	Organisation	Problématique	Objectif de performance	Résultats quantitatifs obtenus	Résultats qualitatifs
1.	MINESEC	Les nombreux dysfonctionnements observés (relevés) dans la gestion des contributions volontaires des parents au sein des A.P.E.E	Réduire de 80% les fautes de gestion dans l'exécution des dépenses sous fonds A.P.E.E au sein des établissements publics.	Attendus	Attendus
2.	HGOPY	Le niveau de Contribution de la pharmacie dans les recettes globales de HGOPY est en dessous de la norme	Faire progresser de 14,62% à 16% la contribution de la pharmacie à la recette globale de l'hôpital.	Attendus	Attendus
3.	CCAA	Les lenteurs dans le traitement des Dossiers Administratifs, Financiers et Techniques constituent un frein dans l'atteinte des objectifs de la CCAA	Réduire de 50% les délais de traitement des Dossiers Administratifs, Financiers et Techniques.	Attendus	Attendus

Les résultats des IRR des Administrations ayant soumis leurs rapports à l'évaluation de la CONAC ont été globalement satisfaisants. Ces résultats s'apprécient en termes de changement de comportement, de réduction des délais, d'allègement des procédures, d'amélioration de l'offre et de la qualité des services, de promotion des bonnes pratiques, de valorisation du mérite des acteurs positifs et de sanction systématique des actes illicites.

Au cours de la mise en œuvre des IRR, les équipes ont fait face à un certain nombre de difficultés et ont trouvé des solutions pour améliorer la qualité des résultats obtenus.

N°	Organisation	Difficultés rencontrées	Solutions préconisées
1.	MINFOPRA	<ul style="list-style-type: none"> - Faible participation des personnels des autres structures impliqués dans le projet. - Exiguïté de l'espace ne permettant pas un classement plus accessible des dossiers. - Insuffisance de l'allocation budgétaire devant permettre la prise en charge du matériel de travail de manière continue, et l'absence d'une motivation réelle des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible le matériel de travail en quantité et en qualité. - Faire l'adressage à court terme et allouer plus d'espace pour le Fichier Central. - L'introduction d'une indemnité spécifique pour les acteurs au quotidien du fichier.
2.	MINEPIA	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté par certains producteurs et opérateurs économiques de quitter le secteur informel pour le secteur formel. - Logistique insuffisante pour les personnels. - Intensification de la sensibilisation sur les avantages des homologations des exploitations par les promoteurs. 	Intensifier la sensibilisation sur les avantages des homologations des exploitations par les promoteurs
3.	MINFI	<ul style="list-style-type: none"> - Non réglementation de la prise en charge de certaines facilités dans la mise en œuvre des activités. - Processus administratifs relatifs à la traduction en langue anglaise et au suivi de la publication des listes de rejets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les mécanismes de suivi du traitement des dossiers au sein de la SDPRV. - Développer la culture du résultat. - Consolider les mesures d'incitation liées à la performance des personnels. - Multiplier les contrôles inopinés dans les services. - Suivre la sensibilisation des usagers. - Renforcer la formation et le recyclage du personnel dans la langue anglaise. - Renforcer les sanctions positives et négatives
4.	MINSEP	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés logistiques et techniques rencontrées par les responsables de la chaîne de traitement des dossiers. - Incompréhension entre certains acteurs de la chaîne de traitement des actes d'avancement quant à la composition des différents dossiers. - Conflits de compétence entre certaines structures de la chaîne. - Insuffisance d'information des personnels sur la composition 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyers fréquents des responsables en vue de l'attribution du matériel de travail et la connexion au réseau SIGIPES. - Mise en place d'une plate forme de concertations entre les différents acteurs. - Instauration d'un climat de franche collaboration entre les responsables des différentes structures de la chaîne de traitement

N°	Organisation	Difficultés rencontrées	Solutions préconisées
		<ul style="list-style-type: none"> des dossiers d'actes d'avancement. - Lenteurs dans le retrait par les usagers des actes signés dus - Non-effectivité de la déconcentration totale de l'application ANTILOPE par le MINFI. - Panne survenue au réseau central du CENADI (MINFI). - Limitation des privilèges de certains personnels de la chaîne de traitement des dossiers de carrière. - Difficultés liées aux conditions de travail (insuffisance d'ordinateurs dans certaines structures, faible débit internet et absence régulière du réseau MINFI). - Non organisation des conférences, tables rondes, causeries éducatives, tant dans les services centraux, déconcentrés, rattachés que sous-tutelle. - Non installation des boites à suggestion et de dénonciation au sein du MINSEP. 	<ul style="list-style-type: none"> des dossiers. -Elaboration et transmission dans les structures centrales, déconcentrées et sous tutelle du MINSEP, des supports de communication relatifs à la composition des dossiers de carrière. -Elaboration d'une stratégie de diffusion et transmission des actes signés aux intéressés.
5	EDC	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de reporting des missions effectuées. - Absence de collaboration entre les acteurs liés au processus de gestion des missions et les auditeurs. - Mission pléthorique de certains agents. 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapport de mission désormais adressé au DG. -Bonne connaissance et application fluide des principes de la charte d'audit. -Meilleure gestion des missions avec une rotation effective des missions.

II. LE PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION A L'INTEGRITE (PNEI)

Le PNEI vise la le changement de comportements à travers l'appropriation des notions d'éthique et d'intérêt général dans l'optique d'aboutir à une société d'hommes et de femmes honnêtes et intègres. Sa mise en œuvre en 2019 s'est poursuivie par un plaidoyer auprès des Administrations du secteur éducatif en vue de l'accroissement et de la systématisation des Enseignements d'Education à l'intégrité, ainsi qu'à travers l'organisation de caravanes de sensibilisation, la participation aux événements à grande implication populaire.

A. Organisations de campagne de sensibilisation et de tournée d'intégrité

Une campagne de sensibilisation et une tournée d'intégrité ont été organisées en 2019.

1. La campagne de sensibilisation « Elections sans corruption »

En droite ligne de ses missions prescrites à l'article 13 alinéa 1 de son texte organique, à savoir : « mener des actions d'éducation et de sensibilisation du public à la lutte contre la corruption » et dans le contexte de la période pré-électorale au Cameroun, la Commission Nationale Anti-Corruption a organisé une caravane dite « road Show » à travers les grands axes routiers du Cameroun du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, du 19 au 30 novembre 2019.

Cette activité novatrice était axée sur le thème : « Des élus intègres et respectueux de l'intérêt général pour un Cameroun prospère ». La CONAC a conduit cette activité alors que les investitures des candidats se tenaient au sein des partis politiques en vue du double scrutin municipal et législatif du 09 février 2020. Cette démarche de prévention de la corruption en matière électorale fait partie d'une pratique déjà implémentée par la CONAC en 2013, dans le cadre du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013. Ladite approche méthodologique avait été aussi mise en œuvre lors de l'élection présidentielle du 07 Octobre 2018.

a. Contexte et Objectifs

Le « Road Show » de la CONAC avait pour objectifs de :

- éveiller la conscience collective sur les méfaits de la corruption en matière électorale et ses conséquences désastreuses pour la gouvernance, la démocratie, la paix et la stabilité du pays;
- sensibiliser les électeurs sur le rôle déterminant qui est le leur dans le processus de sélection des élus intègre, respectueux de l'intérêt général et disposés à lutter contre la corruption pour un Cameroun prospère et stable ;
- susciter une adhésion populaire à la lutte contre la corruption en général et la lutte contre la corruption en matière électorale en particulier afin que le Cameroun atteigne une masse-critique d'acteurs positifs, à moyen terme, engagés contre la corruption.

b. Déroulement de la campagne et localités parcourues

Le « Road Show » a été menée en deux phases avec deux équipes distinctes.

b.1. Première phase de la campagne

Elle a commencé le 19 novembre 2019 pour s'achever le 23 novembre 2019 et couvrait certains axes routiers des Régions du Centre, du Sud, du Littoral et de l'Ouest. La deuxième phase, quant à elle, a concerné certains axes routiers des Régions du Sud, du Centre, de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord. A cause du contexte sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, seules les routes de ces zones n'ont pas été couvertes.

Cette phase s'est déroulée sur quatre itinéraires à savoir :

- Yaoundé-Boumnyebel-Kribi ;
- Kribi-Edéa-Douala ;
- Douala-Mbanga-Nkongsamba-Dschang ;
- Dschang-Mbouda Foumban-Bafoussam ;
- Bafoussam-Bafang-Bangangté-Bafia-Obala-Yaoundé.

b.2. Deuxième phase

Cette phase s'est déroulée du 25 au 29 novembre 2019. Elle a été marquée par cinq étapes déployée de la manière suivante :

- Yaoundé-Ebolowa-Sangmélina (Mbalmayo-Ebolowa-Ambam-Sangmélina);
- Yaoundé-Bertoua (Awaé-Akonolinga-Ayos-Abong Mbang-Doumé-Dimako-Bertoua);
- Bertoua-Ngaoundéré (Mandjou-Gandima-Ndokayo-Garoua Boulai-Meiganga- Nyambaka-Ngaoundéré) ;
- Ngaoundéré-Garoua (Mbé-Karna-Manga-Gamba-Gouna-Gong-Garoua-Maroua) ;
- Garoua-Maroua (Garoua-Guider- Figuil-Maroua)

c. Constats

Il est à souligner que tout au long des parcours des deux phases du Road Show, la caravane de la CONAC a fait le constat suivant :

- un fort engouement des populations et un soutien des populations rencontrées à toutes les étapes avec des mots d'encouragements, des témoignages favorables ;
- un intérêt marqué des populations à l'initiative de la CONAC et à la lutte contre la corruption travers des dénonciations verbales et spontanées portées à la connaissance des membres de la caravane sur les faits de corruption principalement des forces de maintien de l'ordre, au premier chef desquels ceux commis lors des contrôles routiers.

d. Actions entreprises

Les activités de sensibilisation, de pose d'affiches et de distribution de flyers, des éditions de la CONAC Newsletter se sont opérées dans les grands carrefours situés le long des tronçons et dans les marchés. Des échanges ont eu lieu avec les populations.

e. Recommandation

Au terme de cette campagne, il y a lieu de renforcer la présence de la CONAC sur le terrain à travers la création de démembrements territoriaux, proches des populations dont, la confiance en l'institution va grandissante au fil des ans.

2. La Tournée d'intégrité

Dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption, une Tournée dite « d'intégrité », a été organisée le 9 décembre 2019, dans certains Etablissements scolaires de la ville de Yaoundé ci-après : Complexe Ecole Publique de Bastos ; Ecole Publique du Centre ; Lycée Technique Charles Atangana ; Lycée de TSINGA.

B. Participation aux Jeux scolaires et universitaires

Dans le but de poursuivre son œuvre de sensibilisation de la jeunesse camerounaise à l'Education à l'Intégrité, la CONAC a participé aux Finales Nationales des Jeux FENASSCO, Ligue A (élèves issus des Etablissements relevant du Ministère des Enseignements Secondaires) et Ligue B (élèves issus des Etablissements relevant du Ministère de l'Education de Base), qui se sont déroulées à Yaoundé et à Maroua du 16 au 22 juin 2019, ainsi qu'aux Jeux Universitaires tenus à Dschang, Foumban et Bandjoun du 04 au 11 mai 2019.

Ces campagnes de sensibilisation ont consisté en la distribution aux acteurs des jeux, des exemplaires de la « CONAC Newsletter », des autocollants et des flyers comportant des messages portant sur l'intégrité des jeunes dans les différents sites de compétition d'une part, et à l'organisation de concours d'intégrité et la lutte contre la corruption au Cameroun d'autre part.

Ce concours sur l'intégrité, intitulé « Quiz d'Intégrité », a regroupé 20 candidats préalablement sélectionnés (2 par Région) par les Délégués Régionaux du Ministère de l'Education de Base. A l'issue de ce concours, 03 lauréats ont été primés ainsi qu'il suit :

- médaille de Bronze : ALADJI ALI BACHIR, de l'Adamaoua ;
- médaille d'argent : BAKO BOHIMBO Yann Samir, du Littoral ;
- médaille d'or : TING Gracious, du Nord-Ouest.

La participation de la CONAC à tous ces Jeux a permis de toucher un public très diversifié (sportifs, élèves, Etudiants, Enseignants et visiteurs) qui a été sensibilisé sur l'importance de l'intégrité dans les Etablissements scolaires, à l'Université, dans le domaine du sport ainsi que dans la société en général.

Sous-section 2. LES ACTIVITES DE COMMUNICATION

Au-delà des 244 éditions de la revue de presse produites relatives aux dénonciations dont la presse se fait l'écho et de la publication du Rapport annuel sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2018, les activités de communication, au cours de cette période, se sont déployées dans le cadre d'événements nationaux (I), la production et la diffusion des émissions d'ESPACE CONAC (II), la production de la Newsletter et l'exploitation de la ligne verte (III). Toutes ces activités ont significativement contribué à maintenir la visibilité de la CONAC et à consolider la constitution d'une masse critique de plus en plus grande d'acteurs positifs en matière de lutte contre la corruption.

I. LES ACTIVITES DE COMMUNICATION LORS DES EVENEMENTS NATIONAUX

La CONAC a largement communiqué avec les usagers lors des évènements suivants auxquels elle a pris part à travers la location de stands :

- le Salon International de l'Entreprise et de la PME, PROMOTE 2019 ;
- la célébration de la semaine du Commonwealth, organisée par le Ministère des Relations Extérieures.

La CONAC a produit et distribué aux visiteurs et aux exposants au cours de ces évènements, plusieurs documents et supports de communication, à savoir : 9.020 stickers ; 8.000 calendriers de poche ; 31.000 flyers ; 850 T-shirts ; 350 casquettes ; 1.000 sacs aux messages anti-corruption.

II. LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES EMISSIONS D'ESPACE CONAC

La CONAC a continué d'informer le public dans le triangle national et à l'Etranger sur les grands enjeux de la lutte contre la corruption à travers la production et la diffusion dans les chaînes de radio et télévision partenaires, de plusieurs magazines de sensibilisation dans les deux langues officielles, avec au total :

- 29 éditions d'Espace CONAC Magazine Radio de 13 minutes en langue française, produites et diffusées le Samedi de 09h45 à 10h00 sur les ondes du Poste National de la CRTV;

- 26 éditions d'Espace CONAC Magazine Télé de 13 minutes réalisées dans les deux langues officielles et diffusées en télévision sur les ondes de la CRTV et sur Canal 2 International respectivement le Mercredi de 15h30 à 15h45 et Jeudi de 22h00 à 22h15.
- 20 éditions d'Espace CONAC ALERT Radio de 6 mn sur les infractions de corruption et des implications pénales, réalisées dans les deux langues officielles en français et en anglais, diffusées sur les ondes du Poste National de la CRTV les mardis et jeudi à 09 h;
- 10 éditions d'Espace CONAC Magazine Alerte Télé de 6 mn sur les infractions de corruption et des implications pénales, diffusées sur les ondes du Poste National de la CRTV les lundis à 09h et mercredi à 18h.

III. LA PRODUCTION DU MAGAZINE D'INFORMATION « CONAC NEWSLETTER » ET L'EXPLOITATION DE LA LIGNE VERTE DE LA CONAC

A. La production du Magazine « CONAC Newsletter »

La «CONAC Newsletter» est un outil de communication et de sensibilisation introduit en 2017 dans le but de rapprocher la CONAC des populations. C'est un mensuel d'information de 04 pages distribué dans les 10 Régions du Cameroun.

12 éditions de la NEWSLETTER, magazine mensuel des activités de la CONAC, ont été produites en 2019.

B. L'exploitation de la ligne verte de la CONAC

Le 17 avril 2018, le numéro d'appel gratuit de la CONAC, **le 1517**, a été activé et est accessible gratuitement aux numéros de tous les opérateurs de téléphonie mobile et filaire basés au Cameroun. Elle vise à faciliter la dénonciation des actes de corruption en rendant la CONAC plus accessible aux citoyens, et partant, à optimiser leur contribution à la lutte contre la corruption au Cameroun.

En 2018, année de mise en service de la ligne verte de la CONAC, 18,550 appels ont été reçus donc 7,958 liés à la corruption. En 2019, deuxième année de la Ligne Verte, la CONAC a enregistré 17,350 appels avec 4.482 liés à la corruption.

L'exploitation de la ligne verte de la CONAC en 2019 fait ressortir les éléments suivants :

- la quantité et la qualité des dénonciations ;
- les secteurs les plus dénoncés ;
- la provenance des dénonciations ;
- la suite donnée aux dénonciations ;
- l'apport de la ligne verte dans la lutte contre la corruption ;
- les défis.

1. La quantité et la qualité des dénonciations

Tout au long de l'année 2019, 100 appels en moyenne ont été reçus par la CONAC chaque jour. 75% de ces appels sont soit des appels tests (pour vérifier que la ligne fonctionne), soit des renseignements sur le fonctionnement de la CONAC (comment dénoncer, où dénoncer), soit des félicitations à la CONAC pour son

déploiement sur le terrain, soit des demandes de conseil pour des problèmes n'ayant aucun lien avec la corruption (problèmes purement fonciers, conflits matrimoniaux, agression, vol, arnaque...). 25 % d'appels liés à la corruption portent sur des dénonciations d'actes de corruption et des infractions connexes.

Tableau 1: Répartition du nombre de dénonciations reçues par secteur via le numéro vert par Région

N°	Mois	Nombre d'appels non liés à la corruption	Nombre d'appels liés à la corruption	Total
1.	Janvier	40	650	690
2.	Février	178	707	885
3.	Mars	116	992	1108
4.	Avril	112	824	936
5.	Mai	862	778	1640
6.	Juin	912	890	1802
7.	Juillet	545	926	1471
8.	Août	218	950	1168
9.	Septembre	658	1046	1704
10.	Octobre	412	1420	1832
11.	Novembre	790	1523	2313
12.	Décembre	577	1224	1801
	Total	5.420	11.930	17.350

Tableau 2: Nature et typologies des appels reçus à travers le numéro vert de la CONAC

N°	Types d'appels	Nombre d'appels	Pourcentage (%)
1.	Les « bips » pour tester si le numéro fonctionne	6.012	34,7%
2.	Les renseignements sur le fonctionnement de la CONAC, le bureau de la CONAC, comment faire parvenir une dénonciation à la CONAC et « Comment dénoncer un acte de corruption »	4.870	28,1%
3.	Les dénonciations (corruption et infractions assimilées...)	4.482	25,8%
4.	Autres (vols, agressions, violences conjugales, remerciements pour le travail de la CONAC, perturbations...)	1.986	11,4%
	Total	17.350	100%

D'une manière générale, la CONAC procède à un tri préalable des appels, vérifie le lien avec ses missions et orientent les autres vers les Institutions étatiques compétentes. De même, ils fournissent des conseils aux appelants sur la conduite à tenir face à des cas spécifiques de corruption.

2. Les structures les plus dénoncées

Les secteurs les plus dénoncés sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3: Répartition des dénonciations par secteur reçus via le numéro vert de la CONAC

N°	Les secteurs concernés par les appels	Nombre d'appels	Pourcentage (%)
1.	Finances (<i>Trésor</i> : rétro commission dans les paiements...; <i>Impôts</i> : établissement de carte de contribuable, création d'entreprises, impôts fantaisistes,...; <i>Douanes</i> : processus de dédouanement, corruption des douaniers, ...; <i>Services centraux et décentralisés</i> : traitement des dossiers de pension de retraite, paiements des factures, dossiers d'avancement des fonctionnaires, etc.	808	18

2.	Affaires foncières (double vente de terrain, établissement de titre foncier, frais d'huissier et de géomètre, arnaques dans les sous-préfectures, honoraires des notaires... ..)	705	15,7
3.	Forces de Maintien de l'Ordre (Police et Gendarmerie pour les contrôles routiers, la prévention routière, l'établissement des CNI et des Passeports, les gardes à vue abusives...)	672	15
4.	Communes (établissement des actes de naissance, harcèlement par la police municipale)	556	12,4
5.	Commerce (les faux contrôles et l'arnaque par les agents du Mincommerce)	360	8,1
6.	Transports (péage, pesage, prévention routières par les agents du Mintransports, permis de conduire, visite technique...)	334	7,5
7.	Justice (procédures pendantes devant les tribunaux, corruption des Magistrats, Certificat de nationalité, casier judiciaire, lenteurs...)	302	6,7
8.	Education (gestion des fonds d'APEE, recrutements, concours, intégration des Enseignants, double salaires, faux Enseignants, faux diplômes, budget de fonctionnement alloué aux Directeurs, abandon de poste...)	248	5,5
9.	Santé (certificats médicaux, vente des médicaments, détournement des malades...)	209	4,7
10.	Forêt (exploitation abusive de la forêt)	114	2,5
11.	Affaires sociales (conflits conjugaux, succession, climat sociopolitique du pays, logements sociaux)	108	2,4
12.	Autres (Enseignement supérieur, recherche scientifique, culture, électricité (ENEO), eau (Camwater))	66	1,5
Total		4.482	100%

3. La provenance des dénonciations

Les dénonciations proviennent de toutes les Régions du pays, comme le montre le tableau ci-dessus :

Tableau 4: Répartition de la localité de provenance des dénonciations reçues via le numéro vert de la CONAC

N°	Localité	Nombre d'appels	Pourcentage (%)
1.	Littoral	4.958	28,6%
2.	Centre	4.313	24,8%
3.	Nord	1.420	8,2%
4.	Ouest	1.419	8,2%
5.	Est	1.227	7,1%
6.	Adamaoua	1.215	07%
7.	Extrême-Nord	1.006	5,8%
8.	Sud-Ouest	605	3,5%
9.	Nord-Ouest	573	3,3%
10.	Sud	554	3,2%
11.	Diaspora	60	0,3%
Total		17.350	100%

4. Suites données aux dénonciations

Plusieurs types de solutions sont réservés aux dénonciations reçues à travers la Ligne Verte :

- information de la hiérarchie de la CONAC pour une intervention rapide ;

- saisine des Inspecteurs de Services Régionaux ou les Inspecteurs de Services des Ministères concernés pour suivi;
- conseil de l'appelant de faire une dénonciation écrite au Président de la CONAC ;
- orientation des appelants vers les structures compétentes (Ligne Verte de la Police, Ligne Verte de la Gendarmerie)
- saisine des structures concernées pour une solution rapide au problème posé.

Tableau 5: Suites données aux dénonciations reçues via le numéro vert de la CONAC

Suites données	Nombre	Pourcentage (%)
Conseils (rechercher d'autres informations, voir le chef hiérarchique de l'agent corrompu, ...),	1050	23,4
Orientation des appelants vers les structures compétentes (Ligne Verte de la Police, Ligne Verte de la Gendarmerie)	980	21,9
Appels des IGS des Ministères et IG des Régions	854	19
Médiation (résolution du problème au téléphone)	890	19,9
Envoyer une dénonciation écrite à Monsieur le Président de la CONAC	650	14,5
Actions par voie d'Intervention Rapide (équipes DPC et DI)	58	1,3
Total	4.482	100%

5. L'apport de la ligne verte dans la lutte contre la corruption

La CONAC a réussi à résoudre beaucoup de problèmes et cas de corruption à travers la ligne verte. L'apport de la Ligne Verte de la CONAC est donc énorme.

- La CONAC est désormais proche de tous les Camerounais et plus accessible. Cela apporte une confiance renouvelée dans la lutte contre la corruption.
- La dénonciation est à la portée de tous, et se fait gratuitement. Pour preuve, les appels viennent de partout. Beaucoup de Camerounais ne considèrent plus la corruption comme une fatalité.
- La peur change de camp progressivement. Les corrupteurs comme les corrompus vivent dans l'inquiétude permanente, sachant qu'ils peuvent être dénoncés à tout moment.

6. Les défis

- Le temps d'intervention est parfois long, la CONAC étant basée uniquement à Yaoundé.
- La CONAC ne dispose pas assez de personnel. Les employés sont donc obligés de travailler de longues heures tous les jours pour répondre aux demandes des Camerounais.
- Certaines dénonciations sont encore fantaisistes.

Sous-section 3. LES ACTIVITES DE FORMATION ET DE COOPERATION

La coopération avec les Organismes de lutte contre la corruption s'est poursuivie avec les activités de formation qui ont permis d'offrir des outils méthodologiques pour lutter efficacement contre la corruption aux acteurs de lutte contre la corruption voire, renforcer les capacités des cadres de la CONAC.

Les activités de formation et de coopération se sont déployées tant sur le plan national qu'international.

I. AU PLAN NATIONAL

Le volet du renforcement des capacités des acteurs en lutte contre la corruption et des partenaires de la CONAC a occupé une place prépondérante dans les activités de la CONAC. Plusieurs sessions de formation ont été organisées au registre desquelles :

- 01 session de formation en coaching IRR des cadres de la CONAC et de 280 responsables des Cellules Ministérielles de Lutte contre la corruption et de la Coalition Nationale de Lutte contre la Corruption;
- 03 sessions de formation *in situ* aux techniques de LCC ont été organisées au bénéfice des responsables du MINREX, des ADC et de la SIC ;
- la formation conjointe avec l'ANOR, de 70 membres des Cellules de Lutte contre la Corruption à la norme ISO 37001 et au Système de Management Anti-Corruption ;
- la formation de 10 membres de la Cellule de lutte contre la corruption de la SIC, en janvier 2019 ;
- la formation de 70 membres de la Cellule de lutte contre la corruption du MINESUP, des Universités d'Etat et des Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur, du 20 au 21 juin 2019, à l'Ecole Normale Supérieure Polytechnique

II. AU PLAN INTERNATIONAL

En 2019, la CONAC a participé à des Conférences, séminaires et sommets internationaux, notamment :

- la 10^e Conférence annuelle et l'Assemblée Générale de l'ACA à Vienne en Autriche, du 22 au 24 Janvier 2019 ;
- la 9^e Conférence Régionale des Chefs des Agences Anti-Corruption du Commonwealth d'Afrique, en Ouganda, du 06 au 10 mai 2019 ;
- la réunion d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption à Vienne, du 20-28 mai 2019 ;
- le 1^{er} Forum africain sur la lutte contre la corruption, du 12 au 15 juin 2019 à Sharm-El-Sheikh en Egypte;
- la 4^e Assemblée Générale de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA) à Sharm-El-Sheikh en Egypte, du 14 au 15 juin 2019 ;
- l'Atelier de consultation régionale sur les dispositions de la Charte Africaine sur les valeurs et principes de la Fonction publique, les 03 et 04 septembre 2019, Bujumbura au Burundi ;
- la Conférence mondiale sur la lutte contre la corruption et le recouvrement des avoirs volés, à Bogota en Colombie, du 16 au 23 novembre 2019.

Cinq cadres de l'Institution ont participé à plusieurs séminaires de formation visant à renforcer leurs compétences, notamment :

- le séminaire de formation sur les investigations intelligentes et le traitement des enquêtes par la collecte et l'analyse des données, du 18 au 27 août 2018, ensuite du 13 au 18 mai 2019 à Prétoria, en Afrique du Sud ;
- le séminaire de formation sur l'introduction à la Gouvernance et le rôle de l'Autorité de Contrôle Administratif dans la prévention de la lutte contre la corruption, du 14 au 19 décembre 2019, au Caire, en Egypte;

Section 2 : LES ACTIVITES D'INVESTIGATION ET LES MISSIONS D'INTERVENTIONS RAPIDES

En 2019, dans l'optique de prévenir les atteintes à la fortune publique et à la propriété privée, la CONAC a participé à la collecte et au rassemblement des preuves de corruption à travers des investigations, des enquêtes (Sous-section 1) et des missions de contrôle et d'intervention rapide sur le terrain (Sous-section 2). Ces actions ont permis de faire constater plusieurs cas de flagrants délits de corruption ou d'infractions assimilées et de faire cesser des actes d'arnaques ou des pratiques de corruption. Par ailleurs, elle a initié des procédures auprès des Juridictions compétentes (Sous-section 3).

Sous-section 1. LES ACTIVITES D'INVESTIGATION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ASSIMILEES

La CONAC a reçu 21.222 dénonciations dont 17.350 provenant des appels du numéro vert, le 1517, et 3.872 requêtes reçues via les courriers électroniques ou administratifs. Toutes ces dénonciations ne concernaient pas toujours des situations de corruption. Toutefois, des investigations ont été ouvertes. Aussi, en 2019, deux enquêtes ont été bouclées tandis que les autres sont en cours.

I. INVESTIGATIONS RELATIVES AU PAIEMENT DES FRAIS DE JUSTICE DANS LES TRESORERIES GENERALES DE DOUALA ET DE NKONGSAMBA

Il convient de rappeler que les frais de justice sont des dépenses que l'Etat prend en charge ou dont il fait l'avance, en contrepartie d'une prestation prescrite par une Juridiction ou un Officier de Police Judiciaire dans le cadre d'une procédure judiciaire. C'est le décret du 05 octobre 1920 qui régit le paiement des frais de justice au Cameroun. Ces frais comprennent trois catégories, à savoir : les mémoires, les taxes et les émoluments.

Les mémoires sont des décisions prises pour régler les frais de Mission des Magistrats et Greffiers ainsi que les honoraires des Avocats et Experts commis d'office. Les taxes sont des indemnités dues aux témoins et aux interprètes tandis que les émoluments sont les rémunérations des diligences, recherches et autres travaux relatifs à la délivrance des actes légaux effectués par les Huissiers de Justice et les Greffiers.

A. Période de la Mission de la CONAC

Une équipe de la CONAC s'est rendue à la Trésorerie Générale de Douala, du 02 au 14 mai 2017 et à la Trésorerie Générale de Nkongsamba, du 14 au 26 janvier 2018, aux fins de vérifier la régularité du paiement des frais de justice dans ces deux postes comptables.

B. Résumé des faits

A la suite des investigations ayant permis la découverte de cas graves de détournements de biens publics dans le cadre du paiement des frais de justice dans les Trésoreries Générales de Buéa et de Bertoua, le Président de la CONAC a prescrit que ces investigations s'étendent à toutes les autres Trésoreries Générales du pays afin de déterminer l'ampleur des détournements de biens publics dans les opérations de paiement des frais de justice à l'échelle nationale.

Les investigations menées par l'équipe de la CONAC ont porté sur les exercices 2013 à 2015 pour ce qui est de la Trésorerie Générale de Douala et sur les exercices 2011 à 2016 en ce qui concerne la Trésorerie Générale de Nkongsamba.

C. Résultats obtenus

Au cours desdites investigations, l'équipe de la CONAC a relevé les irrégularités suivantes :

1. A la Trésorerie Générale de Douala

D'une manière générale, l'équipe de Mission de la CONAC a constaté une discordance entre les données inscrites dans les balances de comptes et le montant total des pièces justificatives. En effet, selon les balances de comptes des exercices examinés, la Trésorerie Générale de Douala aurait payé des frais de justice pour un total de 4.890.550.704 (quatre milliards huit cent quatre-vingt-dix millions cinq cent cinquante mille sept cent quatre) FCFA. Cependant, le montant de l'ensemble des pièces justificatives s'élève à 4.377.007.425 (quatre milliards trois cent soixante dix sept millions sept mille quatre cent vingt-cinq) FCFA, soit une différence de 513.543.589 (cinq cent treize millions cinq cent quarante trois mille cinq quatre vingt neuf) FCFA, représentant les frais de justice payés sans justificatifs.

La Mission de la CONAC a également relevé le paiement de certaines taxes à des bénéficiaires illégaux en violation du principe de l'acquit libératoire, qui exige que le paiement de la taxe se fasse uniquement entre les mains des bénéficiaires eux-mêmes, ou viré dans leurs comptes bancaires. En outre, il ressort des investigations que les ordonnateurs de ces taxes détournent les fonds publics par le mécanisme des témoins fictifs. L'équipe de Mission de la CONAC a constaté que des grades militaires avaient été attribués à des témoins civils fictifs, à l'instar de la nommée B.A.A. à qui a été attribué faussement le grade de Lieutenant-Colonel.

D'autres irrégularités, pour justifier des dépenses, ont été décelées par la Mission de la CONAC. Elles concernent un grand volume de taxes à témoins. A titre d'illustration, le nommé N.B.J.-P, lors de ses déplacements de Kousséri à Douala, a été transporté tour à tour par FINEXS Cameroun et Marathon Express qui ne desservent que les villes de Douala et Yaoundé.

Ces fausses taxes à témoins attribuées à des bénéficiaires fictifs s'élèvent à la somme de 2.213.230.000 (deux milliards deux cent treize millions deux cent trente mille) FCFA. La Trésorerie Générale de Douala a payé des mémoires en l'absence de toutes pièces justificatives pour un montant total de 227.903.500 (deux cent vingt sept millions neuf cent trois mille cinq cent) FCFA.

Le préjudice total subi par la Trésorerie Générale de Douala du fait du paiement de faux frais de justice est de 2.954.677.089 (deux milliards neuf cent cinquante quatre millions six-cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt neuf) FCFA.

2. A la Trésorerie Générale de Nkongsamba

Les irrégularités relevées dans le paiement des frais de justice à la Trésorerie Générale de Nkongsamba portent sur :

- l'absence de pièces justificatives ;
- la majoration des jours de Mission;
- l'absence de l'acquit libératoire ;
- l'assimilation de certaines dépenses de fonctionnement des Services aux frais de justice ;
- les fausses taxes à témoins ;
- les paiements aux bénéficiaires illégaux.

En outre, la Mission de la CONAC a constaté que le paiement des taxes à témoin du Tribunal Militaire de Douala avait été assigné à la Trésorerie Générale de Nkongsamba, en violation des Circulaires annuelles du Ministre des Finances, qui précisent que les frais de justice dits urgents sont payables dans les Trésoreries Générales de rattachement. Par conséquent, ces taxes à témoin du Tribunal Militaire de Douala auraient dû être payées par la Trésorerie Générale de Douala et non par celle de Nkongsamba.

D. Imputations des faits

Le préjudice total subi par la Trésorerie Générale de Douala du fait du paiement de faux frais de justice est de 2.954.677.089 (deux milliards neuf cent cinquante quatre millions six cent soixante dix-sept mille quatre-vingt-neuf) FCFA. Cette somme est imputable aux personnes ci-après désignées :

- le Colonel N.K., Président du Tribunal Militaire de Douala de 2011 à 2014;
- le Colonel D.A., Commissaire du Gouvernement du Tribunal Militaire de Douala de 2011 à 2015;
- le Colonel A.A.L., Juge d'Instruction au Tribunal Militaire de Douala de 2011 à 2015 ;
- le Lieutenant-Colonel M.N.N.J.B., Juge d'Instruction au Tribunal Militaire de Douala de 2011 à 2014 ;
- Monsieur A.J., Greffier en Chef ;
- Monsieur E.P.N., Chef du Service des Affaires Financières ;
- Monsieur M.J.P, Trésorier Payeur Général de Douala à l'époque des faits.

E. Préjudices subis par l'Etat

De ces irrégularités, il résulte un préjudice financier d'un montant de 7.240.056.493 (sept milliards deux cent quarante millions cinquante six mille quatre cent quatre-vingt-treize) FCFA subi par la Trésorerie Générale de Nkongsamba pendant la période sous enquête.

Ce préjudice doit être mis à la charge :

- des auxiliaires de justice et des personnels des juridictions civiles et militaires des villes de Douala, Nkongsamba et Mbanga dont les matricules soldes sont connus ;
- des responsables du Tribunal Militaire de Douala suscités et des Magistrats E.J.J., A.O.P. et N.A. ;
- des Trésoriers Payeurs Généraux qui se sont succédé à la tête de la Trésorerie Générale de Nkongsamba au cours de la période concernée par l'enquête, à savoir Messieurs I.A. et W.J-P.

F. Recommandations formulées

Face à l'ampleur de ce détournement, la Mission de la CONAC a formulé des recommandations destinées à mettre de l'ordre dans le traitement des frais de justice. Elle propose en conséquence :

- d'émettre des ordres de recette à l'encontre des personnels judiciaires bénéficiaires des sommes indûment perçues ;
- de dématérialiser le paiement des frais de justice, à l'instar des bons de caisse solde ;
- d'instruire les Trésoriers-Payeurs Généraux de Douala et de Nkongsamba de procéder au virement systématique dans les comptes des bénéficiaires légaux des taxes à témoins, afin d'éradiquer la tactique des prête-noms utilisée par les ordonnateurs des frais de Justice pour siphonner les caisses du Trésor Public ;
- de budgétiser les frais de justice et de déclencher des poursuites judiciaires contre les personnes mises en cause.

II. ENQUETE RELATIVE AU PAIEMENT DES INDEMNITES AUX EX-TEMPORAIRES DU CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN

La CONAC a reçu une dénonciation des ex-temporaires du Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC) relative au détournement d'une partie de leurs droits sociaux à la suite de leurs licenciements.

A. Période de la Mission de la CONAC

Donnant suite à cette dénonciation, le Président de la Commission de la CONAC a prescrit l'ouverture d'une enquête afin de faire la lumière sur cette affaire. Cette enquête s'est déroulée en deux phases : la première, du 02 au 08 avril 2019, la deuxième, du 21 au 26 avril 2019.

B. Résumé des faits

Des recoupements faits par l'équipe de Mission de la CONAC, il ressort que l'utilisation abusive depuis de nombreuses années par le CNIC de plusieurs centaines d'employés temporaires dans des conditions précaires et illégales est à l'origine de cette dénonciation. En effet, ayant mis fin à la pratique des contrats successifs d'une partie de ses employés temporaires, le CNIC devait verser des indemnités de

licenciement à ceux des employés qui n'avaient pas pu bénéficier d'un contrat de travail à durée indéterminée.

La dénonciation transmise à la CONAC par les délégués de ces ex-temporaires se rapporte au calcul et à la répartition de l'enveloppe globale destinée au paiement de ces indemnités de licenciement.

C. Constats de la mission

A ce sujet, la Mission de la CONAC a constaté, au cours de ses investigations :

- l'absence d'une base de données des travailleurs temporaires du CNIC ;
- des manœuvres de détournement des sommes allouées à cette opération.

D'emblée, il faut relever que la première difficulté pour le CNIC était d'établir la liste des travailleurs temporaires étant donné que la société n'avait jamais mis en place une base de données de cette catégorie de personnels dont le recrutement se faisait sans contrat écrit. Par conséquent, il a été décidé la création d'un comité ad Hoc, chargé de déterminer les critères d'éligibilité au statut de temporaire ainsi que l'enveloppe globale destinée aux indemnités.

Ce comité de travail mis en place avec la collaboration de la Délégation Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale du Littoral était une instance tripartite composée des représentants du Chantier Naval, des représentants des ex-temporaires et ceux de l'Administration du travail. La première liste élaborée par ledit comité, bien que validée par l'inspection du travail, a fait l'objet de vives contestations de la part des ex-temporaires à cause de plusieurs insuffisances et discriminations. Au final, les évaluations ont été faites sur la base d'une liste établie par les ex-temporaires eux-mêmes.

- la Mission a également relevé des manœuvres de corruption et des discriminations dans le calcul des droits de certains ex-temporaires placés dans les mêmes conditions. C'est le cas par exemple de certaines personnes qui, après neuf ans d'ancienneté dans l'entreprise, ont perçu des indemnités respectives de 150 000 FCFA, 0 FCFA et de 1 300 000 FCFA. Le premier rapport produit par le comité ad hoc tripartite, a fait l'objet de vives protestations de la part de ceux qui avaient été déclarés non éligibles, ainsi que de celles qui n'étaient pas satisfaites du montant de leurs indemnités. Pour remédier à cette situation, une nouvelle commission tripartite a été mise sur pied pour le réexamen de l'ensemble des dossiers. Les travaux de cette deuxième Commission ont abouti à la réévaluation des droits de tous les ex-temporaires déjà pris en compte. Un troisième Comité a même été créé pour l'examen des nouveaux dossiers qui avaient été enregistrés après le rapport de la première Commission.

- La Mission a constaté un manque de clarté dans la gestion des sommes qui ont été débloquées tant par l'Etat que par le CNIC pour le paiement de ces indemnités. Après l'élaboration de plusieurs listes des ex-temporaires, une évaluation de l'enveloppe globale des droits qui leur sont dus a été arrêtée à la somme de 2.169.379.602 (deux milliards cent soixante-neuf millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent deux) FCFA. Mais suite à de multiples correctifs apportés au niveau des trois évaluations, le CNIC dit avoir versé aux ex-temporaires la somme de

2.235.665.692 (deux milliards deux cent trente-cinq millions six-cent soixante-cinq mille six-cent quatre-vingt-douze) FCFA. Cette enveloppe devait être alimentée d'une part, par des fonds propres du Chantier Naval et d'autre part, par des subventions de l'Etat. L'enquête a révélé que cette société a reçu de l'Etat, un montant total de 1.669.088.198 (un milliard six cent soixante neuf millions quatre vingt huit mille cent quatre-vingt-dix-huit) FCFA. Le CNIC quant à lui, a décaissé sur ses fonds propres, une somme 566 577 494 (cinq cent soixante-dix millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) FCFA.

Le CNIC a transmis à la Mission un état récapitulatif des bénéficiaires des droits sur l'ensemble des trois évaluations d'où il ressort que la société a indemnisé au total 1259 ex-temporaires pour un montant total de FCFA 2.205.185.732 (deux milliards deux cent cinq millions cent quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-deux). Ces droits ont été payés par chèques et en espèces pour des montants respectifs de 199.781.626 (cent quatre-vingt dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-un mille six-cent vingt-six) FCFA et 2.005.404.106 (deux milliards cinq millions quatre cent quatre mille cent-six) FCFA.

Cependant, il se dégage une différence de 30.479.960 (trente millions quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante) FCFA entre les ressources et les emplois que le CNIC prétend avoir gérées sans toutefois apporter de justificatifs.

S'agissant des paiements par chèques qui s'élèvent à 199.781.626 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-un mille six cent vingt six) FCFA, il convient de signaler que les photocopies de ces chèques mis à la disposition de la Mission représentent un montant total de 99 millions. Il reste à produire les autres photocopies dont le montant s'élève à 100.781.626 (cent millions sept quatre-vingt-un mille six cent vingt six) FCFA. Mais le Chantier naval a produit les relevés bancaires attestant que certains de ces chèques ont bien été encaissés par les véritables bénéficiaires. La preuve de l'encaissement des autres chèques dont le montant s'élève à 45.519.208 (quarante-cinq millions cinq cent dix-neuf mille deux cent huit) FCFA est toujours attendue

D. Responsabilité et Imputation des faits

Les multiples frustrations des ex-temporaires du CNIC, sont en premier lieu imputables aux dirigeants du Chantier Naval et Industriel du Cameroun qui ont depuis plusieurs années embauché des centaines de salariés dans des conditions contraires à la législation du travail. Il s'agit des Sieurs F.Z., DG de 2001 à mai 2008 ; de B.A., DG par intérim de mai 2008 à avril 2010 ; de K.H.M., de nationalité coréenne et DG à partir d'avril 2010. Il est aussi le fait du PCA, Monsieur L.C.N. qui a dirigé le Conseil d'Administration entre 2001 et 2010. L'évaluation de ce préjudice n'est pas estimable en l'état au regard du nombre indéterminé des ex-temporaires et de la complexité liée au calcul de leurs droits.

Les malversations relevées au cours de la procédure de paiement sont imputables aux Caissiers en charge des opérations de paie. Il s'agit de Monsieur E.I et de Monsieur O. qui ont été traduits devant le Conseil de Discipline de la société puis licenciés.

Compte tenu des résultats de cette enquête, la Mission a formulé de :

- imputer à l'Ex-DG, Monsieur K.H.M solidairement avec l'Ex-DF Monsieur A.M., la différence de 30.479.960 (trente millions quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante) FCFA résultant de l'écart entre le montant total que le CNIC déclare avoir versé aux ex-temporaires et le montant total qui ressort de l'état récapitulatif de tous les paiements transmis à la Mission ;
- imputer à l'ex-DG, Monsieur K.H.M. solidairement avec l'ex-DF Monsieur A.M. la somme de 45.519.208 (quarante-cinq millions cinq cent dix-neuf mille deux cent huit) FCFA représentant le montant total des chèques qui n'ont pas été produites au cours de l'enquête ou dont la preuve de leurs encaissements par les véritables bénéficiaires n'a pas été apportée. Soit un total de 75.999.168 (soixante-quinze millions neuf cent soixante-neuf mille cent soixante-huit) FCFA.

E. Recommandation formulée

- Proposer au DG actuel du CNIC, de réexaminer la situation des ex-temporaires dont les demandes ont été rejetées pour cause de prescription et ce dans un souci de paix sociale.

Sous-section 2. LES ACTIONS PAR VOIE D'INTERVENTION RAPIDE (AIR)

En 2019, 15 missions d'interventions rapides ont été conduites. A leur terme, les mis en cause ont été entendus pour divers cas d'arnaque et de corruption. Pour la plupart des cas sus évoqués, les dénonciations se sont avérées fondées.

Les suspects ont été mis à la disposition de la Police Judiciaire pour enquêtes et suites légales ainsi qu'il est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 6. Les Actions par voie d'Intervention Rapide réalisées en 2019

N°	Date	Lieu	Objet de la dénonciation	Administration concernée	Personnes mises en cause	Fonction	Conclusion des investigations	Mesures prises
1	23-24 Janvier 2019	Axe routier Yaoundé Monatélé	Extorsion de fonds aux usagers	SED	- Adjudant E.E.L. - Adjudant E.C.S	Tous en service au Peloton Routier Motorisé de Yaoundé	Dénonciation fondée	Compte rendu fait au SED avec proposition de sanction
2	26 Février 2019	Obala	- Absence irrégulière - Perception indue de salaire	Lycée Bilingue d'Obala	Monsieur M.J.J.A.	Professeur de Physique Chimie Technologie	Dénonciation non fondée	Compte rendu à l'Inspecteur Général des Services du MINESEC
3	25 Mars 2019	Nnomayos	Tentative d'extorsion de la somme de 15.000FCFA à un usager	Ministère des Travaux Publics	Monsieur N.M.S.	Machiniste en service comme Passeur à la Station de Pesage de Nnomayos pour le compte de la Société SOCATRAF	Dénonciation fondée	La CONAC a saisi le Ministre des Travaux Publics à l'effet d'instruire la Société SOCATRAF de tout entreprendre pour résoudre définitivement le dysfonctionnement des appareils de pesée de la Station de Pesage de Nnomayos qui facilite les pratiques de corruption décriées
4	Avril 2019	Mekong	Extorsion de fonds aux usagers	Ministère des Travaux Publics	Monsieur N.G.	Machiniste en service comme Passeur à la Station de Pesage de Nnomayos pour le compte de la Société SOCATRAF	Dénonciation fondée	La CONAC a saisi le Ministre des Travaux Publics à l'effet d'instruire la Société SOCATRAF de tout entreprendre pour résoudre définitivement le dysfonctionnement des appareils de pesée de la Station de Pesage de Mekong qui facilite les pratiques de corruption décriées
5	14 mai 2019	Yaoundé	Suspension abusive et amputation d'une partie de la pension de réversion de Mme Veuve M.E.	Centre CNPS de Mvog-Mbi	Monsieur H.S.	Chef de Service du bureau Total	O.E.W est encore mineur et a droit à une part de la pension de réversion de son défunt père selon la loi jusqu'à sa majorité à 21 ans	Mme Veuve M.E. a été rétablie dans ses droits et le trop perçu a été déduit et reversé à l'enfant O.E.W qui continuera de percevoir mensuellement sa part jusqu'à sa majorité
6	28 Juin 2019	Yaoundé	Détournement des fonds de l'APEE	Ecole Publique Groupe II de Madagascar-Yaoundé	Madame R.L.	Directrice	Dénonciation non fondée	Dossier classé
7	Juillet 2019	Yaoundé	Extorsion de la	Direction	- Adjudant	-Chef de la Brigade	Dénonciation fondée	Mise à disposition des deux

N°	Date	Lieu	Objet de la dénonciation	Administration concernée	Personnes mises en cause	Fonction	Conclusion des investigations	Mesures prises
			somme de 500.000 FCFA à un usager	Générale des Douanes	Principal des Douanes N.A.C. -Brigadier des Douanes M.T.	Mobile des Douanes de Ngaoundéré en service à la Brigade Mobile des Douanes de Ngaoundéré		suspects à la Délégation Régionale de la Sûreté Nationale du Centre pour enquête approfondie et suites légales
8	Août 2019	Yaoundé	Usurpation du titre de Membre de la CONAC		Monsieur N.K.A.	Syndicaliste	Dénonciation fondée	Déferrement du mis en cause au Parquet du Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre
9	12 Septembre au 13 novembre 2019	Yaoundé	Tentative de détournement des fonds de l'APEE	Lycée de Nkolndongo	- Madame D.E.O. épse N. - Monsieur M.	- Ancien Proviseur ; - Ancien Président de l'APEE	Dénonciation fondée	-Suspension immédiate de la perception de la somme de 1 800 F CFA querellée ; -Restitution de la somme de 1 800 F CFA perçue illégalement à chaque élève s'étant déjà acquitté des frais d'inscription ; -Paiement de la somme de 11 200 F CFA par élève pour l'amortissement du nouveau bâtiment comme décidé au cours de l'Assemblée Générale de l'APEE du 26 janvier 2019 et non 13 000 F CFA comme décidé illégalement par le Conseil d'Etablissement du 17 juillet 2019 ; -Convocation d'une Assemblée extraordinaire de l'APEE avant le 20 novembre 2019 pour l'information des parents ; -Tenue d'une session extraordinaire du Conseil d'Etablissement, dans les meilleurs délais, pour revoir la décision prise illégalement le 17 juillet 2019, par les anciens membres dudit Conseil relativement à l'augmentation de la somme 1 800 F CFA pour l'amortissement du nouveau bâtiment de l'APEE, passant ainsi de 11 200 F CFA à

N°	Date	Lieu	Objet de la dénonciation	Administration concernée	Personnes mises en cause	Fonction	Conclusion des investigations	Mesures prises
								13 000 F CFA
10	10-11 Septembre 2019	Yaoundé	Exigence de pourcentage dans le cadre du paiement d'un rappel de pension de réversion de veuve	MINFI	Percepteur de Yaoundé III	Perception Ngoa Ekélé	Dénonciation non fondée	La CONAC a veillé que la dénonciatrice soit payée sans déboursier de l'argent.
11	Septembre 2020	Yaoundé	Exigence de la somme de 10.000 FCFA à un usager pour le retrait de l'acte de naissance de son nouveau-né	Mairie de Yaoundé III	Mme N.E.A.F.	Secrétaire d'Etat-Civil à la Mairie de Yaoundé III	Dénonciation fondée	Déferrement de la mise en cause au Parquet du Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre
12	29 sept-04 Octobre 2019	Axe routier Douala-Garoua-Boulai	Extorsion des fonds aux usagers	SED, DGSN, Douanes, Ministère des Transports			Dénonciation fondée	Le Comité de Coordination de la CONAC a instruit d'approfondir lesdites investigations à l'effet de permettre à l'Institution de faire des propositions concrètes de portée générale aux Administrations concernées visant à éradiquer ces pratiques
13	09 sept. 2019	Yaoundé	Extorsion de la somme de 300.000 FCFA à un usager via Orange Money	Ministère des Marchés Publics	Monsieur W.K.I	Chargé d'Etudes Assistant à la Cellule de la Réglementation et de la Législation de la Division des Affaires Juridiques	Dénonciation fondée	Déferrement du mis en cause au Parquet du Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif
14	12-13 Novembre 2019	Bobog II (Bot Makak)	Détournement des frais d'APEE	Ecole Publique de Bobog I	Monsieur N.A.L.	Directeur	Dénonciation fondée	Compte rendu au MINEDUB, pour des sanctions à l'encontre du mis en cause
15	20-22 novembre 2019	Ebolowa	Perception indue de frais pour la délivrance du Certificat de non Imposition	Centre Divisionnaire des Impôts	Monsieur T.R.	Chef de Centre (Inspecteur Principal des Impôts)	Dénonciation non fondée	Dossier classé

Sous-section 3. LES PROCEDURES INITIEES PAR LA CONAC ET TRANSMISES AUX JURIDICTIONS

En 2019, la CONAC, s'inscrivant en droite ligne de ses missions statutaires a initié puis transmis des procédures aux Juridictions compétentes. Elle a initié 08 procédures auprès des Juridictions compétentes pour les infractions de détournement des biens publics, de corruption active d'usurpation de titre.

Ne sont présentées ici que les affaires en cours, celles qui ont connu des décisions définitives sont présentées dans la partie réservée aux juridictions.

Tableau 7 : Etat des procédures initiées par la CONAC auprès des Juridictions en 2019

N°	Affaires	Infraction	Unité d'enquête saisie	Juridiction saisie	Observations
1	Affaire Ministère Public contre E.S.A.	Corruption active	Le Commissaire Central n°1 de la ville de Yaoundé	Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif	Affaire pendante
2	Affaire Ministère Public contre W.K.I.	Corruption active	Le Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante
3	Affaire Ministère Public contre N.E.A.F.	Corruption active	Le Commissaire Central n°3 de la ville de Yaoundé	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante
4	Affaire Ministère Public contre N.K.A.	Usurpation de titre	Le Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	Affaire pendante

Section 3. LES PREJUDICES FINANCIERS SUBIS PAR L'ETAT AU TERME DES ENQUETES MENEES PAR LA CONAC EN 2019

Les préjudices évalués par la Commission Nationale Anti-Corruption, au terme des Missions d'enquête, de contrôle et d'investigations sur le terrain s'élèvent, pour le compte de l'année 2019, à la somme de **10.270.732.750** (dix milliards deux-cent soixante-dix millions sept cent trente-deux mille sept cent cinquante) FCFA résumés dans le tableau suivant :

Tableau 8: Récapitulatif des préjudices financiers constatés par les Missions de contrôle de la CONAC au titre de l'année 2019

N°	Secteurs concernés	préjudices financiers (en FCFA)
1.	PAIEMENT DES FRAIS DE JUSTICE A LA TRESORERIE GENERALE DE DOUALA	2.954.677.089
2.	PAIEMENT DES FRAIS DE JUSTICE A LA TRESORERIE GENERALE NKONGSAMBA	7.240.056.493
3.	PAIEMENT DES INDEMNITES AUX EX-TEMPORAIRES DU CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN	75.999.168
	TOTAL	10.270.732.750

Section 4. L'EVALUATION DES PLANS D'ACTION REGIONAUX DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les Plans d'Action Régionaux visent à susciter l'implication des Régions dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption élaborée en 2010 et adoptée par le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, le 28 février 2011. Sa mise en œuvre effective a débuté en mars 2011.

Les résultats des analyses du taux d'exécution des Plans Régionaux de Lutte contre la Corruption sont regroupés suivant les axes stratégiques du modèle PRECIS (Prévention, Éducation, Conditions, Incitation et Sanctions) en fonction des actions stratégiques présentées dans la matrice globale suivante :

Tableau 9 : Matrice générale d'évaluation des Plans d'Action Régionaux

Axes stratégiques	Actions stratégiques	Responsables régionaux de mise en œuvre
PRÉVENTION	1. Appliquer le Code Éthique et de Déontologie dans le domaine des forêts, faune et environnement.	Gouverneur ; Préfets ; DR et DD MINFOF et MINEPDED
	2. Publier le budget de fonctionnement des établissements scolaires.	Gouverneur ; Préfets ; DR et DD MINESEC et MINEDUB ; CTD.
	3. Assurer une large diffusion des informations liées aux ressources, opportunités et services offerts par l'État dans le secteur de l'élevage, des pêches et industries animales.	Gouverneur ; DR et DD MINEPIA ; Programmes, Projets et Plateformes sectoriels
	4. Sensibiliser les syndicalistes sur la réglementation en vigueur dans le secteur des transports	Gouverneur, Préfets, DR, DD TRANSPORT, CNLCC.
	5. Améliorer le taux d'emploi des jeunes de la Région en facilitant l'accès aux crédits et programmes publics de financement.	Gouverneur, PAJER-U, PIFMAS, PIAASI, Conseil National de la Jeunesse, DR/MINEFPOP, DR/MINPMEESA, FNE, DR/MINEPAT, DR/MINJEC, ASCNPD,...
	6. Améliorer la transparence dans les dons octroyés aux populations	Gouverneur, DR/MINAS et MINPROF, Presses, CPF, Centres Sociaux, OSC,...
	7. Sensibiliser les élus sur l'illégalité de se voir octroyer des contrats dans leurs CTD	Gouverneur ; IGSR, OPJ, PG
	8. Assurer une large diffusion des informations liées aux ressources, opportunités et services offerts par l'État dans le secteur de l'agriculture.	Gouverneur, DR et DD MINADER, Programmes, Projets et Plateformes sectoriels, OSC, CTD, Autorités traditionnelles et religieuses
	9. Limiter les contacts entre les usagers et les agents publics afin de réduire les risques de corruption	Tous les DR et DD
	10. Réduire les tracasseries et les arnaques par les banques et les établissements de microfinance	IGSR, MINFI ; OPJ, COLEGION, PG
EDUCATION	1.Éduquer les usagers sur le circuit du malade et du médicament	IGSR ; DR et Responsables du MINSANTE ; Chaque Chef de formation sanitaire
	2. Promouvoir l'éthique chez les élèves, étudiants et enseignants de la Région.	DR MINESEC, DR MINEDUB DR MINJEC, DR MINEFOP, DD, tous les Chefs d'Etablissements publics et privés de tous les niveaux de la Région
	3. Impliquer les autorités religieuses et traditionnelles dans la sensibilisation sur les méfaits de la corruption dans le développement.	IGSR, DR MINMIDT, Autorités religieuses et traditionnelles.
	4.Éduquer les agents publics sur la nécessité de changer de comportement et d'adopter les valeurs d'intégrité et de respect du bien public.	IGSR ; Tous les DR et les Chefs d'Entreprises privées
	5. Insuffler l'esprit de civisme aux professionnels et usagers de la route sur l'éthique et la morale.	DR MINTRANSPORTS, OPJ, COLEGION PG et PR
	6. Informer les fonctionnaires et les usagers des dangers de la corruption à travers les journaux et les émissions de radio, télé.	Tous les DR et les Chefs d'Entreprises privées
	7. Vulgariser les valeurs éthiques et civiques à travers les langues nationales dans les programmes d'enseignement.	Chefs d'Etablissements d'Enseignement supérieur ou professionnel ; DR MINESUP, MINESEC, MINEDUB, MINEFOP, etc.

Axes stratégiques	Actions stratégiques	Responsables régionaux de mise en œuvre
	8. Vulgariser la documentation relative à la création d'entreprises et accélérer le processus de création.	DR MINPEEMESA
	9. Débattre de la corruption au sein des CTD et des entreprises publiques et parapubliques de la Région.	Gouverneur, PCA, DG, IGSR, Préfets, Sous-Préfets, Délégués du Gouvernement et Maires
	10. Éduquer les usagers sur les services financiers réputés gratuits.	MINFI ; IGSR
CONDITIONS	1. Renforcer les mesures de contrôle de gestion des ressources affectées ou produites par les CTD	DR MINEPAT, MINMAP, Préfets, etc.
	2. Réaffirmer le principe de gratuité de l'école primaire publique dans la Région.	IGSR; DR MINEDUB, APEE, etc.
	3. Décentraliser et renforcer le système de guichet unique (création des entreprises et obtention des terrains).	Gouverneur, DR/MINMEESA/MINDCAF
	4. Améliorer les conditions de travail des agents publics.	Gouverneur, Préfets, CTD ; Tous les DR et DD
	5. Développer l'éco-tourisme en vue de réduire la vulnérabilité des populations riveraines.	Gouverneur ; DR, DD MINTOUL/MINEPDD/MINFOF, MINCOM, DR MINPEEMESA et les CTD
	6. Veiller à l'effectivité de la gratuité de l'école primaire publique.	IGSR, MINFI/CFR, DR et DD MINEDUB CTD, OPJ et PG
	7. Améliorer la formation professionnelle.	DR MINEDUB/MINESEC/ MINPROFF/MINADER, CTD, IC, IPR et CPR, etc.
	8. Veiller au respect strict des profils de carrière des agents publics	Gouverneur, Préfets, tous DR, Responsables des Ressources humaines, etc.
	9. Veiller à la fiabilité du matériel nécessaire à la collecte des taxes (matériel des stations de pesage, de péage, marchés etc.).	IGSR et tous DR concernés, MINFI, CTD, FMO
	10. Renforcer les capacités des CTD sur les compétences à elles transférées par l'État dans tous les secteurs administratifs	Gouverneur, PNDP, IGSR, DR des Administrations concernées, Préfets, FEICOM, CTD, etc.
INCITATION	1. Rendre effective la promotion des modèles positifs en matière d'intégrité.	IGSR et tous les responsables des Services publics et privés
	2. Mettre en place un mécanisme d'évaluation par les pairs des autorités religieuses et traditionnelles en matière d'intégrité.	Gouverneur, DR MINCOM, Leaders religieux et traditionnels
	3. Généraliser et répartir équitablement les primes et avantages aux personnels.	Gouverneur, IGSR, DR, DD et Chefs de Service Régionaux
	4. Identifier et primer les personnels les plus probes des postes de péage, de pesage et des régies de recettes.	Gouverneur, DR Sectoriels et Chef du Centre Régional des Impôts
	5. Promouvoir l'aspect genre dans les services et éviter toute marginalisation.	Gouverneur, Préfets ; Tous les responsables des services publics
	6. Inscrire les sanctions positives et l'intégrité comme critères d'attribution des distinctions honorifiques.	Gouverneur, IGSR, DR et Chefs de Service Régionaux
	7. Faire la promotion des bonnes pratiques des CPM des MO, des MOD et des opérateurs économiques.	Tous les DR, DR/MINMAP, DR/MINTP, Tous les MO et MOD, les autorités administratives
	8. Donner des référents positifs aux générations actuelles et futurs.	Gouverneur, CTD, MINDCAF, MINHDU, etc.
	9. Motiver les agents publics à produire plus, à plus d'assiduité, de ponctualité de probité.	Gouverneur et tous les responsables publics de la Région
	10. Améliorer les conditions de travail des agents publics.	Gouverneur ; Tous les responsables publics de la Région
SANCTIONS	1. Sanctionner les abus de biens sociaux par les responsables publics de la Région.	IGSR, DRSN, COLEGION, OPJ, PR, PG DR MINDCAF, MINFI/CFR
	2. Éradiquer le phénomène de harcèlement sexuel dans le système scolaire et universitaire de la Région.	IGSR, DRSN, COLEGION, OPJ, PR, PG, MINESUP, DR MINESEC, MINEDUB MINSEP, MINEFOP, MINJEC, MINADER, MINEPIA MINPROFF, ... Chefs d'Établissements scolaires et universitaires
	3. Assainir l'accès à la commande publique dans la Région.	IGSR, MINMAP, OPJ, DRSN, COLEGION, Autorités judiciaires
	4. Dissuader les actes de corruption dans les administrations publiques et privées	IGSR ; Tous les responsables des services publics, des Entreprises publiques,

Axes stratégiques	Actions stratégiques	Responsables régionaux de mise en œuvre
		parapubliques et privées ; OPJ, PR, PG.
	5. Assainir l'accès aux médicaments dans la Région	DR MINSANTE, DR MINCOMMERCE, MINFI, OPJ, COLEGION, PG
	6. Renforcer la lutte contre le piratage des œuvres de l'esprit.	IGSR, DR/MINAC, OPJ, DR MINCOMMERCE, COLEGION, Autorités judiciaires, etc.
	7. Encourager les populations à dénoncer les actes de corruption dont elles sont victimes ou témoins.	OPJ, IGSR, COLEGION, DR, Autorités judiciaires ; CNLCC
	8. Gérer et attribuer de manière équitable les primes et émoluments servis aux agents publics	Tous les responsables publics et privés de la Région
	9. Redynamiser et multiplier les contrôles forestiers et fauniques	Préfets, Sous-Préfets, Autorités judiciaires, DR MINFOF et MINEPDED, OP, CNLCC, CTD.
	10. Rendre effective l'application de l'article 66 de la Constitution du 18 janvier 1996 sur la déclaration des biens des responsables publics	IGSR, FMO, CNLCC, OPJ, DRSN, COLEGION, OSC

Dans le cadre de la mise en œuvre des Plans d'action Régionaux pour le compte de l'année 2019, les résultats de l'évaluation obtenue dans l'ensemble des huit Régions où ils ont été implémentés, à l'exception des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 10: Evaluation des Plans d'Action Régionaux pour le compte de l'année 2018/2019

AXES STRATEGIQUES	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	OUEST	SUD	TOTAL GLOBAL
PREVENTION									
Action 1	19,17	41,70	20,71	36,28	25,00	62,66	45,00	45,00	36,94
2	37,58	46,60	33,00	13,71	22,50	84,80	64,85	50,65	44,21
3	45,00	45,50	31,92	33,28	31,50	78,46	60,55	33,63	44,98
4	35,00	62,20	45,71	37,57	23,75	69,30	68,38	68,63	51,32
5	40,00	51,20	49,45	57,85	26,25	55,87	57,96	59,54	49,77
6	24,00	36,20	39,14	31,42	40,00	66,00	59,94	50,90	43,45
7	24,17	16,00	6,14	43,42	23,75	66,50	57,77	41,81	34,95
8	47,50	34,00	39,79	42,32	21,25	73,40	51,66	69,54	47,43
9	26,42	40,50	25,75	48,75	16,25	68,80	55,55	65,45	43,43
10	22,90	52,50	24,89	25,71	30,40	34,46	53,70	0,76	30,67
Sous Total	32,17	42,64	31,65	37,03	26,07	66,03	57,54	48,59	42,71
EDUCATION									
Action1	28,93	50,25	30,76	41,82	60,00	56,34	35,60	52,83	44,57
2	50,75	39,00	46,50	31,20	35,00	61,66	29,70	54,33	43,52
3	30,50	27,00	28,88	43,70	30,00	65,83	36,40	45,83	38,52
4	47,80	38,40	49,44	44,76	35,00	55,50	36,65	48,75	44,54
5	30,87	46,00	41,25	32,76	65,00	77,55	43,10	63,70	50,03
6	38,20	45,00	33,33	32,88	60,00	61,66	35,20	38,45	43,09
7	32,10	32,20	41,94	25,28	45,00	44,16	33,60	55,08	38,67
8	35,00	40,00	27,77	49,04	25,00	66,25	30,00	45,68	39,84
9	32,40	30,60	38,30	19,64	25,00	30,50	23,30	46,66	30,80
10	34,00	32,00	46,11	35,00	50,00	45,83	27,80	49,41	40,02

AXES STRATEGIQUES	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	OUEST	SUD	TOTAL GLOBAL
Sous total	36,06	38,05	38,43	35,61	43,00	56,53	33,14	50,07	41,36
CONDITIONS	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	OUEST	SUD	TOTAL GLOBAL
Action 1	37,72	31,40	22,25	48,00	37,25	53,00	33,00	46,00	38,58
2	54,09	48,00	30,54	27,00	27,50	57,00	23,50	49,00	39,58
3	47,54	21,00	29,90	33,00	38,75	37,00	34,00	16,00	32,15
4	53,61	41,50	36,92	47,00	60,00	33,53	33,90	51,38	44,73
5	39,71	33,00	38,90	43,00	44,50	32,00	36,00	53,17	40,04
6	56,60	35,06	26,72	31,60	21,00	24,00	27,25	40,88	32,89
7	40,04	46,00	38,18	58,50	57,50	63,00	37,16	43,88	48,03
8	40,35	39,00	31,27	20,50	77,00	15,66	21,75	35,27	35,10
9	37,87	33,50	30,90	42,00	56,25	57,12	22,16	31,44	38,91
10	30,45	41,50	27,72	37,00	53,25	68,66	25,75	34,55	39,86
Sous total	43,80	37,00	31,33	38,76	47,30	44,10	29,45	40,16	38,99
INCITATION	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	OUEST	SUD	TOTAL GLOBAL
Action 1	12,22	45	27,87	30,71	18,5	25	12,95	18,18	
2	5,00	38,75	12,57	26,78	26,50	30,00	7,77	23,00	21,30
3	22,77	43,75	37,57	29,28	16,25	80,00	20,00	23,48	34,14
4	20,55	50,00	14,28	32,86	47,50	25,00	15,27	48,54	31,75
5	57,22	56,25	27,14	43,59	50,00	30,00	43,60	50,45	44,78
6	5,00	33,75	28,57	25,00	35,00	50,00	14,44	33,87	28,20
7	12,44	32,50	14,57	13,57	28,75	10,00	15,00	33,63	20,06
8	14,77	45,00	50,00	13,21	18,75	0,00	7,21	23,63	21,57
9	38,33	57,50	51,42	39,28	31,25	70,00	35,55	30,22	44,19
10	57,77	61,00	57,14	36,78	20,50	60,00	52,22	36,36	47,72
Sous total	24,61	46,35	32,11	29,11	29,30	38,00	22,40	32,14	31,75
SANCTIONS	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME-NORD	LITTORAL	NORD	OUEST	SUD	TOTAL GLOBAL
Action 1	1,3	27	44,81	19,71	39,25	63	31,11	16,56	30,34
2	3,15	34,00	54,17	25,85	54,00	69,00	39,44	45,00	40,58
3	1,50	28,31	38,04	20,55	39,00	45,66	22,99	37,71	29,22
4	1,31	27,00	17,00	34,42	32,00	33,00	28,06	23,93	24,59
5	1,75	35,66	41,87	19,82	30,00	69,00	19,99	36,50	31,82
6	0,86	20,00	49,88	18,92	23,00	44,00	7,22	20,75	23,08
7	2,05	30,00	27,78	16,66	19,00	46,00	14,62	34,88	23,87
8	2,25	30,10	45,94	21,42	33,00	45,50	19,73	26,75	28,09
9	3,00	52,00	63,75	29,04	38,00	77,00	14,71	35,29	39,10
10	0,50	34,00	0,13	3,57	28,00	25,50	12,77	29,37	16,73
Sous total	1,77	31,81	38,34	21,00	33,53	51,77	21,06	30,67	28,74
Total Général	27,68	39,17	34,37	32,30	35,84	51,28	32,72	40,33	36,71

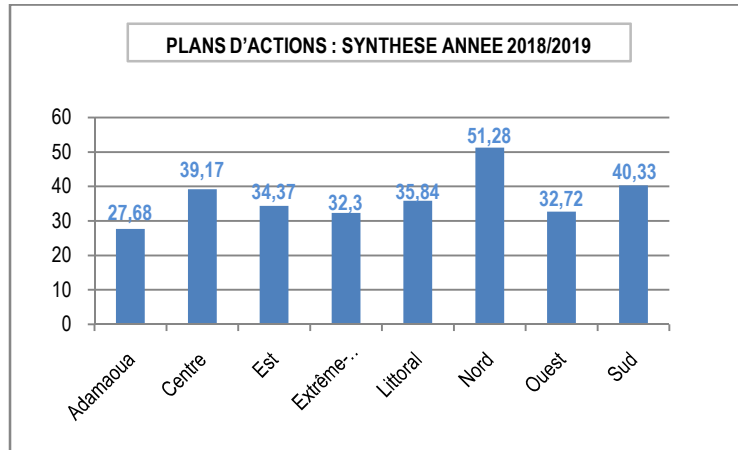
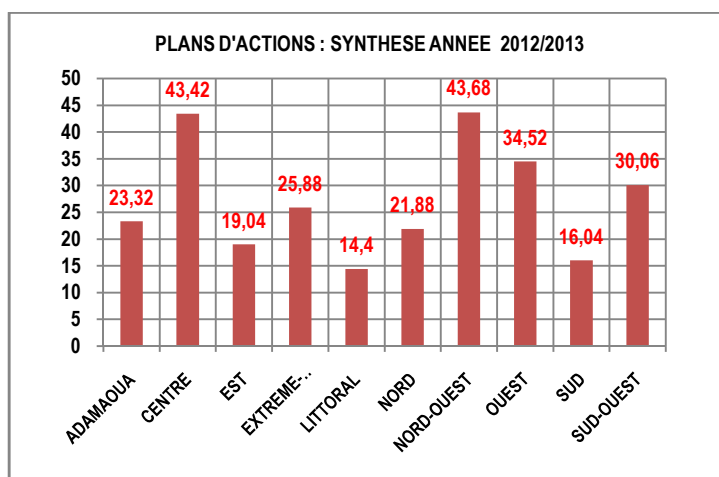


Tableau 11 : Classement des PAR par Région pour l'année 2018/2019

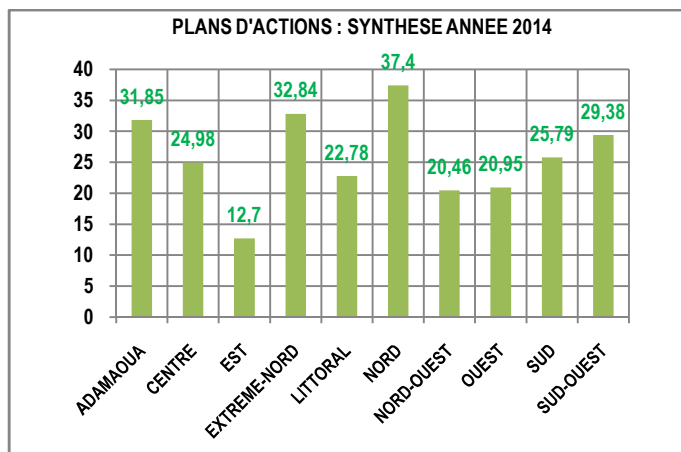
Régions	Taux d'exécution (%)	Classement
NORD	51.28	1 ^{er}
SUD	40.33	2 ^e
CENTRE	39.17	3 ^e
LITTORAL	35.84	4 ^e
EST	34.37	5 ^e
OUEST	32.72	6 ^e
EXTREME-NORD	32.30	7 ^e
ADAMAOUA	27.68	8 ^e
NORD- OUEST	/	Non classé
SUD-OUEST	/	Non classé

Il convient de rappeler que, depuis l'année 2012, les Régions élaborent et mettent en œuvre des Plans d'Actions Régionaux de lutte contre la corruption. Ces Plans sont évalués annuellement pour mesurer le niveau d'engagement des Régions dans le combat contre la corruption.

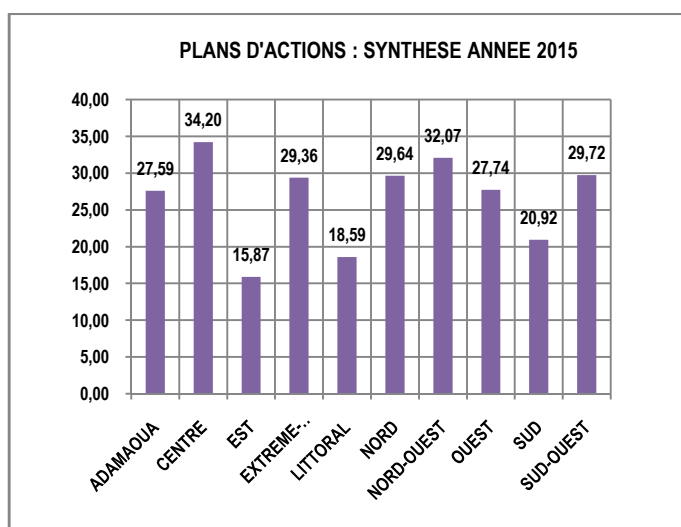
Les tableaux suivants présentent le degré d'engagement des Régions dans la lutte contre ce phénomène depuis cette période.



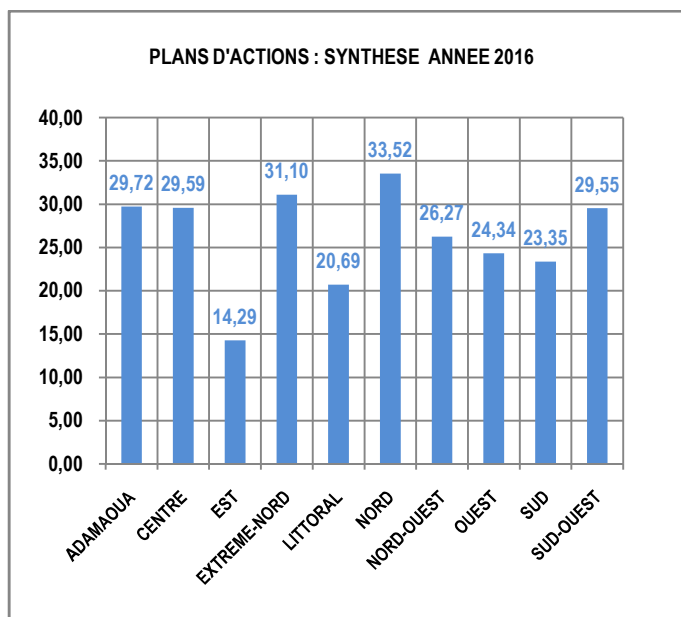
Régions	Taux d'exécution (%)	Classement
NORD-OUEST	43.68	1 ^{er}
CENTRE	43.42	2 ^e
OUEST	34.52	3 ^e
SUD-OUEST	30.06	4 ^e
EXTREME-NORD	25.88	5 ^e
ADAMAOUA	23.32	6 ^e
NORD	21.88	7 ^e
EST	19.04	8 ^e
SUD	16.04	9 ^e
LITTORAL	14.40	10 ^e



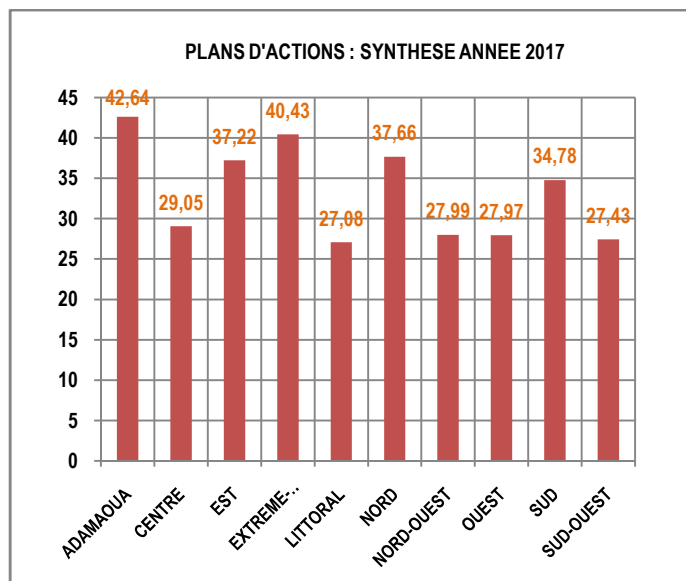
Régions	Taux d'exécution (%)	Classement
NORD	37.40	1 ^{er}
EXTREME-NORD	32.84	2 ^e
ADAMAOUA	31.85	3 ^e
SUD-OUEST	29.38	4 ^e
SUD	25.79	5 ^e
CENTRE	24.98	6 ^e
LITTORAL	22.78	7 ^e
OUEST	20.95	8 ^e
NORD-OUEST	20.46	9 ^e
EST	12.70	10 ^e



Régions	Taux d'exécution (%)	Classement
CENTRE	34.20	1 ^{er}
NORD-OUEST	32.07	2 ^e
SUD-OUEST	29.72	3 ^e
NORD	29.64	4 ^e
EXTREME-NORD	29.36	5 ^e
OUEST	27.74	6 ^e
ADAMAOUA	27.59	7 ^e
SUD	20.92	8 ^e
LITTORAL	18.59	9 ^e
EST	15.87	10 ^e



Régions	Taux d'exécution (%)	Classement
NORD	33.52	1 ^{er}
EXTREME-NORD	31.10	2 ^e
ADAMAOUA	29.72	3 ^e
CENTRE	29.59	4 ^e
SUD-OUEST	29.55	5 ^e
NORD-OUEST	26.27	6 ^e
OUEST	24.34	7 ^e
SUD	23.35	8 ^e
LITTORAL	20.69	9 ^e
EST	14.29	10 ^e



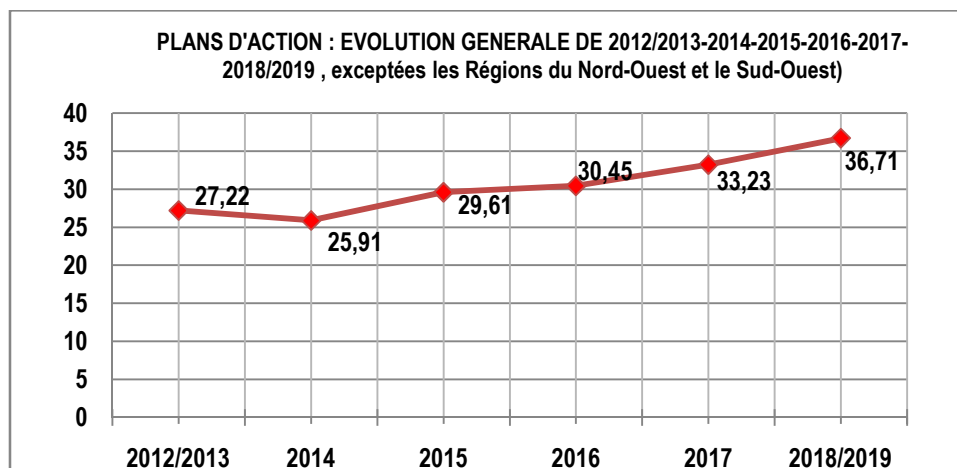
Régions	Taux d'exécution (%)	Classement
NORD	33.52	1 ^{er}
EXTREME-NORD	31.10	2 ^e
ADAMAOUA	29.72	3 ^e
CENTRE	29.59	4 ^e
SUD-OUEST	29.55	5 ^e
NORD-OUEST	26.27	6 ^e
OUEST	24.34	7 ^e
SUD	23.35	8 ^e
LITTORAL	20.69	9 ^e
EST	14.29	10 ^e

Au terme de ces évaluations annuelles depuis le lancement de l'implémentation des PAR en 2012, le tableau suivant présente la synthèse générale de leur mise en œuvre.

Tableau 12 : Synthèse générale de l'implémentation des Plans d'Actions Annuels de 2012 à 2016

REGIONS	ANNEES					
	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018/2019
ADAMAOUA	23,32	31,85	37,11	41,88	42,64	27,68
CENTRE	43,42	24,98	33,33	32,85	29,05	39,17
EST	19,04	12,7	30,92	24,69	37,22	34,37
EXTREME-NORD	25,88	32,84	34,79	37,17	40,43	32,3
LITTORAL	14,4	22,78	23,47	25,54	27,08	35,84
NORD	21,88	37,4	34,01	30,22	37,66	51,28
NORD-OUEST	43,68	20,46	23,16	32,09	27,99	0
OUEST	34,52	20,95	25,40	30,46	27,97	32,72
SUD	16,04	25,79	20,86	22,45	34,78	40,33
SUD-OUEST	30,06	29,38	33,07	27,13	27,43	0
MOYENNE	27,22	25,91	29,61	30,45	33,23	36,71

Fig. 1: Synthèse générale de l'implémentation des Plans d'Actions Annuels depuis 2012



Chapitre 2

LES ACTIVITES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT (CONSUPE)

Les Services du Contrôle Supérieur de l'État constituent, au titre de l'article 2 alinéa 1^{er} du décret n°2013/287 du 04 septembre 2013, l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques du Cameroun. Ils sont chargés de l'audit externe.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, ils exercent une mission de contrôle et, éventuellement de sanction en ce qui concerne le détournement des biens publics, l'une des infractions assimilées à la corruption par la Convention de Mérida de 2003 signée et ratifiée par le Cameroun.

Par ailleurs, les Services du Contrôle Supérieur de l'État effectuent également un contrôle interne de ses propres structures à travers l'audit interne.

L'article 14 du décret de 2013 prévoit que cet audit, sous l'autorité d'un auditeur interne, vise entre autres, le contrôle, l'évaluation des activités, le fonctionnement et les performances des services internes ; l'évaluation ainsi que le contrôle des mesures et techniques d'amélioration du rendement et de la qualité du service, en liaison avec les services compétents en charge de la réforme administrative ; la mise en œuvre de la Stratégie de Lutte contre la Corruption au sein de l'Institution...

Le CONSUPE a aussi une mission de sanction, prolongement éventuel de l'audit externe. En effet, l'article 3 du décret précité prévoit que : « les services du Contrôle Supérieur de l'État concourent à la sanction des ordonnateurs et des gestionnaires des biens publics, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur. À ce titre, le Ministre Délégué en charge du Contrôle Supérieur de l'État préside le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière... ».

Au cours de l'année 2019, la lutte contre la corruption dans les Services du Contrôle du Supérieur de l'Etat a été menée au sein de la Cellule dédiée à cette activité (Section 1) d'une part et dans le cadre du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) dont la présidence est assurée par le Chef de ce Département ministériel, d'autre part (Section 2).

Section 1. LES ACTIVITES DE LA CELLULE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT

Créée par Décision N°00092/D/PR/CONSUPE/SG du 07 août 2017, la Cellule de Lutte Contre la Corruption des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat a pour missions :

- de veiller à la mise en œuvre effective des mesures de lutte contre la corruption prescrites au Ministère, dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre la corruption;

- d'exécuter toute mission relative à la prévention et à la répression de la corruption au sein du CONSUPE ;
- de proposer toutes mesures de nature à juguler ce fléau ;
- de promouvoir l'éthique et les normes de bonne gouvernance au sein du CONSUPE.

En exécution de ces missions, elle a mené plusieurs activités au cours de l'exercice 2019. Celles-ci se résument au nombre de sessions tenues, de dossiers reçus et traités, aux actions de sensibilisation et à la participation aux formations.

Sous-section 1. DES SESSIONS ORGANISEES

Au cours de la période sous revue, la CLCC au sein du CONSUPE a tenu cinq sessions , les 08 et 12 avril 2019 et les 8, 15 et 29 juillet 2019, au cours desquelles les grands axes des activités à mener ont été définis et arrêtés.

C'est également au cours de ces sessions que le suivi des activités réalisées a été effectué.

Sous-section 2. DU TRAITEMENT DES DOSSIERS

Au cours de l'exercice 2019, la CLCC a reçu du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat huit dossiers dont une dénonciation, quatre rapports d'activités, une requête et deux lettres d'information.

Parmi les huit dossiers reçus, cinq ont été traités et transmis au Ministre, pour la suite de la procédure.

S'agissant particulièrement de la dénonciation, le dossier reçu a été classé sans suite.

Sous-section 3. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Dans ce domaine, la CLCC a procédé à :

- l'envoi des messages de sensibilisation au personnel via les opérateurs de téléphonie mobile ;
- la conception et la distribution à 161 cadres techniques, d'un recueil d'extraits de textes sur la lutte contre la corruption.

Sous-section 4. DE LA PARTICIPATION AUX FORMATIONS

Afin de permettre au personnel du CONSUPE d'être suffisamment outillé, la CLCC a acquis des documents appropriés.

Par ailleurs, deux membres de cette Cellule ont pris part, du 12 au 21 Décembre 2019, au sein de l'Autorité de Lutte contre la corruption de l'Egypte (ACA), à une session de formation sur « la lutte contre la corruption », dont l'objectif était de doter les participants d'outils techniques et méthodologiques nécessaires à

l'éradication de ce fléau dans les pays africains et partager les bonnes pratiques en la matière.

Section 2. LES ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE BUDGETAIRE ET FINANCIERE (CDBF)

En 2019, le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière a rendu vingt six (26) Décisions concernant des responsables ou d'anciens responsables des structures ci-après :

- le Ministère des Travaux Publics (MINTP) ;
- le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) ;
- le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) ;
- la Société Nationale d'Investissement (SNI) ;
- le Port Autonome de Douala (PAD) ;
- Aéroports du Cameroun (ADC) ;
- l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- l'Institut Supérieur de Management Public (ISMP) ;
- la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP) ;
- la Commune de Tombel.

Il ressort de ces décisions que le CDBF s'est déclaré incompétent dans trois affaires. Sur les vingt six (26) personnes mises en cause, douze (12) ont été acquittées. Par contre, onze responsables ont été reconnus coupables de diverses fautes de gestion. Ils ont en conséquence écopé d'amendes spéciales d'un montant total de 18 400 000 (dix-huit millions quatre cent mille) F CFA, conformément à l'article 33 du décret n° 78/470 du 03 novembre 1978 relatif à l'apurement des comptes et à la sanction des responsabilités des comptables. Certains de ces responsables ont été mis en débet pour un montant total de 2 733 911 861 (deux milliards sept cent trente-trois millions neuf cent onze mille huit cent soixante un) F CFA.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces Décisions :

Tableau 13 : Décisions rendues par le CDBF en 2019

N°	Structure/ Institution	Références	Personne mise en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanction du CDBF (FCFA)
1.	Port Autonome de Douala (PAD)	00001/D/C DBF du 06 février 2019	A. T.	Ex-Chef de Département des Opérations Commerciales à la Direction Commerciale et de l'Exploitation	Facturation de la redevance sur les navires au Port Autonome de Douala non conforme au Recueil Général des Tarifs de cette entité	28 juin 2019	Débet : 155 200 593 Amende spéciale : 2 000 000
2.	Port Autonome de Douala	00002/D/C DBF du 06 février 2019	B.B. R.	Ex-Chef de Département de la Gestion Commerciale à la Direction Commerciale et Marketing	Facturation de la redevance sur les navires au Port Autonome de Douala non conforme au Recueil Général des Tarifs de cette entité	28 juin 2019	Débet : 107 017 223 Amende spéciale : 2 000 000
3.	Port Autonome de Douala	00003/D/C DBF du 06 février 2019	M. A.	Ex-Chef de Service de l'Exploitation Technique et des Statistiques à la Direction de l'Exploitation	Facturation de la redevance sur les navires au Port Autonome de Douala non conforme au Recueil Général des Tarifs de cette entité	28 juin 2019	Acquitté
4.	Port Autonome de Douala	00004/D/C DBF du 06 février 2019	M.M.P.	Ex-Directeur Commercial et Marketing	- Facturation de la redevance sur les navires au Port Autonome de Douala non conforme au Recueil Général des Tarifs de cette entité ; - minoration du tonnage des	28 juin 2019	Débet : 110 813 958 Amende spéciale : 2 000 000

N°	Structure/ Institution	Références	Personne mise en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanction du CDBF (FCFA)
					cargaisons à débarquer et du nombre total de véhicules facturés ; - application des tarifs inférieurs à ceux prévus par la réglementation en vigueur au PAD.		
5.	Port Autonome de Douala	00005/D/C DBF du 06 février 2019	H. S. née A.	Ex-Chef de Service Facturation des Navires à la Direction Commerciale et de l'Exploitation	Facturation de la redevance sur les navires au Port Autonome de Douala non conforme au Recueil Général des Tarifs de cette entité	28 juin 2019	Débet : 180 025 927 Amende spéciale : 2 000 000
6.	Institut de Recherches Agricoles pour le Développement (IRAD)	00006/D/C DBF du 06 février 2019	N. S.	Ex-Coordonnateur Scientifique	Non justification de l'emploi de 600.000 FCFA perçus du Comptable Délégué	28 juin 2019	Acquitté
7.	Port Autonome de Douala	00007/D/C DBF du 06 février 2019	M. A.	Ex-Chef du Bureau Coordination Mouvements des Navires au Service en charge de la Capitainerie	Facturation de la redevance sur les navires au Port Autonome de Douala non conforme au Recueil Général des Tarifs de cette entité	28 juin 2019	Acquitté
8.	Port Autonome de Douala	00008/D/C DBF du 06 février 2019	M. M. G.	Ex-Directeur Commercial et de l'Exploitation	Facturation de la redevance sur les navires au Port Autonome de Douala non conforme au Recueil Général des Tarifs de cette entité	28 juin 2019	Débet : 154 364 522 Amende spéciale : 2 000 000
9.	Institut Supérieur de Management Public (ISMP)	00009/D/C DBF du 06 février 2019	Y.S.	Contrôleur Financier Spécialisé	-Apposition des visas de contrôle budgétaire sur des factures portant des références mercuriales douteuses et sur les factures sans référence mercuriale ; -apposition des visas de contrôle budgétaire sur les documents de paiement des indemnités et autres avantages financiers octroyés aux personnels de l'ISMP sans base juridique ; -défaut de diligence en vue de l'apurement de deux caisses d'avance.	28 août 2019	Amende spéciale : 2 000 000
10.	Institut Supérieur de Management Public	000011/D/C DBF du 06 février 2019	M. G. D.	Régisseur de la Caisse d'Avance	Déblocage de fonds sans pièces justificatives pour un montant de 11.500.000 FCFA	28 août 2019	Incompétence du CDBF
11.	Aéroports du Cameroun	000012/D/C DBF du 10 juin 2019	S.L.E.	Ingénieur du Marché n°035/MA/ADC/CPM/2011	Engagement des dépenses sans pièces justificatives ou certification sans justification de l'exécution des travaux	28 août 2019	Acquitté
12.	Commune de TOMBEL	000013/D/C DBF du 10 juin 2019	M.A.	Ex-Caissière	Non production de pièces justificatives (décharges) du reversement des montants déchargés aux bénéficiaires	28 août 2019	Incompétence du CDBF
13.	Port Autonome de Douala	000014/D/C DBF du 10 juin 2019	D. M.	Ex-Directeur Technique et Conseiller Technique N°3	-Validation du paiement d'un décompte relatif au dragage d'entretien, sans exécution du sondage bathymétrique préalable ; -absence de diligence en vue d'engager les procédures visant à régulariser l'exécution des prestations passées après Appel d'Offres International restreint pour les travaux de dragage de réhabilitation de la darse à bois et d'entretien des plans d'eau du PAD ; -certification de décomptes ne reposant sur aucune base juridique ; - certification des prestations non exécutées.	28 août 2019	Débet : 126 014 362 Amende spéciale : 2 000 000
14.	Port Autonome de Douala	000015/D/C DBF du 10 juin 2019	F.J.	Membre de la Commission de Réception	Facturation de la redevance sur les navires au Port Autonome de Douala non conforme au Recueil Général des Tarifs de cette entité	08 octobre 2019	Acquitté
15.	Port Autonome de Douala	000016/D/C DBF du 08 octobre 2019	M.E. M.	Ex-Chef de Service de Facturation Marchandises à la Direction Commerciale et du Marketing	Facturation de la redevance sur les navires au Port Autonome de Douala non conforme au Recueil Général des Tarifs de cette entité	08 octobre 2019	Acquitté

N°	Structure/ Institution	Références	Personne mise en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanction du CDBF (FCFA)
16.	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grandes Consommation (MIRAP)	000017/D/C DBF du 08 octobre 2019	B. N. C.	Administrateur	Allocation de compléments de salaire non soumis à l'impôt	08 octobre 2019	Amende spéciale : 200 000
17.	Subdivision des Travaux Publics de la Haute Sanaga	000019/D/C DBF du 08 octobre 2019	D.B.	Ex-Chef de Subdivision des Travaux Publics	Certification des travaux partiellement exécutés pour un montant de 923.550 FCFA	08 octobre 2019	Acquitté
18.	Ministère de la Santé Publique	000020/D/C DBF du 08 octobre 2019	A.E.	Ex-Directeur de l'Organisation des Soins et de la Technologie Sanitaire	1. Non pertinence dans l'achat de certains médicaments 2. Décharge de certains médicaments par des particuliers, à des fins inconnues, pour un montant de 30.131.183 FCFA	08 octobre 2019	Acquitté
19.	Société Nationale des Investissements (SNI)	000021/D/C DBF du 04 décembre 2019	D.E.	Ex-Directeur Général	-Cession de 20% de l'ensemble du capital social de CIMENCAM, au lieu de 20% des actions détenues par l'Etat au sein de cette société tel que prescrit par l'Etat. -Choix des Cimenteries du Cameroun, comme Entreprise à privatiser en lieu et place du Comité Interministériel chargé des privatisations et de la mission de réhabilitation des entreprises du secteur Public et parapublic, sans référer audit organe. - Cession des actions détenues par l'Etat au capital de CIMENCAM, sans que le Président de la République n'ait au préalable, par décret, inscrit cette entreprise dans la liste des entreprises admises en privatisation. -Détermination de la valeur de l'action de la CIMENCAM, en lieu et place de la sous-commission chargée des privatisations. -Cession des actions de CIMENCAM au groupe LAFARGE, sans qu'il y ait eu au préalable, lancement d'appel d'offres visant à recueillir les offres de plusieurs soumissionnaires, comme le prescrivent les textes en vigueur en la matière ; -signature de la convention de cession des actions de la CIMENCAM, sans avoir qualité. -Dépôt du produit issu de la cession des actions de la CIMENCAM et de la SABC dans un compte de la BNP PARIBAS, pour une période de huit (08) mois , avant transfert desdits fonds vers le compte SNI auprès de la banque WORMS à paris, en lieu et place du compte de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. -Affectation du produit de la cession à l'exécution de dépenses n'ayant aucun lien avec l'objectif initial.	08 juin 2019	Débet : 1 868 394 776 Amende spéciale : 2 000 000 Déchéance : 5 ans
20.	Port Autonome de Douala	000023/D/C DBF du 27 nov. 2019	E.N. J.	Membre de la Commission de Réception	Non-conformité des tarifs sur la facturation des navires avec le Recueil Général des Tarifs	27 novembre 2019	Acquitté
21.	Port Autonome de Douala	000027/D/C DBF du 27 nov. 2019	Y. L.	Membre de la Commission de Réception	Non-conformité des tarifs sur la facturation des navires avec le Recueil Général des Tarifs	27 novembre 2019	Acquitté
22.	Agence de	000025/D/C	T. S. P.	Ex-Contrôleur Financier	-Validation à travers l'apposition du	04 Décembre 2019	

N°	Structure/ Institution	Références	Personne mise en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanction du CDBF (FCFA)
	Régulation des Télécommunications (ART)	DBF du 04 déc. 2019		Spécialisé	<p>visa, des dépenses relatives à la perception d'avantages indus par les administrateurs de l'ART en application des résolutions irrégulières adoptées par le Conseil d'Administration.</p> <p>-Validation, à travers l'apposition du visa, des dépenses relatives à la perception d'avantages indus par les administrateurs de l'ART en application des décisions prises par le Directeur Général de l'ART.</p> <p>-Validation à travers l'apposition du visa, des dépenses inhérentes à l'allocation d'avantages indus aux responsables de l'ART, en application des résolutions irrégulières adoptées par le Conseil d'Administration.</p> <p>-Validation à travers l'apposition du visa, des dépenses inhérentes à l'allocation d'avantages indus aux responsables de l'ART, en application des décisions prises par le Directeur Général de l'ART.</p> <p>-Validation à travers l'apposition du visa, des dépenses relatives à l'allocation d'avantages irréguliers aux personnels du Ministère des Finances en services auprès de l'ART en application des résolutions irrégulières adoptées par le Conseil d'Administration.</p> <p>-Validation à travers l'apposition du visa, des dépenses relatives à l'allocation d'avantages irréguliers aux personnels du Ministère des Finances en services auprès de l'ART en application des décisions prises par le Directeur Général de l'ART.</p> <p>-Validation à travers l'apposition du visa, des dépenses relatives aux avantages servis aux tutelles et au Directeur Général, pour appui au titre de fonds de souveraineté, en violation du cadre budgétaire en vigueur.</p> <p>- Validation à travers l'apposition du visa, des dépenses inhérentes à la perception d'avantages salariaux indus par les dirigeants sociaux.</p> <p>-Validation à travers l'apposition du visa, des dépenses inhérentes à la perception par les dirigeants sociaux, de salaires de base supérieurs aux montants fixés par le Conseil d'Administration.</p> <p>-Validation à travers l'apposition du visa, des dépenses inhérentes à la perception par les dirigeants liées au paiement d'une prime spéciale au personnel et dirigeants sociaux.</p>		<p>Débet : 32 080 500</p> <p>Amende spéciale : 2 000 000</p>
23.	Institut de Recherches Agricoles pour le Développement	000027/D/C DBF du 27 nov. 2019	Dr B. M.	Ex-Chef de Centre Régional de Recherche Agronomique pour le Développement	La non tenue du livre journal et du registre de service fait	27 Novembre 2019	Amende spéciale : 200 000
24.	Institut de Recherches Agricoles pour le Développement	000029/D/C DBF du 27 nov. 2019	M. M. Y.C.	Chef du Laboratoire des Sols du Centre Régional de Recherches Agricoles de Nkolbisson	Non production de pièces justificatives des décharges pour un montant de 593.020 FCFA	27 Novembre 2019	Incompétence du CDBF
25.	Ministère de l'Eau et de l'Energie	000030/D/C DBF du 04 déc. 2019	D.N.	Ex-Représentant du Directeur de l'Energie	Certification et liquidation des dépenses sans exécution du projet d'électrification du village Ebang-	04 Décembre 2019	Acquitté

N°	Structure/ Institution	Références	Personne mise en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanction du CDBF (FCFA)
					Mengong, dans l'Arrondissement de Bikok		
26.	Ministère des Arts et de la Culture	000031/D/C DBF du 04 déc. 2019	N. E.C.	Ex-Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des dépenses publiques relatives à la retenue irrégulière de l'impôt sur les salaires des personnels des structures rattachées - Validation des dépenses publiques en violation du principe de la spécialité des crédits - Validation des dépenses relatives à l'octroi de gratifications pour la somme de 7.466.818 FCFA - Validation des dépenses publiques relatives à la réception indue de fournitures de bureau, pour un montant de 16.770.540 FCFA 	04 Décembre 2019	Acquitté

Chapitre 3

LES ACTIVITÉS DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIÈRE (ANIF)

L'Agence Nationale d'Investigation Financière est la Cellule de Renseignement Financier (CRF) de type administratif du Cameroun placée sous la tutelle du Ministère des Finances. Chargée de lutter contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme et de la Prolifération, infraction assimilée à la corruption, elle a été instituée par le Règlement n°01/03-CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale. L'ANIF a été organisée par le décret n°2055/187 du 31 mai 2005, suite à l'adoption par le Cameroun du Règlement de 2003, modifié en 2010 et abrogé en avril 2016.

Exceptionnellement, il est fait état dans ce Rapport des activités opérationnelles de l'ANIF pour les années 2018 et 2019.

Section 1. LES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE L'ANIF EN 2018

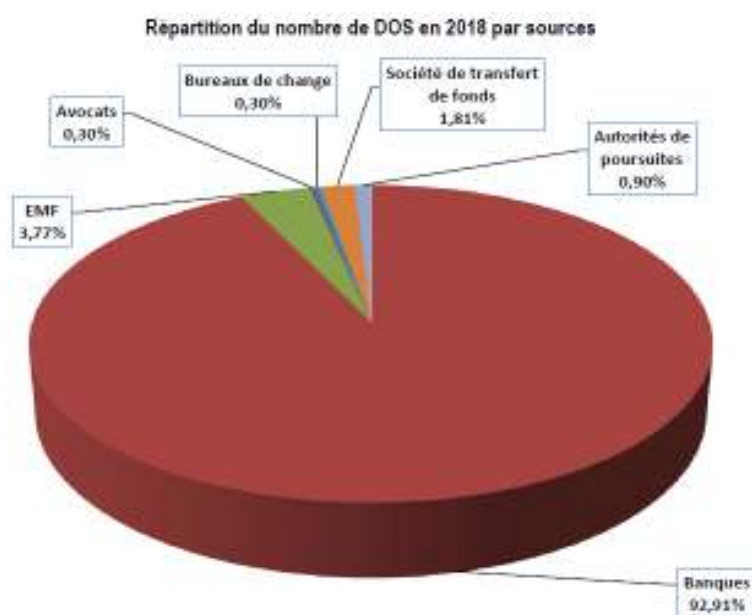
Les activités de l'année 2018 concernent la réception des Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS) et autres informations ainsi que leur analyse et la transmission des renseignements financiers aux autorités compétentes.

Sous-section I. LA RECEPTION DES DECLARATIONS DE SOUPÇON

Au cours de l'année 2018, l'ANIF a enregistré 663 DS souscrites par les professions assujetties, contre 618 en 2017, soit une hausse de 7,28%.

Le tableau et le graphique ci-après, présentent le nombre et la répartition des déclarations de soupçon enregistrées en 2018 en fonction des sources.

Assujettis	Nombre
Banques	616
EMF	25
Avocats	2
Bureaux de change	2
Sociétés de transfert de fonds	12
Autorités de poursuites	6
Total	663



Le nombre de déclarations d'opérations suspectes provenant des avocats, des bureaux de change, des Sociétés de transferts des fonds et des autorités de poursuites est en augmentation, ce qui indique une amélioration de la collaboration avec ces professions. L'implication de plusieurs responsables de ces professions assujetties dans les travaux préparatoires de l'évaluation mutuelle du dispositif de LAB/CFT et de l'évaluation nationale des risques de BC/FT a certainement contribué à la prise de conscience de leurs responsables sur leurs obligations en matière de LAB/CFT.

Par contre, on note une régression de la collaboration du secteur des assurances et une absence de collaboration de la majorité d'EPNFD. Dans le cadre de la coopération nationale et internationale, des demandes de renseignements provenant des Administrations publiques, des autres services opérationnels de renseignements et de sécurité ainsi que des services homologues étrangers ont fait l'objet d'investigations.

Le récapitulatif de ces demandes est présenté dans le tableau suivant :

Destinataires	Nombre
Autres Administrations Publiques et services de renseignement et de sécurité	28
Autres CRF	9
Total	37

De manière générale, la coopération avec les acteurs nationaux impliqués dans la LAB/CFT a connu une nette amélioration. Ceci peut trouver une explication dans la mise en œuvre progressive des nouvelles dispositions du Règlement CEMAC du 11 avril 2016 qui encourage à travers son article 71, la collaboration avec les autres services impliqués dans la LAB/CFT. L'ANIF reçoit ainsi de manière croissante des demandes de renseignements pour la recherche et la détection des flux financiers illicites.

Sous-section II. LE TRAITEMENT DES DECLARATIONS DES SOUPCONS

Il appelle parfois la mise en œuvre du droit de communication de l'ANIF. Les DS traitées sont ensuite transmises aux autorités compétentes.

I. LE DROIT DE COMMUNICATION A L'ANIF

Dans le cadre du droit de communication des informations à l'ANIF, les investigations menées ont nécessité le recours à diverses Institutions au plan national. En 2018, l'ANIF a effectué 6.468 demandes d'informations aux Institutions ainsi que le présente le tableau suivant :

Institutions	Nombre de demandes d'informations	% des demandes d'informations
Banques	5 446	84,20%
EMF	875	13,53%
Administrations publiques	105	1,62%
Autorités de poursuites	13	0,20%

Sociétés et Entreprises publiques	20	0,31%
Autres Sociétés privées	05	0,08%
Notaires	02	0,03%
Représentation diplomatique et ONG internationale	02	0,03%
Total	6 468	100%

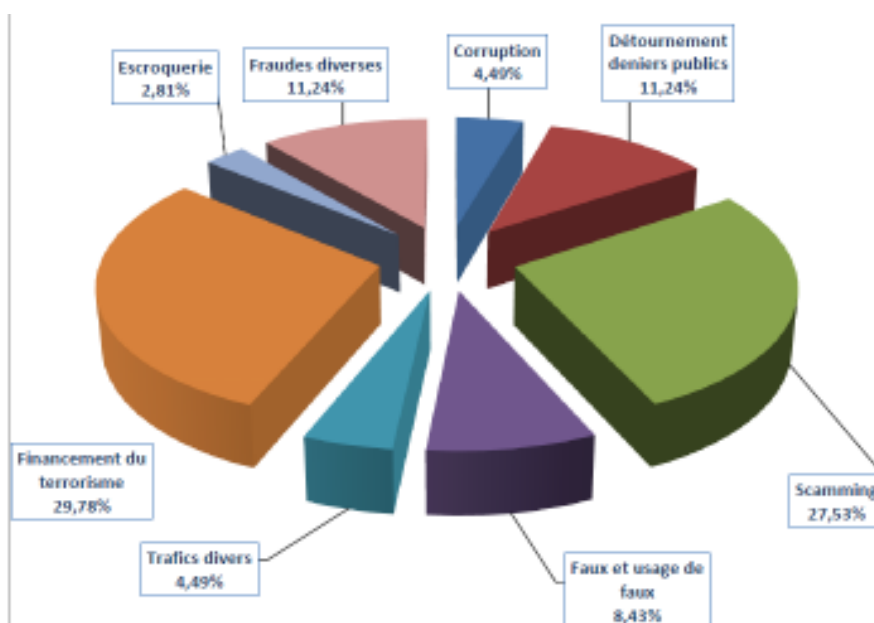
II. LA TRANSMISSION DES DS AUX AUTORITES COMPETENTES

Au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018, cent soixante-dix-huit rapports ont été disséminés aux Juridictions et autres Autorités compétentes. Comparativement à l'année 2017, on observe une légère augmentation du nombre de dossiers disséminés en 2018, qui est passé de 164 à 178, soit une hausse relative de 8,54%.

Tableau 14 : Nombre et répartition des dossiers transmis par l'ANIF aux différentes Juridictions compétentes en 2018 en fonction des infractions sous-jacentes soupçonnées

Infractions	Nombre de cas	Flux financiers
Corruption	8	14 716 453 443
Détournement de biens publics	20	56 581 145 619
Scamming	49	52 989 306
Faux et usage de faux	15	1 455 764 631
Trafics divers	8	267 184 184 329
Financement du terrorisme	53	7 065 919 942
Escroquerie	5	1 662 837 183
Fraudes diverses	20	64 978 434 224
TOTAL	178	413.697.728.677

Figure 2 : Répartition du nombre de dossiers disséminés en 2018 par l'ANIF par infraction sous-jacente

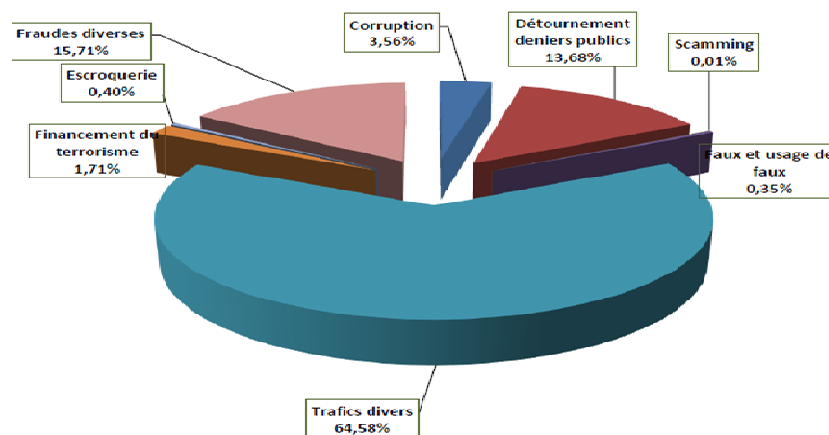


Il ressort de ce tableau et de ce graphique qu'en 2018 :

- les dossiers liés **aux soupçons de financement du terrorisme** (y compris les financements des activités et des groupes sécessionnistes) ont été les plus nombreux en 2018 (53 cas) ; ceux-ci ont connu une nette augmentation de leur nombre en 2018 par rapport à 2017 (34 cas) ; cette situation traduit la forte collaboration entre l'ANIF et les autres acteurs nationaux impliqués dans la lutte contre le terrorisme ;
- les **cas de Scamming** arrivent en deuxième position du nombre des dossiers transmis (49 cas) ; on note également une forte progression (63,33%) du nombre de dossiers transmis par rapport à l'année 2017 ; cela confirme la persistance de cette forme d'escroquerie dont le mode opératoire est également soupçonné d'être utilisé pour financer les activités sécessionnistes ;
- les cas de **fraudes diverses** viennent en troisième position en terme du nombre de dossiers transmis (20 cas) ; ces cas se rapportent majoritairement aux fraudes fiscales et douanières, qui ont fait l'objet de la saisine de la DGI et de la DGD en plus des Juridictions compétentes ; on relève ainsi un renforcement de la collaboration avec ces Administrations;
- le nombre de dissémination relatifs aux **soupçons de détournements de biens publics** reste important (20 cas) et représente 11,24% du nombre de dossiers transmis ; ceux-ci découlent principalement des **détournements des fonds dans les Marchés Publics, de la manipulation de la solde des agents publics, de prise illégale d'intérêt dans un acte et de concussion** ;
- le nombre de cas relatifs **au faux et à l'usage de faux** (15 cas) sont en baisse par rapport à l'année 2017 et représente 8,43% du nombre de dossiers transmis ;
- les cas de trafics divers (08) sont en augmentation par rapport à l'année 2017 ; les cas identifiés sont relatifs aux trafics de devises et aux trafics de produits miniers ;
- les cas de corruption sont en augmentation ; ils sont passés de 04 cas en 2017 à 08 cas en 2018 et représentent 4,49% du nombre de dossiers transmis en 2018.

Les flux financiers repérés dans les 178 dossiers transmis aux Juridictions et autres autorités compétentes en 2018, s'élèvent à 413.697.728.677 (quatre cent treize milliards six cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent vingt-huit mille six cent soixante-dix-sept) FCFA. Le graphique ci-après présente la répartition des dossiers transmis en fonction des flux financiers repérés.

Fig. 3 : Répartition des dossiers transmis en 2018 en fonction des flux financiers détectés



Il ressort de ce graphique les observations suivantes :

- les flux financiers se rapportant aux trafics divers sont les plus importants malgré le nombre peu élevé des dossiers transmis par rapport à ce type d'infractions ; ils représentent 64,58% du total des flux financiers identifiés, contre 2,40% en 2017 ; cela traduit l'envolée des flux financiers liés au trafic de devises et de produits miniers;
- les cas de financement du terrorisme et de scamming sont les plus représentatifs en terme de nombre de dossiers transmis mais représentent respectivement 1,71% et 0,01% seulement des flux financiers repérés ;
- les cas de fraudes diverses représentent 15,71% du total des flux financiers détectés ;
- les flux financiers liés aux détournements des biens publics représentent 13,68% des flux repérés en 2018 contre 2,04% en 2017 ;
- les flux financiers se rapportant à la corruption représentent 3,56% du total des flux repérés en 2018 contre 0,10% en 2017.

Le tableau ci-après présente le nombre et la répartition des dossiers transmis aux Juridictions et aux autres autorités compétentes en 2018.

Tableau 15: Nombre et répartition des dossiers transmis aux Juridictions et aux autres autorités compétentes en 2018

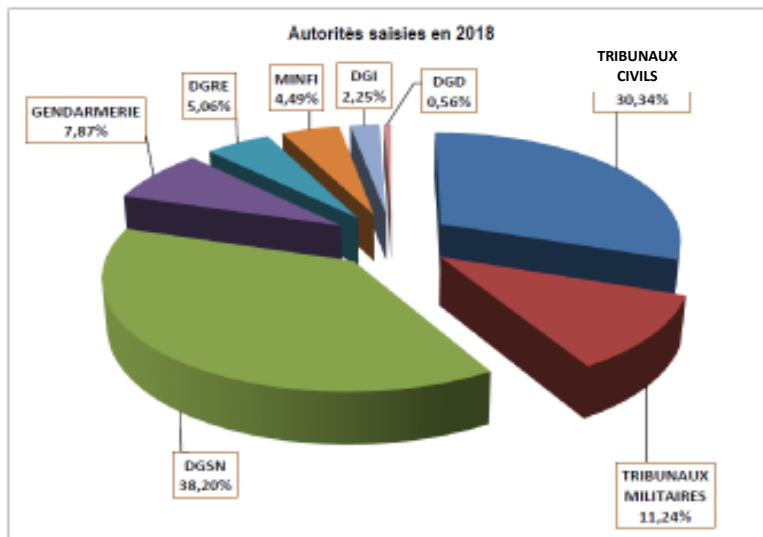
Juridictions/Autorités saisies	Nombre de cas	% disséminations en 2018
Juridictions		
TGI Wouri	22	12,36%
TGI Mfoundi	8	4,49%
TCS	9	5,06%
TGI Mezam	4	2,25%
Tribunal Militaire Yaoundé	13	7,30%
Tribunal Militaire Bafoussam	1	0,56%
Tribunal Militaire Buéa	6	3,37%
TGI Fako	1	0,56%
TGI Lom & Djerem	3	1,69%
TGI Moungo	1	0,56%
TGI Mémé	1	0,56%
TGI Noun	1	0,56%
TGI Diamaré	1	0,56%
TGI Vina	1	0,56%
TPI Bamenda	1	0,56%
TPI Yaoundé Centre Adm.	1	0,56%
Autorités d'enquêtes		
SCRJ/GN	14	7,87%
DGSN	68	38,20%
DGRE	9	5,06%
Autres Administrations		
MINFI	8	4,49%
DGI	4	2,25%
DGD	1	0,56%
TOTAL	178	

En 2018, les Juridictions les plus saisies ont été le Tribunal de Grande Instance du Wouri, le Tribunal Militaire de Yaoundé et le Tribunal Criminel Spécial. En ce qui

concerne les autorités d'enquêtes, la DGSN et la Gendarmerie Nationale ont reçu le plus de rapports d'investigation. Le MINFI, la DGI, la DGD et la DGRE ont également reçu les dossiers de l'ANIF.

Le tableau et le graphique suivants présentent le nombre et la répartition des dossiers transmis aux Juridictions et autres autorités compétentes.

Autorités saisies	Nbre de cas
TRIBUNAUX CIVILS	54
TRIBUNAUX MILITAIRES	20
DGSN	68
GENDARMERIE	14
DGRE	9
MINFI	8
DGI	4
DGD	1
Total	178



Les observations et les commentaires suivants se dégagent du tableau et du graphique ci-dessus :

- les services d'enquêtes et de renseignement de la DGSN, de la DGRE et de la Gendarmerie Nationale ont été destinataires de 51,13% des dossiers transmis par l'ANIF ; ces dossiers étaient pour la plupart relatifs aux renseignements sur les réseaux de financements des activités terroristes et sécessionnistes ;
- les Tribunaux Militaires ont également été destinataires de 11,24% des dossiers transmis en 2018, pour des soupçons de financements d'activités terroristes ou sécessionnistes ;
- les Tribunaux civils ont reçu 30,34% des dossiers pour des soupçons de blanchiment des fonds issus de la corruption, de détournement de biens publics, de faux et usage de faux, de trafics divers.

Section 2. LES ACTIVITES OPERATIONNELLES REALISEES EN 2019

Les activités opérationnelles de l'année 2019 ont porté sur la réception et l'exploitation des Déclarations de Soupçons et autres informations, les échanges avec les assujettis et la transmission de renseignements financiers aux autorités compétentes (Juridictions civiles et militaires). L'Agence a aussi maintenu une collaboration active avec les autres services administratifs impliqués dans la Lutte Anti-Blanchiment, mais également avec les services de sécurité et de renseignements engagés dans la lutte contre le terrorisme dans la Région de l'Extrême-Nord et les mouvements sécessionnistes dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Sous-section 1. LES DECLARATIONS DE SOUPÇON ET LEUR EXPLOITATION

I. LES DECLARATION DE SOUPÇON

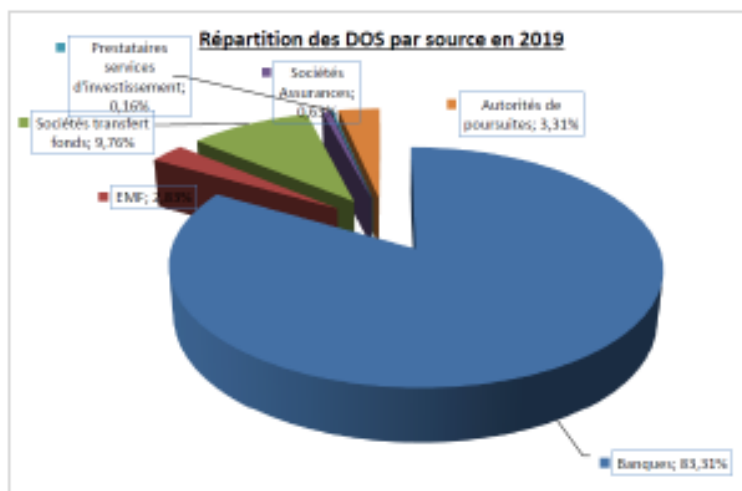
Au cours de l'année 2019, l'ANIF a enregistré 635 Déclarations de Soupçons souscrites par les professions assujetties, contre 663 en 2018, soit une légère baisse de 4,22%.

Le tableau et le graphique ci-après, présentent le nombre et la répartition des déclarations de soupçon enregistrées en 2019 en fonction des sources :

Tableau 16 : Nombre et répartition des DS enregistrées en 2019 en fonction des sources

Sources	Nombre
Banques	529
EMF	18
Sociétés de transfert de fonds	62
Sociétés d'Assurances	4
Prestataires de services d'investissement	1
Autorités de poursuites	21
TOTAL	635

Fig. 4: Nombre et répartition des DS enregistrées en 2019 en fonction des sources



Les Banques sont les premières pourvoyeuses de Déclarations de Soupçon à l'ANIF (83,31%), suivies des Sociétés de transfert de fonds (9,76%).

Toutefois, le nombre de Déclarations d'Opérations Suspectes provenant des Banques (529) est en baisse par rapport à l'année 2018 (616). On observe également une baisse du nombre de DS des EMF. Il faut ainsi noter que la contribution de ces Institutions (18 déclarations soit 2,83% du total des déclarations souscrites) semble très faible, compte tenu de leur effectif (plus de 400 EMF au Cameroun), de leur portefeuille-clients et de la gamme très large de produits et services qu'ils fournissent au public.

Il faut aussi relever l'augmentation du nombre de DS souscrites par les Sociétés des transferts de fonds, les Sociétés d'assurances, les prestataires des services d'investissement et les autorités de poursuites pénales. Ceci pourrait s'expliquer par les effets de la sensibilisation au cours des travaux de l'Evaluation Nationale des Risques de BC/FT et de l'Evaluation Mutuelle auxquels ont été associés les autorités de poursuites et les assujettis de divers secteurs d'activités. On note également une régression des DOS en provenance des Avocats et absence de collaboration des autres EPNFD.

L'ANIF a également mené des investigations sur des demandes de renseignements provenant des Administrations publiques, des autres services opérationnels de renseignements et de sécurité ainsi que des services homologues étrangers dans le cadre de la coopération nationale et internationale.

Le récapitulatif de ces demandes est présenté dans le tableau suivant :

Base des investigations	Nombre
Demandes des autres Administrations publiques	21
Demandes des CRF homologues	22
TOTAL	43

La coopération nationale est restée intense en 2019 malgré une faible baisse du nombre de demandes de renseignements adressées à l'ANIF.

La coopération internationale, quant à elle, a connu une nette densification, avec une augmentation très significative du nombre de réquisitions des services homologues étrangers.

L'ANIF dispose d'un droit de communication des informations. Dans le cadre de ses investigations en 2019, elle a envoyé 9.194 demandes d'informations aux Institutions nationales et aux services homologues étrangers. Environ 98% du nombre total des demandes d'informations ont été adressées aux Banques et aux EMF pour l'obtention d'informations financières. Près de 2% de ces demandes ont été adressées aux Administrations publiques, aux autorités de poursuites pénales, aux Sociétés et Entreprises publiques et privées, aux Notaires et aux services homologues étrangers.

II. L'EXPLOITATION DES DS

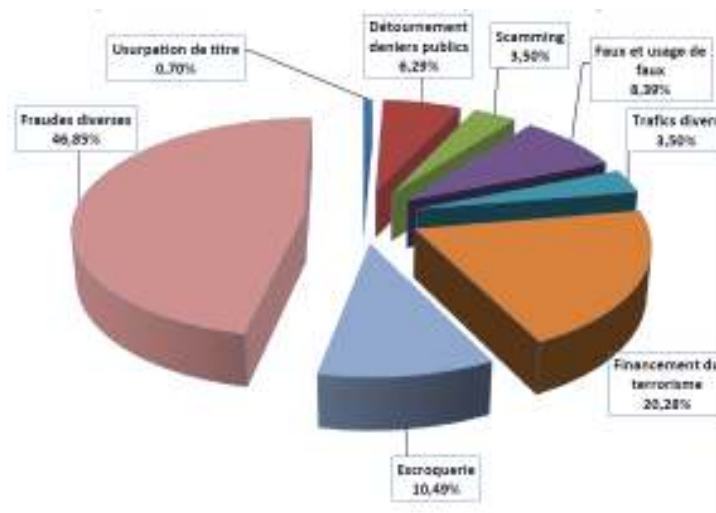
Au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019, 143 rapports ont été disséminés aux Juridictions et autres Autorités compétentes, pour des flux

financiers repérés de 80.758.711.354 FCFA (quatre-vingt milliard sept cent cinquante-huit million sept cent onze mille trois cent cinquante-quatre).

Tableau 17 : Nombre et répartition des dossiers transmis aux différentes Juridictions compétentes en 2019, en fonction des infractions sous-jacentes

Infraction	Nbre de cas	Flux financiers (en FCFA)
Usurpation de titre	1	870.000
Détournement de biens publics	9	5.196.690.406
Scamming	5	21.052.879
Faux et usage de faux	12	2.598.838.400
Trafics divers	5	4.281.270.328
Financement du terrorisme	29	2.415.379.820
Escroquerie	15	7.355.947.437
Fraudes diverses	67	58.888.662.084
TOTAL	143	80.758.711.354

Fig.5 : Répartition du nombre de dossiers disséminés en 2019 par infraction sous-jacente



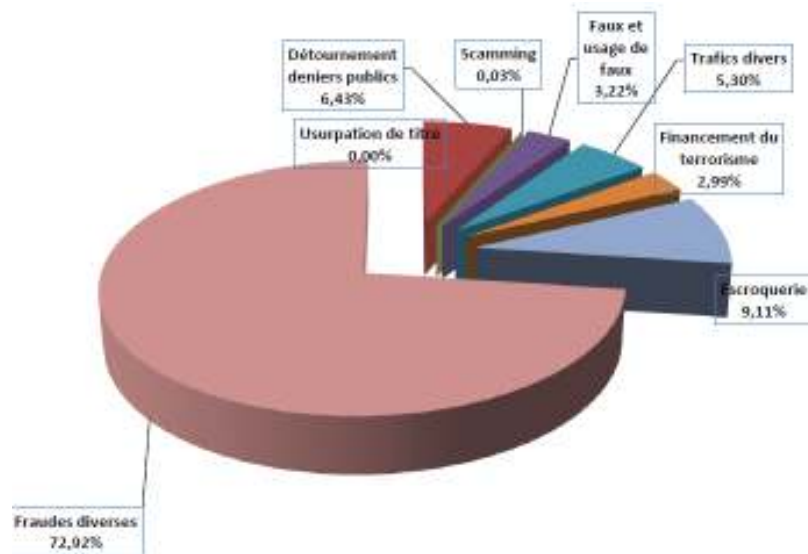
Il ressort de ce tableau et de ce graphique qu'en 2019 :

- les cas de fraudes diverses sont en forte augmentation et sont passés de 20 cas en 2018 à 67 cas en 2019 ; ces affaires arrivent en 1^{ère} position du nombre de dossiers transmis au cours de cette année ; les infractions détectées se rapportent en grande partie aux fraudes fiscales qui ont fait l'objet de la saisine de la DGI en plus des Juridictions compétentes ; on note aussi l'émergence d'une nouvelle forme de fraude et de blanchiment d'argent par l'utilisation abusive de cartes bancaires ;
- les dossiers liés aux soupçons de financement du terrorisme (y compris les financements des activités et des groupes sécessionnistes) restent importants et arrivent en deuxième position du nombre de dossiers transmis en 2019 (29 cas). Ceux-ci ont toutefois connu une baisse de leur nombre en 2019 par rapport à 2018 (53 cas) ; ces dossiers sont généralement communiqués aux Juridictions militaires et aux services spécialisés notamment la DGRE, la DST et la Gendarmerie Nationale, ce qui traduit une collaboration active entre ces services et l'ANIF dans le cadre des renseignements en lien avec le financement d'activités terroristes ;

- le nombre de cas relatifs au faux et à l'usage de faux (12 cas) est en baisse par rapport à l'année 2018 et représente 8,39% du nombre de dossiers transmis ;
- les cas d'escroquerie sont en augmentation et sont classés au troisième rang en terme du nombre de dossier transmis; ils sont passés de 05 en 2018 à 15 en 2019 et représentent 10,49% du nombre de transmissions ;
- les cas de trafics divers (05) sont en baisse par rapport à l'année 2018. Ceux identifiés sont relatifs aux trafics de devises, d'objets d'art et de produits miniers ;
- les dossiers se rapportant aux détournements de biens publics (9 cas) représentent 6,29% du nombre de dossiers transmis ; ceux-ci découlent principalement des détournements des fonds dans les Marchés publics, de la manipulation de la solde des agents publics, de la prise illégale d'intérêt dans un acte et de la concussion ;
- les cas de scamming sont en forte baisse : ils sont passés de 49 en 2018 à 05 en 2019 ; cette situation pourrait s'expliquer par une vigilance plus accrue des Sociétés internationales de transferts de fonds qui sont le canal le plus utilisé par les escrocs sur internet.

Les flux financiers repérés dans les 143 dossiers transmis aux Juridictions et autres autorités compétentes en 2019 sont présentés dans le graphique ci-après.

Fig. 6 : Répartition des dossiers transmis en 2019 en fonction des flux financiers détectés



De manière générale, l'on note en 2019, une baisse du montant global des flux financiers repérés par rapport à 2018.

Par ailleurs on observe que :

- les flux financiers se rapportant aux fraudes diverses sont les plus importants et représentent 72,92% des montants identifiés, contre 15,71% en 2018 ; cette forte évolution est le corollaire de l'augmentation des montants détectés dans les affaires de blanchiment de fraude fiscale ;

- les flux financiers relatifs aux cas d'escroquerie représentent 9,11% du total des montants repérés en 2019 et arrivent en deuxième position en terme de flux financiers identifiés;
- les cas de financement du terrorisme représentent 2,99% des flux financiers repérés en 2019, contre 1,71% en 2018 ;
- les flux financiers se rapportant aux détournements des biens publics sont en baisse et représentent 6,43% des montants repérés en 2019 contre 13,68% en 2018 ;
- les flux financiers liés aux trafics divers sont en baisse et représentent 5,30% du total des flux financiers identifiés en 2019, contre 64,58% en 2018 ;
- les flux financiers relatifs à l'usurpation de titre et au scamming sont les moins importants en 2019 et représentent respectivement 0,001% et 0,03% des montants identifiés.

Tableau 18 : Nombre et répartition des dossiers transmis aux Juridictions et aux autres autorités compétentes en 2019

Juridictions/Autorités saisies	Nombre de cas	% disséminations en 2019
Juridictions (civiles et militaires)		
TGI Wouri	40	27,97%
TGI Mfoundi	10	6,99%
TCS	6	4,20%
Tribunal Militaire Buéa	3	2,10%
Tribunal Militaire Douala	1	0,70%
Tribunal Militaire Yaoundé	1	0,70%
TGI Fako	1	0,70%
TGI Bénoué	1	0,70%
TGI Mifi	1	0,70%
TGI Vallée du Ntem	1	0,70%
Autorités d'enquêtes		
DGSN	22	15,38%
Gendarmerie Nationale	14	9,79%
DGRE	7	4,90%
CONSUPE	2	1,40%
Autres Administrations		
DGI	25	17,48%
MINFI	5	3,50%
DGD	2	1,40%
MINDCAF	1	0,70%
TOTAL	143	

Les Tribunaux de Grande Instance du Wouri et du Mfoundi et le Tribunal Criminel Spécial sont les Juridictions les plus saisies des dossiers de l'ANIF en 2019.

Avec la recrudescence des cas de blanchiment de fraude fiscale et en application des dispositions de l'article 71 du Règlement CEMAC, la DGI est devenue, après le TGI du Wouri, le deuxième destinataire des Rapports de l'ANIF avec 17,48% du nombre total des disséminations en 2019.

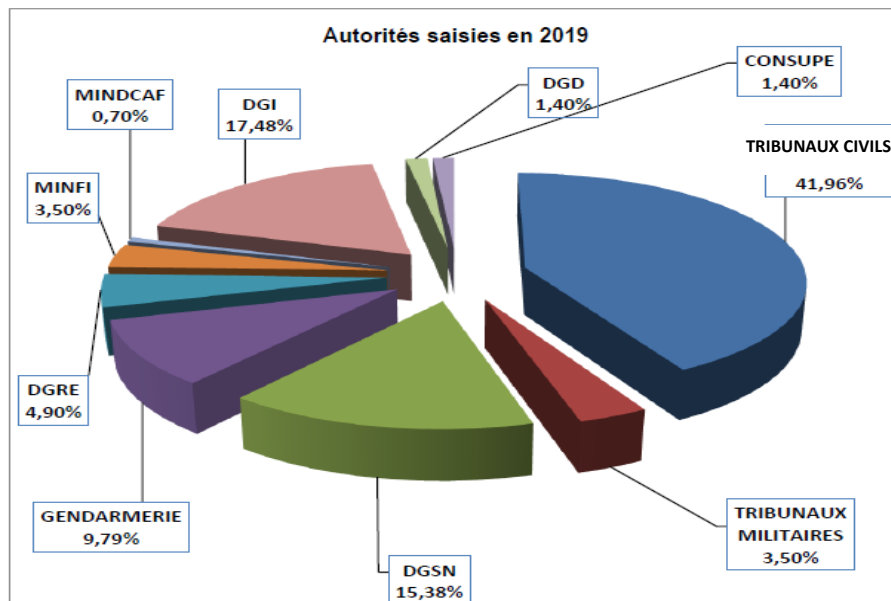
La DGRE, le CONSUPE et les services d'enquêtes de la DGSN et de la Gendarmerie Nationale ont aussi reçu les rapports d'investigations de l'ANIF. A la DGSN les dossiers ont particulièrement été communiqués à la Direction de la Police Judiciaire, à la Direction de la Surveillance du Territoire et aux Directions Régionales

de la Police Judiciaire du Centre, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Pour la Gendarmerie Nationale, les dossiers ont été communiqués en majorité au Service Central des Recherches Judiciaires, mais aussi au Groupement Territorial de la Gendarmerie Nationale du Mfoundi.

Le MINFI, la DGD ont également été destinataires des dossiers de l'ANIF.

Le tableau et le graphique suivants présentent le nombre et la répartition des dossiers transmis aux Juridictions et autres autorités compétentes :

Autorités saisies	Nbre cas
TRIBUNAUX CIVILS	60
TRIBUNAUX MILITAIRES	5
DGSN	22
GENDARMERIE NATIONALE	14
DGRE	7
MINFI	5
DGI	25
DGD	2
CONSUPE	2
MINDCAF	1
TOTAL	143



Les observations et les commentaires suivants se dégagent du tableau et du graphique ci-dessus :

- les tribunaux civils ont reçu 41,96% des dossiers pour des soupçons de blanchiment des fonds issus de fraudes et trafics divers, de détournement de biens publics, d'escroquerie, de faux et usage de faux, de scamming et d'usurpation de titre ;
- les services de la DGSN, de la Gendarmerie Nationale et de la DGRE ont été destinataires de 30,07% des dossiers transmis par l'ANIF ; ces dossiers étaient pour la plupart relatifs aux renseignements sur les réseaux de financements des activités terroristes et sécessionnistes ;

- les Tribunaux Militaires ont été destinataires de 3,50% des dossiers transmis en 2019, principalement pour des soupçons de financements d'activités terroristes ou sécessionnistes ;
- le MINFI, la DGI, la DGD, le CONSUPE et le MINDCAF ont reçu 24,48% des dossiers communiqués par l'ANIF dans le cadre de la coopération nationale des Institutions chargées de la lutte contre la criminalité financière.

En définitive, plus de la moitié (54,55%) des dossiers de l'ANIF ont été communiqués aux autorités compétentes autres que les Juridictions. Il faut ainsi noter que la coopération nationale est de plus en plus croissante avec les Institutions chargées de la lutte contre la criminalité financière et les services opérationnels de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme.

Chapitre 4

LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE REGULATION

Trois Institutions de régulation ont fait parvenir à la CONAC leurs Rapports d'activités pour 2019, il s'agit du Conseil National de la Communication (Section 1), de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (Section 2) et de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (Section 3) .

Section 1. LES ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC)

Le CNC est l'Instance de régulation des activités du secteur de la communication sociale, créée par la loi du 19 décembre 1990 relative à la liberté de la communication sociale au Cameroun, en ce qu'elle veille particulièrement au respect des règles déontologiques et éthiques par les différents organes de communication. En 2019, 30 mises au point et en demeure ont été prises par le Conseil, lors de ses sessions ordinaires de février, mars, avril, mai, juillet 2019, à l'encontre des opérateurs privés et des professionnels du secteur.

Ces cas de régulation ont abouti aux décisions résumées dans le tableau suivant :

Tableau 19: Décisions rendues par le CNC en 2019 en rapport avec les atteintes liées au non-respect de l'éthique et de la déontologie

N°	Décisions	Nature	Concernés(Personnes et/ou organes)	Motifs	Observations
1.	Décision n°000116/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 26 février 2019	Mise au point	- Monsieur E.B.C.F., Journaliste, auteur d'un article de presse dans le Journal « Info Matin Quotidien »	- Publication d'informations non fondées (faits de détournement) portant atteinte à la réputation du Sénateur N.S., Président Directeur Général de la Société C. et à l'image de la Société C. parues dans l'édition n°438 du journal « Info Matin Quotidien » du 10 janvier 2019.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point sur le défaut de légitimité de l'autorité du CNC à connaître du litige opposant E.B.F.C. à la Société C. et son PDG et pour lequel, une procédure était en cours ; le journaliste estimait que le mandat des membres du CNC était échu et par conséquent, ses décisions ne lui étaient donc pas opposables. - Mise au point relative à l'arbitrage du jeu et des enjeux institutionnels relevant de la prérogative constitutionnelle exclusive du Président de la République (et non du journaliste à constater formellement la fin d'une fonction à laquelle un bénéficiaire aurait accédé à la suite d'un décret présidentiel). - Mise au point faisant état du parallélisme des formes et des procédures, du pouvoir discrétionnaire du Chef de l'Etat en matière de nomination ainsi que du conflit d'interprétation surgissant entre deux normes d'égale valeur (décret n°2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation CNC qui limite le mandat de ses membres et la Constitution en son article 8 alinéa 10 mentionnant que le Président de la République « nomme aux emplois civils et militaires » de l'Etat) pour lequel, selon la hiérarchie des normes juridiques, la norme

N°	Décisions	Nature	Concernés(Personnes et/ou organes)	Motifs	Observations
					supérieure l'emporte (la disposition constitutionnelle l'emporte sur le décret).
2.	Décision n°000118/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 26 février 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de l'organe de presse écrite dénommé « Le Point Hebdo »	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de déclarations non fondées (accusations de blanchiment d'argent et d'actes à visées déstabilisatrices) portant atteinte à l'image d'Afriland First Bank et à la réputation de son Président Directeur Général - Informations parues dans l'édition n°247 du journal « LE POINT HEBDO » du 23 Octobre 2018 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale 	Mise en demeure de transmettre au CNC sous huitaine, les mesures visant à sanctionner les cas d'atteinte à l'éthique et à la déontologie professionnelles prises au regard de l'article 7(1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 rendant exécutoire le Code de déontologie du journaliste qui dispose qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » ainsi que de l'article 9 (1) disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes »
3.	Décision n°000179/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 10 mars 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de l'organe de presse écrite dénommé « LA DEPECHE DE MIDI »	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de déclarations non fondées, préjudiciables à la réputation et à l'honneur des nommés A.P. et P.A., respectivement Directeur Général de la L.N.E.C.et Président de la Division Afrique du Groupe F.G.I., Chairman of the Board de la Société N.D.H.C.Plc. - Informations parues dans l'édition n°064 du journal « LA DEPECHE DE MIDI » du 15 novembre 2018 	Mise en demeure de la cessation de telles pratiques constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale au regard de l'article 7(1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 rendant exécutoire le Code de déontologie du journaliste qui dispose qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » ainsi que de l'article 9 (1) disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes »
4.	Décision n°000140/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 15 mars 2019	Mise en demeure	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur D.L.E.Journaliste en service à la Station de radiodiffusion sonore « Oxygène FM » et présentateur de l'émission intitulée « Sur la place publique » dans ladite chaîne 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de déclarations de nature à porter atteinte à l'image de Monsieur N.A.P. - Informations diffusées lors de l'émission « Sur la place publique » du 12 juin 2018, entre 14 heures et 17 heures, et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en demeure de se conformer aux dispositions de l'article 54 de la loi n°2015/007 du 20 avril 2015 régissant l'activité audiovisuelle au Cameroun astreignant au conditionnement et au stockage des copies des programmes diffusés en vue de faire droit, en tant que de besoin, aux réquisitions administratives conformément à la réglementation en vigueur - Le Directeur de publication n'ayant pas produit une copie du CD du programme incriminé.
5.	Décision n°000142/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 15 mars 2019	Mise au point	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur J.D.A., Journaliste en service à « ROYAL FM » et présentateur de l'émission intitulée « J'accuse » dans ladite chaîne 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de déclarations de nature à porter atteinte à l'image du Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé. - Informations diffusées lors de l'émission « J'accuse » du 29 août 2018 à partir de 21 heures sur la Station de radiodiffusion sonore dénommée « ROYAL FM » et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point portant sur le rappel des dispositions de l'article 54 de la loi n°2015/007 du 20 avril 2015 régissant l'activité audiovisuelle au Cameroun astreignant au conditionnement et au stockage des copies des programmes diffusés en vue de faire droit, en tant que de besoin, aux réquisitions administratives conformément à la réglementation en vigueur - Le Directeur de publication n'ayant pas produit une copie du CD de l'émission incriminée.
6.	Décision n°000143/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 15 mars 2019	Mise en demeure	Monsieur A.L., Directeur de publication délégué du journal dénommé «L'ORPHELIN»	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de déclarations non fondées portant atteinte à l'image d'A.F.B.et à la réputation de son Président Directeur Général - Informations parues dans l'édition n°324 du journal « L'ORPHELIN » du 26 octobre 2018 et constitutives d'atteintes à 	Mise en demeure sans délai de cesser de telles pratiques au regard de l'article 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 rendant exécutoire le Code de déontologie du Journaliste qui dispose que : « le journaliste doit éviter toute publication ou diffusion d'informations offensantes ou

N°	Décisions	Nature	Concernés(Personnes et/ou organes)	Motifs	Observations
				l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	insinuanes ».
7.	Décision n°000189/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 16 avril 2019	Mise en demeure	Mme M.B., auteur d'un article de presse dans l'organe de presse dénommé « ADES-INFO Jeunesse en Action »	- Publication d'informations offensantes à l'encontre du Pr. L.R.N., Directeur de l'Hôpital Laquintinie de Douala parues dans l'édition n°112 du journal « ADES-INFO Jeunesse en Action » du 28 février 2019	- Mise en demeure de se conformer aux dispositions de l'article 9 (1) du décret du n°92/313/PM du 24 septembre 1992 rendant exécutoire le Code de déontologie du journaliste qui dispose que « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes ».
8.	Décision n°000207/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 10 mai 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de la Station de radiodiffusion sonore « Oxygène FM » et de l'émission intitulée « Sur la place publique » dans ladite chaîne	- Diffusion de déclarations de nature à porter atteinte à l'image et à la réputation du Pr.J.F.N., Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, relatives à des pratiques de corruption perpétrées au sein de son Secrétariat - Informations diffusées lors de l'émission « Sur la place publique » du 16 avril 2019, entre 14 heures et 15 heures 30 minutes, et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	- Mise en demeure, à titre conservatoire, de la cessation de telles pratiques constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale au regard de l'article 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes »
9.	Décision n°000208/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 10 mai 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de l'organe de presse écrite dénommé « ESSINGAN »	- Publication de propos offensants de nature à porter atteinte à l'image et à la réputation de Monsieur B.H.N, Directeur Général de Cana Bois ainsi que des articles caractérisés par une partialité et un déséquilibre dans le traitement d'une information se rapportant à une enquête ouverte devant le TPI-centre Administratif - Informations parues dans les éditions n°186 et 190 du journal « ESSINGAN » des 08 et 17 avril 2019 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Mise en demeure de respecter, dans le traitement de l'information portée à la connaissance du public, des canons professionnels, gages des principes républicains, notamment la présomption d'innocence au regard d'une part, de l'article 8 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 qui prescrit que : « le journaliste doit dans la plus grande impartialité porter à la connaissance du public tous les faits, indices ou témoignages se rapportant à une enquête ouverte ou un procès en cours.» et d'autre part, à l'article 7 (1) du même décret disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires» ainsi que de l'article 9 (1) disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes »
10.	Décision n°000301/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 16 mai 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de l'organe de presse écrite dénommé « ESSINGAN »	- Publication de propos pouvant inciter à la haine tribale - Informations parues dans l'édition n°138 du journal « ESSINGAN » du 19 novembre 2018 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Mise en demeure sans délai de cesser de telles pratiques au regard d'une part, de l'article 7 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires» et d'autre part, de l'article 9 (1) du même décret disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations insinuanes »
11.	Décision n°000302/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 16 mai 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de l'organe de presse écrite dénommé « L'EPERVIER »	- Publication d'accusations de nature à porter atteinte à l'image d'A.F.B et à la réputation de son Président Directeur Général, Monsieur P.K.F. - Informations parues dans l'édition n°1219 du journal « L'EPERVIER » du 26 Octobre 2018 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.	Mise en demeure de cesser de publier des informations diffamatoires au regard de l'article 7(1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 rendant exécutoire le Code de déontologie du journaliste qui dispose qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires» ainsi que de l'article 9 (1) disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes »
12.	Décision n°000303/CNC/20	Mise en demeure	Monsieur J.B.M.,	- Publication d'accusations de nature à porter préjudice à l'image	Mise en demeure sans délai de cesser de telles pratiques au regard d'une part,

N°	Décisions	Nature	Concernés(Personnes et/ou organes)	Motifs	Observations
	19/PC/SG/CCJ/CE A du 16 mai 2019		Directeur de publication de l'organe de presse écrite dénommé « LA NOUVELLE »	d'A.F.B. et à la réputation de son Président Directeur Général, Monsieur P.K.F. - Informations parues dans l'édition n°458 du journal « LA NOUVELLE » du 29 octobre 2018 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	de l'article 7 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » et d'autre part, de l'article 9 (1) du même décret disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations diffamatoires »
13.	Décision n°000395/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 17 mai 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de la Station de radiodiffusion sonore « AMPLITUDE FM » et Monsieur M.Z., Présentateur de l'émission intitulée «Embouteillage» dans ladite chaîne	- Diffusion de déclarations de nature à porter atteinte à l'image et à la notoriété du Directeur Général de CAMWATER. - Informations diffusées lors de l'émission «Embouteillage » du 13 mai 2019, et portant atteinte aux exigences éthiques et déontologiques en matière de communication sociale	- Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 et 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992, de mettre un terme à cette pratique de publication d'informations contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
14.	Décision n°000309/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 17 mai 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de la Station de radiodiffusion sonore « RIS FM » et l'émission intitulée «L'éditorial du matin » dans ladite chaîne	- Diffusion d'accusations susceptibles de porter atteinte à l'image et à la réputation de Monsieur S.M.A., Ministre Directeur du Cabinet Civil de la Présidence de la République. - Informations diffusées (utilisation de termes constituant une dérive langagière) lors de l'émission «L'éditorial du matin » du 11 avril 2019, entre 06h05mn53s et 06h06mn55s, et portant atteinte aux exigences éthiques et déontologiques en matière de communication sociale	- Mise en demeure, à titre conservatoire, de la cessation de telles pratiques constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale au regard de l'article 5 de la loi n°2015/007 du 20 avril 2015 régissant l'activité audiovisuelle au Cameroun qui dispose que : « les activités audiovisuelles doivent respecter la dignité de la personne humaine » ; de l'article 7 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » et de l'article 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuates »
15.	Décision n°000307/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 21 mai 2019	Mise en demeure	Directeur de publication du journal dénommé « L'AVOCAT »	- Publication de déclarations incriminant Monsieur F.N.N., Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République - Informations parues dans l'édition n°368 du journal « L'AVOCAT » du 26 mars 2019 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Mise en demeure sans délai de cesser de telles pratiques au regard d'une part, de l'article 7 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » et d'autre part, de l'article 9 (1) du même décret disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuates »
16.	Décision n°000308/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 21 mai 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de l'organe de presse écrite dénommé « L'INDEPENDANT ECONOMIE »	- Publication d'informations incriminant Monsieur F.N.N., Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République relativement aux chantiers inachevés de la CAN Total 2019 - Informations parues dans l'édition n°433 du journal « L'INDEPENDANT ECONOMIE » du 08 avril 2019 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Mise en demeure sans délai de cesser de telles pratiques au regard d'une part, de l'article 7 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » et d'autre part, de l'article 9 (1) du même décret disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuates »
17.	Décision n°000383/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE	Mise en demeure	Directeur de publication du journal dénommé	- Usage injustifié de propos offensants à l'encontre d'un citoyen - Informations parues dans l'édition	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 et 9 (1) du décret

N°	Décisions	Nature	Concernés(Personnes et/ou organes)	Motifs	Observations
	A du 17 juillet 2019		« INFO MATIN QUOTIDIEN »	n°531 du journal «INFO MATIN QUOTIDIEN»du 13 juin 2019.	n°92/313/PM du 24 septembre 1992, de mettre un terme à cette pratique de publication d'informations contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
18.	Décision n°000384/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Directeur de publication de l'organe de presse écrite dénommé « L'INDEPENDANT ECONOMIE »	- Publication de propos de nature à porter atteinte à l'honorabilité de Monsieur A.N., Ministre de l'Administration Territoriale (MINAT). - Informations parues dans l'édition n°440 du journal « L'INDEPENDANT ECONOMIE » du 22 mai 2019 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 et 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012, de mettre un terme à cette pratique de publication d'informations non fondées et l'usage injustifié de termes offensants contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
19.	Décision n°000385/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Directeur de publication du journal dénommé « LE ZENITH » et Monsieur A.B., journaliste en service dans ledit organe	- Publication d'accusations non fondées et usage injustifié de termes offensants de nature à porter atteinte à l'honneur de Monsieur S.M.T., Directeur du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTGM) au MINFI, l'accusant de « manœuvrer » en vue d'effacer les traces d'un « détournement » d'une somme de 600 milliards FCFA. - Informations parues dans l'édition n°261 du journal « LE ZENITH » du 27 mai 2019.	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 ; 7(1) et 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992, de mettre un terme à cette pratique de publication d'informations contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
20.	Décision n°000386/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Monsieur Z.K., Directeur de publication du journal dénommé « L'AVENIR ».	- Diffusion de déclarations non fondées accusant Monsieur H.K.N., Ambassadeur du Cameroun à Brazzaville, République du Congo, d'insubordination vis-à-vis du Président de la République et d'informations contenant des propos offensants portant atteinte à son honorabilité et à sa réputation. - Informations parues le 08 avril 2019 dans l'édition n°034 du journal « L'AVENIR »	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 7(1), 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 ; de l'article 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012, de mettre un terme à cette pratique de publication d'informations non fondées et calomnieuses contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
21.	Décision n°000387/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Directeur de publication du journal dénommé « LE JOUR » et N.J.R., journaliste en service dans ledit organe	- Publication de propos à caractère conflictogène de nature à compromettre la paix sociale, l'unité et l'intégration nationales. - Informations parues dans l'édition n°2950 du journal « LE JOUR » du 13 juin 2019 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Mise en demeure, sans délai de cesser de publier de telles informations, pratique contraire aux dispositions de l'article 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du CNC ; de l'article 7 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » et de l'article 9 (1) du même décret disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes ».
22.	Décision n°000388/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Directeur de l'organe de presse en ligne dénommé « www.camer.be »	- Publication de déclarations non fondées de nature à porter atteinte à l'image de Mme D.M., Enseignante à l'ESSTIC. - Informations parues le 05 septembre 2018 dans l'édition en ligne de l'organe de presse dénommé www.camer.be relativement à des actes de séquestration et d'agression physique qu'elle est accusée d'avoir exercé sur son « locataire » et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Mise en demeure sans délai de cesser de telles pratiques au regard de l'article 7 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » et de l'article 9 (1) du même décret disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes »
23.	Décision n°000389/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE	Mise en demeure	Monsieur L.C.N., Directeur de publication	- Diffusion d'informations de nature de porter atteinte à l'honorabilité de Monsieur G.T.E., Délégué du	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 et 4(1) du décret

N°	Décisions	Nature	Concernés(Personnes et/ou organes)	Motifs	Observations
	A du 17 juillet 2019		du journal dénommé « L'EPERVIER » et Monsieur L.D.B., auteur d'un article signé dans ledit journal.	Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, lui imputant la responsabilité du délabrement de la ville de Yaoundé et de multiples détournements de fonds. - Informations parues le 23 mai 2019 dans l'édition n°1359 du journal « L'EPERVIER »	N°2012/038 du 23 janvier 2012, de mettre un terme à cette pratique de publication d'informations non fondées et l'usage injustifié de termes offensants contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
24.	Décision n°000390/CNC/2019/PC/SG/CCJ/CE A du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Monsieur D., Directeur de publication du journal dénommé « LE MESSENGER ».	- Diffusion d'informations de nature à porter atteinte à l'image de marque de la Société V.C. S.A et V.G.I.J.S.C. (V.G.), les accusant d'enfreindre certaines dispositions dans le cadre des engagements contractuels les liant à leur partenaire camerounais B. S.A. - Informations parues dans les éditions n°5200, 5205, 5209 du journal « LE MESSENGER » des 04, 10 et 14 décembre 2018	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 7(1), 8(1) et 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 ; de l'article 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012, de mettre un terme à cette pratique de publication d'informations contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
25.	Décision n°000391/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Directeur de publication du journal dénommé « ORIENTAL HEBDO »	- Publication de déclarations non fondées et de propos calomnieux portant atteinte à l'honorabilité du Sénateur A.M., lui imputant des propos déshonorants tenus à l'encontre de Mme M.S.K., Directeur des Rédactions à la CRTV-Télé . - Informations parues dans l'édition n°141 du journal « ORIENTAL HEBDO » du 22 avril 2019.	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 ; 7(1) et 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992, de mettre un terme à cette pratique de publication d'informations contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
26.	Décision n°000392/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Directeur de publication du journal dénommé « LE SOIR » et Monsieur B.O., journaliste en service dans ledit organe.	- Diffusion d'informations de nature à porter atteinte à l'image de marque de la Société V.C. S.A et V.G.I.J.S.C. (V.G.), les accusant d'enfreindre certaines dispositions dans le cadre des engagements contractuels les liant à leur partenaire camerounais B.S.A. - Informations parues dans les éditions n°836, 843 et 844 du journal « LE SOIR » des 19 novembre, 11 et 13 décembre 2018.	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 7 (1) et 8(1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 ; de l'article 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012, de mettre un terme à cette pratique de traitement partiel d'une information se rapportant à une affaire pendante devant les juridictions et l'usage injustifié de termes offensants contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
27.	Décision n°000393/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Directeur de publication du journal dénommé « ESSINGAN » et Mme M.F.N., journaliste en service dans le dit organe	- Publication d'informations de nature à porter atteinte à la réputation et à l'honneur de Monsieur G.D.N., Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique. - Informations parues dans l'édition n°199 du journal « ESSINGAN » du 13 mai 2019 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Mise en demeure, à titre conservatoire, de cesser de publier des informations offensantes et insinuanes à la charge de Monsieur Gabriel DODO NDOKE, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique au regard de l'article 7 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » et de l'article 9 (1) du même décret disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes ».
28.	Décision n°000394/CNC/2019/PC/SG/CCJ du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Directeur de publication du journal dénommé « LE CAMEROUN MATIN »	- Publication de déclarations de nature à porter atteinte à l'image de marque des Brasseries du Cameroun accusant ses dirigeants de modification illégale des tarifs des produits brassicoles. - Informations parues dans l'édition n°56 du journal « LE CAMEROUN MATIN » du 14 mars 2019 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	Mise en demeure sans délai de cesser de telles pratiques au regard de l'article 7 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992 disposant qu' : « il est interdit au journaliste d'attribuer à quiconque des actes sans avoir procédé aux vérifications nécessaires » et de l'article 9 (1) du même décret disposant que : « le journaliste doit éviter toute publication d'informations offensantes ou insinuanes »
29.	Décision n°000396/CNC/2019/PC/SG/CCJ du	Mise en demeure	Directeur de publication du journal dénommé « ESSINGAN » et	- Publication d'informations de nature à porter atteinte à l'image de marque des	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 7(1) et 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992, de

N°	Décisions	Nature	Concernés(Personnes et/ou organes)	Motifs	Observations
	17 juillet 2019		Monsieur S.A, en service dans le dit organe.	Brasseries du Cameroun accusant ses dirigeants de modification illégale des tarifs des produits brassicoles. - Informations parues dans l'édition n°171 du journal « ESSINGAN » du 04 mars 2019 et constitutives d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale	l'article 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012, de mettre un terme à cette pratique de publication d'informations contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.
30.	Décision n°000399/CNC/2019/PC/SG/CC/J/CE A du 17 juillet 2019	Mise en demeure	Monsieur C.B., Directeur de publication du journal dénommé « KALARA » et de Monsieur Emile KITONG, journaliste en service dans ledit organe	- Publication de déclarations non fondées de nature à porter atteinte à l'image de Mme D.M., Enseignante à l'ESSTIC, relativement à des actes de séquestration et d'agression physique qu'elle est accusée d'avoir exercée sur son « locataire ». - Informations parues dans l'édition n°264 du journal « KALARA » du 03 septembre 2018.	Mise en demeure, sans délai, au regard des articles 4(1) du décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 ; 7(1) et 9 (1) du décret n°92/313/PM du 24 septembre 1992, de veiller au meilleur suivi du contenu des publications de « KALARA », pour la cessation de publication d'informations non fondées contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.

Il y a lieu de relever que les comportements sanctionnés ont bien souvent pour infractions sous-jacentes les faits de corruption ou infractions assimilées à la corruption.

Section 2. LES ACTIVITES DE L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL)

La CLCC/ARSEL a effectué au cours de l'année 2019, plusieurs activités pour combattre la corruption notamment la conduite des Initiatives à Résultats Rapides à l'occasion de l'élaboration de la 12^e série de celles-ci.

Le thème portait sur « l'attribution optimale des bons de commande pour une régulation performante du secteur de l'électricité ».

Les objectifs visés, les activités menées ainsi que les résultats obtenus sont présentés selon le modèle PRECIS prescrit par la SNLCC.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités menées	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Fixer en avance les critères de notation aux soumissionnaires	- Elaboration et présentation d'un PowerPoint sur les enjeux de la LCC - Tenue des réunions du Comité stratégique -	Avril 2019	CLCC	1. Le Personnel est sensibilisé sur les enjeux de LCC) relativement à la problématique afférente à la qualité des prestations rendues à l'ARSEL. 2. Les critères de notation en fonction des prestations à fournir sont connus de tous.	RAS

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités menées	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel (référént technique, comité de réception et comité d'agrément) sur l'importance des spécifications techniques dans l'expression des besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et présentation du PowerPoint sur l'importance des spécifications techniques dans le cadre d'une prestation par BCA - tenir comité stratégique - Coaching du personnel à l'utilisation les Manuels de Procédures 	Avril-Mai 2019	DAAFRH CLCC	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel sensibilisé sur l'importance des spécifications techniques dans l'expression d'un besoin - Les procédures afférentes à l'attribution des bons de commandes sont connues de tous 	RAS

Axe stratégique CONDITION

N°	Objectif	Activités menées	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Actualiser et rendre disponible la liste des prestataires agréés à l'ARSEL	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Comité d'agrément - Mise à jour de la liste des prestataires 	Avril 2019	DAAFRH CLCC SDACAR Comité d'Agrément	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des prestataires agréés à l'ARSEL actualisée et disponible - Mercuriale des prix en vigueur accessible au personnel 	RAS

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités menées	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Motiver le personnel et les prestataires ayant fourni la bonne qualité de prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du personnel et les prestataires qui respectent la procédure - Remise aux intéressés de lettres de félicitation signées - Maintien dans la base de données des prestataires qui respectent la procédure 	Juin 2019	CLCC CACI Comité d'Agrément	Des mesures d'encouragement adressées au personnel et/ou prestataire qui respecte la procédure	RAS

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités menées	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sanctionner le personnel et les prestataires résistants	- Retrait des prestataires défaillants de la liste des prestataires agréés à l'ARSEL	Juin 2019	DG CLCC Comité d'Agrément	Les mesures de sanctions disciplinaires appliquées	RAS

Au terme de cette IRR qui s'est étalée sur 100 jours, les membres de la CLCC ont pu atteindre les résultats escomptés, notamment l'atteinte de 60 %.

Section 3. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est un acteur majeur du système de régulation des Marchés Publics au Cameroun. La lutte contre la corruption dans ce secteur est une activité permanente faisant partie intégrante des missions dévolues à l'Agence notamment la régulation, le suivi, l'évaluation et la surveillance du système camerounais des Marchés Publics.

En 2019, l'ARMP, a pris un ensemble d'actes de régulation à caractère didactique ou préventif visant à anticiper la violation des règles générales des Marchés d'une part et d'autre part, à réprimer les faits, pratiques ou actes de corruption constatés dans la mise en œuvre de la gouvernance des Marchés. Ces activités sont présentées à la lumière de la méthodologie du PRECIS (Prévention, Education, Condition, Incitation, Sanction) prescrite par la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption. Il s'agit notamment des faits qui portent atteinte aux acteurs des Marchés Publics, aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, défendus par l'article 2 du Code des Marchés.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer la transparence dans le domaine des Marchés Publics au Cameroun	-Publication des Avis d'Appel d'Offres, des communiqués d'attribution, des Rapports d'audit et des Rapports sur la situation générale des Marchés Publics	National (Site web ARMP: amp.cm)	Permanent	-DSI -CELCOM	-13 784 actes sur les Marchés Publics publiés dans le site web;	
		- Partage d'informations sur l'activité de certains acteurs avec le CONSUPE	Yaoundé (Plateforme Intégrée de gestion des Marchés Publics de l'ARMP: pridesoft.amp.cm)	Ponctuel (à la demande du CONSUPE)	DSI	- 5 demandes d'informations traitées, soit près de 150 fichiers transmis	
2	Améliorer le suivi des projets et la consommation des crédits	Evaluation et suivi des acteurs à travers les outils mis en place	Yaoundé (Plateforme Intégrée de gestion des Marchés Publics de l'ARMP: pridesoft.amp.cm)	Permanent	-DSI -DDA	-production d'un livre bilan et tableau de bord des activités de maîtres d'ouvrage qui fournissent le récapitulatif des activités menées dans le cadre des Marchés Publics	
		Collecte des informations permettant de détecter les pratiques de corruption et de renforcer l'éducation des acteurs	National (Plateforme Intégrée de gestion des Marchés Publics de l'ARMP: pridesoft.amp.cm)	Permanent	-DSI -DDA	-111.832 documents des Marchés Publics référencés dans le système intégré Pridesoft -3772 dysfonctionnements décelés auprès des maîtres d'ouvrage et 3479 actes de régulation émis par l'Agence et enregistrés dans le système Pridesoft	

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations	
3	Assainir l'environnement des marchés publics	Mise en place des outils d'authentification des Certificats de Non Exclusion (application mobile, site web)	National (Site web ARMP: armp.cm)	Permanent	Tous les utilisateurs et usagers	Détection de faux CNE		
		Publication de la liste des Entreprises sanctionnées	Yaoundé (Site web ARMP: armp.cm)	Permanent	-DSI -DAF	Liste à jour et disponible à partir du site web de l'Agence		
4	Vulgariser et sensibiliser sur les règles applicables aux Marchés Publics au Cameroun	Publication des textes, lois et décrets relatifs aux Marchés Publics	Yaoundé (Site web ARMP: armp.cm)	Permanent	DSI			
5	Outiller les agents des Administrations publiques impliqués dans les procédures des Marchés Publics à la maîtrise du cadre normatif des publics à travers la formation sur les Marchés Publics	Former les agents des administrations publiques sur le cadre normatif des Marchés Publics ainsi qu'à la conduite des procédures des marchés publics	Salle conférences 2 ^e étage de l'immeuble ARMP	12-14/3/2019	SIC	10 personnels formés	D'une manière générale, il a été observé à l'épreuve des formations dispensées un grand besoin de formation des agents publics sur le nouveau cadre normatif des Marchés Publics	
				22-24/5/2019	MAETUR	10 personnels formés		
				20-21/6/2019	CRTV	5 personnels formés		
			Palais des Congrès	03-04/7/2019	Ministères, Projets, Gouverneurs, Préfets, CTD et CU de la Région du Centre	507 personnels formés		
						08/09/7/2019		HGY
				17-19/7/2019	IN + ADC	14 personnels formés		
				23-26/7/2019	PAK	6 personnels formés		
				07-09/8/2019	ANTIC	7 personnels formés		
			DGI	17-19/9/2019	DGI	10 personnels formés		
			Maroua	31-10/1 ^{er} /11/2019	Gouverneurs, Préfets, CTD et CU des Régions du Nord et de l'Extrême-Nord	239 personnels formés		
Kribi	05-07/11/2019	PAK	6 personnels formés					
ARMP	20-27/11/2019	CFC	20 personnels formés					
6	Assurer la disponibilité d'un Observateur Indépendant dans chaque Commission éligible	Recrutement des Observateurs Indépendants	Yaoundé (siège)	2019	C3MP	Présence d'un OI dans chaque CPM		
7	Veiller au bon déroulement de la mission d'Observateur Indépendant conformément aux dispositions contractuelles	Suivi des Observateurs Indépendants	Yaoundé (siège)	2019	C3MP	OI suivis		
8	Optimiser la mission d'Observateur Indépendant	Suivi des Observateurs Indépendants	Yaoundé (siège)	2019	C3MP	OI suivis		
9	Réguler de manière proactive tous les DAO et de tous les Rapports d'Analyse des Offres	Exploitation proactive de tous les DAO et de tous les Rapports d'Analyse des offres	Yaoundé (siège)	2019	CDAO	Tous les dysfonctionnements avérés sont anticipés et régulés dans les délais		

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
10	Promouvoir l'égalité dans le traitement des candidats	Traitement des recours	Yaoundé (siège)	2019	C3MP/CDAO	En l'absence du CER, la DSOP a continué à se prononcer sur le sujet	
11	Prévenir toutes les pratiques susceptibles d'inciter à la corruption dans le secteur des Marchés Publics	Exploitation des documents et informations générés par le système des marchés publics	Adamaoua	1 ^{er} Jan-31 Déc. 2019	Maire Commune de Djohong ; PCIPM Commune de Djohong ; Université de Ngaoundéré	99,3% de prise en compte des actes de régulation: Additifs ; Respect de la réglementation	
12	Améliorer la qualité des dossiers de consultation, en vue de veiller au respect des principes de libre accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, et de transparence des procédures, d'efficience et d'intégrité	Régulation proactive des dossiers de consultation	CRRMPC	Janvier à Décembre 2019	- CCR ; - CCRA ; CSE ; - Cadres et Agents de Maîtrise en charge de la régulation ; - AR.	· 1 268 Dossiers de Consultation exploités · 721 actes de régulation émis · 289 additifs publiés	Amélioration notable de la qualité des Dossiers de Consultations de certains acteurs
13	Lutter contre la falsification des CNE et des Documents dans les Marchés Publics	Vérifications systématiques des CNE par les AR et le personnel des Archives du CRRMPC	CRRMPC	Janvier à décembre 2019	- CCR ; - CCRA ; CSE ; - CI ; - Personnels des Archives du CRRMPC ; - AR.	Tous les CNE contenus dans les Offres collectées et archivées au CRRMPC sont vérifiés ainsi que certains documents contenus dans les offres des soumissionnaires (17 saisines du DG ARMP en vue de la suspension de 20 Entreprises)	Saisine des MO concernés par les cas de falsification des documents, en vue de l'élimination des Entreprises incriminées
14	Edifier les acteurs sur la corruption et la manière de la prévenir ou de l'éviter	Interventions aux réunions trimestrielles du suivi de l'exécution physico financière du BIP	Niveau départemental et régional	Début de trimestre	CTD, Sectoriels	Prise en compte	RAS
15	Rendre publique l'information sur l'activité des Marchés Publics	Publication en temps des actes des MO (AAO, décisions d'attribution)	CRLT	Permanent	CI	100% des actes des MO publiés en temps réel	RAS
16	Signaler les dysfonctionnements lors des sessions et des séances des CPM par la présence de l'OI	Suivi des activités des OI	CRLT	Permanent	CSE	Actes de régulation issus de l'exploitation des Rapports des OI	RAS
17	Prévenir la survenance des recours et les mauvaises attributions	Régulation proactive	CRLT	Permanent	CSE	Les DAO exploités avant l'ouverture des plis afin de s'assurer que les besoins du MO sont bien exprimés et les règles du jeu bien définies	RAS
18	Collecter et sécuriser les offres en temps réel	Présence effective de l'AR à la séance d'ouverture des plis	CPM	Permanent	CSE/AR	Offres collectées et sécurisées en temps réel	RAS
19	Respecter la transparence des procédures	Régulation proactive des DDAO	Région du Nord	2019	CIPM SODECOTON, CIPM/CUG, CIPM/NORD	Respect des DAO types par acteur	RAS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
20	Lutter contre les actes de corruption dans le système des Marchés Publics	-Vulgarisation documents types -Collecte des offres témoins séance tenantes -Collecte des autres documents des Marchés Publics en temps réel -Emission des actes de régulation à caractère didactique	Après des acteurs	Continue	-CPM -Points focaux MO/MOD	- Près de 58 actes de régulation à caractère didactique émis	Pratique de corruption réduite
21		-Traitement et sécurisation des offres et autres documents collectés	CRRMP/NW	Continue			Détection dysfonctionnement et prise mesures
23	Sensibiliser et former les acteurs des Marchés Publics	Présentation des techniques de la programmation (pleine responsabilité du Maître d'Ouvrage dans l'élaboration des chronogrammes de Passation, différents modes et types de procédure de passation des marchés et quelques astuces pour le respect du nouveau cadre normatif	Région/Ouest (Service du Gouverneur)	Fin décembre 2018-début Janvier 2019	MO, MOD, CDPM, CRPM	Copie et présentation des techniques de la programmation élaborée et disponible	Appropriation des techniques de la Programmation
24		Cérémonie de lancement de l'exercice budgétaire 2019 (exposé sur les sanctions des mauvaises pratiques dans le domaine des Marchés Publics	Région/Ouest (Service du Gouverneur)	Janv.-19	MO,MOD,CDPM ,CRPM ingénieur et chef service des marchés, maître d'œuvre, contrôleurs financiers, receveurs municipaux, percepteurs et TPG	Exposé sur les sanctions des mauvaises pratiques élaboré et disponible	Appropriation des sanctions prévues dans le domaine des MP
25	Renforcer le contrôle dans le traitement des Offres en Commission et en SCOA	Marquer les séances d'ouverture des plis de CPM par la présence des Assistants de régulation	Maroua	2019	AC	Observation de la réglementation	RAS

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Veiller au respect de la réglementation des procédures de passation des projets et d'exécution des marchés	Sensibilisation, assistance et évaluation de tous les acteurs (MO, AC, Entreprises, Ingénieurs, CSM sur le respect de la réglementation en phase passation et en phase exécution	Adamaoua	1 ^{er} Jan-31 Déc. 2019	CUN ;Maire Commune de Djohong ;Maire Commune de Nyambaka ;Maire Commune de Kontcha; Maire Commune de Tibati ;Maire Commune de Martap ; Maire Commune de Tignère; Maire Commune de Nganha ;Maire Commune de Galim Tignère ;Maire Commune de Dir ;Maire Commune de Mbé;	P/CPM, Maires, Préfets sensibilisés; Acteurs outillés sur la réglementation des marchés publics. Baisse du nombre de dysfonctionnements relevés.	RAS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
					Maire Commune de Ngaoundéré II ; Maire Commune de Ngaoundéré III ; Maire Commune de Meiganga ; Maire Ngaoundéré Bankim ; Maire Commune de Banyo ; Maire Commune de Mayo-Darlé ; Préfet-Djerem ; Préfet-Vina ; Préfet-Mayo Banyo ; Gouverneur de l'Adamaoua ; Recteur de l'Université de Ngaoundéré.		
2	Amener les acteurs du système à respecter la réglementation	Transmission de lettres de régulation à caractère didactique	Les acteurs du système	2019	- CPM, -MO, -MOD, -OI	Prise en compte par certains acteurs des observations formulées	Les observations formulées par l'Agence ne sont pas systématiquement prises en compte par les acteurs
3	Amener les acteurs à se conformer aux prescriptions réglementaires	Conduire les acteurs à corriger les manquements relevés par voie d'Additif ou d'avenant	Adamaoua	1 ^{er} Jan-31 Déc. 2019	CUN, Maire Commune de Djohong ; Maire Commune de Nyambaka ; Maire Commune de Kontcha ; Maire Commune de Tibati ; Maire Commune de Martap ; Maire Commune de Tignère ; Maire Commune de Nganha ; Maire Commune de Galim Tignère ; Maire Commune de Dir ; Maire Commune de Mbé ; Maire Commune de Ngaoundéré II ; Maire Commune de Ngaoundéré III ; Maire Commune de Banyo ; Maire Commune de Mayo-Darlé ; Préfet-Djerem ; Préfet-Vina ; Préfet-Mayo Banyo ; Gouverneur de l'Adamaoua, Recteur Université de Ngaoundéré.	Additifs transmis au Centre et publiés dans le Journal Des Marchés Publics	RAS
4	Vulgariser le nouveau cadre normatif en vigueur dans le secteur des Marchés publics	- Appuis techniques - Actes de régulation didactiques	CRRMPC, Cadre de concertation, Comité de suivi du BIP, Comité de Coordination Administrative, Missions d'investigations sur le terrain	Janvier à Décembre 2019	CCR	Capitalisation par les acteurs sensibilisés des actes de régulation et des appuis techniques reçus	RAS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
5	Améliorer les conditions de travail des membres des Commissions et des SCOA, des 01, des Assistants de régulation et des Experts MINMAP	Saisine des MOIMOD aux fins d'observer les prescriptions respectivement de l'Autorité des Marchés Publics du MINDEVEL pour des mesures tendant au paiement régulier des indemnités des membres des CPM et des SCOA	Maroua	2019	MO, MOD, AC	Paiement partiel des indemnités dues	RAS
6	Respecter des délais réglementaires pour la remise des Offres	Régulation systématique des AAO dès publication	CRLT	Permanent	CSE/AR	Publication des Additifs prorogeant la date de l'ouverture des plis le cas échéant	RAS
7	Respecter la réglementation	Prise des actes de régulation à caractère didactique	CRLT	Permanent	CSE/AR	Exploitation de chaque document collecté et régulation le cas échéant	RAS
8	Garantir l'équité et la justice dans les processus de passation et d'exécution des Marchés Publics	Effectuer les audits, enquêtes et investigations en cas de dénonciation ou de découverte à la suite de l'exploitation des documents	CRLT	Permanent	CSE/AR	Exploitation systématique de tous les documents collectés et traitement dans les délais des recours	RAS
9	Constituer une base de données fiable sur l'activité des Marchés Publics dans la Région du Littoral en vue d'éventuels audits et enquêtes futurs	Collecte et archivages de toute la documentation générée dans les processus de passation et d'exécution	CRLT	Permanent	CSE/AR	Toute la documentation est collectée et archivée	RAS
10	S'assurer de la réalisation effective de tous les projets de l'exercice concerné	Mission de contrôle et de l'évaluation du niveau des réalisations des Projets	CRLT	Chaque semestre	CSE	Cartographie des Projets exécutés ou en cours et ceux ayant rencontrés des difficultés réalisées et disponible	RAS
11	Veiller au respect de la transparence des procédures	Formation et sensibilisation des acteurs sur le principe d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures	Région du Nord	2019	CIPM SODECOTON, CIPM/CUG,CIPM/ NORD	15 acteurs formés sur les 15 identifiés	RAS
12	Former les acteurs et/ou accroître leurs connaissances dans le domaine des marchés publics	Echanges avec les acteurs sur les procédures	Auprès des acteurs	Continue	-MO/MOD,-CPM,- OI,-Moe	Procédures mieux maîtrisées par les acteurs	Beaucoup de nouveaux acteurs font leur entrée chaque jour dans le système, mais peu sollicitent des appuis techniques
13	Former continuellement le personnel	-Réunions hebdomadaires, -Mutualisation des connaissances, -Coaching	CRRPM/NW		Différents postes de service Centre	Accroissement maîtrise de travail par le personnel	RAS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
14	Suivre et encadrer les acteurs	1) Maîtrise des acteurs 2) Ventilation des documents 3) Vente des publications éditées par l'Agence	Région du Sud-Ouest	Janvier à Décembre 2019	1) EPA/EP 2) Collectivités Territoriales Décentralisées 3) Services du Gouverneur et Préfets 4) Projets	1) 49 acteurs suivis 2) distribution des registres des offres, de lettres commandes / marchés et avenants 3) Vente de registres (infalsifiables et de recours) – recueil de textes sur les sanctions – CCAG – Manuels de procédures	RAS
15	Accentuer le suivi et l'encadrement des acteurs dans le cadre de leurs missions	Partage avec les acteurs des MP des départements, du Ndé, des Hauts plateaux, du Noun et l'UDS sur leurs rôles au regard du nouveau Cadre Normatif	Bangangté, Baham, Fouban, Université de Dschang	Février 2019 et Juin 2019	Ingénieur et Chef de service des Marchés, Maître d'œuvre, Contrôleurs Financiers, Receveurs Municipaux, Percepteurs et TPG	Copie des différents Rapports produite	Appropriation des missions par les différents acteurs dans le domaine des MP et maîtrise du niveau d'exécution de la programmation et de l'effectivité de réalisation
16		Avis techniques	Commune Demdeng et Commune de Bafoussam - stade	Avril 2019 et septembre 2019	Commune Demdeng et Commune de Bafoussam 3, DR/MINH DU/OUE ST	Copie des correspondances produite	Réglementation respectée

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Améliorer les conditions de travail des acteurs du système des Marchés Publics	Sensibilisation des décideurs à l'amélioration des conditions de travail des acteurs à travers le Rapport sur la situation générale des marchés publics	CRRMPC	Janvier à Décembre 2019	CCRMP	Tous les Rapports ont été transmis à la Direction Générale en temps réel	En attente de la réaction des décideurs
2.	Respecter la transparence des procédures	Exploitation des Rapports d'activités des CPM Suivi et contrôle des paiements des indemnités des CPM	Région du Nord	2019	CIPM SODECOTON, CIPM/ CUG, CIPM/NORD	Paiement des frais de sessions des Commissions	RAS
3.	Améliorer les conditions de travail des acteurs	Mise à disposition effective des bureaux et matériels informatiques à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés	Région du Sud-Ouest	Janvier à Décembre 2019	1) EPA/EP 2) Collectivités Territoriales Décentralisées 3) Services du Gouverneur et Préfets 4) Projets	RAS	RAS

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Inciter les acteurs au respect de la réglementation	Emission des actes de régulation à caractère correctif.	Auprès des acteurs	continue	-MO/MOD -CPM -OI	Une dizaine d'actes à caractère correctif émis	-Dysfonctionnements réduits -Rattrapage/correction quelques entorses

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
2	Renforcer les capacités des acteurs	-Vulgarisation des textes réglementaires -Vulgarisation des documents types -Vulgarisation des autres documents de base sur les Marchés Publics	Auprès des acteurs	continue	-MO/MOD -CPM -OI	Accroissement de la maîtrise des procédures par les acteurs	RAS

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Sanctionner les auteurs de mauvaises pratiques dans le secteur des Marchés publics	Saisine du DG ARMP en vue de la suspension des acteurs -auteurs des mauvaises pratiques	CRRMPC	Janvier à Décembre 2019	- CCR ; - CSE ; - CI ; - Cadres et AM en charge de la régulation ; - AR.	17 saisines du DG ARMP en vue de la suspension de 20 Entreprises	RAS
2.	Sanctionner les procédures passées en violation de la réglementation	Actes de régulation répressifs et Rapports circonstanciés adressés au DG	CRRMPC	Janvier à Décembre 2019	- CCR ; - CSE ; - CI ; - Cadres et AM en charge de la régulation ; - AR.	03 actes répressifs et 09 Rapports circonstanciés adressés au DG ARMP	RAS
3.	Sanctionner les procédures passées en violation de la réglementation	Annulation et reprise de la procédure	CRRMPLT	Janvier 2019	CAMWATER	Lettre n°012/L/ARMP/CRLT du 12/01/2019	RAS
4.	Sanctionner les procédures passées en violation de la réglementation	Faire reprendre l'analyse des offres par une nouvelle sous-Commission	CRRMPLT	Juin 2019	SCA CPM	Lettre n°208 /L/ARMP/CRLT du 26/6/2019	RAS
5.	Sanctionner les procédures passées en violation de la réglementation	Rapporter la décision attribution et reprise de l'analyse des offres	CRRMPLT	Juillet 2019	Maire/CIPM	Lettre n°221 L/ARMP/CRLT du 5/7/2019	RAS
6.	Sanctionner les procédures passées en violation de la réglementation	Annulation de la notification de l'avenant et saisine de la Commission pour examen préalable	CRRMPLT	Octobre 2019	Maire de Dibamba	Lettre n°228 L/ARMP/CRLT du 3/10/2019	RAS
7.	Respect de la transparence des procédures	Exploitation des documents et détection des dysfonctionnements Rédaction des lettres de régulation et prise des mesures correctives	Région du nord	2019	CIPM SODECOTON CIPM/CUG CIPM/NORD	19 actes de régulation posés ayant trait à la corruption	RAS
8.	Détection de mauvaises pratiques	1) Exploitation des requêtes 2) Collecte des documents en temps réel pour la détection des irrégularités	Région du Sud-Ouest	Janvier à Décembre 2019	1) EPA/EP 2) Collectivités Territoriales Décentralisées 3) Services du Gouverneur et Préfets 4) Projets	1) 02 recours examinés 2) 34 actes de régulation	Tableau des actes

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
9.	Suivre, évaluer et sanctionner les activités des acteurs du système des	Identifier les acteurs opérationnels dans le domaine des Marchés Publics, les dysfonctionnements aux différentes étapes de la vie d'un projet notamment la programmation, la passation et l'exécution	Région de l'Ouest	Continue	MO, MOD, CDPM, CRPM Ingénieur et Chef de Service des Marchés, Maître d'Œuvre, Contrôleurs Financiers, receveurs municipaux, Percepteurs et TPG	176 irrégularités détectées et sanctionnées par des actes de régulation correctives, actes de régulation à caractère conservatoire	Sanctions des procédures, contrats résiliés, Entreprises sanctionnées
10.		Proposition ou prise de mesures répressives adéquates	Région de l'Ouest	Continue	MO, MOD, CDPM, CRPM Ingénieur et Chef de Service des Marchés, Maître d'Œuvre, Contrôleurs Financiers, Receveurs Municipaux, percepteurs et TPG	(2) et répressif(5), 13 contrats résiliés, détection de 12 faux CNE et 2 références d'Entreprises falsifiées	

Titre II

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES JURIDICTIONS

Les décisions judiciaires prises dans le cadre de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées le sont à la fois par les Juridictions de fond (Chapitre 1) et par la Cour Suprême (Chapitre 2).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DES JURIDICTIONS DE FOND

Ce chapitre rend compte des activités menées au sein des Juridictions d'Instance (Section 1), des Cours d'Appel (Section 2) et du Tribunal Criminel Spécial (Section 3). Il s'agit exclusivement des décisions rendues pour des affaires relatives à la corruption et les infractions assimilées.

Section 1. LES JURIDICTIONS D'INSTANCE

Les Juridictions d'Instance de droit commun, en matière pénale, au Cameroun sont constituées par les Tribunaux de Première Instance et les Tribunaux de Grande Instance. Les décisions rendues au sein de ces Juridictions en 2019 et dont il est fait état dans ce Rapport ont été acheminées à la CONAC par les Présidents des Cours d'Appel du Centre et du Nord.

Sous-section 1. LES TRIBUNAUX DE PREMIERE INSTANCE

Dans le cadre de ce Rapport sont présentées les décisions rendues en 2019 par les Tribunaux de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif et de Mfou (Région du Centre), de Tcholliré (Région du Nord), de Tibati (Région de l'Adamaoua), de Douala-Bonanjo et d'Edéa (Région du Littoral).

I. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DU CENTRE**A. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif**

N°	Références	Date	Unité d'enquête saisie	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
1	N°393/COR	20 février 2019	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Ministère Public contre N.S.P.	Corruption active	-Prévenu déclaré coupable de corruption active. - Condamné à 12 mois de prison avec sursis et à une amende de 150 000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 30 000 FCFA	Jugement définitif
2	N°2662/COR	17 octobre 2019	Commissariat Central n°1 de la ville de Yaoundé	Ministère Public et S.T.B. c/N.E.G.	Corruption active	- Prévenu relaxé au bénéfice du doute. - Dépens liquidés à la somme de 34.250 FCFA ont été mis à la charge du Ministère Public	
3	N°684/COR	25 mars 2019,	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Ministère Public contre Madame T.F.E.	Corruption active	-Prévenu déclaré coupable de corruption active. -Condamné à 03 mois de prison ferme, à une amende de 100 000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 24 000 FCFA	

N°	Références	Date	Unité d'enquête saisie	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
4	N°1204/ COR	15 mai 2019	Commissariat Central n°1 de la ville de Yaoundé	Ministère Public contre B.J.J. (faux agent de la CONAC)	Usurpation de titre	-Prévenu déclaré coupable d'usurpation de titre. -Condamné à 02 mois de prison ferme et aux dépens liquidés à la somme de 33 800 FCFA	
5	N° 1600/COR	25 juin 2019	Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Ministère Public contre N.N. et autres.	Usurpation de titre	-Prévenus relaxés -Dépens mis à la charge du Trésor Public	

B. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance de Mfou

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
1	N°180/COR	04 février 2019	Ministère Public C/ S. A. G.	Corruption passive et rébellion	<ul style="list-style-type: none"> - S. A. G. déclaré coupable de corruption passive et rébellion ; - Circonstances atténuantes accordées à S. A. G. en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - S. A. G. condamné à 03 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans et à 50 000 F CFA d'amende ; - Dépens liquidés à 23 650 F CFA mis à sa charge ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui pour le recouvrement de l'amende et des dépens ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 06 mois. 	RAS
2	N° 594/COR	10 mai 2019	Ministère Public et Z. née M. M. T. C/ - E. M. S. - N. A. C.	Violation de domicile, vol et abus de fonction	<ul style="list-style-type: none"> - Action publique déclarée irrecevable pour défaut de consignation ; - Partie civile condamnée aux dépens liquidés à la somme de 23 650 F CFA. 	RAS
3	N° 1358/COR	04 septembre 2019	Ministère Public C/ F. M. R.	Corruption passive	<ul style="list-style-type: none"> - Faits initialement qualifiés de corruption passive requalifiés en ceux de tentative de corruption passive ; - F. M. R. déclaré coupable ; - Circonstances atténuantes accordées à F. M. R. en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - F. M. R. condamné à une amende de 50 000 FCFA ; - F. M. R. condamné aux dépens liquidés à la somme de 24 650 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 06 mois ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui pour le recouvrement de l'amende et des dépens ; - Restitution du billet de 2 000 F CFA placé sous scellé et admis comme pièce à conviction dans la cause. 	RAS

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
4	N° 1517/COR	11 octobre 2019	Ministère Public et F. née S. C. D. C/ N. M. C. P.	Trafic d'influence, menaces sous conditions, injures et blessures légères	<ul style="list-style-type: none"> - Constat de l'extinction de l'action publique pour cause de désistement de la partie civile ; - Partie civile condamnée aux dépens liquidés à la somme de 23 650 F CFA. 	RAS
5	N° 1532/COR	14 octobre 2019	Ministère Public et Cabinet Ensemble Nous C/ -M. E. -M. née M. C. -B. L. -A. M.	Trafic d'influence, troubles de jouissance, escroquerie foncière, abus de confiance, soustraction et détournement d'archives publiques ou privées, suppression de preuves, menaces sous conditions en coaction et contrainte à fonctionnaire	<ul style="list-style-type: none"> - Action introduite contre M. née M. C., B. L. et A. M. déclarée irrecevable en la forme ; - Action introduite contre le prévenu M. E. déclarée recevable ; - M. E. déclaré non coupable et relaxé faute de preuves ; - Dépens liquidés à la somme de 24 000 F CFA mis à sa charge. 	RAS
6	N° 1875/COR	18 décembre 2019	Ministère Public et N. P. A. épouse N. C/ B. A. J.	Abus de fonction, menaces simples, menaces sous conditions, destruction, troubles de jouissance, injures, blessures légères et complicité	<ul style="list-style-type: none"> - Action publique déclarée irrecevable pour défaut d'identification du prévenu ; - Dépens liquidés à la somme de 22 000 F CFA mis à la charge de dame N. P. épouse N. 	RAS

II. DECISIONS RENDUES PAR LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LA REGION DU NORD : TPI DETCHOLLIRE

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N° 436/COR	19 décembre 2019	Ministère Public C/ I. S.	Détournement de Biens Publics	<ul style="list-style-type: none"> - I. S. déclaré coupable de détournement de Biens Publics ; - I. S. admis au bénéfice des circonstances atténuantes pour sa qualité de délinquant primaire ; - I. S. condamné à 02 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre lui ; - I. S. condamné aux dépens liquidés à la somme de 71 944 F CFA ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui pour le recouvrement de cette somme ; - Durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement de cette condamnation pécuniaire fixée à 06 mois ; - Déchéances prononcées contre lui pour une durée de 05 ans ; - Publication du jugement dans le journal <i>Cameroon Tribune</i> 	RAS

III. DECISIONS RENDUES PAR LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LA REGION DE L'ADAMAOUA : TPI DE TIBATI

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
1	N° 04/DJ	06 décembre 2019	Ministère Public et le Ministère de l'Éducation de Base (représenté par le Délégué Départemental du Djerem)	Détournement de biens publics en coaction	<ul style="list-style-type: none"> - D. I. T. alias T. et H. B. déclarés coupables de détournement de biens publics en coaction ; - H. B., âgé de moins de 14 ans, admis au bénéfice de la mesure de garde de mineur ; - Attribution de la garde à ses parents 	R. A. S.

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
			C/ - D. I. T. alias T. - H. B.		O. et B. I., domiciliés à Ngaoundal ; - D. I. T. alias C. admis au bénéfice de l'excuse atténuante de minorité en raison de son âge puis des circonstances atténuantes en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - D. I. T. alias C. condamné à un an d'emprisonnement avec sursis pendant trois ans ; - D. I. T. alias T. et H. B. condamnés aux dépens liquidés à la somme de 63 850 F CFA à supporter de moitié par chacun soit une somme de 31 925 F CFA ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre eux ; - Décision de surseoir à l'exécution de la contrainte par corps jusqu'à la majorité des prévenus ; - Non-lieu à prononcer les déchéances de l'article 30 du code pénal et la publication du jugement en raison de l'intérêt supérieur des prévenus mineurs en application de l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant	
2	N° 174/COR	10 décembre 2019	Ministère Public et Lycée de Ngaoundal, D. L. et T. P. B. C/ P. B. G.	Vol, détournement des biens publics et consommation des stupéfiants	- P. B. G. déclaré coupable des faits de vol, détournement des biens publics et consommation des stupéfiants ; - P. B. G. condamné à 05 ans d'emprisonnement et 200 000 FCFA d'amende ; - P. B. G. condamné aux dépens liquidés à la somme de 75 600 FCFA ; - Durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement fixée à 12 mois d'emprisonnement ; - Mandat d'incarcération décerné contre le prévenu à cet effet ; - Déchéances de l'article 30 du code pénal prononcées contre lui pendant un délai de 05 ans ; - Confiscation et destruction de 04 couteaux, du colis de débris de chanvre indien, de deux briquets ; - Restitution des deux bracelets et de la boucle d'oreille à la légitime propriétaire et de la carte scolaire au prévenu ; - Publication du jugement dans le quotidien <i>Cameroon Tribune</i>	R. A. S.

IV.DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DU LITTORAL

A. Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
1	N° 1788/COR/CD	18 juillet 2019	Ministère Public et N. T. C. c/ B. P. N., Société E. Cameroun S.A.	Abus de fonction, dénonciation calomnieuse, violation de correspondance, favoritisme	- B. P. N., Société E. Cameroun S. A. déclarés non coupables ; - N. T. C. condamné aux dépens liquidés à la somme de 26 000 F CFA	R. A. S.

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
2	N° 3817/FD/ COR	27 novembre 2019	Ministère Public et Ministère des Finances C/ N. B.	Faux et usage de faux en écriture privée et déclarations mensongères	- Faits initialement qualifiés de faux et usage de faux en écriture privée et déclarations mensongères requalifiés en ceux de tentative de détournement des biens publics d'un montant de 273 495 757 FCFA ; - Constat de l'incompétence du Tribunal et transmission du dossier au Procureur Général près le Tribunal Criminel Spécial	R. A. S.

B. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance d'Edéa

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N° 145/Cor	18 mars 2019	Ministère Public C/ T. J. L.	Tentative de corruption passive, mauvais dépassement, chevauchement de la ligne continue	- T. J. L. déclaré coupable des faits de tentative de corruption passive, mauvais dépassement, chevauchement de la ligne continue ; - T. J. L. admis au bénéfice des circonstances atténuantes en sa qualité de délinquant primaire et de son aveu spontané à la barre ; - T. J. L. condamné à un an d'emprisonnement et à 100 000 FCFA d'amende avec sursis pendant 05 ans ; - T. J. L. condamné aux dépens liquidés à la somme de 29 950 F CFA ; - Versement au Trésor Public de la somme de 10 000 F CFA, objet du scellé n°022	R. A. S.

Sous-section 2. LES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE

Compétents en matière de crimes et délits connexes, les Tribunaux de Grande Instance connaissent spécialement des détournements des biens publics d'un montant inférieur à 50.000.000 FCFA. Leurs activités juridictionnelles, en la matière, se résument dans les tableaux suivants qui relaient les décisions rendues en 2019 en Rapport avec la corruption et les infractions assimilées.

Il s'agit des décisions rendues par les TGI du Diamaré et du Mayo-Tsanaga dans la Région de l'Extrême-Nord, du Mayo-Rey dans le Nord, du Mbéré et de la Vina dans l'Adamaoua, du Mounjo et du Wouri dans le Littoral.

I. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD

A. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Diamaré

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N° 47/CRIM	21 mars 2019	Ministère Public C/ D. T. P.	Faux en écritures publiques et authentiques	- Requalification en complicité de faux en écritures publiques et authentiques les faits initialement qualifiés de faux en écritures publiques et authentiques ; - D. T. P. déclaré coupable du crime ainsi requalifié ;	R. A. S.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
					<ul style="list-style-type: none"> - D. T. P. admis au bénéfice des circonstances atténuantes en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - D. T. P. condamné à 06 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans ; - D. T. P. condamné aux dépens liquidés à la somme de 55 911 F CFA ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui pour une durée de 06 mois pour la contrainte par corps en cas de non-paiement 	
2	N° 173/CRIM	05 septembre 2019	Ministère Public et CAMTEL Maroua C/ D. B.	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - Accusé D. B. déclaré coupable de détournement de biens publics ; - D. B. admis au bénéfice des circonstances atténuantes en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - D. B. condamné à 02 ans d'emprisonnement et aux dépens liquidés à la somme de 52 165 F CFA ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui au titre de la contrainte par corps dont la durée est fixée à 06 mois ; - Société CAMTEL reçue en sa constitution de partie civile ; - Accusé D. B. condamné à lui payer la somme de 600 000 F CFA en réparation du préjudice réparti ainsi qu'il suit : <ul style="list-style-type: none"> • préjudice matériel 100 000 FCFA ; • frais de procédure : 500 000 FCFA ; - Rejet du surplus de la demande comme non justifié 	R. A. S.
3	N° 189/CRIM	26 sept. 2019	Ministère Public et S. O. C/ H.	Faux en écritures publiques et authentiques et déclarations mensongères	<ul style="list-style-type: none"> - H. déclaré non coupable de faux en écritures publiques et authentiques et déclarations mensongères ; - H. acquitté de ce chef pour faits non établis ; - Dépens liquidés à 57 680 F CFA mis à la charge du Trésor public 	R. A. S.
4	N° 255/CRIM	12 déc. 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun ENS-Maroua représenté	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - H. H. déclaré coupable de détournement de biens publics ; - H. H. admis au bénéfice des circonstances atténuantes en raison de sa qualité de délinquant primaire et pour ses aveux ; - H. H. condamné à 05 ans 	

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
			par sieur N. M. C/ H. H.		d'emprisonnement et aux dépens évalués à la somme de 57 837 F CFA ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui au titre de la contrainte par corps dont la durée est fixée à 06 mois ; - Confiscation des biens saisis ; - Déchéance prononcée à l'endroit du condamné pour une durée de 05 ans ; - Université de Maroua reçue et dite partiellement fondée en sa constitution de partie civile ; - Allocation de la somme de 373 750 F CFA à l'Université de Maroua en réparation du préjudice matériel subi ; - Rejet du surplus de sa demande comme non justifié	R. A. S.
5	N° 256/CRIM	12 décembre 2019	Ministère Public et le Représentant Régional CAMTEL de l'Extrême-Nord, W. J. C/ C. H.	Détournement de biens publics	- Accusé C. H. déclaré coupable des faits de détournement de biens publics ; - C. H. admis au bénéfice des circonstances atténuantes en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - C. H. condamné à 05 ans d'emprisonnement ferme ; - C. H. condamné au remboursement des dépens liquidés à la somme de 83 924 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 06 mois ; - Mandat d'incarcération décerné contre l'accusé pour l'exécution de la contrainte par corps au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - CAMTEL reçue et dite partiellement fondée en sa constitution de partie civile ; - C. H. condamné à lui payer la somme de 852 500 F CFA à titre de dommages-intérêts ; - CAMTEL déboutée du surplus de sa demande comme injustifié ; - Confiscation des biens appartenant à l'accusé et scellé n° 029 du 25/04/19 constitué d'un câble filin CAMTEL d'une longueur de 15m ; - Déchéances de l'article 30 du code pénal prononcées à son encontre pendant une durée de 05 ans	R. A. S.

B. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Mayo Tsanaga

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N°01/CRI M/DET	15 janvier 2019	Ministère Public C/ M. V.	Détournement	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification en soustraction et destruction des pièces publiques des faits initialement qualifiés de détournement de biens publics ; - Accusé M. V. déclaré coupable de soustraction et destruction des pièces publiques - M. V. admis au bénéfice des circonstances atténuantes en raison de sa qualité de délinquant primaire - M. V. condamné à 03 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans et aux dépens liquidés à la somme de 39 125 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps au cas où il y aurait lieu de l'exercer fixée à 03 mois 	R. A. S.
2	N°02/CRI M/DET	19 février 2019	Ministère Public C/ 1- W. B. 2- N. M. 3- G. N.	Vol aggravé, détournement en coaction et détention de stupéfiants	<ul style="list-style-type: none"> - W. B. déclaré coupable du crime de vol aggravé et détournement ; - N. M. déclaré coupable de détournement - G. N. déclaré coupable de détention de stupéfiants - W. B., N. M. et G. N. admis au bénéfice des circonstances atténuantes pour leur qualité de délinquants primaires et leur choix de plaider coupables - W. B. et N. M. condamnés à 10 ans d'emprisonnement ferme chacun - G. N. condamné à 06 mois d'emprisonnement ferme - Accusés condamnés solidairement aux dépens liquidés à la somme de 32 400 F CFA - Mandats d'incarcération décernés contre eux pour la peine privative de liberté et la contrainte par corps d'une durée de 03 mois au cas où il y aura lieu de l'exercer. 	R. A. S.

II. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DU NORD : TGI DU MAYO-REY

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N°29/ADD/CRIM	03 juillet 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun C/ - M. A. - A. B. R.	Détournement de Biens Publics	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des poursuites engagées contre A. B. pour détournement de la somme de 7 091 900 F CFA au préjudice de la Commune de Tcholliré ; - Déchéances prononcées contre lui pour une durée de 10 ans ; 	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
			- Z. C.		- Mainlevée du mandat de détention provisoire décerné contre lui le 18 octobre 2017 ; - Renvoi de la cause au 04 septembre 2019 pour comparution de la Commune de Tcholliré et des témoins.	

III. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DE L'ADAMAOUA

A. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Mbéré

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N° 09/CRIM	27 mars 2019	Ministère Public et Association des Parents d'Elèves (APEE) du Lycée de Dir C/ - D. N. R. R. - M. N. A. T. - N. M. K.	Détournement de biens publics	- Constat du décès de l'accusé N. M. K., intervenu le 12 décembre 2014 - Extinction de l'action publique à son égard ; - Constat du défaut de preuves de l'accusation sur les faits allégués contre les deux autres accusés - M. N. A. T. et D. N. R. R. déclarés non coupables du crime de détournement de biens publics - M. N. A. T. et D. N. R. R. acquittés pour faits non établis - Dépens liquidés à 258 570 FCFA laissés à la charge du Trésor Public	R. A. S.

B. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance De la Vina

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
1	N°28/CRIM	21 février 2019	Ministère Public C/ - H. - A. G.	Détournement de biens publics	- Constat de la supériorité de la somme présumée détournée par les accusés à 50 000 000 F CFA, soit 132 240 000 F CFA ; - Incompétence du Tribunal et renvoi du Ministère Public à mieux se pourvoir ; - Dépens mis à la charge du Trésor Public	R. A. S.
2	N°33/CRIM	26 février 2019	Ministère Public et Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments	Détournement de biens publics en coaction	- Accusés M. P. II, A. B. S. et A. S. déclarés non coupables de détournement de biens publics en coaction ;	R. A. S.

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
			Essentiels (CENAME) C/ 1- F. Y. E. 2- M. P. II 3- I. S. 4- B. M. 5- A. B. S. 6- A. S.		<ul style="list-style-type: none"> - M. P.II. acquitté pour faits non établis et les autres au bénéfice du doute ; - F. Y. E., B. M. et I. S. déclarés coupables de détournement de biens publics en coaction ; - Des circonstances atténuantes reconnues aux accusés I. S. et à B. M., en raison de leur qualité de délinquants primaires ; - I. S. et B. M. condamnés chacun à 30 ans d'emprisonnement ferme ; - F. Y. E. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre lui ; - Accusés reconnus coupables condamnés aux dépens liquidés à la somme de 1 144 410 F CFA ; - Mandat d'incarcération décerné contre chacun pour une durée de 02 ans pour le recouvrement des condamnations pécuniaires ; - Déchéances prévues à l'article 30 du code pénal prononcées contre chacun pour une durée de 05 ans - CENAME reçue et dite en partie fondée en sa constitution de partie civile ; - Allocation de la somme de 22 535 143, 74 F CFA au CENAME à titre de réparation soit ; <ul style="list-style-type: none"> • 21 535 143, 74 F CFA pour le préjudice matériel ; • 1 000 000 FCFA pour le préjudice financier ; - Accusés reconnus coupables condamnés à lui payer solidairement cette somme ; - CENAME débouté du surplus de sa demande ; - Publication du 	

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Contenu de la décision	Observations
					jugement dans le quotidien national <i>Cameroon Tribune</i>	
3	N°66/CRIM	23 avril 2019	Ministère Public et la Délégation Régionale des Travaux Publics de l'Adamaoua C/ - A. H. - A. A.	Détournement de biens publics	- A. H. et A. A. déclarés non coupables de détournement de biens publics ; - A. H. et A. A. acquittés pour faits non établis ; - Les dépens mis à la charge du Trésor Public	R. A. S.
4	N°154/CRIM	19 septembre 2019	Ministère Public et Le Centre Multifonctionnel Régional des Jeunes de l'Adamaoua représenté par Dame D. D. C/ 1- N. M. S. 2- Y. A. M.	Détournement de biens publics	- Extinction de l'action publique à l'égard de l'accusé N. M. S. pour cause de décès de celui-ci ; - Y. M. déclaré non coupable de détournement de biens publics en coaction ; - Y. M. acquitté pour faits non établis ; - Les dépens mis à la charge du Trésor Public	R. A. S.
5	N° 160/CRIM	08 octobre 2019	Ministère Public C/ 1- S. S. 2- M. Y.	Détournement de biens publics et défaut de la carte nationale d'identité	- Extinction de l'action publique à l'égard de l'accusé S. S. pour cause de décès de celui-ci ; - Accusé M. Y. déclaré non coupable de détournement de biens publics ; - M. Y. acquitté de ce chef pour défaut d'intention criminelle ; - M. Y. déclaré coupable de défaut de carte nationale d'identité ; - M. Y. condamné à un an d'emprisonnement ferme et aux dépens liquidés à la somme de 17 311 F CFA	R. A. S.

IV. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DU LITTORAL

A. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Moundou

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N° 05/CRIM	09 janvier 2019	Ministère Public et Comité de Gestion et de Suivi de la Construction du CES Bilingue de Melong II représenté par S. G.	Détournement de biens publics	- D. G. M. G. déclaré coupable des faits de détournement de biens publics ; - Circonstances atténuantes accordées à D. G. M. G. en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - D. G. M. G. condamné à 12 ans d'emprisonnement ferme ;	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
			C/ D. G. M. G.		<ul style="list-style-type: none"> - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre lui ; - D. G. M. G. condamné aux dépens liquidés à la somme de 520 658 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 18 mois ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre lui pour le recouvrement des condamnations pécuniaires prononcées au profit de l'Etat ; - Confiscation des biens de l'accusé ; - Déchéances de prévues par de l'article 30 du Code Pénal prononcées contre lui pendant 10 ans 	
2	30/CRIM	13 mars 2019	Ministère Public et Lycée Bilingue de Penda-Boko C/ M. N. S.	Détournement de biens publics, détention de stupéfiants	<ul style="list-style-type: none"> - M. N. S. déclaré non coupable de détention de stupéfiant ; - M. N. S. acquitté de ce chef au bénéfice du doute ; - M. N. S. déclaré coupable de détournement de biens publics et de défaut de Carte Nationale d'Identité ; - M. N. S. condamné à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre lui ; - MINESEC reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - M. N. S. condamné à lui verser la somme de 996 500 F CFA sollicitée à titre de dommages et intérêts ; - M. N. S. condamné aux dépens liquidés à la somme de 139 250 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 06 mois au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui pour le recouvrement des condamnations pécuniaires prononcées au profit de l'Etat ; - Confiscation des biens de l'accusation ; - Déchéances de l'article 30 du Code Pénal prononcées contre lui pendant 10 ans 	R. A. S.
3	N° 128/CRIM	20 novembre 2019	Ministère Public et Percepteur de Dibombari C/ L. M. E.	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - L. M. E. déclaré non coupable de détournement de biens publics; - L. M. E. acquitté pour faits non établis ; 	R. A. S.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
					<ul style="list-style-type: none"> - Incompétence du Tribunal à statuer sur les intérêts civils de la Commune de Dibombari ; - Dépens liquidés à la somme de 111 900 F CFA laissés à la charge du Trésor Public 	
4	N° 110/CRIM	25 septembre 2019	Ministère Public et N. L. C/ N. E. alias M. E.	Faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques, détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - N. E. alias M. E. déclaré coupable des faits de faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques et détournement des biens publics ; - Circonstances atténuantes accordées à N. E. alias M. E. en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - N. E. alias M. E. condamné à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'arrêt décerné contre lui ; - N. E. alias M. E. condamné aux dépens liquidés à la somme de 248 879,3 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 05 ans ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - MINFI reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - Accusé condamné à lui verser la somme de 47 822 726 F CFA à titre de dommages et intérêts ; - Confiscation des biens de l'accusé ; - Déchéances prévues par l'article 30 du Code Pénal prononcées contre lui pendant 10 ans 	R. A. S.

B. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Wouri

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
1	N° 397/CRIM	26 nov. 2019	Ministère Public C/ 1-Y. A. 2-M. K. R. 3-E. M. A. 4-N. E. D.	Trafic de stupéfiants et tentative de corruption	<ul style="list-style-type: none"> - Y. A. déclaré non coupable des faits de trafic de stupéfiants ; - Y. A. acquitté de ces faits au bénéfice du doute ; - N. E. D. déclaré non coupable de tentative de corruption ; - N. E. D. acquitté au bénéfice du doute ; - Accusés M. N. R. et E. M. A. déclarés coupables de trafic de stupéfiants ; - M. N. R. et E. M. A. admis au bénéfice des circonstances atténuantes en raison de leur qualité de délinquants primaires et leurs aveux ; 	R. A. S.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision	Observations
					<ul style="list-style-type: none"> - M. N. R. et E. M. A. condamnés chacun à 100 000 F CFA d'amende et aux dépens solidaires liquidés à 148 450 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 09 mois ; - Mandats d'incarcération décernés à leur égard ; - Confiscation en vue de leur destruction des scellés ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • 350 grains de cocaïne de couleur blanche ; • 290 sachets de poudre jaunâtre d'héroïne ; • Des centaines de plastiques de petites dimensions 	
2	N°407/ CRIM	27 novembre 2019	Ministère Public et Crédit Foncier du Cameroun (Agence Régionale du Littoral) C/ B. A. M.	Détournement de biens publics et tentative de détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - B. A. M. déclaré coupable de tentative de détournement de 25 000 000 F CFA ; - Bénéfice des circonstances atténuantes accordé à B. A. M. en raison de sa qualité de délinquant primaire et sa bonne tenue devant la barre ; - B. A. M. condamné à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre lui en exécution de la peine principale ; - B. A. M. condamné aux entiers dépens liquidés à la somme de 1 411 100 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 02 ans au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Mandat d'incarcération décerné pour le recouvrement des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat ; - Société Crédit Foncier du Cameroun S. A. reçue et dite fondée en sa constitution de partie civile ; - B. A. M. condamné à lui payer la somme de 25 162 977 F CFA à titre des dommages-intérêts ; - Confiscation des biens saisis et mis sous scellés 	R. A. S.

Section 2. LES COURS D'APPEL

Des dix Cours d'Appel qui existent au Cameroun, seulement trois ont fait parvenir à la CONAC les décisions qu'elles ont prises pour des faits de corruption et d'infractions assimilées. Les décisions dont la synthèse est ci-dessous présentée ont été respectivement rendues par les Cours d'Appel des Régions du Centre, du Nord et de l'Est.

Sous-section 1. LA COUR D'APPEL DE LA REGION DU CENTRE

Une seule décision a été transmise à la CONAC concernant des infractions assimilées à la corruption.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Jugement contesté	Contenu de la décision	Observations
1	N° 451/COR	15 mai 2019	Ministère Public C/ - B. N. Y. N. - T. J. P.	Corruption en coaction	Jugement N° 1626/Cor du 27 août 2018 de la Chambre Correctionnelle du TPI de Monatéle déclarant B. N. Y. N. et T. J. P. non coupables de corruption et les relaxant pour faits non établis	- L'Appel déclaré irrecevable ; - Les dépens mis à la charge du Trésor Public.	RAS

Sous-section 2. LA COUR D'APPEL DE LA REGION DU NORD

Une seule décision a été transmise à la CONAC.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Jugement contesté	Contenu de la décision	Observations
1	N° 17/CRIM/ADD	17 mai 2019	- I. R. F. - A. M. - A. O. - B. O. - E. E. C/ Ministère Public et Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	Détournement des Biens Publics en coaction et autres	Jugement N° 15/CRIM/ADD du 23 janvier 2019 du TPI de la Bénoué constatant la violation des droits de la défense, relativement aux délais de garde à vue des accusés H. D., P. J., I. D. et N. O. et ordonnant en conséquence l'annulation des procès-verbaux d'audition à l'enquête de police des concernés	- Appels interjetés jugés recevables en la forme ; - Désistement des Appelants ; - Appelants condamnés aux dépens liquidés à la somme de 26 000 F CFA à répartir équitablement entre eux ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 20 jours pour chacun ; - Mandat d'incarcération décerné à leur encontre en cas de non-paiement.	RAS

Sous-section 3. LA COUR D'APPEL DE LA REGION DE L'EST

Une seule décision a été transmise à la CONAC.

N°	Références	Date	Affaire	Infraction	Jugement contesté	Contenu de la décision	Observations
1	N° 80/COR	05 novembre 2019	Ministère Public C/ E. M. L. J.	Corruption en matière de concours administratifs	Jugement N°886/BIS/COR du 06 septembre 2018 du TPI de Bertoua déclarant E. M. coupable de complicité de fraude aux examens et le condamnant à 06 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 05 ans et à 50 000 F CFA d'amende ainsi qu'aux dépens liquidés à 28 000 F CFA	- Appel jugé recevable en la forme ; - Confirmation du jugement entrepris - Dépens liquidés à la somme de 75 639 F CFA mis à la charge du Trésor Public	RAS

Section 3. LE TRIBUNAL CRIMINEL SPECIAL (TCS)

Au cours de l'année 2019, le Tribunal Criminel Spécial (TCS) a rendu 18 Arrêts pour des affaires relatives à l'infraction de détournement de biens publics.

L'Etat du Cameroun était impliqué dans ces procès à travers les Administrations ci-après :

- les Services du Premier Ministre (SPM) ;
- le Ministère des Finances (MINFI) ;

- le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- le Port Autonome de Douala (PAD) ;
- la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;
- la Société de Recouvrement des Créances (SRC) ;
- la Cameroon Radio and Television (CRTV) ;
- la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- la Société TIC LE BUS ;
- la Commune de Messondo.

Il ressort de ces Arrêts que sur les 79 (soixante-dix-neuf) personnes mises en cause dans ces affaires, le Tribunal a ordonné l'extinction de l'action publique pour deux accusés décédés.

De même, les poursuites engagées contre quatre accusés ont été arrêtés, après la restitution du corps du délit, à la demande du Procureur Général près le TCS.

Treize autres accusés ont été acquittés pour faits non établis.

Par contre, 43 (quarante-trois) accusés ont été déclarés coupables, et des peines d'emprisonnement ferme allant de 10 ans à l'emprisonnement à vie leur ont été infligées. Cette dernière peine a été systématiquement prononcée à l'encontre des accusés en fuite.

Le montant total du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires est évalué à 24.835.653.960 (vingt-quatre milliards huit cent trente-cinq millions six cent cinquante-trois mille neuf cent soixante) F CFA, dont 17.469.539.077 (dix-sept milliards quatre cent soixante-neuf millions cinq cent trente-neuf mille soixante-dix-sept) F CFA dans l'affaire concernant la CRTV et le MINFI.

Des pourvois en cassation ont été introduits auprès de la Cour Suprême au terme de treize de ces procès.

La synthèse de ces décisions est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 20 : Décisions rendues par le TCS en 2019

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
1.	N° 001/CRIM/TCS	07 février 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun (Caisse Autonome d'Amortissement) C/ P. N. A. C.	Tentative de détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - P. N. A. C. déclaré coupable du crime de tentative de détournement de biens publics de 630 millions de F CFA ; - Bénéfice des circonstances atténuantes reconnu à P. N. A. C., en raison de sa bonne tenue devant la barre ; - P. N. A. C. condamné à 20 ans d'emprisonnement ; - Déchéances prononcées contre lui pendant la durée de la peine et pendant les 10 ans qui suivent son expiration ou la libération conditionnelle si celle-ci n'a pas été révoquée ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - Etat du Cameroun (CAA) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - P. N. A. C. condamné à lui payer la somme de dix millions de F CFA à titre de dommages-intérêts ; - P. N. A. C. condamné aux dépens liquidés à la somme de 521 800 F CFA ; - Non-lieu à la contrainte par corps, l'accusé étant âgé de plus de 60 ans ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné. 	Pourvoi
2.	N° 002/CRIM/TCS	20 février 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun (Port Autonome de Douala) C/ <ul style="list-style-type: none"> - M. E. R. S. - A. Z. J. - T. M. 	Détournement de biens publics en coaction	<ul style="list-style-type: none"> - M. E. R. S., A. Z. J. et T. M. déclarés coupables du crime de coaction de détournement de biens publics de 186 469 721 F CFA ; - T. M. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre lui ; - Déchéances à vie prononcées contre T. M. ; - Circonstances atténuantes reconnues à M. E. R. S. et A. Z. J., chacun en sa qualité de délinquant primaire et pour sa bonne tenue devant la barre ; - M. E. R. S. condamné à 12 ans d'emprisonnement et A. Z. J. à 10 ans d'emprisonnement ; - Mandats d'incarcération à l'audience décernés contre M. E. R. S. et A. Z. J. ; - Déchéances prononcées contre M. E. R. S. et A. Z. J. pendant la durée de la peine et pendant les 10 ans qui suivent son expiration ou la libération conditionnelle si celle-ci n'a pas été révoquée ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - Le PAD reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - M. E. R. S., A. Z. J. et T. M. condamnés solidairement à payer au PAD les sommes de 186 469 721 F CFA au principal, 30 000 000 F CFA pour le manque à gagner, 10 000 000 F CFA pour les frais de justice, soit au total 226 469 721 F CFA ; - PAD débouté du surplus de sa demande comme non fondé ; - Durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires prononcées au profit du PAD fixée le cas échéant à trente mois, et mandat d'incarcération décerné à cet effet contre chacun de ces trois condamnés ; 	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
					<ul style="list-style-type: none"> - M. E. R. S., A. Z. J. et T. M. condamnés en outre solidairement aux dépens liquidés à la somme de 11 597 286 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps au cas où il y aurait lieu d'y recourir fixée à cinq ans et mandat d'incarcération décerné à cet effet contre chacun de ces trois condamnés ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés. 	
3.	N° 003/CRIM/TCS	26 février 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun (Commune de Messondo) C/ 1- N. Z. G. 2- N. P. 3- M. H. P. 4- N. G. P.	Faux en écritures publiques et authentiques, coaction de faux en écritures publiques et authentiques, détournement de biens publics, coaction de détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - Rejeté comme non fondées des exceptions soulevées par le Conseil de l'accusé N. P. ; - Accusés N. P., M. H. P. et N. G. déclarés non coupables de faux et usage de faux en coaction et détournement de la somme 6 376 790 F CFA en coaction ; - Accusés N. P., M. H. P. et N. G. acquittés de ces chefs pour faits non établis ; - M. H. P. déclaré non coupable de détournement des sommes de 6 589 141 F CFA et 6 401 448 F CFA ; - M. H. P. acquitté pour faits non établis ; - N. P. déclaré coupable du détournement de la somme de 72 800 000 F CFA ; - N. Z. G. déclaré coupable du détournement de la somme de 188 187 137 F CFA ; - N. P. et N. Z. G. admis au bénéfice des circonstances atténuantes pour leur qualité de délinquants primaires et leur bonne tenue devant la barre ; - N. Z. G. condamné à 12 ans d'emprisonnement ferme ; - N. P. condamné à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandats d'incarcération décernés contre N. P. et N. Z. G. pour l'exécution de leur peine ; - Déchéances prononcées contre eux pendant 10 ans ; - Non-lieu à confiscation des biens, faute de biens saisis ; - Mise en liberté de M. H. P. et N. G. P. ordonnée ; - L'Etat du Cameroun (Ministère de la Justice) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - N. P. condamné à lui payer la somme de 72 800 000 F CFA à titre de préjudice matériel subi ; - N. Z. G. condamné à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 188 187 177 F CFA à titre de préjudice matériel subi ; - Etat du Cameroun débouté du surplus de sa demande comme non justifié ; - N. P. et N. Z. G. condamnés solidairement aux dépens liquidés à la somme de 13 602 516 F CFA ; - Non-lieu à l'exercice de la contrainte par corps contre N. G. P., en raison de leurs âges ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés. 	Pourvoi
4.	N° 004/CRIM/TCS	19 mars 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des	Détournement de biens publics et coaction de	<ul style="list-style-type: none"> - Rejet comme non fondées des exceptions ci-après, soulevées par les Conseils de certains accusés : 	

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
			Finances, Cameroon Radio and Television) C/ 1-G.M. Z. 2-M. C. N. N. épouse M. A. 3- A. B. J. P. 4- A. A. P. 5-A. M. S. M. J. 6- M. née E. P. 7- M. E. 8- N. N. J. 9-R. 10- A. A. H. 11- E. D. 12- A. Z. J. M. 13- M. épouse W. C. 14- O. O. D. A. 15- E. M. L. E. (décédé)	détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> • incompétence razione materiae ; • nullité des procès-verbaux d'enquête préliminaire ; • nullité du rapport de la mission de contrôle et de vérification et de son irrecevabilité comme pièce à conviction ; • nullité du rapport d'expertise judiciaire ; • nullité de l'information judiciaire du Juge d'Instruction du Tribunal de céans et des actes subséquents ; • nullité de la procédure conduite par la Chambre de Contrôle de l'Instruction de la Section Spécialisée de la Cour Suprême ; • nullité de la procédure de jugement ; <p>- Arrêts des poursuites engagées contre E. D. et M. P. ;</p> <p>- G M. Z. déclaré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non coupable de détournement de la somme de 38.597.925 F CFA relative aux travaux d'aménagement du bureau du Ministre Délégué à la Communication ; <p>G. M. Z. acquitté de ce chef pour crime non constitué ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupable du détournement de biens publics des sommes de : <ul style="list-style-type: none"> ○ 600 000 F CFA par la perception supplémentaire d'une indemnité de transport ; ○ 15 269 256 F CFA par le paiement injustifié de primes de représentation ; ○ 106 288 300 F CFA par l'octroi d'aides, assistance financière et primes spéciales ; ○ 205 300 000 F CFA par la perception de frais de représentation en plus des frais de mission ; ○ 20 000 000 F CFA par la perception d'une prime de fin d'année « Redevance Audio Visuelle » ; ○ 360 000 000 F CFA à travers la revalorisation des crédits mensuels de fonctionnement de la Direction Générale ; ○ 164 560 000 F CFA par l'octroi de primes « Redevance Audio Visuelle » aux nommés B. A. N., C. E., Y. S., E. N. C., A. N. E. et P. J. ; ○ 290 000 000 F CFA par l'octroi d'une prime de rendement « Redevance Audio Visuelle » à E. M. L. E. ; ○ 123 125 000 F CFA par l'octroi d'une prime de rendement « Redevance Audio Visuelle » à A. P. ; ○ 1 000 000 F CFA par l'octroi d'une prime « Redevance Audio Visuelle » à E. D. ; ○ 3 600 000 F CFA par l'octroi d'une prime de rendement « Redevance Audio Visuelle » à M. P. ; 	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
					<ul style="list-style-type: none"> - N. N. J., M. C. N. N. épouse M. A., R., A. H., M. C. épouse W. et O. O. D. A. déclarés non coupables du détournement de biens publics en coaction des sommes respectives de 15 000 000 F CFA, 251 675 000 F CFA, 13 000 000 F CFA, 5 000 000 F CFA, 3 000 000 F CFA, 3 060 000 F CFA, à travers l'octroi de primes de rendement « Redevance Audio Visuelle » ; - G. M. Z., P. D. E. épouse M. déclarés coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 782 306 468 F CFA, à travers des dépenses injustifiées ; - G. M. Z. et S. M. J. A. M. déclarés coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 339 000 000 F CFA par l'octroi de primes de rendement « Redevance Audio Visuelle » ; - G. M. Z. et J. P. A. B. déclarés coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 98 178 608 F CFA, à travers des avantages et primes indus ainsi que l'acquisition et la réparation fictives d'un véhicule ; - G. M. Z. et P. A. A. déclarés coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 205 873 640 F CFA, à travers l'exécution d'un protocole d'accord illégal entre la CRTV et la Direction des Impôts ; - G. M. Z. et J. M. A. Z. déclarés coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 15 265 938 801 F CFA, à travers l'accroissement frauduleux de la Redevance Audio Visuelle ; - Des circonstances atténuantes reconnues à G. M. Z., J. P. A. B. et J. M. A. Z., en raison de leur qualité de délinquants primaires et leur bonne tenue à l'audience ; - Des circonstances atténuantes reconnues à P. A. A., pour sa bonne tenue à l'audience ; - P. D. E. épouse M., E. M. et S. M. J. A. M. condamnés à l'emprisonnement à vie ; - G. M. Z. condamné à 20 ans d'emprisonnement ; - P. A. A. condamné à 18 ans d'emprisonnement ; - J. M. A. Z. condamné à 18 ans d'emprisonnement ; - J. P. A. B. condamné à 18 ans d'emprisonnement ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre P. D. E. épouse M., E. M. et S. M. J. A. M ; - Mandats d'incarcération décernés contre G. M. Z., P. A. A., J. P. A. B. et J. M. A. Z pour l'exécution de leur peine ; - Déchéances à vie prononcées contre P. D. E. épouse M., E. M. et S. M. J. A. M ; - Déchéances prononcées contre G. M. Z., P. A. A., J. P. A. B. et J. M. A. Z. pendant 10 ans ; - Déchéances prononcées contre M. P. pendant 5 ans ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens saisis ; - Mise en liberté de dame M. C. N. N. épouse M. A. ordonnée, si elle n'est détenue pour autre cause ; - Etat du Cameroun (MINFI) et la CRTV reçus et dits partiellement fondés en leurs constitutions de parties civiles respectives ; - G. M. Z. et J. M. A. Z. condamnés à payer solidairement à l'Etat du Cameroun la somme de 	

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
					<p>15 265 938 801 F CFA, en réparation du préjudice matériel subi ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - G. M. Z. et P. A. A. condamnés à payer solidairement à l'Etat du Cameroun la somme de 205 873 648 F CFA, en réparation du préjudice matériel subi ; - G. M. Z. condamné à titre personnel à payer à la CRTV la somme de 1 410 007 556 F CFA ainsi que celles de 15 000 000 F CFA et 13 000 000 F CFA, initialement imputées respectivement à N. N. J. et R., en réparation du préjudice matériel ; - G. M. Z. condamné à payer solidairement avec les autres personnes condamnées, à la CRTV au titre du préjudice matériel, les sommes ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • P. D. E. épouse M. 782 306 768 F CFA ; • M. E. 44 233 696 F CFA ; • A. M. S. 339 000 000 F CFA ; • A. B. J. P. 98 178 608 F CFA ; <ul style="list-style-type: none"> - Etat du Cameroun et la CRTV déboutés du surplus de leurs demandes comme non fondé ; - Durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires au profit de l'Etat fixée à deux ans et six mois ; - G. M. Z., P. A. A., J. P. A. B., J. M. A. Z., P. D. E. épouse M., E. M. et S. M. J. A. M. condamnés aux dépens solidaires liquidés à la somme de 909 671 038 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à deux ans et six mois au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Non-lieu à l'exécution de la contrainte par corps contre les condamnés G. M. Z., P. A. A. et J. P. A. B. ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre les autres condamnés pour le recouvrement des intérêts civils et des dépens de la procédure ; - Publication de l'arrêt dans Cameroon Tribune, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés. 	
5.	N° 005/CRIM/TCS	28 mars 2019	Ministère Public et le Ministère des Finances (Programme de Vérification des Importations) C/ - T. F. - E. M.	Détournement de biens publics et complicité	<ul style="list-style-type: none"> - Constat de l'extinction de l'action publique en ce qui concerne l'accusé T. F., suite à son décès ; - Accusé E. M. déclaré coupable du crime de complicité de détournement de biens publics de 2 500 000 000 F CFA ; - E. M. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné à son encontre ; - Déchéances à vie prononcées contre E. M. ; - L'Etat du Cameroun reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - E. M. et la succession T. F. condamnés à lui payer solidairement la somme de 2 520 000 000 F CFA au titre de préjudice matériel et 20 000 000 F CFA au titre de frais de la procédure ; - E. M. condamné aux dépens liquidés à la somme de 126 172 950 F CFA ; 	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
					<ul style="list-style-type: none"> - Non-lieu à décerner à l'encontre d'E. M., âgé de plus de 60 ans, des mandats d'incarcération pour l'exécution des contraintes par corps afférentes aux condamnations pécuniaires prononcées contre lui au profit de l'Etat ; - Publication de l'arrêt dans Cameroon Tribune, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné. 	
6.	N° 006/CRIM/TCS	15 avril 2019	Ministère Public et le Ministère des Finances (Perception de Yoko) C/ O. A.	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - O. A. déclaré coupable de détournement de biens publics évalués à la somme de 89 629 894 F CFA ; - Circonstances atténuantes reconnues à O. A., en raison de sa qualité de délinquant primaire ; - O. A. condamné à 12 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'incarcération décerné à son encontre pour l'exécution de sa peine ; - 10 ans de déchéances prononcées à son encontre ; - Non-lieu à confiscation des biens, faute de biens saisis ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - O. A. condamné à lui payer la somme de 91 629 894 F CFA répartie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 89 629 894 F CFA au titre du préjudice matériel ; • 2 000 000 F CFA au titre de frais de procédure ; - Durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires au profit de l'Etat du Cameroun fixée à 2 ans 6 mois ; - O. A. condamné aux dépens liquidés à la somme 4 849 944 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 2 ans au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre le condamné pour le recouvrement des intérêts civils et des dépens de la procédure ; - Publication de l'arrêt dans Cameroon Tribune, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné. 	RAS
7.	N° 007/CRIM/TCS	15 avril 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun (Société de Recouvrement des Créances) C/ P. N. A. C.	Tentative de détournement de biens publics, faux et usage de faux en écritures privées ou de commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de non-recevoir tirée de l'autorité de la chose jugée soulevées par Me M. A. M. déclarée irrecevable ; - Exception de nullité de l'information judiciaire et de l'ordonnance de renvoi ainsi que celle d'incompétence soulevée par ledit Conseil rejetées comme non fondées ; - Accusé P. N. A. C. déclaré coupable de tentative de détournement de la somme de 849 000 000 F CFA ; - P. N. A. C. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre lui ; - Déchéances à vie prononcées à son encontre ; - Faute de biens saisis, non-lieu à confiscation ; - P. N. A. C. condamné aux dépens liquidés à la somme 163 500 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 2 ans au cas où il y aurait lieu d'y recourir ; - Mandat d'incarcération décerné contre le condamné à cet effet ; 	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
					- Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i> , à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné.	
8.	N° 008/CRIM/TCS	15 avril 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Ministère des Finances) C/ N. J. C.	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - N. J. C. déclaré coupable du crime de détournement de biens publics évalués à la somme de 503 389 568 F CFA ; - Circonstances atténuantes reconnues à N. J. C., en raison de sa qualité de délinquant primaire et de sa bonne tenue devant la barre ; - N. J. C. condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre lui pour l'exécution de sa peine ; - Déchéances prononcées contre lui pendant la durée de sa peine et pendant les 10 ans qui suivent son expiration ou la libération conditionnelle si celle-ci n'a pas été révoquée ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - Etat du Cameroun reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - N. J. C. condamné à payer à l'Etat du Cameroun (Commune de Mbang) les sommes de 503 389 568 F CFA en réparation du préjudice matériel subi et celle de 5 000 000 F CFA au titre des frais de procédure, soit au total 508 389 568 F CFA ; Durée de la contrainte par corps afférente aux condamnations pécuniaires prononcées au profit de l'Etat du Cameroun (Commune de Mbang) fixée à 2 ans et 6 mois au cas où il y aurait lieu d'y recourir et mandat d'incarcération décerné à cet effet contre le condamné ; - N. J. C. condamné aux dépens liquidés à la somme 26 727 634 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 5 ans au cas où il y aurait lieu d'y recourir et mandat d'incarcération décerné à cet effet contre le condamné ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné. 	Pourvoi
9.	N° 009/CRIM/TCS	14 mai 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun (Société TIC LE BUS) C/ 1- A. M. S. 2- F. F. A. 3- S. L. K.	Détournement de biens publics, coaction de détournement de biens publics et complicité de détournement de biens publics	<p>a) Sur le détournement de biens publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - A. M. S. déclaré coupable de détournement de la somme de 18 778 320 F CFA ; - S. L. K. déclaré coupable de détournement des sommes respectives de 94 951 664 F CFA, 54 798 845 F CFA et 10 000 000 F CFA ; - F. F. A. déclaré coupable de détournement de la somme de 5 625 000 F CFA ; <p>b) Sur la coaction de détournement de biens publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - A. M. S. et S. L. K. déclarés coupables de coaction de détournement des sommes respectives de 171 489 871 F CFA, 33 356 072 F CFA et 7 184 000 F CFA ; <p>c) Sur la complicité de détournement de biens publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - A. M. S. déclaré coupable de complicité de détournement des sommes respectives de 94 954 664 F CFA, 54 798 845 F CFA et 10 000 000 F CFA ; - S. L. K. déclaré coupable de complicité de détournement des sommes respectives de 18 778 320 F CFA, 5 625 000 F CFA ; - A. M. S., S. L. K. et F. F. A. condamnés chacun à l'emprisonnement à vie ; - Mandats d'arrêt à l'audience décernés contre eux ; 	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
					<ul style="list-style-type: none"> - Déchéances à vie prononcées à leur encontre ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien appartenant aux condamnés n'ayant été saisi ; - Etat du Cameroun représenté par le Ministère des Finances reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - A. M. S. et S. L. K. condamnés solidairement à payer à l'Etat du Cameroun au principal la somme de 390 562 772 F CFA ; - F. F. A. condamné également à lui payer la somme de 5 625 000 F CFA ; - A. M. S., S. L. K. et F. F. A. condamnés à payer solidairement à l'Etat du Cameroun la somme de 10 000 000 F CFA représentant les frais de procédure, soit au total 406 186 772 F CFA ; - Etat débouté du surplus comme non justifié ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre les condamnés ; - Durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement fixée à 30 mois ; - A. M. S., S. L. K. et F. F. A. condamnés solidairement aux dépens liquidés à la somme 20 562 538 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 5 ans au cas où il y aurait lieu d'y recourir ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre chacun des condamnés ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés. 	
10.	N° 011/CRIM/TCS	15 mai 2019	Ministère Public et MINFI C/ - T. F. - E. M.	Détournement de biens publics et complicité de détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - Constat de l'extinction de l'action publique en ce qui concerne l'accusé T. F., pour cause de décès ; - E. M. déclaré coupable du crime de détournement de biens publics de la somme de 938 882 190 F CFA ; - E. M. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt à l'audience décerné contre lui ; - Déchéances à vie prononcées contre lui ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - E. M. et T. F. condamnés solidairement à lui payer la somme de 963 882 190 F CFA ainsi ventilée : <ul style="list-style-type: none"> • Préjudice matériel : 938 882 190 F CFA ; • Frais exposés pour le suivi de la procédure : 25 000 000 F CFA ; - E. M. condamné aux dépens liquidés à la somme de 48 398 709 F CFA ; - Non-lieu à décerner à l'encontre d'E. M., âgé de plus de 60 ans, des mandats d'incarcération pour l'exécution des contraintes par corps afférentes aux condamnations pécuniaires prononcées contre lui au profit de l'Etat du Cameroun ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, aux frais du condamné et à la diligence du Procureur Général près le TCS. 	Pourvoi
11.	N°	04 juillet	Ministère Public et	Détournement de	- B. J. déclaré coupable du crime de détournement de biens publics de 59 461 285 F CFA ;	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
	014/CRIM/TCS	2019	CAMPOST C/ B. J.	biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - Circonstances atténuantes reconnues à B. J., en sa qualité de délinquant primaire et pour sa bonne tenue devant la barre ; - B. J. condamné à 12 ans d'emprisonnement ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre lui ; - Déchéances prononcées contre lui pendant la durée de la peine et pendant les 10 ans qui suivent son expiration ou la libération conditionnelle si celle-ci n'a pas été révoquée ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - CAMPOST reçue et dite partiellement fondée en sa constitution de partie civile ; - B. J. condamné à lui payer la somme de 59 461 285 F CFA au titre de dommages et intérêts ; - CAMPOST déboutée du surplus de sa demande comme non justifié ; - Durée de la contrainte par corps afférente aux intérêts civils au profit de CAMPOST fixée à 2 ans 6 mois au cas où il y aurait lieu d'y recourir et mandat d'incarcération décerné à cet effet contre B. J. ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné. 	
12.	N° 015/CRIM/TCS	10 juillet 2019	Ministère Public et MINFI C/ 1-N. Y. L. E. N. 2-M. B. E. C.	Tentative de coaction de détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - N. Y. L. E. N. déclaré coupable de tentative de détournement de biens publics de la somme de 66 985 312 F CFA ; - M. B. E. C. déclaré coupable de tentative de détournement de biens publics de la somme de 66 985 312 F CFA ; - Circonstances atténuantes accordées à N. Y. L. E. N. et M. B. E. C., en raison chacun de sa qualité de délinquant primaire et sa bonne tenue devant la barre ; - N. Y. L. E. N. et M. B. E. C. condamnés à 10 ans d'emprisonnement chacun ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné contre chacun des condamnés pour l'exécution de sa peine ; - Déchéances prononcées contre chacun des condamnés pendant la durée de la peine et pendant les 10 ans qui suivent son expiration ou la libération conditionnelle si celle-ci n'a pas été révoquée ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - Etat du Cameroun représenté par le MINFI reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - N. Y. L. E. N. et M. B. E. C. condamnés à lui payer solidairement la somme de 1 000 000 F CFA au titre des frais de procédures ; - Durée de la contrainte par corps afférente aux intérêts civils au profit de la partie civile fixée à 9 mois et mandat d'incarcération décerné à cet effet contre chacun des condamnés ; - N. Y. L. E. N. et M. B. E. C. condamnés solidairement aux dépens liquidés à la somme 412 000 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 18 mois au cas où il y aurait lieu d'y recourir et mandat d'incarcération décerné à cet effet contre chacun des deux condamnés ; 	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
					- Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i> , à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés.	
13.	N° 016/CRIM/TCS	25 juillet 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI) C/ 1- N. M. P. 2- S. N. F. 3- N. C. A. 4- E. J. D. 5- S. A. 6- A. M. E. épouse F. N. 7- B. G. 8- B. M. 9- B. B. L. 10- B. N. H. F. 11- M. II C. 12- E. G. T. 13- N. E. 14- E. M. J. G. 15- W. J. 16- M. N. F. 17- M. J. 18- T. B. B. 19- B. J. 20- N. P.	Détournement de biens publics	- W. J., N. E., M. J. et M. N. F. déclarés non coupables de détournement de biens publics ; - W. J., N. E., M. J. et M. N. F. acquittés pour défaut d'intention coupable ; - E. G. T., E. M. G., N.P., B. J., T. B. B. déclarés coupables d'avoir à Yaoundé, courant années 2004 à 2010, ensemble et de concert par l'immatriculation de militaires fictifs suivie de paiement de salaires virés à la CNPI, obtenu, détenu ou retenu les sommes évaluées à 1 331 628 880 F CFA ; - A. M. E., E. J. D., S. A., B. M., B. B. L., M. II C. déclarés non coupables de détournement de biens publics en coaction ; - A. M. E., E. J. D., S. A., B. M., B. B. L., M. II C. acquittés pour crime non caractérisé ; - S. N. F., N. M., N. C. A., B. N. H. F. et B. G. déclarés coupables d'avoir à Yaoundé, courant années 2007-2010, ensemble et de concert, par quelque moyen que ce soit, obtenu ou retenu frauduleusement, la somme de 411 568 996 F CFA au préjudice de l'Etat ; - E. G. T., E. M. G., B. G., B. N. H. F. condamnés à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt et mandat d'incarcération décernés contre chacun des condamnés pour l'exécution de sa peine ; - Circonstances atténuantes reconnues aux accusés N. P., B. J., T. B. B., S. N. F., N. M. et N. C. A., en leur qualité de délinquants primaires ; - N. P., B. J. et T. B. B. condamnés à 20 ans d'emprisonnement ferme chacun ; - S. N. F. condamné à 20 ans d'emprisonnement ferme ; - N. M. et N. C. A. condamnées à 10 ans d'emprisonnement ferme chacune ; - Mandat d'arrêt décerné contre tous les condamnés ; - Mandat d'incarcération décerné à leur encontre pour l'exécution de leur peine ; - Déchéances à vie prononcées contre E. G. T., E. M. G., B. G. et B. N. H. F. ; - Déchéances prononcées contre N. P., B. J., T. B. B., S. N. F., N. M. et N. C. A. pendant 10 ans ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens préalablement saisis ; - Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - E. G. T., E. M. G., N. P., B. J. et T. B. B. condamnés à payer solidairement à l'Etat du Cameroun la somme de 1 331 228 680 F CFA, au titre du préjudice matériel subi ; - Partie civile déboutée du surplus de sa demande comme non fondée ; - Durée de la contrainte par corps afférentes aux condamnations pécuniaires fixée à 2 ans 6 mois au cas où il y aurait lieu d'y recourir ; - Mandat d'incarcération à l'audience décerné le cas échéant ; - E. G. T., E. M. J. G., N. P., B. J., T. B. B., S. N. F., N. M., N. C. A., B. G et B. N. H. F. condamnés au paiement des dépens solidaires liquidés à la somme de 67 908 034 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 5 ans s'il y a lieu ;	Pourvoi

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
					<ul style="list-style-type: none"> - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre les condamnés ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés. 	
14.	N° 017/CRIM/TCS	07 août 2019	<p>Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation) C/</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- M. F. 2- M. M. 3- T. M. 4- N. M. 5- K. S. alias K. S. 6- A. N. M. 7- S. 8- B. D. 9- V. V. 10- N. F. P. R. 11- W. B. 12- A. S. 13- L. N. J. P. 14- M. B. 15- M. T. 16- M. R. 17- Z. Y. N. G. 	Détournement de biens publics en coaction et complicité de détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - M. M., T. M., N. M., K. S. alias K. S. déclarés non coupables de détournement de biens publics en coaction; - M. M., T. M., N. M., K. S. alias K. S. acquittés au bénéfice du doute; - M. B., M. T., M. R., Z. Y. N. G., M. F. et A. N. M. déclarés coupables d'avoir à Bankim, ensemble et de concert, obtenu frauduleusement la somme de 105 207 000 F CFA, représentant l'indemnisation destinée aux victimes des destructions occasionnées par les travaux de construction du barrage de la Mape ; - S., W. B., A. S., N. F. P. R., L. N. J. P., V. V. déclarés non coupables de complicité de détournement de biens publics ; - S., W. B., A. S., N. F. P. R., L. N. J. P., V. V. acquittés au bénéfice du doute ; - B. D. déclaré coupable d'avoir à Bankim, aidé et facilité le détournement de biens publics en coaction de la somme de 105 207 000 F CFA, en qualité d'Autorité Administrative et membre des Commissions chargées de l'évaluation des biens et de la gestion du paiement des indemnités destinées aux victimes des destructions dues aux travaux de construction du Barrage de la Mapé ; - M. B., M. T., M. R. et Z. Y. N. G. condamnés à l'emprisonnement à vie ; - Mandat d'arrêt et mandat d'incarcération décernés à l'encontre de chacun des condamnés pour l'exécution de sa peine ; - Circonstances atténuantes reconnues aux accusés M. F., A. N. M. et B. D. pour leur qualité de délinquants primaires et la bonne tenue devant la barre ; - M. F. condamné à 12 ans d'emprisonnement ferme ; - A. N. M. et B. D. condamnés à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'incarcération décerné à leur encontre pour l'exécution de leur peine ; - Déchéances à vie prononcées contre M. B., M. T., M. R. et Z. Y. N. G. ; - Déchéances prononcées contre M. F., A. N. M. et B. D. pendant une période de 10 ans ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens préalablement saisis ; - M. B., M. T., M. R., Z. Y. N. G., M. F., A. N. M. et B. D. condamnés au paiement solidaire des dépens évalués à 1 527 155 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps à exercer au cas où il y aurait lieu d'y recourir fixée à 2 ans ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet à l'encontre des condamnés ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés. 	Pourvoi
15.	N°	30 octobre	Ministère Public et	Détournement	- Arrêt des poursuites contre N. N. E. et M. F. pour les faits de détournement des biens publics	RAS

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
	021/CRIM/TCS	2019	Cameroun Telecommunications (CAMTEL) C/ 1- M. F. 2- N. N. E.	des biens publics en coaction, trafic d'influence et participation dans une affaire	de la somme de 83 180 978 F CFA au préjudice de CAMTEL ; - Déchéances prononcées à leur endroit pendant 5 ans ; - Non-lieu à l'examen des délits de trafic d'influence et de participation dans une affaire comme infractions autonomes, ces délits constituant en réalité des manœuvres frauduleuses du détournement des biens publics ; - Dépens liquidés à la somme de 420 075 F CFA laissés à la charge du Trésor Public ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i> , à la diligence du Ministère public.	
16.	N° 022/CRIM/TCS	1 ^{er} novembre 2019	Ministère Public et Etat du Cameroun (Services du Premier Ministre) C/ - O. J. - M. G. l'A.	Contrefaçon du Sceau d'une Administration, usage du Sceau contrefait et tentative de détournement de biens publics, complicité de tentative de détournement de biens publics	- M. G. l'A. déclaré non coupable du crime de complicité de tentative de détournement de biens publics ; - M. G. l'A. acquitté pour crime non constitué ; - O. J. déclaré coupable de contrefaçon du sceau, timbre et papier en-tête du Directeur du Cabinet du Premier Ministre ; d'usage des Sceau, timbre et papier en-tête contrefaits et de tentative de détournement de biens publics de la somme de 97 000 000 F CFA ; - Bénéfice des circonstances atténuantes accordé à O. J. en raison de sa bonne tenue devant la barre ; - O. J. condamné à 12 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui pour l'exécution de sa peine ; - O. J. condamné aux dépens liquidés à la somme 216 300 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement fixée à 12 mois ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet à son encontre ; - Déchéances prononcées contre lui pendant 10 ans ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens saisis ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i> , à la diligence du Ministère public et aux frais des condamnés.	RAS
17.	N° 023/CRIM/TCS	13novembre 2019	Ministère Public et Ministère des Finances C/ Z. P.	Détournement de biens publics	- Z. P. déclaré coupable du crime de détournement de biens publics de la somme totale de 177 083 345 FCFA, appartenant à la Perception de Mbandjock ; - Des circonstances atténuantes reconnues à Z. P. en sa qualité de délinquant primaire et de sa bonne tenue devant la barre ; - Z. P. condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui pour l'exécution de la peine ; - Déchéances prononcées contre lui pendant la durée de la peine et pendant les 10 ans qui suivent l'expiration de sa peine ; - Non-lieu à confiscation, aucun bien n'ayant été saisi ; - Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - Z. P. condamné à lui payer la somme de 180 083 345 F CFA, ventilée comme suit : • Principal : 177 083 345 F CFA. • Frais de justice : 3 000 000 F CFA au titre des dommages-intérêts ; - Durée de la contrainte par corps afférentes aux condamnations pécuniaires au profit de l'Etat	RAS

N°	Références	Date	Affaires	Nature du crime	Décision	Observations
					<p>du Cameroun fixée à 2 ans 6 mois ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre Z. P. ; - Z. P. condamné aux dépens liquidés à la somme de 9 643 667 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps en cas de non-paiement fixée à 12 mois ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui pour le recouvrement des dépens de la procédure ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné. 	
18.	N° 026/CRIM/TCS	05 décembre 2019	<p>Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI)</p> <p>C/</p> <p>O. E. J. D.</p>	Détournement de biens publics en coaction	<ul style="list-style-type: none"> - O. E. J. D. déclaré coupable d'avoir à Yaoundé, courant 2010 à 2012, ensemble et de concert avec des personnes non identifiées, obtenu frauduleusement la somme de 187 588 291 F CFA appartenant à l'Etat du Cameroun notamment le MINFI ; - Des circonstances atténuantes accordées à O. E. J. D. en sa qualité de délinquant primaire ; - O. E. J. D. condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - Mandat d'incarcération décerné à son encontre pour l'exécution de sa peine ; - Déchéances prononcées contre lui pendant 10 ans ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens saisis ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - O. E. J. D. condamné à lui payer la somme de 190 588 291 F CFA répartie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> •Préjudice matériel : 187 588 291 F CFA ; •Frais de procédure : 3 000 000 F CFA ; - Mandat d'incarcération décerné à son égard pour l'exécution des condamnations pécuniaires ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 2 ans 6 mois, au cas où il y aurait lieu d'y recourir ; - O. E. J. D. condamné aux dépens liquidés à la somme de 9 826 084 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 12 mois, au cas où il y aurait lieu d'y recourir ; - Mandat d'incarcération décerné contre O. E. J. D. ; - Publication de l'arrêt dans <i>Cameroon Tribune</i>, à la diligence du Ministère public et aux frais du condamné. 	

Chapitre 2

LES ACTIVITES DE LA COUR SUPREME

La Cour Suprême est, d'après l'article 2 de la loi n°2006/016 du 29 décembre 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Suprême, cette Juridiction « ...la plus haute juridiction de l'État en matière judiciaire, administrative et des comptes ». Dans l'exercice de son pouvoir de dire le droit, elle est structurée en Chambres: la Chambre Judiciaire, la Chambre Administrative, la Chambre des Comptes et Formation des Chambres Réunies (Article 7 loi de 2006). Les affaires relatives à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées devraient relever normalement des deux Chambres, Judiciaire et des Comptes.

La loi n° 2012/011 du 16 juillet 2012 modifiant la loi n° 2011/028 du 14 décembre 2011 portant création du Tribunal Criminel Spécial a cependant créé au sein de la Cour Suprême une Section Spécialisée appelée à connaître des infractions de détournement de biens publics et des infractions connexes, lorsque le préjudice subi par l'État est supérieur à 50.000.000 FCFA. En le faisant, l'article 13 de ce texte répartit le contentieux des infractions de corruption et infractions assimilées entre la Section Pénale de la Chambre Judiciaire, pour les détournements de biens publics dont le montant est inférieur à 50.000.000 FCFA, et la Section Spécialisée compétente au-delà de ce montant.

Les activités de lutte contre la corruption menées par la Cour Suprême en 2019 concernent les décisions rendues par sa Section Spécialisée (Section 1) et celles rendues par la Chambre des Comptes (Section 2).

Section 1. LES ACTIVITES DE LA SECTION SPECIALISEE DE LA CHAMBRE JUDICIAIRE

En 2019, la Section Spécialisée de la Cour Suprême a rendu 12 (douze) décisions concernant 17 (dix-sept) pourvois relatifs à des affaires de corruption et infractions assimilées émanant de Juridictions inférieures.

Les Administrations ci-après étaient parties dans ces affaires :

- le Ministère des Finances (MINFI) ;
- le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) ;
- la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) ;
- la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- la Cameroon Development Company (CDC) ;
- la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- la Caisse de Développement et de l'Elevage du Nord (CDEN) ;
- la Liquidation de la CAMAIR ;
- l'Ex-Office National des Ports du Cameroun (ONPC).

La Cour a jugé recevables en la forme 12 de ces pourvois.

Après les avoir examinés au fond, elle a ordonné la cassation et l'annulation de 02 Arrêts antérieurement rendus par le Tribunal Criminel Spécial, en ce qui concerne d'une part des déchéances prononcées contre des condamnés et d'autre part, les intérêts de la Partie civile, en l'Nombre la Caisse de Développement et de l'Elevage du Nord (CDEN).

Tableau 21 : Décisions rendues par la Section spécialisée de la Cour Suprême en 2019

N°	Références	Date de l'audience	Affaires	Résultats
1	001/SSP/CS	12 mars 2019	M. J. P. C/ - Ministère Public - MINFI - M. née N. J. - A. J. P. - O. S. F. - N. E. M.	- Pourvoi jugé recevable en la forme ; - Rejet du pourvoi au fond ; - Condamnation du demandeur aux dépens de pourvoi liquidés à la somme de 354 020 FCFA; - Non-lieu à contrainte par corps, le demandeur étant âgé de plus de 60 ans.
2	002/SSP/CS	12 mars 2019	M. N. L. épouse G. C/ - Ministère Public - MINFI	- Pourvoi jugé recevable en la forme ; - Rejet du pourvoi au fond ; - Condamnation de la demanderesse aux entiers dépens de pourvoi liquidés à la somme de 18 314 675 F CFA ; - Non-lieu à contrainte par corps, la demanderesse étant âgée de plus de 60 ans.
3	003/SSP/CS	12 mars 2019	M. P. A. C/ - Ministère Public - MINSANTE	- Pourvoi jugé recevable en la forme ; - Rejet du pourvoi au fond ; - Condamnation du demandeur aux dépens de pourvoi liquidés à la somme de 208 620 FCFA; - Durée de la contrainte par corps contre fixée à 12 mois au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre lui.
4	004/SSP/CS	11 juin 2019	N. I. C/ - Ministère Public - MINFI - Ex ONPC	- Pourvoi jugé recevable en la forme ; - Rejet du pourvoi au fond ; - Condamnation du demandeur aux dépens de pourvoi liquidés à la somme de 84 969 009 FCFA.
5	005/SSP/CS	11 juin 2019	- M. N. D. J. - F. T. S. and L. S.A. - C. E. P. I. C/ - Ministère Public - CAMPOST - Z. J. B. - O. O. T. - A. G. - W. - A. F. M.	- Jonction des pourvois - Pourvois de F. T. S. and L. S.A. et de C. E. P. I. déclarés irrecevables, pour défaut de qualité ; - Pourvoi de M. N. D. J. jugé recevable en la forme ; - Cassation et annulation de l'arrêt n° 15/CRIM rendu le 16 juin 2015 par le TCS sur la durée des déchéances ; - Déchéances prononcées pour une durée de 05 ans pour M. N. D. J. à compter de l'expiration de la peine d'emprisonnement prononcée contre lui ou de sa libération conditionnelle si celle-ci n'a pas été révoquée et 10 ans pour Z. J. B., O. O. T., A. G., W. et A. F. M. - Condamnation des trois demandeurs aux dépens liquidés à la somme de 187 715 148 F CFA, à hauteur d'un tiers chacun ; - Durée de la contrainte par corps contre M. N. D. J. fixée à 05 ans au cas où il y aurait lieu de l'exercer.

N°	Références	Date de l'audience	Affaires	Résultats
6	06/SSP/CS	11 juin 2019	G. M. C/ - Ministère Public - DGSN	- Pourvoi jugé recevable en la forme ; - Rejet du pourvoi au fond ; - Condamnation de la demanderesse aux dépens de pourvoi liquidés à la somme de 9 867 850 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps contre G. M. fixée à 05 ans au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre elle.
7	007/SSP/CS	11 juin 2019	A. S. M. C/ - Ministère Public - MINFI	- Pourvoi jugé recevable en la forme ; - Rejet du pourvoi au fond.
8	008/SSP/CS	25 juin 2019	F. Y. M. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun et - Liquidation CAMAIR	- Pourvoi jugé irrecevable. - Condamnation du demandeur aux dépens de pourvoi liquidés à la somme de 933 200 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 18 mois au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet.
9	009/SSP/CS	25 juin 2019	F. Y. M. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun et - Liquidation CAMAIR	- Pourvoi jugé irrecevable. - Condamnation du demandeur aux dépens de pourvoi liquidés à la somme de 886 700 F CFA ; - Durée de la contrainte par corps fixée à 18 mois au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet.
10	010/SSP/CS	21 octobre 2019	- M. C. - E. E. J. J. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun et - La SONARA	- Jonction des pourvois jugés recevables en la forme ; - Rejet des pourvois au fond ; - Condamnation des demandeurs aux dépens de pourvoi liquidés à la somme de 960 004 F CFA ; - Non-lieu à contrainte par corps contre M. C. au regard de son âge (69 ans) ; - Durée de la contrainte par corps contre E. E. J. J. fixée à 18 mois au cas où il y aurait lieu de l'exercer ; - Mandat d'incarcération décerné contre lui.
11	011/SSP/CS	22 octobre 2019	Ministère Public et Caisse de Développement et de l'Elevage du Nord (CDEN) C/ - Ministère Public - A. N.	- Pourvoi jugé recevable en la forme ; - Cassation et annulation de l'Arrêt n°024/CRIM/TCS rendu le 29 juillet 2016 par le TCS à l'égard de la CDEN ; - Renvoi la cause et les parties devant le même Tribunal autrement composé pour être statué sur les intérêts civils de ladite Caisse.
12	012/SSP/CS	19 novembre 2019	- N. D. - L. N. W. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun - Cameroon Development Corporation (CDC)	- Jonction des pourvois jugés recevables en la forme ; - L. N. W. déchu de son pourvoi pour défaut de mémoire ampliatif ; - Rejet au fond du pourvoi de N. D. ; - Condamnation des demandeurs solidairement aux dépens de pourvoi liquidés à la somme de 496 000 F CFA ; - Non-lieu à contrainte par corps contre L. N. W., au regard de son âge (61 ans) ; - Durée de la contrainte par corps contre N. D. fixée à 18 mois au cas où il y aurait lieu de

N°	Références	Date de l'audience	Affaires	Résultats
				l'exercer ; - Mandat d'incarcération décerné à cet effet contre lui ; - Condamnation de M ^e M. N. E. à une amende civile de 50 000 F CFA.

Section 2. LES ACTIVITES DE LA CHAMBRE DES COMPTES

Dans le cadre de ses attributions relatives au contrôle et au jugement des comptes des comptables publics (Article 7 de la loi n°2003/005 du 21 avril 2003 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême), la Chambre des Comptes a, au cours de l'année 2019 rendu un arrêt définitif et adopté deux Rapports d'Observations Définitives.

Sous-section 1. L'ARRET DEFINITIF

La synthèse de cet arrêt est présentée dans le tableau ci-après :

N°	Référence	Date	Compte	Exercice	Comptable concerné	Décision
1	N° 03//D/CSC/CDC/S1	07 février 2019	Trésorerie Générale de Bertoua	2004	Monsieur A. L.	01 débet d'un montant de 1 261 000 F CFA prononcé à l'encontre de Monsieur A. L.

Sous-section 2. LES RAPPORTS D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Le Rapport d'Observations Définitives ci-dessous résumé a été adopté par la Chambre des Comptes à l'issue du contrôle de la Cameroun Publi-Expansion (CPE).

N°	Références du Rapport	Dates de dépôt	Entreprises	Exercices	Directeurs Généraux	Observations formulées
2	04/ROD/S4	20 décembre 2019	Cameroun Publi-Expansion	2004 à 2010	Z. Z. J. P.	1- Documents présentés révélant qu'au cours de la période sous revue, une seule Assemblée Générale s'est tenue, ce constitue une violation de l'article 548 de l'Acte Uniforme OHADA qui impose que cet organe se réunisse au moins une fois par an en session ordinaire ; 2- Absence de résolution relative au renouvellement du mandat du PCA, Sieur H. P., en poste de 2004 à 2010 ; 3- Etats financiers présentés partiels, ne comprenant que le Bilan et le Compte de Résultat non certifiés par un Commissaire aux Comptes, le Tableau Financier des Ressources et Emplois (TAFIRE) ainsi que l'état annexé n'y figurant pas. Ces états financiers ne sont donc empreints ni de sincérité ni de régularité, ce d'autant plus qu'ils ne sont pas approuvés par l'Assemblée Générale de l'Entreprise.

Titre III

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

Les Cellules Ministérielles de Lutte Contre la Corruption (CMLCC) contribuent à l'élaboration du Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en présentant la synthèse de leurs activités annuelles.

Dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2019, les activités menées par ces Cellules sont conçues autour de l'outil PRECIS tiré de la SNLCC du Cameroun suivant un canevas articulé autour de cinq axes stratégiques présentées en cinq tableaux synoptiques, à savoir :

- les activités de *Prévention*, celles qui permettent d'éliminer les opportunités de corruption dont recèlent les insuffisances structurelles, juridiques, réglementaires ou organisationnelles, sur lesquelles peuvent s'appuyer les corrupteurs et les corrompus pour commettre leurs forfaits.
- les activités d'*Education*, celles qui visent le changement des mentalités, des habitudes et des attitudes ;
- les activités de *Conditions*, celles qui sont de nature à rendre les acteurs du secteur ou du pilier moins vulnérables à la corruption ;
- les activités d'*Incitation*, celles qui ont pour but de développer la résistance à l'attrait que constitue la corruption en proposant de nouveaux référents dont peuvent s'inspirer des générations actuelles et futures, et ;
- les activités de *Sanctions*, celles visant à démanteler et à anéantir les réseaux de corruption en faisant payer un coût très élevé aux coupables d'actes de corruption.

En vue de la présentation de leurs activités, les Départements Ministériels ont été classés de la manière suivante :

- les Ministères de souveraineté (Chapitre 1) ;
- les Ministères en charge de l'Economie, des Finances et des Infrastructures (Chapitre 2) ;
- les Ministères en charge des Secteurs Educatif, Social et Culturel (Chapitre 3).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DES MINISTERES DE SOUVERAINETE

Sont rangés dans cette catégorie les Départements Ministériels ou assimilés suivants: le Ministère de la Justice (MINJUSTICE), le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA), le Ministère des Relations Extérieures (MINREX), le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), le Ministère de la Défense (MINDEF) et la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN).

En 2019, le MINFOPRA, la DGSN, le MINREX et le MINDEF ont fait parvenir leurs rapports d'activités à la CONAC contre quatre en 2018.

Section 1 : LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINFOPRA

Les activités de LCC menées au cours de l'année 2019 au MINFOPRA s'articulent autour des trois axes stratégiques de Prévention, d'Education et de Sanctions.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Proposer aux usagers de nombreuses voies de recours pour éviter et dénoncer les actes et faits de corruption	Campagne médiatique d'information à travers des : -notes d'information ; -spots ; -SMS ; -communiqués radio-presse ; -émissions (radio et télévision) ; -publication des sanctions en matière de LCC.	MINFOPRA	2019	Tous les services	Les usagers ont toutes les voies de recours possibles pour dénoncer les actes et pratiques de corruption.
2		Collecte, centralisation, tri et exploitation des plaintes ou requêtes des usagers tirées des boîtes à suggestions, de l'adresse email de la CLCC et de tout autre canal connu.	MINFOPRA	2019	CMLCC	-De nombreux appels téléphoniques. -De nombreuses requêtes tirées des boîtes à suggestions. -66 plaintes par email relatives à des dossiers de carrière.
3		Etude en vue de l'élaboration d'un code standard de conduite ou d'une charte d'éthique.	MINFOPRA	23/12/2019	CMLCC	Le 1 ^{er} draft du code de conduite est disponible et la pré-validation a été faite.
4		Réalisation par l'IG de 2 missions inopinées dans les structures du MINFOPRA.	MINFOPRA	De mars à juillet 2019	CMLCC	-Vérification de la ponctualité, de l'assiduité des personnels. -Gratuité effective du Bulletin de Visites Médicales. -Recensement des différents besoins et difficultés.
5		Identification de l'IRR à mener et encadrement de la structure en charge de la mise en œuvre de l'IRR	MINFOPRA	2019	-Tous les Services -CONAC	Présentation du rapport final d'implémentation de l'IRR

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Changer de mentalités, d'habitudes et d'attitudes	Organisation de campagnes de sensibilisation portant sur la « dénonciation des actes de corruption dans les services publics » Edition et distribution de dépliants contenant certains extraits de l'opuscule de LCC	MINFOPRA	10/06/2019	-CMLCC -Services centraux et déconcentrés	-Les boîtes à suggestions ont été inaugurées par le Ministre. -Des casquettes portant la mention « Non à la corruption » et des dépliants relatifs à la LCC en Français et en Anglais sont disponibles.

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions
1	Direction de la Gestion des Carrières	M.B.B.	//	Faits présumés de corruption	Lettres d'Avertissement
2		M.M.G. Mle 642 063-V			
3	//	Candidats	Concours d'entrée à l'IFORD 2019	Fraude, faux et usage de faux à l'examen	Saisine du Commissaire Central N°1 de Yaoundé pour suites légales
4	Direction du Développement des Ressources Humaines (DDRHE)	Z.C.C. Mle 665 078-J	Agent Courrier et Liaison au Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative	Perception indue de 205 000 FCFA auprès de W.E. contre démarches relatives à sa réussite au concours de recrutement de 1 000 Instituteurs des écoles primaires et maternelles 2019	Suspension de toutes activités liées à l'organisation des concours administratifs
5		B.B.	Point focal DDRHE	Complicité de pratique de corruption avec Z.C.C.	
6	Secrétariat Général	N.N.P.N.		Faits avérés de corruption	Affectation disciplinaire dans un autre service

Section 2 : LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DE LA DGSN

Les activités de LCC menées au cours de l'année 2019 à la DGSN s'articulent autour des cinq axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eradiquer toute velléité d'actes de corruption tant de la part du public que des fonctionnaires de Police	-Vulgarisation du numéro d'utilité publique « 1500 ». -Sensibilisation du public sur la gratuité du service public notamment la délivrance des titres de voyages et identitaires.	-Médias -Espace public	Courant 2019	CELCOM DPF CNPTI	-Usagers sensibilisés. -Plusieurs cas d'abus et de tentative de corruption dénoncés.	Initiative favorablement accueillie par le public
2	Prévenir les actes de corruption dans les services de la Sûreté Nationale	Descentes et contrôles inopinés dans les barrages mixtes Police-Gendarmerie et les Services déconcentrés de la Sûreté Nationale	-Entrées et sorties des grandes métropoles -Différentes Unités de Police	Courant 2019	Division Spéciale des Contrôles des Services (DSCS)	-Numéraires saisis entre les mains de plusieurs fonctionnaires -Baisse considérable des actes d'arnaque par les fonctionnaires	Légère diminution des actes de corruption

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser les fonctionnaires de Police sur les actes et fautes relatives à la corruption	-Causeries éducatives dans les unités de Police -Sensibilisation dans les magazines et émissions radio de la Police	-Unités de Police -Médias	Courant 2019	-UC/DSCS -UR/DSCS -CELLCOM	- Fonctionnaires autodisciplinés -Comportements redressés
2	Améliorer les compétences et accroître le rendement	-Formation continue -Stages et séminaires	-ENSP -CIAP -EIFORCES	Courant 2019	Direction de la Formation	-Adaptation à l'environnement -Maîtrise du travail

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les conditions de vie des fonctionnaires de Police	Traitement des actes de carrières	DGSN	Courant 2019	-DRH -DFGIL	Personnel motivé
2	Améliorer les conditions de travail du personnel de la Sûreté Nationale	-Modernisation des infrastructures -Dotation du matériel (consommable et durable) -Construction et réhabilitation des unités de Police	Toutes les Régions	Courant 2019	Tous les services de la DGSN	-Offre et qualité du service améliorés -Titres identitaires et de voyages massivement délivrés -Dossiers et procédures rapidement traités et suivies

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Proposer des référents pour inciter les autres fonctionnaires	Inscription des fonctionnaires sur la liste d'aptitude et promotion au choix dans les différents cadres de la Police	DGSN	Courant 2019	Division Juridique	Fonctionnaires de police félicités
2	Créer un cadre motivationnel au sein du corps	Encouragement des fonctionnaires exemplaires pour inciter les autres à plus de probité	Toutes les Régions	Courant 2019	DRH	10 lettres de félicitations accordées

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réprimer tout acte d'indiscipline et faute relative à la corruption	Constitution des dossiers disciplinaires	DGSN	Courant 2019	DSCS DRH SPCD	-15 sanctions de 2 ^e catégorie (avertissement écrit ; blâme avec inscription au dossier ; mise à pied sans traitement de 08 à 20 jours ; radiation du tableau d'avancement ou de la liste d'aptitude ; retard à l'avancement d'une durée d'un an). -06 sanctions de 3 ^e catégorie (exclusion temporaire au service pour une durée de 03 mois à 01 an ; abaissement d'échelon ; abaissement de grade ; révocation sans suspension des droits à pension ; révocation avec suspension des droits à pension ; révocation avec suppression des droits à pension) -19 suspensions de fonction. - Fonctionnaires mutés.

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
2	Engager la responsabilité pénale des auteurs des actes de corruption	-Enquête préliminaire -Compte-rendu au Parquet -Déferrement des suspects	Toutes les Régions	Courant 2019	CEA/CAB/DGSN DSCS PJ	-1 dizaine de fonctionnaires déférés. - 01 cessation temporaire d'activités pour détention provisoire.

Section 3 : LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINREX

Les différentes activités menées par la CLCC du MINREX pour juguler le phénomène de la corruption sont présentés dans les quatre tableaux synoptiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Dresser une situation réelle des risques de corruption au sein du MINREX	Identification des structures vulnérables à la corruption	MINREX	Janvier-mars 2019	-DAG -Direction du Protocole et des Affaires Consulaires	Services exposés à la corruption identifiés	Les structures offrant des services à des usagers externes sont les plus vulnérables à la corruption
2	Maintenir les services en état d'alerte	Contrôle des crédits délégués par le MINFI et le MINEPAT aux structures externes	MINREX	Juin 2019	Toutes les Directions du MINREX	Responsables sensibilisés à la notion de contrôle et gestion des services	Initier des contrôles de gestion des ressources est une mesure qui encourage les meilleures pratiques au sein de l'Administration

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Renforcement des capacités de membres de la CLCC.	Formation des membres sur la prévention et la détection des actes de corruption.	MINREX	Mai 2019	CLCC	Membres de la Cellule bien outillés pour définir une stratégie de LCC au MINREX.	Meilleure connaissance des stratégies de LCC par les membres de la Cellule.
2	Sensibilisation des personnels du MINREX au sujet de l'existence d'une CLCC.	Discussions avec les responsables du MINREX.	MINREX	Juin 2019	Toutes les Directions	Les personnels mieux éduqués sur les missions de la Cellule.	Diffusion des informations au sujet de la CLCC diffusée

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Encourager les employés modèles et reconnaître le mérite	Identification des meilleurs personnels du MINREX	MINREX	Novembre 2019	Toutes les structures	Mobilisation des personnels du MINREX	La reconnaissance du mérite encourage l'excellence au sein de l'administration

Section 4 : LES ACTIVITES DU MINDEF

Les activités de lutte contre la corruption du MINDEF se résument dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eviter le rançonnement des usagers et des gardés à vue par l'allongement de la durée légale de la garde à vue	- Organisation de séminaires régionaux de sensibilisation des OPJ. -Descente inopinée dans les Compagnies, Brigades et Postes de Gendarmerie	Régions du Centre, du Littoral, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord	Mars, mai, juillet et octobre 2019	Compagnies, Brigades et Postes de Gendarmerie	-Abus réduits -Délais légaux respectés -Code de Procédure Pénale mieux approprié	RAS
2	Eviter le rançonnement des transporteurs routiers	-Sensibilisation des personnels des Pelotons motorisés. -Vérification périodique des plaques de contrôle des éléments -Echanges avec les syndicats des transporteurs routiers. -Vulgarisation du numéro vert	Régions du Centre, du Littoral, de l'Est et de l'Adamaoua	2019	-Ensemble des Pelotons Routiers Motorisés de la Gendarmerie Nationale. -Compagnies, Brigades et Postes de Gendarmerie situés principalement le long des axes routiers	-Tracasseries routières réduites. -Usagers et FMO rapprochés. - Comportement des personnels amélioré.	RAS
3	Eviter le rançonnement des jeunes Camerounais au recrutement	-Sensibilisation et mise en garde des recruteurs. -Encadrement des Commissions Régionales de Recrutement -Campagne de sensibilisation auprès des médias. -Déploiement dissuasif des éléments de la SEMIL	-Toutes les Régions -Bureaux des ressources Humaines	Avant, pendant et après le lancement de chaque recrutement au MINDEF	Les Commissions Régionales de Recrutement	-Nombre d'arnaques en baisse. -Nombre de dénonciations en hausse.	RAS
4	Eviter le rançonnement des personnes pour les stages internes	-Rappel périodique de l'éthique professionnelle. -Contrôle régulier des modes de sélection et d'entrée dans les stages	-DRH -Centres de Formation	Lors du lancement des stages internes	-DRH -Centres de Formation	-Frustrations en baisse -Rendements professionnels améliorés	RAS
5	Eviter les goulots d'étranglement des dossiers, source de monnayage du service pour le traitement des dossiers	-Mise en place des indicateurs de performances administratives -Visites inopinées dans les Directions de l'administration centrale et dans les services déconcentrés	Directions de l'Administration Centrale et dans les Services déconcentrés	2019	-Directions de l'Administration centrale -Services déconcentrés	Délais de traitement des dossiers réduits	RAS

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eduquer le personnel à la LCC	Dispense des Enseignements sur la probité dans tous les stages internes tous grades confondus	Centres d'instruction des Armées et de la Gendarmerie Nationale	Périodes de stages	Toutes les structures de formation du MINDEF	Nombre des dénonciations contre le personnel MINDEF en baisse	RAS
2	Promouvoir la probité et la bonne gouvernance dans la conduite des affaires publiques	-Séminaires de sensibilisation -Causeries morales hebdomadaires dans les unités	Toutes les formations militaires	-Chaque trimestre ; -Lors des rassemblements hebdomadaires	-CMLCC -Les Commandants de formation	Personnel mieux édifié	RAS
3	Faire intégrer des comportements éthiques et moraux	Impression des affiches et dépliants à l'entrée des formations cibles	Structures cibles	Juin et novembre 2019	-Centre d'instruction -Directions Centrales -Services déconcentrés	Prise de conscience des implications économiques et sociales	RAS
4	Intégrer le bien-fondé d'une saine gestion des ressources publiques	Contrôle de l'exécution du budget	Toutes les formations	Année budgétaire	-Directions -Bataillons -Centres d'instruction	Prise de conscience des implications économiques et sociales	RAS
5	Améliorer et parfaire la connaissance des procédures et droits acquis.	-Vulgarisation du Règlement de Discipline Générale. -Diffusion du Code de Procédure Pénale. -Prescriptions aux Chefs hiérarchiques à tenir des causeries morales régulières	Les Unités et les Formations cibles	De janvier à décembre 2019	Services centraux et déconcentrés	-Nombre de dénonciations en baisse -Prise de conscience perceptible	RAS

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Mettre le personnel à l'abri de la tentation de la corruption	Propositions à la hiérarchie sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels du MINDEF	Ensemble du territoire national	Après chaque inspection et contrôle dans les unités cibles	-Inspection Générale des armées et de la Gendarmerie -CMLCC	Amélioration progressive des conditions de vie et de travail du personnel MINDEF	RAS

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service/ Mis en cause/Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	96 personnels du MINDEF	Corruption active	<ul style="list-style-type: none"> - 02 retraits d'emploi (sanction administrative) - 25 arrêts de rigueur - 32 arrêts simples - - 37 salles de Police (sanctions disciplinaires) 	2019	Ces sanctions qui rentrent dans le cadre des informations classifiées, ne présentent pas les noms des contrevenants

Chapitre 2

LES MINISTÈRES EN CHARGE DES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DES INFRASTRUCTURES

Ces Ministères, en fonction de leurs activités, sont répartis en 3 catégories : les Ministères en charge de la Production, de l'Importation et de la Distribution des Biens et Services (section1), les Ministères en charge de la Recherche et de la mise en place des Financements (section2) et les Ministères en charge des Infrastructures (section3).

Section 1 : LES MINISTÈRES EN CHARGE DE LA PRODUCTION, DE L'IMPORTATION ET DE LA DISTRIBUTION DES BIENS ET SERVICES

On retrouve dans cette rubrique les Ministères en charge de la Production (Sous-section 1) et ceux en charge de l'Importation ou de la Distribution des Biens et Services (Sous-section 2).

Sous-section 1 : LES MINISTÈRES EN CHARGE DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES

Sont regroupés sous cette rubrique : le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ; le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ; le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ; le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) ; le Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

En 2019, cinq de ces Ministères contre quatre en 2018, ont fait parvenir leurs Rapports à la CONAC : le MINEPIA, le MINMIDT, le MINFOF, le MINTOUL, le MINEE.

I. LES ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINEPIA

La synthèse des activités de LCC menées au cours de l'année 2019 par le MINEPIA est présentée dans les cinq tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibilisation des services déconcentrés, établissements et entreprises publiques sous-tutelles et stations d'élevage.	-Evaluation du fonctionnement des services. -Sensibilisation sur la LCC.	Salle des conférences	Juin à décembre 2019	- DREPIA des dix Régions - CDEN - CDPM - MIDEPECAM - MSEG - Stations d'élevage (Wakwa, Louguere, Kounden)	Les personnels des services déconcentrés et rattachés imprégnés de l'importance de la LCC.
2	Sensibilisation des Centres Nationaux de Formation Zootechnique	-Evaluation du fonctionnement des Centres de	Salle de conférences	Juin à décembre 2019	-CNFZV de : Maroua, Foumban, Jakiri -LINAFI	Les personnels des CNFZV et du LINAFI sont

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	et Vétérinaire.	Formation. -Sensibilisation sur la lutte contre la corruption.				imprégnés de l'importance de la LCC

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Amélioration de l'appropriation des textes et taxes relevant/applicables au MINEPIA par le personnel et les usagers.	Sensibilisation et imprégnation des usagers et du personnel sur les documents techniques, procédures, textes et taxes applicables au MINEPIA.	Région du Centre	Du 20 au 30 juillet 2019	- DREPIA - DDEPIA - DAEPIA - Leaders des producteurs - Leaders opérateurs économiques	-Les usagers et les personnels imprégnés des documents techniques, textes et taxes en vigueur au MINEPIA. - Guide de l'Usager distribué aux leaders des producteurs et opérateurs économiques	-Ces activités ont été lancées dans le cadre de l'IRR du MINEPIA et le Guide de l'Usager a été distribué aux producteurs, opérateurs économiques et personnels. -Nette augmentation de demandes d'homologation (autorisation de création) des exploitations par les producteurs et opérateurs économiques dans le Sous-secteur Elevage, Pêches et les Industries Animales.
2.		Mise en place des comités de suivi et d'évaluation aux niveaux Régional et Départemental.	Région du Centre	Du 20 au 30 juillet 2019	DREPIA DDEPIA DAEPIA Leaders des producteurs Leaders opérateurs économiques	Comité de suivi et d'évaluation de l'application des textes et taxes en vigueur mise en place	
3	-Sécurisation des recettes de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales à la DDEPIA du Nyong et Mfoumou (Akonolinga) Région du Centre par l'Equipe de l'I.G. et la Coordination Nationale du PSREP -Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne (PSREP) sur les modalités de collecte et de reversement des recettes par l'Equipe de l'I.G. et la Coordination Nationale du PSREP	-Collecte des recettes retenues frauduleusement -Renforcement des capacités	-Sous-Préfecture d'Ayos. - Perception des Finances d'Ayos. -DAEPIA Ayos.	Les 02 et 03 Octobre 2019	-DREPIA Centre. -Préfet du Nyong et Mfoumou. - Coordonnateur National PSREP. -Chefs d'Antennes du PSREP Yaoundé I et II. -DAEPIA Ayos. -Perception des Finances d'Ayos. -Régisseurs et Auxiliaires des recettes d'Ayos et d'Akonolinga.	-Recettes collectées frauduleusement, reversées. - Capacités des acteurs sur les modalités de reversement des recettes et sur la nécessité de collaborer renforcées	-Abus d'autorité et entrave au fonctionnement du PSREP par la Déléguée Départementale MINEPIA du Nyong et Mfoumou. -La plupart des Régisseurs et Auxiliaires de recettes ne sont pas nommés par le Programme, occasionnant ainsi une certaine fébrilité dans l'exercice de leurs fonctions. -Mme le Percepteur des Finances d'Ayos ne maîtrisait pas les Comptes Trésor du PSREP

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer le cadre et les conditions de travail du personnel du MINEPIA	Construction, réfection et équipement des bâtiments à usage de bureaux	Territoire national	1 ^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019	Services centraux	01 bâtiment R+3 en construction	RAS
						01 magasin en construction	RAS
					Ressources transférées aux CTD	12 CZV à construire et 04 CZV à équiper dans la Région de l'Adamaoua	
					Ressources transférées aux CTD	04 CZV à construire et 05 CZV à équiper dans la Région du Centre	
					Ressources transférées aux CTD	02 CZV à construire et 01 CZV à équiper dans la Région de l'Est	
					Ressources transférées aux CTD	26 CZV à construire et 08 CZV à équiper dans la Région de l'Extrême-Nord	
					Ressources transférées aux CTD	02 CZV à construire et 05 CZV à équiper dans la Région du Littoral	
					Ressources transférées aux CTD	01 DDEPIA à construire et 06 CZV à équiper dans la Région du Nord	
					01 DDEPIA réfectionnée dans la Région du Nord	RAS	
					Ressources transférées aux CTD	-05 CZV à construire et 05 CZV à équiper dans la Région du Nord-Ouest. -08 CZV à construire dans la Région de l'Ouest	
					01 DDEPIA réfectionnée dans la Région de l'Ouest		
					Ressources transférées aux CTD	04 CZV à construire et 06 CZV à équiper dans la Région du Sud	
					Ressources transférées aux CTD	05 CZV à construire et 03 CZV à équiper dans la Région du Sud-Ouest	
			Construction et réfection des bâtiments à usage résidentiel	Okola	DDEPIA/Lékié	01 case de passage réfectionnée	
		Maroua	CNFZV /Maroua	01 logement d'astreinte réfectionné			
		Foumban	CNFZV /Foumban	01 logement d'astreinte équipé 01 bloc de latrine construit			

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Récompenser et décorer les meilleurs agents	Décerner les Médailles d'Honneur du Travail	Yaoundé	1 ^{er} Mai 2019	Délégation Régionale du MINEPIA du Centre	NTSAMA Parfait Bienvenu : Médaille en Argent et Vermeil	RAS
					Services centraux	RABIOU GARGA TSIROMA : Médaille en Argent	RAS
						MOHAMED NOUROUDINE Ibrahim : Médaille en Argent	RAS
						ABADA née ZAMBO Fille Honorine Dite OUSSOUMAMA : Médaille en Argent	RAS
						KOUOTOU NJIMOGNY SOULIOU : Médaille en Argent	RAS
						NGO MAHOP Régine : Médaille en Argent	RAS
						OBOUGOU Yolande Sybel : Médaille en Argent	RAS
2	Encourager et récompenser les meilleurs agents	Désignation de l'Agent d'Or féminin	Yaoundé	1 ^{er} Mai 2019	Services centraux	Mme FOCHIVE née ONANA et ABOGANENA Edwige Carole : lettres de félicitation et d'encouragement et primes accordées	RAS.
		Désignation de l'Agent d'Or masculin	Yaoundé	1 ^{er} Mai 2019		SALLA BAMELLA	

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Personnes mise en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	DAEPIA de Kikii (Mbam et Inoubou/Centre)	N.M. (Mle 594474-S)	Ex-Délégué d'Arrondissement	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	23/08/2019	Arrêté N°00016/MINEPIA du 23 Aout 2019
2	DAEPIA de Dibang (Nyong et Kellé/Centre)	L.A.J.J. (Mle 572805-G)	Ex-Délégué d'Arrondissement	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	23/08/2019	Arrêté N°00016/MINEPIA du 23 Aout 2019
3	DAEPIA de Moloundou (Boumba et Ngoko/Est)	M.M.J.D. (Mle 614762-U)	Ex-Délégué d'Arrondissement	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	23/08/2019	Arrêté N°00016/MINEPIA du 23 Aout 2019
4	DAEPIA de Mbvem (Bui/ Nord-Ouest)	A.E.K. (Mle 613967-O)	Ex-Délégué d'Arrondissement	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	23/08/2019	Arrêté N°00016/MINEPIA du 23 Août 2019
5	DAEPIA de Nwa (Donga-Mantung/ Nord-Ouest)	Y.D. (Mle 594872-W)	Ex-Délégué d'Arrondissement	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	23/08/2019	Arrêté N°00016/MINEPIA du 23 Aout 2019
6	DAEPIA de Widikum-Menka (Momo/ Nord-Ouest)	E.M.N. (Mle 739673-M)	Ex-Délégué d'Arrondissement	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	23/08/2019	Arrêté N°00016/MINEPIA du 23 Aout 2019
7	DAEPIA de Babadjou (Bamboutos/Ouest)	K.E.M. (Mle 588344-M)	Ex-Délégué d'Arrondissement	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	23/08/2019	Arrêté N°00016/MINEPIA du 23 Aout 2019
8	DAEPIA de Muyuka (Fako/Sud-Ouest)	T.A.C. épse D.Mle (599817-E)	Ex-Délégué d'Arrondissement	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevée de ses fonctions	23/08/2019	Arrêté N°00016/MINEPIA du 23 Aout 2019

N°	Service	Personnes mise en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
9	CZV d'Endengue (Mvangane/Mvila/Sud)	A.O.E.D. (Mlle 717030-X)	Ex-Chef de Centre Zootechnique et Vétérinaire	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	20/09/2019	Décision N°00417/D/MINEPIA du 20 Septembre 2019
10	CZV de Koutaba (Koutaba/Noun/ Ouest)	Mme F. C.	Ex-Chef de Centre Zootechnique et Vétérinaire	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevée de ses fonctions	20/09/2019	Décision N°00417/D/MINEPIA du 20 Septembre 2019
11	CZV de Ndom (Ndom/Sanaga-Maritime/Centre)	T.T.A. (Mle 614353-Z)	Ex-Chef de Centre Zootechnique et Vétérinaire	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	20/09/2019	Décision N°00417/D/MINEPIA du 20 Septembre 2019

II. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINMIDT

Les activités du MINMIDT se sont articulées en 2019 autour des cinq axes stratégiques du PRECIS ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eliminer les opportunités de corruption	-Confection et vulgarisation des boîtes à suggestions -Installation des numéros verts	Les 10 Régions	Février-décembre 2019	Toutes les structures des services centraux et certaines structures des services déconcentrés.	Le plus grand nombre d'acteurs a informé sur les mécanismes de dénonciation.	Ces mécanismes de dénonciation permettent de limiter les contacts entre les usagers et les agents publics afin de réduire les risques de corruption.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Entreprendre des actions de changement de mentalités, d'habitudes et d'attitudes.	-Impression des polos et casquettes. -Actualisation des messages. -Sensibilisation des agents publics du MINMIDT.	Les 10 Régions	Février-décembre 2019	Toutes les structures des services centraux et des services déconcentrés	Le plus grand nombre de personnel sensibilisé sur les affaires que cause la corruption	Cette sensibilisation pour la promotion de la bonne gouvernance est permanente et se fait également avec l'appui de l'I.G. et de la Cellule de Suivi

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Création d'un environnement qui empêche ou réduit la commission d'actes de corruption	Vulgarisation des dispositions du code pénal liées à la LCC dans le secteur minier et industriel	Les 10 Régions et à l'étranger	Aout, septembre, octobre et novembre 2019	-Personnels du MINMIDT. -Usagers. -Opérateurs miniers et industriels. - Investisseurs.	-Rappel de l'Ethique et de la Déontologie administrative en matière de contrôle et de la répression des fraudes. -Les bonnes pratiques instruites pendant la mise en œuvre des IRR ne sont plus observées dans la plupart des Brigades.	L'activité est en cours d'exécution, car malgré les TDR élaborés et le chronogramme défini, les moyens financiers n'ont pas été mis à la disposition de la Cellule

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Donner de nouveaux référents dont peuvent s'inspirer les générations actuelles et futures en valorisant les acteurs positifs en matière d'intégrité.	-Encourager et féliciter les meilleurs agents du MINMIDT -Veiller à l'effectivité de l'octroi des primes	Territoire national	2019	Toutes les structures des services centraux et des services déconcentrés.	-Les personnels encouragés par des promotions ou des lettres de félicitations. -Répartition des quotes-parts de plus en plus satisfaisante.	-Régression de la corruption -Diligence dans le traitement des dossiers miniers et industriel

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	Délégation Départementale/ Lom et Djerem	D.W.	Délégué Départemental	Manquement à l'éthique et à la déontologie professionnelle	Suspendu de ses fonctions pour une durée de 03 mois	02 mars 2020

III.LES ACTIVITES DU MINFOF

Les différentes activités menées par le MINFOF pour juguler le phénomène de la corruption dans le secteur sont présentés dans les cinq tableaux synoptiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Renforcer l'intégrité des agents du MINFOF	Respect des bonnes pratiques par les agents commis au contrôle	-Zone de Yaoundé-Bertoua- Ngaoundéré- Bertoua-Ngoyla- Mintom-Djoud- Sangmelima- Mbalmayo-Douala	Fév.- mars 19	Les postes forestiers situés le long des axes décrits ci-contre. Régions concernées : Sud, Est, Adamaoua, Centre, Littoral	40 déclarations solennelles d'engagement à la probité signées	Le nombre est resté constant de 2018 à 2019 parce que la grande majorité des agents du MINFOF avaient déjà signé en 2018
2	Renforcer l'intégrité des gestionnaires des Unités de Transformation de Bois(UTB)	Signature des pactes d'intégrité(PI) par les gestionnaires des UTB	Région du Littoral Département du Wouri	Mai- juillet 19	La Direction de la Promotion et de la Transformation et le Service Régional de la Promotion et de la Transformation du Bois du Littoral	20 PI signés entre le MINFOF et certains UTB de la ville de Douala	La signature des PI constitue le résultat intermédiaire. Le résultat final étant le respect des engagements par les parties
3	Donner des voies de recours aux victimes de la corruption	-Diffusion par affiches et distribution de la liste des numéros «verts » pour les recours -Vulgarisation du rôle des boîtes à suggestions logées au sein des Délégations du MINFOF	-Zone de Yaoundé-Bertoua- Ngaoundéré- Bertoua-Ngoyla- Mintom-Djoud- Sangmelima- Mbalmayo-Douala -Zone de Yaoundé-Nanga-Eboko -Zone de Kribi-Douala chevauchant les Régions du Sud, de l'Adamaoua, du Centre, du Littoral et de l'Est	Fév.- mars 19 Déc. 19- jan. 20	-Barrière de contrôle forestier du MINFOF -Gestionnaires des UTB -Transporteurs des bois exploités	80 listes de « numéros verts » cumulant à 120 le nombre de listes affichées et distribuées	Liste actualisée
4	Réduire les irrégularités observées au niveau des barrières de contrôle	Suivi du respect des règles définies dans la lettre circulaire instituant le contrôle dans les	-Yaoundé- Mbalmayo- Sangmelima- Meyomessi (UTB, Parcs rupture) -Yaoundé-	Fév.- mars 2019	Les postes forestiers situés le long des axes routiers définis	-Un redressement est fait en ce qui concerne les agents en faction dans les check points forestiers ; -une harmonisation du registre statistique est faite ; -Des contentieux sont ouverts à l'encontre	

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	forestier et des Checkpoints en conformité avec la lettre N° 0170/LC/MINF OF/P.CLCC/M. CLCC du 18 septembre 2014 instituant les règles de bonnes pratiques	barrières et Checkpoints de chute dans les UTB	Ngoumou-Lolodorf-Edéa-Kribi -Yaoundé-Edéa-Douala (UTB et parc de rupture) -Yaoundé-Abong Mbang-Bertoua-Ngaoundéré			des parcs de rupture et UTB soupçonnés de blanchiment de bois. Cas des points de contrôles : Récurrence des incidents de non-respect de la lettre circulaire instituant des règles de « Best Practices » dans les procédures et méthodes de contrôle routier des produits ligneux et non ligneux, notamment le port des tenues non réglementaires, absence du numéro vert sur les affiches, l'utilisation de bénévoles, non-respect de la durée du contrôle, la gestion peu orthodoxe des mains courantes. Cas de l'UTB et parc de rupture de la société K § Co (Dibamba) : - la réception des bois illégaux accompagnés de fausses lettres de voitures ; -Signature à blanc des LVG PR par le CPCFC-Kopongo ; -DDE adressée au CPCFC –Kopongo. Cas de l'UTB de la société BTI, localisée à Ekombitié (Mbalmayo) et de la société SAFE, attributaire de la VC 0901337 et la VC 0903461 : -Blanchiment des bois frauduleux avec les lettres de voitures et marques SAFE et BTI ; -Complicité des responsables locaux du MINFOF et les éléments de la DRFOF – CENTRE ; -03 DDE adressées au DDFOF-Nyong et So'o, Chef Section Forêts Nyong et So'o et le CPCFC-Mbalmayo ; -Affectations de certains éléments de la DRFOF-Centre ; -Lettre au CBNC lui demandant de rendre compte de la situation contentieuse des sociétés SAFE et BTI ; -Réponse de CBNC : 01 PVCI dressé à l'encontre de la société SAFE et resté sans suite.	
6	Vérification des dénonciations d'exploitation forestière illégale avec la complicité des responsables du MINFOF	Effectuer des missions de vérification	-Département du Dja et Lobo (Meyos-Meyeveng) -Département du Haut Nyong (Doumaintang) -Forêt Intercommunale Ebolowa I, II et AKOM II (Région du Sud)	Mai, juin, août et septembre 2019	-DR Est -DR Sud -Brigade Nationale -DD Dja et Lobo -DD Haut-Nyong -DD Nyong et So'o -DD Mvila	Cas de Meyos-Meyeveng : -Saisie de quelques billes de bois ; -Saisie de 02 camions transportant du bois illégal et un engin bulldozer (un camion placé sous la garde du propriétaire immobilisé avec un sabot, et le bull a été distrait) ; -Populations locales sensibilisées; -Constat d'utilisation d'un bénévole par le PCFC-Meyomessi ; -Demandes d'explications écrites adressées au DDFOF-Dja et Lobo, CPCFC-Meyomessi et ses éléments (affectation des éléments du PCFC). Cas de Doumaintang : Constats et faits -Saisie de plus de 60 m ³ de bois exploité par CAMSAW ; -Ouverture d'un contentieux à l'encontre de CAMSAW et paiement d'un cautionnement de 500 000 FCFA ; -Distraction des bois saisis par CAMSAW ; -DRFOF demande et obtient l'approbation du MINFOF de ne pas imputer à CAMSAW les dommages et intérêts ; -Publication d'un avis de vente aux enchères des bois saisis par a BNC. Intervention de la CLCC : -Annulation de l'Avis d'Appel d'Offres ;	

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						-DDE adressée au DRFOF ; -Instruction au CBNC de poursuivre le contentieux ouvert à l'encontre de CAMSAW après évaluation des dommages et intérêts. Cas de la forêt Intercommunale Ebolowa I, II et AKOM II : -Autorisation Exceptionnelle d'Enlèvement de Bois ; -Introduction de 04 partenaires dans la forêt avec pour conséquence l'exploitation forestière illégale d'envergure ayant pour corollaire les crises sociales ; -Enquêtes et contentieux ouverts par la DRFOF-Sud.	

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibilisation des sociétés détentrices d'UTB	Appui conseil sur l'identification d'une fausse Lettre de Voiture Appui conseil sur la documentation relative à la création ou au renouvellement du site de transformation Appui conseil sur les marques que devrait avoir un grume devant être réceptionnée dans une UTB Le processus pour l'actualisation de la visite de site assorti d'une attestation de Détenion de matériel de transformation de bois et d'ouverture et de création des parcs de rupture	Département du Wouri	Mai-juin 2019	Directions Générales des Sociétés et UTB	32 UTB ont été renforcées	RAS
2	Vulgariser les guides préventifs contre la corruption	Vulgarisation des <i>Guide de l'agent probe</i> et <i>Guide du Contrôleur Forestier</i>	-Délégation Régionale du Littoral -Délégation Départementale du Wouri	Juin 2019	-Délégation Régionale du Littoral -Délégation Départementale du Wouri	30 copies de lettres circulaires de best practices distribuées	RAS
3	Inciter les usagers du MINFOF à dénoncer les actes et pratiques de corruption	Sensibilisation et distribution du <i>Guide de dénonciation</i> aux usagers du MINFOF et dans 60 entités juridiques	Zone de Ngoyla-Mintom chevauchant les Régions du Sud, de l'Est, et les axes routiers menant à Yaoundé	Février-Août 19	-Postes Forestiers -Délégations Départementales et Régionales des Forêts -Barrières de Contrôle Forestier -Responsables des Forêts Communautaires (FC)	-45 Guides distribués - 170 Guides distribués	-Aucune dénonciation enregistrée pendant la période de 100 jours

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
					-Prestataires d'inventaires -Partenaires de l'exploitation des FC -Transporteurs des bois exploités		
4	Encadrement des Responsables des Parcs de rupture à bois (UTB)	Formation dans la tenue des documents sécurisés (Carnets Entrée Usine)	Département du Wouri	Juillet 2019	Délégation Régionale du Littoral, Service de la Transformation	Chefs de parc de 20 UTB formés	Sont concernées les UTB
5	Renforcement des capacités des Maires dont les Communes possèdent des Forêts Communautaires	Appui conseil dans la signature des contrats et la gestion des Forêts Communautaires dans leur ensemble	- Communes : (Ebolowa I, II, Akom II, Efulan, Lolodorf, Bipindi.) -CAMWA (Efulan, Akom II et Mvangan)	Septembre 2019	CMLCC	-Relations peu cordiales entre les Maires et les sociétés partenaires. -Signatures des contrats en la défaveur des Communes ; -Suivi inadéquats de la gestion des FC par l'administration forestière -Gestion non contrôlée des documents sécurisés.	-Echanges avec les responsables de certaines communes (Ebolowa I, Akom II, Efulan, Lolodorf, Bipindi) ; -Echanges avec les responsables des sociétés BOISCAM (FC Bipindi-Lolodorf ET Akom II-Bipindi), SESTRANSBOIS (Ebolowa I, II et Akom II) et CAMWA (Efulan-Akom II et Mvangan)

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Vulgariser la politique de LCC	-Distribution du « numéro vert » pour les dénonciations -Distribution du <i>Guide de dénonciation</i> auprès des responsables des UTB engagés pour la signature du PI	Régions de l'Est, Sud, Adamaoua, Littoral et Centre	2019	Délégations Régionales des Régions de l'Est, Sud, Adamaoua, Littoral et Centre	Environ 100 affiches de « numéros verts » et autant de guides distribués	RAS
2	Tenue des réunions de coordination présidées par le MINFOF	Sensibilisation permanente et échanges avec les acteurs	Salle de conférence MINFOF	Toutes les semaines	Toutes les Directions Techniques	Les agents sont de moins en moins complaisants	RAS
3	Réduire le taux d'absentéisme et la lenteur dans le traitement des dossiers à moins de 15%	Visites et contrôles inopinés dans les Services	Cabinet du MINFOF	Mai, juin, juillet et août 2019	Toutes les Directions Techniques	Le taux d'absentéisme est passé de 40% à moins de 10%	RAS
4	Vulgarisation des procédures du Marché Intérieur du Bois(MIB) pour la valorisation des	Sensibilisation des parties prenantes	Bertoua	Mars 2019	Délégation Régionale de l'Est	30 UTB et quelques Forêts Communales atteintes	L'intervention des IRR a permis de renforcer le partenariat entre les gestionnaires des FC,

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	rebus et fourches						principales fournisseuses des UTB dans la Région de l'Est
5	Valorisation des rebus et fourches issus de l'exploitation forestière	Aboutissement de la signature d'une décision qui encadre la valorisation des rebus issus de l'exploitation forestière	Tous les titres d'exploitation	Décembre 2019- janvier 2020	Direction de la Promotion et de la Transformation des produits forestiers	Promotion de la transformation plus poussée du bois	Processus ayant abouti en janvier 2020

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Faciliter la création et la Gestion des UTB	Identification et analyse des causes du non enregistrement des raboteries en qualité de Transformateur de bois	Douala	Mai 2019	-Délégations Régionales du Littoral et de l'Est -Délégations départementales du Wouri et du Lom et Djerem	-Simplification du processus de visite du site -13 demandes de visite de site pour actualiser l'Attestation de détention du matériel de transformation	La visite du site est une étape préliminaire pour être enregistré en qualité de Transformateur de bois
2	Priorisation axée sur la création des UTB	Accompagner les détenteurs des UTB à légaliser leurs structures non encore reconnues par l'administration	Département du Wouri	2019	-Délégations Régionales du Littoral -Délégation départementale et Poste de Contrôle Forestier du Wouri	Gestionnaires des UTB dans l'exploitation légale et la gestion durable des ressources forestières responsabilisés	Le nombre reste à vérifier à la Sous-Direction de la Transformation des Bois
3	Encouragement des personnels fonctionnaires	Remise de distinctions honorifiques	Est	20 mai 2019	Délégation Régionale de l'Est	Remise de médaille et de lettre de félicitations à M. AMOUGOU Georges	
4	Encouragement du personnel comme meilleur agent des services centraux du MINFOF	Gratifications	Yaoundé	Année 2019, lors de la présentation des vœux au Ministre en janvier 2020	Cabinet du MINFOF	Lettres de félicitations et primes symboliques remises aux personnels de diverses Administrations	M. MBARGA Albert Freddy, Agent de l'Etat
5					CAB-SETAT		M. MESSI Alain, Agent de l'Etat
6					Secrétariat Général		Mme DJOPME NGOKO Josette, Contractuel d'administration (CA)
7					Inspection Générale		M. TAKAM Marcel, Ingénieur des Eaux et Forêts
8					Conseiller Technique		Mme NGASSAM Claudine Diane, CA
9					BNC		M. BIAKAY Norbert, Ingénieur des

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
							Eaux et Forêts
10					Direction des Forêts		Mme BILO'O AZANG Marthe Muriel, Ingénieur des Eaux et Forêts
11					Direction de la Faune des Aires Protégées		M. MEY BOUDOUY Jean Christian, Technicien Principal des Eaux et Forêts
12					Direction de la Promotion et des Transformations des produits forestiers		M. MAHAMAT AHAMAT, Agent Technique des Eaux et Forêts
13					Division de la Coopération et des Projets		Mme TABOT Justine, CA
14					DRFOF Adamaoua		Mme Divine ENANG EDIAGE, Technicienne des Eaux et Forêts
15					DRFOF-Centre		M. BISSECK Jean Pierre, Ingénieur des Eaux et Forêts
16					DRFOF-Est		M. OMBOLO TASSI, Ingénieur des Eaux et Forêts
17					DRFOF-Extrême-Nord		M. MOLO NGUINA Stanislas Jules
18					DRFOF-Nord		M. TADJO Patrick Serge Ingénieur des Eaux et Forêts
19	Encouragement du personnel				DRFOF-Littoral		M. ELA Cyrille Ingénieur des Eaux et Forêts
20					DRFOF-Nord-Ouest		M. NGOLE Valentin
21					DRFOF-Ouest		M. NDONFACK NZEKO Alain, Ingénieur des Eaux et Forêts
22					DRFOF-Sud		M. KONG MBANG Christian Yves
23					DRFOF-Sud-Ouest		M. NDUMBE Tickler DIBO
24					Ecole de Faune		M. HECHEKED Jean Baptiste
25					Centre de Promotion de la Faune		M. LIEUNANG LETCHE Alain Rostand

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	Brigade Nationale de Contrôle	Commune de Minta	Forêt Communale de Minta (Concession 1483)	Exploitation au-delà des limites de l'Assiette Annuelle de Coupe 1-5 et non-respect des normes techniques d'exploitation	Suspension	21/10/2019	Suspendue pour une durée de 03 mois renouvelable
2		SFN-M	AEB 0801283	Exploitation d'essences non autorisées et dépassement des quotas dans l'autorisation d'enlèvement de bois rf 0801283	Suspension	21/10/2019	
3		Société BMC	VC 0801237	Exploitation au-delà des limites de la Vente de Coupe rf 0801237 et fraude sur documents sécurisés	Suspension	21/10/2019	
4		Société M.et C.	VC 0801250	Exploitation au-delà des limites de la Vente de Coupe rf 0801250 et fraude sur documents sécurisés	Suspension	21/10/2019	
5		Sté SABE	VC 0903451	Exploitation au-delà des limites de la Vente de Coupe rf 0903451 et usage frauduleux des marques	Retrait du Titre	31/10/2019	Retrait de la Vente de Coupe rf0903451 attribué à SABE à NIETE
6		Ets GEF	AEB 0810213	Exploitation par Vente de Coupe dans une forêt domaniale au-delà des limites de l'assiette de coupe délimitée	Suspension	31/10/2019	Suspendus à titre conservatoire
7		Sté SFB	UFA 08006 (Concession 1002)	Exploitation dans une forêt domaniale au-delà des limites de l'assiette de coupe délimitée	Suspension	31/10/2019	Suspendue à titre conservatoire
8		Sté SMK	AEB0804217	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national	Suspension	31/10/2019	Suspendue à titre conservatoire
9		Sté ME	Parc de rupture à Kribi I	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national	Suspension	01/11/2019	Suspendue à titre conservatoire
10		GIC A. d'Endom	FC 741	Utilisation frauduleuse des documents délivrés par l'administration des forêts	Suspension	01/11/2019	Suspendue à titre conservatoire
11		GIC D.P. Bétaré Oya	FC 1004709	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national	Suspension	07/11/2019	Suspendue à titre conservatoire
12		GIC M. Bétaré Oya	FC N° 1004776	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national, fraude des documents délivrés par l'administration en charge des forêts	Suspension	07/11/2019	Suspendue à titre conservatoire
13		GIC S.C. Bétaré-Oya	FC N° 1004687	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national, fraude des documents délivrés par l'administration en charge des forêts	Suspension	07/11/2019	Suspendue à titre conservatoire
14		Sté SBAC	UFA 10050 (Concession 1085)	Exploitation au-delà des limites de la concession forestière, et non-respect des normes techniques d'exploitation	Suspension	07/11/2019	Suspendue à titre conservatoire
15		Sté LSC	UTB située à Nkolinda (Mefou et Afamba)	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national	Suspension	08/11/2019	Suspendue à titre conservatoire
16		Sté SME	VC 0903441	Exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national	Suspension	08/11/2019	Suspendue à titre conservatoire
17		E.O.R.	Ex-Chef de la Brigade Nationale	Manquement grave à ses obligations professionnelles	Lettre d'observations	Octobre 2019	Non renseignée
18	PCFC Mbalmayo	A.A.A	Chef de PCFC	Complaisance dans le trafic des lettres de voiture	Lettre d'observations	Juin 2019	Non renseignée
19	DDFOF Nyong et So'o	M.E.N.	Chef de section des forêts	Complaisance dans le trafic des lettres de voiture	Blâme avec inscription au dossier	Juin 2019	Non renseignée
20	DDFOF Dja et Lobo	M.B.D.	Ex-Délégué Départemental	Manquement grave à ses obligations professionnelles	Blâme avec inscription au dossier	Août 2019	Non renseignée
21	PCFC de Meyomessi	N.J.C.	Chef de PCFC	Manquement grave à ses obligations professionnelles	Blâme avec inscription au dossier	Juillet 2019	Non renseignée

IV. LES ACTIVITES DU MINTOUL

Les activités réalisées au cours de l'année 2019 par le Ministère du Tourisme et des Loisirs sont présentées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Information/sensibilisation sur les bonnes pratiques et appropriation de l'outil PRECIS	Séances d'information et de sensibilisation	-Buéa -Yaoundé -Douala -Ebolowa	Toute l'année 2019	-Equipe IRR -Inspecteurs -Directeurs d'hôtels -Délégués Régionaux	-PowerPoint et autres supports de communication présentés -Boîtes à suggestions installées

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Sensibiliser les promoteurs touristiques des zones ciblées afin d'assurer leur adhésion à la nouvelle dynamique -Renforcer les capacités des responsables des services déconcentrés et les responsables du Secrétariat de la Commission Technique Nationale (CTN-ET)	-Mobilisation des participants et des personnes ressources -Sensibilisation -Rédaction des comptes rendus	-Yaoundé -Douala -Ebolowa	2019	-CMLCC -IS -DR -Chefs de service	-Les DR se sont appropriés les résultats de l'IRR et sont outillés pour la célérité dans le traitement des demandes d'agrément -Comptes rendus disponibles
2	Renforcer les capacités des acteurs dans la LCC	-Elaboration des TDR -Sensibilisation, formation	-Douala -Yaoundé		-Equipe IRR -Inspecteurs -Directeurs d'hôtels -Délégués Régionaux	-Actes d'ateliers disponibles -Formation dispensée -Acteurs mieux outillés à la détection des actes de corruption -Nombre de personnes sensibilisées -TDR de formations élaborés

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Equiper les DR et le Secrétariat de la CTN-ET en matériels informatiques	Equiper les DR et le Secrétariat de la CTN-ET en matériels informatiques	- Yaoundé -Douala	2019	-CMLCC -Tous les services	Les DR et le Secrétariat de la CTN-ET dotés de matériels informatiques
2	Redynamiser le numéro de la CELCO/MINTOUL (pour les dénonciations des actes de corruption) et confectionner des boîtes à suggestions	-Réactiver le numéro de téléphone de la CELCO/MINTOUL -Confectionner les boîtes à suggestions	- Yaoundé -Douala	2019	-CMLCC -Tous les services	-Le numéro de la CELCOM activé -Les boîtes à suggestions renouvelées

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Allouer un budget conséquent pour le fonctionnement de la Commission chargée du traitement des dossiers d'agrément et des responsables du Secrétariat de la CTN-ET	Assurer le paiement régulier des primes des membres de la Commission chargée d'étudier les dossiers d'agrément et les responsables du secrétariat technique	Yaoundé	2019	-DAG -DET	Paiements réguliers des primes de session et indemnités de descente

V. LES ACTIVITES DU MINEE

Les tableaux ci-dessous récapitulent les principales activités menées au cours de l'exercice 2019 par le MINEE.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Conjuguer les instruments de détection et de dissuasion pour limiter les opportunités de corruption	Simplification, édition et vulgarisation du Manuel de Procédures Administratives (MPA) en vue d'améliorer la célérité dans le traitement des dossiers	Toutes les Régions	Juin-décembre 2019	Services centraux et déconcentrés	MPA simplifié, traduit en anglais, vulgarisé dans tous les services du MINEE.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1		Formation des utilisateurs de la chaîne ANTILOPE/SIGIPES	Yaoundé	Décembre 2019	Direction des Affaires Générales	Maîtrise de l'outil ANTILOPE pour une meilleure gestion de la carrière du personnel
2	Faire prendre conscience à toutes les parties prenantes des dangers que représente la corruption pour le développement du secteur	Formation des Inspecteurs et des Inspecteurs Adjoint de l'eau	-Douala -Ngaoundéré -Yaoundé	Septembre-novembre 2019	DR : -Littoral -Sud-Ouest -Nord-Ouest -Adamaoua -Nord -Extrême-Nord --Centre	Renforcement des capacités des Inspecteurs sur le suivi et contrôle des projets en eau
		Suivi, contrôle et surveillance des travaux des AEP en milieu rural	Yaoundé	Juin 2019	Direction de la Mobilisation des Ressources en Eau (DMRE)	Connaissance des types d'équipements et des techniques de suivi et réception dans les normes des aménagements hydrauliques réalisés

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Réduire la vulnérabilité des acteurs face à la corruption grâce à de meilleures conditions de travail	Mise à la disposition du personnel de 109 ordinateurs portables de marque LENOVO	Yaoundé	Juin 2019	Tous les services centraux	-Matériel distribué au personnel : -12 ordinateurs -12 onduleurs -06 imprimantes -12 multiprises électriques -04 licences des systèmes d'exploitation - 120 antivirus -17 licences Office -02 vidéo projecteurs	Amélioration de la célérité dans le traitement des dossiers
2		Mise à la disposition du personnel de plusieurs matériels de travail	Yaoundé	Octobre 2019	Tous les services centraux		

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Concevoir un système efficace et motivant de	Election du meilleur agent par structure interne	Yaoundé et tous les Chefs-lieux de	Novembre 2019	Services centraux et déconcentrés	Meilleurs agents : -TCOUMBOUGNANG NGAMI Simon Pierre (DAG) -BENDOUSSOUBEK Constant (Cabinet) -BALA Jean Gaston (SDCAL)

récompense par type d'acteurs		Régions			-Mme EMMA ENDALE Henriette (DPPG) -Mme MEKU Rose (CELTRAD) -KAMWA FOTSO Gérald -MBONGO EKOLLE Jacob Jean (CELCOM) -EHOUNGWO Désiré (CELINFO) -Mme BENGALA Antonia (IG) -Mme PRISO Larissa (DGRE) -DJEUMEN Honoré (DEL)-EYOUM NTONE Charles Cyril (DR Sud-Ouest) -FOTSO DZUSSOUO Raoul (DR Est) -Mme ZE FANGA Marie Clotilde (DR Sud) -MALABO II Théodore de Banville (DR Littoral) -BALEGUEL Jean Emile (DD Mfoundi)
-------------------------------	--	---------	--	--	---

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	DR Sud	A.M.	Cadre Contractuel d'Administration (CA)	Absence Irrégulière (perception de salaire indu)	Suspension de solde, Indemnités et primes diverses	30 avril 2020
2	Cabinet/CT2)	D.I. B.	Agent décisionnaire			
3	DD Djerem	D.D.L.	Cadre Contractuel d'Administration			
4		D.T.A.R.	Technicien du Génie Civil			
5	DR Ouest	D.G.A.	Cadre Contractuel d'Administration			
6	DD Haut-Nyong	I.M.T.	Ingénieur des Techniques Industrielles			
7	DD Mfoundi	M.B.	Agent Contractuel d'Administration			
8	DD Mfoundi	N.E.G.	Agent Contractuel d'Administration			
9		N.T.M.	Ingénieur des Techniques Industrielles			
10		N.M.C.B.	Ingénieur des Techniques Industrielles			

Sous-section2 : LES MINISTERES EN CHARGE DE L'IMPORTATION OU DE LA DISTRIBUTION DES BIENS ET SERVICES

Sont regroupés sous cette rubrique le Ministère du Commerce(MINCOMMERCE), le Ministère des Transports (MINTRANSPORTS) et le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL). En 2019, tous ces Départements Ministériels ont fait parvenir les Rapports d'activités à la CONAC comme l'année précédente.

I. LES ACTIVITES DU MINCOMMERCE

Au cours de l'année 2019, le MINCOMMERCE a mené des activités portant sur les cinq axes stratégiques du Précis présentés dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Exécuter toute mission relative à la prévention de la corruption au sein du Ministère	Elaboration, adoption et validation du Plan d'actions 2019	Yaoundé	Janvier 2019	CMLCC	Plan d'actions validé
		Tenue des sessions statutaires		2019		10 sessions tenues
		Remise des documents aux membres de la CMLCC				Chaque membre dispose des documents de travail.
		Suivi et évaluation des recommandations issues des sessions				Toutes les recommandations sont mises en œuvre.
		Rédaction du rapport annuel		Fin d'année	Secrétaire de la CMLCC	Rapport annuel rédigé

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer la connaissance et le respect des règles de procédures de contrôle et de répression des fraudes par les commerçants de certaines localités	Organisation d'un séminaire sur le renforcement des capacités du personnel en service à l'I.G. sur le thème : « Méthodologie et techniques de vérifications ».	Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Sud et de l'Ouest	Toute l'année	CMLCC	-Séminaire organisé. -Rapport disponible.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Pérenniser les acquis des IRR dans les Brigades de Contrôle et de la Répression des Fraudes de la Région de l'Extrême-Nord	Evaluation quantitative et qualitative des acquis des IRR	Délégations Régionales et Délégations Départementales du Commerce des Régions concernées	1 ^{er} trimestre	Brigades des Délégations Régionales et des Délégations Départementales du Commerce des Régions concernées	-Ethique et de la Déontologie administrative en matière de contrôle et de la répression des fraudes rappelées -Bonnes pratiques pendant la mise en œuvre des IRR rappelées à la plupart des Brigades.
2	Pérenniser les acquis des IRR dans les Brigades de Contrôle et de la Répression des Fraudes de la Région du Sud			2 ^e trimestre		
3	Pérenniser les acquis des IRR dans les Brigades de Contrôle et de la Répression des Fraudes de la Région de l'Ouest			3 ^e trimestre		
4	Pérenniser les acquis des IRR dans les Brigades de Contrôle et de la Répression des Fraudes de la Région du Nord			4 ^e trimestre		

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Respecter l'octroi et la répartition des Indemnités Forfaitaires de Tournées (IFT) et des gratifications servies aux personnels en service dans les Brigades de Contrôle et la Répression des Fraudes	Vérification des états de paiements et des fiches de présences effectives	Région de l'Est Régions du Littoral et de l'Adamaoua	2019	Délégations Régionales et Départementales des Régions identifiées	Valorisation du mérite	Une meilleure répartition des primes

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	Brigade Départementale des Contrôles et de la Répression des Fraudes	-H. -Mme H. -Mme S.	Agent C.B.A. Maroua 1 ^{er} Agent	Actes contraires à l'Ethique et à la Déontologie administrative	Avertissements	Septembre 2019

II. LES ACTIVITES DU MINTRANSPTS

Les activités menées par le MINTRANSPTS sont présentées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Rendre disponibles les textes réglementaires du secteur des Transports	Vérifier l'existence, dans chaque structure, de l'ensemble de la réglementation du secteur des Transports.	Territoire national	Continue	-Agents du service public -Usagers	Textes réglementaires du secteur des Transports disponibles	Instruction a été donnée aux Chefs des structures défailtantes de s'en approprier sans délais
2		Appropriation et vulgarisation des textes régissant le secteur des Transports.					
3	Sensibiliser les promoteurs desdits Centres sur la nécessité de délivrer de façon objective le Certificat de Visite Technique	-Entretiens avec les responsables des Centres de Visite Technique. -Contrôles documentaires. -Evaluation de l'activité des différents Centres pendant une période d'un mois.	Territoire national	2019		-IG -CMLCC -Centres de Visite Technique	-Le contact direct entre les clients et les Contrôleurs dans certaines structures est susceptible de faciliter des négociations perverses pouvant favoriser la délivrance fantaisiste de vignettes (corruption).

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amélioration des performances au sein de toutes les structures du Ministère	Elaborer et mettre en œuvre des documents de pilotage des performances des structures	Toutes les structures du Ministère	2019	Services centraux et structures déconcentrées	Performances en cours d'amélioration au sein de toutes les structures du Ministère.
2		Améliorer l'organisation du travail au sein des structures				
3		S'assurer de l'utilisation efficiente du personnel de l'Etat				
4		Mettre en place un plan de formation du personnel				
5		Imposer le respect des valeurs éthiques et des règles de déontologie				
6	Renforcer la probité des promoteurs et des employés des Centres de Visite Technique des véhicules	Contrôler le fonctionnement des Centres, plus précisément le processus de réalisation d'un contrôle technique.	Territoire national	2019	-IG -CMLCC -Centres de Visite Technique	La probité de ces acteurs du secteur des Transports a été renforcée.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Démanteler les goulots d'étranglement et améliorer les délais de traitement des dossiers	-Réalisation d'un audit du circuit du traitement des dossiers, de leur entrée au Ministère jusqu'à leur aboutissement, aux fins d'identifier toutes les insuffisances constituant des goulots d'étranglement. -Formulation des recommandations en vue de l'amélioration dudit circuit.	IG	2019	Services centraux	Lettre circulaire pour la mise en œuvre immédiate des recommandations formulées signée.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Susciter une saine émulation de l'ensemble des agents en vue d'accroître l'efficacité de l'administration des Transports	Elaboration d'une matrice de critères d'évaluation des performances des personnels	Yaoundé	2019	Services centraux	08 personnels primés	L'activité, n'ayant concerné que les services centraux pour cette phase expérimentale, devra s'étendre à l'ensemble des structures du Ministère
2		Sélection des meilleurs agents des services centraux					

Axe stratégique: SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	Délégation Départementale des Transports du Mfoundi	Mme N.M.	Cadre	Perception indue de 150 000 FCFA chez un usager pour l'établissement de la carte grise de son véhicule (concession)	Non renseignée	2019	-Les faits allégués contre Mme N.M. sont avérés. -Mme N.M. sommée de restituer le corps du délit
2	Délégation Régionale des Transports du Centre	M.S.F.	Cadre Contractuel	A reçu d'un usager en 2015, la somme de 100 000 FCFA, en vue de la délivrance d'un permis de conduire (corruption active).	Non renseignée	2019	-L'usager, ayant finalement obtenu son permis de conduire à Ebolowa, a sollicité le remboursement de la somme versée à cet agent de l'Etat. -Les faits sont avérés.- M.S.F.sommé de restituer le corps du délit

III. LES ACTIVITES DU MINPOSTEL

Les activités du MINPOSTEL en 2019 sont renseignées dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Informier, éduquer et sensibiliser sur la LCC	Mise à jour du sous site internet de la CMLCC	Territoire national et à l'international à partir du site web MINPOSTEL	Permanente	Tous les services	Activités de la CMLCC diffusées en permanence sur le site web du MINPOSTEL
2		Célébration de la journée mondiale de LCC	-Yaoundé - SUP'PTIC	du 02 au 09 décembre 2019	Tous les services du MINPOSTEL et les entités sous-tutelle (CAMTEL, CAMPOST, ANTIC, ART, SUP'PTIC) Etudiants et large public	Public cible sensibilisé

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités des parties prenantes sur les problématiques de LCC	Organiser un séminaire de renforcement des capacités des membres des CLCC du secteur des P, T et TIC	Yaoundé	Du 25 au 30 novembre 2019	Les CLCC du MINPOSTEL, ANTIC, ART, CAMTEL, CAMPOST, SUP'PTIC	Membres de CLCC du secteur des P, T et TIC outillés aux techniques de LCC
2		Organisation d'une campagne de sensibilisation sur la LCC en 2019	-Yaoundé -SUP'PTIC	04 décembre 2019	Tous les services du MINPOSTEL et les entités sous-tutelle (CAMTEL, CAMPOST, ANTIC, ART, SUP'PTIC) Etudiants et large public	Public cible sensibilisé

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Développer le partenariat avec les institutions et les structures de LCC	Renforcement des capacités des cadres de concert avec les partenaires au développement pour la LCC	-Yaoundé -MINPOSTEL	Permanente	-CMLCC -Fondation Friedrich Herbert -Transparency International	Les membres de la CMLCC informés des procédures de partenariat avec les organismes ciblés
2	Disposer d'un plan d'action et d'un budget en 2020	Elaboration des projets de plan d'action et de budget 2020 de la CMLCC	MINPOSTEL	Du 20 septembre au 15 octobre 2019	-CMLCC -MINPOSTEL et entités sous tutelle	Plan d'actions et budget 2020 validés
3	Disposer d'un rapport sur la cartographie des risques de corruption dans le secteur des P, T et TIC	Préparation d'une enquête portant sur la cartographie des déficits d'intégrité dans le secteur des P et T	MINPOSTEL		-CMLCC -Transparency International	TDR sommaire de l'enquête disponible

Section 2. LES MINISTÈRES EN CHARGE DE LA RECHERCHE ET DE LA MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS

Ces charges sont confiées à deux Ministères, à savoir le Ministère des Finances (MINFI) et le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINFI

Les activités de LCC menées en 2019 sont déclinées selon les axes stratégiques présentés dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Réduire les occasions de corruption	- Vulgarisation de la charte de qualité de service. - Maîtrise des procédures de	Territoire national	Année 2019	- Services centraux et déconcentrés du MINFI.	- Charte de qualité de service vulgarisée. - Maîtrise des procédures de	- Tous les services des impôts mettent déjà en œuvre cette mesure.

		<p>contrôle fiscal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation du numéro vert. - Vulgarisation de la charte de confidentialité. - Vulgarisation de l'arrêté sur l'indemnisation du travail extra-légal. - Vulgarisation du code de conduite. - Vulgarisation des Manuels de Procédures. 			<ul style="list-style-type: none"> - DGD et DGI. - Services centraux et déconcentrés du MINFI. 	<p>contrôle fiscal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Numéro vert vulgarisé. - Charte de confidentialité vulgarisée. - Arrêté sur l'indemnisation du travail extra-légal vulgarisé. - Code de conduite vulgarisé.. - Manuels de Procédures vulgarisés 	-65% des services mettent en œuvre cette mesure.
2	Réduire les occasions de corruption	Redynamisation des activités du Centre d'appel téléphonique, qui reçoit tous les appels à caractère dénonciateurs	DGD	Année 2019	DGD	108 appels téléphoniques reçus	RAS
3	Effectuer les contrôles inopinés des personnels de fait dans les structures opérationnelles du CRIC 1 et CRIL 1	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des personnels de fait. - Vérification des fiches de présence. - Vérification physique des personnels. 	CRIC 1 et CRIL 1	Du 09 au 18/09/2019	Structures opérationnelles du CRIL 1 et CRIC 1	<ul style="list-style-type: none"> - Personnels de fait dans les structures opérationnelles réduits. - Arnaques des contribuables par les personnels de fait réduites - Confidentialité des informations respectées - Rapport disponible. 	RAS
4	Susciter l'adhésion de tous dans la LCC	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de Boîtes à suggestions. - Mise en service de la ligne verte à la DGTCFM. - Désignation de deux points focaux dans toutes les circonscriptions financières. 	Régions	2019	Tous les services	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de déficit d'intégrité dans les Trésoreries Générales diminués. - Risques de déficit d'intégrité à la Paierie Générale du Trésor diminués. - Points focaux désignés. 	RAS
5	Promouvoir l'Ethique et les bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement chronologique des dépenses. - Respecter le délai de traitement des dossiers. - Simplification des procédures de traitement. - Publication des informations sur la programmation des paiements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Yaoundé - Tous les Postes Comptables du réseau Trésor 	2019	<ul style="list-style-type: none"> - PGT, PS, TG, RF - Tous les Postes Comptables 	<ul style="list-style-type: none"> - Affluence source de corruption de plus en plus réduite - Image de la DGTCFM auprès des usagers améliorée 	RAS
6	Limiter les incidences de la corruption	Renforcement des contrôles à travers des descentes inopinées	Territoire national	Mars, juin et décembre 2019	Postes Comptables	Rapports des missions de descente dans tous les Postes Comptables centralisateurs.	RAS

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus
1	Promouvoir une culture anti-corruption	Tournées de sensibilisation dans les services	Territoire national	3 ^e trimestre	Services centraux et déconcentrés de la DGD	Statistiques des tournées disponibles
2	Formation des acteurs et renforcement des capacités	Affichage de messages incitant les usagers à exiger une quittance pour tout paiement	Territoire national	3 ^e trimestre	Services centraux et déconcentrés de la DGTCFM	Messages affichés
3	Renforcement des capacités des personnels en matière de LCC	Atelier international sur l'assurance de l'intégrité.	Lusaka	10-12 juillet 2019	Personnels de la DGI	-Intégrité au sein des services de la DGI promue. - Axes de la LCC maîtrisés
4		Participation à la formation portant sur la LCC et la promotion de la bonne gouvernance aux USA.	USA	30/05 au 07/06/2019	01 personnel de la DGI	
5		Séminaire sur « l'échange de renseignements à but fiscal ».	Yaoundé	25/09/2019	03 personnels de la DGI	

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer le cadre ou l'environnement de travail	Doter les services en matériels bureautiques et logistiques.	Territoire national	Année 2019	Services centraux et déconcentrés de la DGD	70% des services ont reçu des dotations en matériels de bureaux.
2	Evaluer et améliorer les ressources humaines, matérielles et financières à la disposition des structures de la DGTCFM	Enquête sur les conditions de travail du personnel de la DGTCFM en relation avec la DAG/DGTCFM.	Yaoundé et Régions	Sept 2019	Services centraux et déconcentrés de la DGTCFM	Rapports des missions disponibles assortis des recommandations.
3	Formation des acteurs et renforcement des capacités	Mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'enquête.	Yaoundé	Déc. 2019	Services centraux et déconcentrés de la DGTCFM	Rapport d'évaluation à chaque étape de mise en œuvre des recommandations retenues.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Valoriser le comportement éthique	Paiement régulier des primes	DGD	Année 2019	Services centraux et déconcentrés de la DGD	Toutes les primes ont été régulièrement perçues par les personnels.	-Texte désignant le personnel méritant -Texte désignant les meilleures circonscriptions financières
		Sanctionner positivement le personnel	DGD	Année 2019	Services centraux et déconcentrés de la DGD	Lettres de félicitations adressées au Personnel.	
		Désignation et octroi de gratifications aux meilleurs agents	DGI	Tous les trimestres depuis 2015	Services centraux et déconcentrés de la DGI	Emulation des agents qui se sont distingués par leur comportement professionnel et éthique	
		Primes pour les agents les plus intègres de chaque région	DGTCFM	Février	Tous	Meilleurs agents identifiés et gratifiés	
		Primes pour les meilleures circonscriptions financières	DGTCM	Janvier	Tous	Meilleures circonscriptions financières identifiées et gratifiées	

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus	Observations
		Publication et vulgarisation d'articles écrits et publiés dans le Bulletin du Trésor sur les récompenses de l'intégrité	DGTCFM	Avril	Tous	02 articles rédigés	

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mises en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	Brigade de Contrôle et Vérification du Sud (DGI)	M.C.	Chef de Brigade	Non-respect des procédures en matière de contrôle de l'Etude de Maître B.	Rappel à l'ordre	27/03/2019
		E. Epse S.N. A.M.	Cadre	Déficit de caisse	Suspension de toutes fonctions et mise en débet	20/03/2019
2	Centre des Moyennes Entreprises (CIME) de Ngaoundéré	A.N.B.	Chef de Centre	Manquements aux obligations de supervision de l'activité de Chef de Centre, à l'éthique et à la déontologie administratives	Relevé de ses fonctions	19/03/2019
		B.A.	Chef de Brigade de Contrôle et e Vérification	Manquements aux obligations d'encadrement de l'activité de Chef de Brigade, à l'éthique et à la déontologie administratives	Relevé de ses fonctions	19/03/2019
		D.J.	Chef sous Brigade de Vérification	Manquements aux obligations de suivi de l'exécution des vérifications générales et absences non justifiées	Relevé de ses fonctions	19/03/2019
		N.M.A.	Inspecteur Vérificateur	Manquement grave à l'éthique et la déontologie administratives	Relevé de ses fonctions	19/03/2019
		O.J.	Inspecteur Vérificateur	Manquement grave à l'éthique et la déontologie administratives	Relevé de ses fonctions	19/03/2019
		Y.	Inspecteur Vérificateur	Manquement grave à l'éthique et la déontologie administratives	Relevé de ses fonctions	19/03/2019
		F.E.P.	Chef de service Fichiers	Changements intempestifs des régimes des contribuables, bénéfices indus des Attestations de Non Redevance et désactivation des contribuables	Relevé de ses fonctions	19/03/2019
3	Station Pesage de Bonis	K.N.U.O.	Régisseur Sortant	Déficit octobre et novembre 2018	Mise en débet, suspension à titre conservatoire	12/03/2019
4	Station Pesage de Mandjou	Z.V.B.D.	Régisseur Sortant	Déficit octobre et novembre 2018	Mise en débet, suspension à titre conservatoire	12/03/2019
5	Station Pesage de Garoua-Boulai	Mme A.J.	Régisseur Sortant	Déficit octobre et novembre 2018	Mise en débet, mise en retraite	12/03/2019
6	Station Pesage de Bagofit	M.J.S.	Régisseur Sortant	Déficit octobre et novembre 2018	Mise en débet, suspension à titre conservatoire	12/03/2019
7	CIME Kribi	Non renseignée	Chef de Centre	Manquement grave à l'éthique et la déontologie administratives	Non renseignée	11/03/2019
8	Centre Divisionnaire des Impôts de Mfou	Mme Y.L.V.M.	Receveur des Impôts	Détournement	Mise en débet, suspension à titre conservatoire	05/03/2019

9	Péage de Sikoum-Edéa	M.H.	Chef de Poste de péage	Déficit	Mise en débet, suspension à titre conservatoire Transmission dossier au MINFOPRA	03/06/2019
10	Station Pesage de Nkankanzock	N.A.C.	Régisseur	Déficit	Mise en débet, suspension à titre conservatoire Transmission dossier au MINFOPRA	03/06/2019
11	Station de Pesage de Bekoko	N.M.S.V.	Régisseur	Déficit	Mise en débet, suspension à titre conservatoire Transmission dossier au MINFOPRA	03/06/2019
12	Station de Pesage d'Abiete	N.I.	Chef de poste de péage	Déficit	Suspension, affectation à la DRH/MINFI et mise en débet	03/06/2019
13	Centre Divisionnaire des Impôts de Bertoua	N.M.M.	Receveur des Impôts	Mauvais suivi des créances de l'Etat	Relevé de ses fonctions	02/05/2019
14	Bureau de l'enregistrement	Mme M.M.	Agent	Substitution à la caissière du CDI 2, manquement à l'éthique et la déontologie	Suspension et remise à la disposition du MINFOPRA	10/04/2019
15	Centre Divisionnaire des Impôts d'Obala	T.N.Y.	Chef de Centre	Insubordination et violation des textes et procédures en matière de recrutement des personnels	Relevé de ses fonctions	26/09/2019
16	Centre Divisionnaire des Impôts de Douala 13	E.V.	Chef de Centre	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevé de ses fonctions	12/09/2019
17	Centre Régional des Impôts du Nord	N.G.	Chef de Centre	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Suspension	Avril 2019
18	Point de Vente Cour d'Appel du Littoral	T.N.E.	Régisseur	Déficit	Suspension et mise en débet	Décembre 2019
19	Centre Régional des Impôts du Littoral I	Mme M.M.M.	Recette régionale	Déficit	Suspension et mise en débet	Décembre 2019
20	Centre Régional des Impôts du Littoral I	Mme B.C.	Chef de Service Fichier	Manquement à l'éthique et à la déontologie	Relevée de ses fonctions	Décembre 2019
21	Centre Divisionnaire des Impôts de Douala 11	E.E.J.B.	Chef de Brigade	Faute professionnelle portant atteinte à l'éthique, dignité et honorabilité de la fonction publique	Suspension	Avril 2019
22	Centre des Moyennes Entreprises de l'Est	T.	Inspecteur Vérificateur	Faute professionnelle portant atteinte à l'éthique, dignité et honorabilité de la fonction publique	Relevé de ses fonctions	Décembre 2019
23	Secteur des Douanes du Nord	N.B.	Chef de Brigade Mobile de Garoua	Intérêt dans un acte	Suspension de fonctions et d'émolument pendant 03 mois	12/12/2018

Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINEPAT

Les activités de LCC menées au cours de l'année 2019 par le MINEPAT s'articulent autour des trois tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Service concerné	Lieu	Période	Résultats obtenus	Observations
1		Coaching sur deux IRR	-Brigade des Contrôles MINEPAT -Service des Marchés MINEPAT	Services centraux MINEPAT	2019	-Les deux IRR ont été élaborées et présentées au lancement officiel à la CONAC le 04 avril 2019. Cependant, seule l'IRR du Service des Marchés a été validée, mise en œuvre et évaluée au terme des 100 jours indiqués par la CONAC. -L'IRR de la Brigade des Contrôles n'a pas été validée parce que jugée irréaliste ; elle a été reformulée et est en attente du lancement officiel pour son exécution.	-Un rapport détaillé du niveau d'exécution de l'IRR réalisée par le Service des Marchés sera transmis à la CONAC sous peu -L'IRR de la Brigade des Contrôles sera exécutée dans le cadre de la 12 ^e série des IRR programmée par la CONAC
2	Réduire les opportunités de corruption dans les différents secteurs d'activités du MINEPAT	Achèvement de la mission d'investigation à la Brigade des Contrôles suite à une plainte portant sur des allégations de détournement de fonds publics et à la menace de soulèvement à cause du non-paiement des arriérés de frais de mission de 2018.	Brigade des Contrôles MINEPAT	Services Centraux MINEPAT	2018-2019	En 2018, les allégations mentionnées dans la plainte se sont avérées fondées et les instructions reçues du MINEPAT prescrivait des sanctions envers les coupables.	-Lettres de rappel à l'ordre (considérées comme des sanctions de catégorie 1) adressées aux Contrôleurs sanctionnés. -Remplacement du Chargé des paiements de la structure. -Règlement des arriérés de frais de mission.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Service concerné	Lieu	Période	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser les parties prenantes sur la nécessité de changer de mentalités et d'habitudes	Vulgarisation des activités de la CELCOR à travers le programme radio « Croissance » et le site web du MINEPAT	CELCOR	Services centraux MINEPAT	2019	Un message de sensibilisation à publier dans le site web du MINEPAT a été conçu et est disponible en Français et en Anglais.	La Note de transmission du message pour validation par le Ministre avant publication est en cours de rédaction.

Section 3 : LES MINISTERES EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES

Dans cette rubrique figurent le Ministère des Travaux Publics (MINTP), le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) et le Ministère des Marchés Publics (MINMAP).

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINTP

Durant l'année 2019, le MINTP a mené les activités de LCC présentées dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eliminer les opportunités de corruption	Actualiser, mettre en vigueur et vulgariser les Manuels de Procédures Administratives et le Manuel des Procédures des Constructions Civiles.	Yaoundé	2019	Tous les services et les partenaires du MINTP.	- Manuels des procédures transparents et disponibles dans tous les services du MINTP et sur le site web du MINTP/ www.mintp.gov.cm -Messages de sensibilisation affichés	-Satisfaction des partenaires du MINTP Mise à disposition du personnel et des partenaires de l'information officielle.
2		Instaurer des fiches de suivi de traitement des dossiers.				-Traçabilité du traitement des dossiers -Accélération du temps de traitement des dossiers -Identification facile des goulots d'étranglement	
3	Démanteler et anéantir les réseaux de corruption en faisant payer un coût très élevé aux coupables d'actes de corruption	Audit interne des crédits délégués dans les services déconcentrés du MINTP en 2017 et 2018	Tout le pays	2019	Tous les services déconcentrés	Détection des anomalies ci-après : -Délégation tardive de certains crédits en novembre, voire décembre 2018 -Exécution partielle ou non satisfaisante de certains travaux -Retard injustifié dans l'exécution de certains travaux	Correction des anomalies relevées sur l'exécution des travaux par leurs auteurs pendant un délai fixé par le Ministre et sous la veille de l'Inspection générale
4		Audit interne des études réalisées en régie par certains services centraux du MINTP en 2018	Yaoundé	2019	Certains services centraux	Détection des anomalies ci-après : -Démarrage tardif et interruptions répétées de certaines études, faute de financement -Absence de Commission de Suivi et de Recette Technique pour certaines études : le service initiateur étant juge et partie	-Mise en place tardive de la caisse d'avance -Nécessité d'un cadre réglementaire pour les travaux et prestations en régie
5		Contrôle de la chaîne de dévolution des Marchés Publics	Yaoundé	2019	Certains services centraux	Détection des anomalies ci-après : -Non-respect des plans de passation des marchés 2018 -Difficulté de maîtrise du plan de passation des marchés par le MINTP à cause du retard accusé au sein des Commissions de Passation des Marchés	Contrôle de la chaîne de dévolution des Marchés Publics
6		Contrôle inopiné des opérations de pesage routier	Toutes les stations de pesage routier	2019	Toutes les stations de pesage routier	-Absentéisme de certains personnels Gendarme et Régisseurs dans les stations de pesage de	Contrôle inopiné des opérations de pesage routier

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						faible trafic -Absence de confiance des conducteurs de camions vis-à-vis de la fiabilité de certains ponts bascules vétustes -Dégradations précoces des voies d'accès aux stations de pesage	

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Changer les mentalités, les habitudes et les attitudes	Organisation de la conférence des services centraux et extérieurs du MINTP	Yaoundé	Janvier 2020	Tous les responsables des services du MINTP jusqu'au rang de Sous-Directeurs ainsi que les Directeurs Généraux et les Directeurs des Organismes sous-tutelle	-Internalisation de la feuille de route 2019 -Mise en vigueur des tableaux de bord	RAS
2		Organisation des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation des acteurs du secteur des BTP sur leur contribution pour la LCC	Tout le pays	2019	Tous les responsables des services du MINTP, les membres de la CLCC, les partenaires du secteur du BTP	-Acteurs de la LCC formés et sensibilisés -Partenaires du secteur du BTP satisfaits -Conscience des acteurs sur leur rôle dans la LCC éveillée	RAS
3		Organisation d'une réunion sectorielle des services centraux et déconcentrés par vidéoconférence sur le thème : « exécution des travaux en régie : difficultés et solutions préconisées »	Yaoundé et tous les Chefs-lieux de Régions	2019	Tous les responsables des services du MINTP jusqu'au rang de Sous-Directeurs ainsi que les Directeurs Généraux et les Directeurs des Organismes sous-tutelle	-Rappel des textes et des bonnes pratiques sur les travaux en Régie -Projet de décret sur les travaux en Régie élaboré	RAS
4		Organisation d'une réunion sectorielle des services centraux et déconcentrés par vidéoconférence sur le thème : « l'état du réseau routier : le niveau d'entretien et les besoins d'investissement »	Yaoundé et tous les Chefs-lieux de Régions	2019	Tous les responsables des services du MINTP jusqu'au rang de Sous-Directeurs ainsi que les Directeurs Généraux et les Directeurs des Organismes sous-tutelle	Bonne connaissance de l'état du réseau routier et de besoins réels en investissement	RAS
5		Atelier de formation des responsables et cadres de l'Inspection Générale (IGS et IGT) du MINTP en « Méthodologies et techniques de	Yaoundé	Septembre 2019 en 04 jours	Inspection Générale	Capacités opérationnelles du personnel de l'IG du MINTP améliorées en méthodologie et technique d'audit interne	Souhait des participants de répéter ce genre de formation pendant une durée plus

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		vérification » des projets d'infrastructures					longue
6		Institution des réunions de coordination mensuelles des services déconcentrés	Rotative	Une fois par mois	Les DR et DD des Travaux Publics	Personnel appelé lors des réunions de coordination Régionales au suivi des directives élaborées par le MINTP pour le suivi et la gestion des contrats	Tous les dossiers en cours sont passés en revue et les recommandations ont été adoptées

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Rendre les acteurs du secteur ou du pilier moins vulnérables à la corruption	Accréditation des responsables des services centraux pour la gestion des crédits de fonctionnement jusqu'au rang de Sous-Directeur	Yaoundé	2019	Tous les services centraux	-Disponibilité permanente des fournitures de bureau et carburant	RAS
2		Réfection des bâtiments abritant certains services du MINTP	Tout le pays		Certains services centraux et déconcentrés	Amélioration du cadre travail	
3		Poursuite de la construction de l'immeuble siège du MINTP sis au nouveau Centre Administratif au quartier Etoudi	Yaoundé		Tous les services centraux	Amélioration du futur cadre de travail	
4		Sécurisation de l'environnement et du cadre de travail par une société de gardiennage			Tous les services centraux	Amélioration de l'environnement et de la sécurité du travail	

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Développer la résistance à l'attrait que constitue la corruption en proposant de nouveaux référents dont peuvent s'inspirer les générations futures	Octroi des médailles et distinctions diverses au personnel méritant	Tout le pays	2019	Tous les services	Décoration des médaillés lors de la cérémonie de présentation des vœux au Ministre et au Secrétaire d'Etat	RAS

Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINH DU

Le MINDUH a continué d'orienter ses activités au courant de l'année 2019 autour de la mise en œuvre de la SNLCC selon les cinq axes stratégiques ci-dessus :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eliminer les opportunités de corruption	Production et diffusion de supports présentant les différentes étapes de l'opération de	-Services centraux MINH DU. -Société Immobilière du Cameroun (SIC).	Tout au long de l'opération de commercialisation	-DHSP1 -SIC -CFC -CLCC	- Fiche de procédure d'acquisition d'un logement pour les 1675 logements du programme gouvernemental élaborée. -Mandat de gestion des nouveaux logements construits signé avec la SIC le 30 décembre 2019.

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		commercialisation des logements sociaux.				-Diffusion du « Guide de l'Usager » pour l'acquisition d'un logement social. -Commission d'attribution composée du MINH DU, MINDCAF, SIC, Société Civile et Commune concernée mise en place pour examiner les dossiers de demande de ces logements.
2	Démanteler et anéantir les réseaux de corruption en faisant payer un coût très élevé aux coupables d'actes de corruption	Installation des boîtes à suggestions sur les différents paliers où se trouvent les services du MINH DU		Toute l'année	-Inspection Générale -DAG -CLCC	Les boîtes à suggestions installées à différents paliers du MINH DU

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Changer les mentalités, les habitudes et les attitudes du personnel et des usagers	Education, communication et information du personnel et des usagers à travers les médias sociaux, le site web www.minhdu.gov.cm et les babillards situés dans le hall principal et à l'entrée arrière de l'immeuble siège du MINH DU.	Services centraux et déconcentrés	Tout au long du 2 ^e semestre 2019	-Services Centraux -CLCC -CELCOM -Cellule Informatique	-Le personnel et les usagers du MINH DU sont régulièrement informés et sensibilisés sur les activités du Ministère, sur les procédures par le biais des informations publiées, diffusées et affichées sur le site web du MINH DU ainsi que sur les diverses plateformes WhatsApp notamment MINH DU-STAFF, JMH-Capitales propres, sur les babillards postés dans le hall et à l'entrée arrière de l'immeuble Ministériel n°1 et sur la page Facebook. -Personnels lors des réunions de coordination à diverses échelles sensibilisés. - Séminaire sur les fautes de gestion par le CONSUPE au profit des responsables du MINH DU organisé.
2		Renforcement des capacités du personnel aux procédures de passation des marchés.	Palais des Congrès de Yaoundé	Tout au long du 2 ^e semestre 2019	Services centraux et déconcentrés	Cinq responsables de la Direction des Affaires Générales ont bénéficié du séminaire d'appropriation du nouveau cadre normatif des marchés publics organisé par l'ARMP, du 03 au 04 juillet 2019 au Palais des Congrès de Yaoundé.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Créer les conditions afin de rendre les acteurs du secteur moins vulnérables à la corruption	Extension des avantages (primes et autres) à l'ensemble du personnel des Services centraux et déconcentrés	MINH DU	A compter du 2 ^e semestre 2019	-IG -DAG -Tous les Chefs de Structures -CLCC	-Tout le personnel des services centraux bénéficie des primes de rendement et autres avantages. -La prime de rendement distribuée au niveau des services déconcentrés, uniquement aux Délégués Régionaux et Départementaux ainsi qu'aux Chefs de Services Régionaux et	-Les cadres et le personnel d'appui des services déconcentrés ne bénéficient pas des mêmes avantages (primes et autres). -La hiérarchie a été saisie pour que les

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						Départementaux. -Les dossiers de prise en charge des personnels traités avec célérité par le SIGIPES.	avantages (primes et autres) soient accordés à tout le personnel du MINH DU.
2	Améliorer la qualité du service	Equipement des services en matériel informatique et mobilier de bureau (tables, chaises, fauteuils, réfrigérateurs, téléphones).		A compter du 2 ^e semestre 2019	-DAG -CLCC	-15 structures centrales -07 Délégations Régionales - 11Délégations Départementales ont reçu du matériel informatique et du mobilier de bureau.	RAS

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Développer la résistance à la corruption	Instauration de « la prime du meilleur agent par service » chaque trimestre et « meilleur agent du Ministère » chaque année.	Services centraux et déconcentrés	2 ^e semestre 2019	-Ministre - Chefs de structures	Un groupe de travail a été mis sur pied par le Ministre pour la définition des critères de sélection et de désignation du meilleur agent du MINH DU et de la meilleure structure	Les premiers résultats sont attendus pour le mois de décembre 2020
2		Décernement des distinctions (médailles) au personnel				Aucune médaille décernée en 2019	Cependant, des dossiers y relatifs ont été transmis à la Chancellerie des Ordres Nationaux de pour le compte de l'année 2020

Sous-section 3. LES ACTIVITES DU MINMAP

Au cours de l'année 2019, les activités du MINMAP se sont articulées autour des cinq axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Empêcher ou prévenir tout acte de corruption dans le domaine des Marchés Publics	Création et désignation des nouveaux membres de la CMLCC	MINMAP	Mars 2019	Tous les services centraux	CMLCC du MINMAP créée et tous les nouveaux membres désignés	Décision N°00000118/D/MINMAP/CAB du 1 ^{er} mars 2019 portant création d'une CLCC au Ministère des Marchés Publics.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réduire la corruption dans tous les maillons du système d'intervention de ce département ministériel.	Organisation d'une campagne d'éducation et d'un séminaire de renforcement des capacités.	Services centraux et déconcentrés sur toute l'étendue du territoire national	Septembre 2019	-MINMAP -Délégations Régionales -Délégations Départementales	Le personnel du MINMAP outillé sur : -les valeurs morales ; - l'intérêt général ; -le bien public. Le personnel édifié sur : -les actions déjà menées ; -les sanctions infligées aux

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
					-CMLCC	personnes condamnées dans le cadre de la LCC.
2	Renforcer les capacités des membres de la CMLCC.	Participation à un séminaire de formation organisé par l'ANOR sur le thème : « Conception et mise en place d'un système de management anti-corruption (SMAC) conforme à la norme ISO 37 0001 ».	Ebolowa	Du 29 juillet au 02 août 2019	CMLCC	Participants édifiés sur la conception et mise en place d'un système de management anti-corruption (SMAC) conforme à la norme ISO 37 0001.
3	Intensifier les campagnes d'Education en vue de réduire la corruption dans le domaine des Marchés Publics.	Organisation d'un séminaire de renforcement des capacités du personnel.	Toute l'étendue du territoire national	Septembre 2019		Sensibilisation continue des responsables sur la corruption et les mauvaises pratiques dans les Marchés Publics
4		Vulgarisation des textes sur les Marchés Publics et sur les initiatives de la CONAC dans le cadre de la SNLCC.	MINMAP	2019	Toute l'étendue du territoire national	Le personnel du MINMAP sensibilisé sur la LCC.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Faciliter l'activité de LCC menée par la CMLCC	Dotation d'un véhicule Pick-up à la CMLCC	MINMAP	2019	CMLCC	Véhicules acquis et fonctionnels
2	Permettre une plus grande fluidité des communications entre la CMLCC et les usagers	Acquisition de 02 lignes téléphoniques auprès des compagnies de téléphonie mobile Orange et MTN, ouvertes 24h sur 24	MINMAP	2019	-CMLCC -Usagers	-Possibilité de dénoncer rapidement les faits et actes de corruption. -Numéros 673 20 57 25 et 699 37 07 48 opérationnels

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Encourager l'ensemble du personnel à prôner le professionnalisme et l'intégrité dans la décharge de leurs différentes fonctions.	Attribution des lettres de félicitations, de différentes primes et gratifications	MINMAP	2019	Tous les services centraux	Certains personnels ont bénéficié de gratifications, de lettres de félicitations et d'encouragement adressées par le MINMAP

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date	Observations
1	Services centraux	//	Agent	Levée des sanctions d'interdiction des Ets TCP de soumissionner à la commande publique.	Lettre d'avertissement	Non renseignée	Non renseignée
2		Ets TCP SARL	Soumissionnaire	Tentative de corruption dans le cadre de l'instruction du dossier relatif à la demande de levée	Interdite de soumission à la commande publique pour une durée de	15 mai 2019	Fait survenu le 18 novembre 2018

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date	Observations
				d'une sanction prise à son encontre.	12 mois		
3	Commune d'Ebebda	Ets Y.S	Soumissionnaire	Marché attribué aux Ets Y.S. en violation de la réglementation en vigueur.	Résiliation dudit Marché	16 juillet 2019	Le Ministre a en outre enjoint le Maire de respecter la proposition de la CIPM placée auprès de la Commune d'Ebebda et la prescription de l'Autorité des Marchés Publics qui, après analyse et évaluation des offres, ont classé le Groupement D. et M.& Cie 1 ^{er} pour avoir obtenu la note technique minimale requise avec l'offre financière la moins disante.
4	CIPM de la Commune d'Ebebda	Mme N.M. épouse M. B.	Ex-Présidente de la CIPM de la Commune d'Ebebda	Mauvaises pratiques dans la passation de certains Marchés, notamment, la formulation des propositions d'attribution en contradiction avec les délibérations de la Commission.	Interdiction d'intervenir dans la passation et le suivi de l'exécution des Marchés Publics, pour une période de 02 ans.	25 /10/ 2019	
5	Commune d'Ebebda	A.S.	Maire de la Commune d'Ebebda	Mauvaises pratiques dans la passation de certains Marchés, notamment : -du non-respect des instructions de l'Autorité des Marchés Publics relatives à la résiliation du Marché attribué aux Ets Y.S. en violation de la réglementation en vigueur dans le cadre de l'AO N° 002/AONO/MINMAP/MINSANTE/C-EBEBDA/CIPM/2019 du 08/03/2019 pour les travaux de construction du CSI d'Endoum ; -du non-respect de la proposition d'attribution de la CIPM de la Commune d'Ebebda dans le cadre de l'AO suscité ; -du non-respect des instructions de l'autorité des Marchés Publics portant sur la poursuite avec les Ets M., de la procédure de	Non renseignée	25/10/2019	Non renseignée

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date	Observations
				contractualisation du Marché relatif à l'AO N°003/AONO/C/EBD A/SG/CIPM/2019 du 13/03/2019 lancé en procédure d'urgence pour les travaux de construction de la place des fêtes d'Ebebda avec un bloc de 04 toilettes ; -de la non publication des résultats des AO susmentionnés dans le Journal des Marchés sans délai.			
6	CSPM auprès du PASZEP	//	Secrétaire de la CSPM auprès du PASZEP	Refus de participer à l'ouverture des plis de l'AO N° 007/AONO/MINEDUB /SG/DPPC/PASZEP/CSPM/2019 du 02 avril 2019, alors qu'il était présent, sans élément justificatif probant.	-Annulation de cet Appel d'Offres -Désigner un nouveau Secrétaire à la CSPM	19 juillet 2019	RAS
7		S.F.F.	Président de la CIPM auprès de la Commune de Bazou				Appels d'Offres : - N°02/AONO/MINMA P/DRO/CIPM-BAZOU/C-BAZOU/BIP/2019 du 20 avril 2019 pour la construction de 04 forages dans les localités de Mangou et de Nboundang ; - N°03/AONO/MINMA P/DRO/DD-NDE/CIPM-BAZOU/C-BAZOU/BIP/2019 du 02 avril 2019 pour la réhabilitation de 10 forages dans l'Arrondissement de Bazou ; - N°04 N°04/AONO/MINMA P/SG/DRO/DD-NDE/CIPM-BAZOU/C-BAZOU/BIP/2019 du 02 avril 2019 pour la reconstruction d'un bloc de 02 salles de classe à Ndepla, lot 1 ; et la construction d'un bloc de 02 salles de classe à Djeumack, lot 2 ; - N°08/AONO/MINMA P/DRO/CIPM-BAZOU/C-
8	Commune de Bazou	T.A.Z.	Membre de la CIPM auprès de la Commune de Bazou	Violation de la procédure de passation des marchés, notamment la manipulation des offres dans le cadre de certains Appels d'Offres au niveau de la Commune de Bazou.	Interdiction de toute activité relative aux Marchés Publics, pour une période de 02 ans	11/10/2019	

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date	Observations
							BAZOU/2019 du 15 mai 2019 pour les travaux de construction de certaines infrastructures dans la Commune de Bazou lot 1 : Centre Zootechnique et Vétérinaire de Balengou ; - N°09/AONO/MINMA P/DRO/CIPM-BAZOU/C-BAZOU/BIP/2019 du 14 mai 2019 pour les travaux de construction des équipements d'éclairage public solaire dans la Commune de Bazou.
9	Non renseignée	Ets LUGUY SCI	Non renseignée	- Fraudes -Modification de l'offre financière après la séance d'ouverture des plis	Interdiction de soumissionner à la commande publique pour une période de 12 mois	11 octobre 2019	RAS
10	CIPM MINFI	//	Président de la CIPM du MINFI	Mauvaises pratiques et manipulation des dossiers	Recadrage du Président de la CIPM	04 septembre 2019	Correspondance N° 004715/L/PR/MINMA P/IGCMP/ICMP1 du 04 septembre 2019 du MINDEL/MINMAP

Chapitre 3

LES MINISTÈRES EN CHARGE DES SECTEURS EDUCATIF, SOCIAL ET CULTUREL

Dans le cadre du présent Rapport, ces Ministères se présenteront de la manière suivante : les Ministères en charge du secteur éducatif (section 1), les Ministères en charge du secteur social (section 2) et ceux en charge du secteur culturel (section 3).

Section 1 : LES MINISTÈRES EN CHARGE DU SECTEUR EDUCATIF

On y distingue les Départements Ministériels qui s'occupent de la formation initiale (Sous-section 1) de ceux en charge de la formation professionnelle (Sous-section 2).

Sous-section 1. LES MINISTÈRES EN CHARGE DE LA FORMATION INITIALE

Il s'agit des quatre ministères suivants : le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) et du Ministère des Sports et de l'Education Physique (MINSEP).

I. LES ACTIVITES DU MINEDUB

Les actions menées par le MINEDUB au cours de l'année 2019 sont synthétisées dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Lutter contre la perception des frais illicites	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des Directeurs d'Ecoles publiques. -Information des autorités administratives et des Maires. -Saisine des autorités administratives et des responsables des services déconcentrés du MINATD, MINMAP, MINEPAT, MINFI. 	<ul style="list-style-type: none"> -Les 10 Régions -Les 58 Départements -Les 360 Communes d'Arrondissements 	Du 19 au 30 août 2019	MINEDUB MINATD MINFI DREB DDEB IAEB	<ul style="list-style-type: none"> -10 Délégués Régionaux, 58 Délégués Départementaux, 360 IAEB, soit 100% des acteurs relais, et 12 973 sur 16 354 Directeurs d'EP, soit 79, 32% des acteurs destinataires ont pris part à cette phase d'extension des IRR. -25 000 affiches des messages sur la gratuité de l'Ecole Primaire Publique visibles dans les sites des écoles visitées 	La Communauté éducative en général et les Directeurs d'EP en particulier, sont suffisamment imprégnés de la méthode IRR

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Former les Directeurs d'Ecoles Primaires publiques à l'atteinte des objectifs assignés à la LCC.	Organisation des Ateliers de formation à l'intention de 16 971 Directeurs d'Ecoles Primaires et Maternelles.	Chefs-lieux des Communes d'Arrondissements	Du 19 au 30 août 2019	MINEDUB DREB DDEB IAEB Autorités administratives et municipales	12 973 Directeurs des Ecoles primaires et maternelles publiques des Communes formés à l'approche IRR, soit 79,32%	La prise de conscience collective sur la nécessité de lutter contre la corruption est confirmée
2	Promouvoir l'éthique chez les élèves	Création des clubs anti-corruption	Chefs-lieux des Communes d'Arrondissements	Du 19 au 30 août 2019	MINEDUB DREB DDEB IAEB	Clubs anti-corruption créés et installés	

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Livrer le Paquet minimum en quantité et en qualité avant la rentrée scolaire et garantir l'intégrité des crédits de fonctionnement des écoles primaires publiques afin d'atténuer la vulnérabilité du système.	Saisine des autorités administratives et des responsables des services déconcentrés du MINATD, MINMAP, MINEPAT et du MINFI	Toutes les Régions et les Départements du territoire national	Du 19 au 30 août 2019	-Maires -TPG -Directeurs des Ecoles Primaires Publiques	-Sur les 360 Communes évaluées en ce qui concerne la livraison du paquet minimum avant la rentrée scolaire, seules 99 ont souscrit à cette exigence, soit un taux de livraison de 11,66%. -S'agissant du déblocage des crédits de fonctionnement à la rentrée scolaire, aucune Recette des Finances n'avait effectué le paiement sur l'ensemble du territoire national	La livraison du Paquet minimum et le déblocage des crédits de fonctionnement des écoles restent problématiques. Sur ce dernier point et en sus des Directives de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministre de l'Education de Base a instruit le transfert de ces crédits des Délégués Départementaux aux Inspecteurs d'Arrondissements de l'Education de Base, en vue de corriger et d'améliorer la situation dans un souci de rapprochement des moyens conséquents auprès des destinataires.

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Services	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	IAEB Poli	Mme W. D. E.	Directrice EP de Kourtesse	Faux et usage de faux	Relevée de ses fonctions	2019	Dans l'ensemble, l'on observe le renforcement de l'intégrité de la plupart des Chefs d'Etablissements scolaires, notamment depuis la
2	IAEB Mfou	Mme M. E. M. J.	Directrice EP Mehandan Groupe 1	Violences perpétrées contre son adjointe suite à une dénonciation de pratiques de corruption	Relevée de ses fonctions	2019	
3	IAEB Yaoundé 1 ^{er}	//	Directeur EP de Mballa IV groupe	Plainte contre le Directeur d'Ecole pour	Relevé de ses fonctions	2019	

N°	Services	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
			3	adultère et détention illégale d'effets militaires			consolidation des IRR dans l'ensemble des Ecoles primaires publiques.
		//	Directeur GPBS Mballa 2	Perception des frais de l'APEE	Relevé de ses fonctions	2019	
4	IAEB Kon-Yambetta	//	Directeur EP Yambetta	Acte de corruption et d'abandon de poste	Relevé de ses fonctions	2019	
5	IAEB de Batouri	//	Directrice EP Meyopo à Batouri	Détournement des frais d'APEE	Relevée de ses fonctions	2019	
6	IAEB Garoua	//	Directrice EP Poupoumé Groupe 2	Détournement des frais d'APEE	Relevée de ses fonctions	2019	
7	IAEB Douala 3	//	Directeur et Directeur adjoint EP Déido	Arnaque perpétrée par les responsables de l'EP Déido	Relevés de leurs fonctions	2019	

II. LES ACTIVITES DU MINSEP

Les activités menées par le MINSEP au cours de l'année 2019 sont résumées dans les cinq tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Prévenir les actes constitutifs de faits de corruption dans le déploiement du service aux usagers. -Anticiper la réalisation des faits de corruption dans les écoles de formation.	Information des agents	MINSEP	Juillet 2019	Tous les services	Degré de corruption diagnostiqué au sein du Ministère
2	Suivi-évaluation des Clubs d'Intégrité dans les écoles de formation sous tutelle MINSEP dans l'optique de juguler la corruption	Sensibilisation de tout le personnel et des Etudiants	04 CENAJES			Personnels et élèves des CENAJES choisis et sensibilisés sur les méfaits de la corruption et son impact sur la crédibilité d'une Ecole de formation

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réduire de 70% le délai de traitement des dossiers de prise en charge des actes d'avancement du personnel du MINSEP	Mise en œuvre de l'IRR	MINSEP	Mai et juin 2019	Services centraux	-Tous les dossiers reçus ont été entièrement traités. -L'objectif de performance atteint à 141.66%.
2	Multiplier les techniques de LCC par le biais de conseils et d'affiches	Affichage des plaques anti-corruption dans toutes les structures	MINSEP	Mars – juin 2019	Tous les services	-Meilleure perception du fléau. -Nouvelles perspectives de LCC.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Rendre moins vulnérables les acteurs de la chaîne de traitement des dossiers de prise en charge des	-Harmonisation et vulgarisation de la composition des dossiers de prise en charge des actes d'avancement.	MINSEP	Mars – juin 2019	Services centraux, déconcentrés, rattachés et sous tutelle	Le travail des acteurs de la chaîne est facilité	RAS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	actes d'avancement moins vulnérables à la corruption	-Attribution d'ordinateurs à la SDACL pour l'enregistrement électronique des dossiers. -Connexion des structures de la chaîne à l'application SIGIPES.					
2	Encourager les efforts des agents dans la diligence des services fournis	Préparation d'une Note de service	MINSEP	Juin 2019	SDACL SDPSP	Signature de la note de service instruisant à la SDACL de transmettre directement les dossiers liés aux actes de carrière à la SDPSP, puis dissémination	Plus de diligence dans le traitement des dossiers de carrière du personnel

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Encourager les efforts des agents dans la diligence des services fournis	Promouvoir les agents méritants	MINSEP	2019	Tous les services	Avancements d'échelon, nominations, distinctions honorifiques et des récompenses diverses décernées aux meilleurs personnels

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	CENAJES Bertoua	A.M.M.	Chef de Bureau et Enseignant	Problème d'Ethique et de mœurs	-Relevé de ses fonctions -Affectation disciplinaire	Novembre 2019

III- LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINESEC

Les activités de lutte contre la corruption du MINESEC , en 2019, se résument dans les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Répondre au besoin d'information des usagers	Élargissement des canaux de dénonciations	MINESEC	Juillet 2019	CMLCC	-Numéro de la Cellule réactivé. -E-mail créé. - Messages de LCC affiché.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités des membres de la CMLCC	Participation à un séminaire	Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSPF)	Décembre 2019	CMLCC	Membres informés sur : -l'élaboration de la cartographie des risques d'une structure ; -les techniques de détection et de prévention de la fraude.
2	S'assurer de la conformité des	Séminaire de lancement de la mise en œuvre des	Région du Centre :	Septembre 2019	25 Etablissements	-Dysfonctionnements qui entachent la gestion financière

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	normes et procédures de gestion des fonds APEE	IRR relatives à la réduction de 80% des irrégularités dans l'exécution des budgets sous fonds d'APEE.	Départements de la Lékié, de la Mefou et Afamba ; du Mfoundi et du Nyong et Kellé		scolaires	au sein des APEE, maîtrisés. -Bonnes pratiques de collecte, sécurisation et exécution des dépenses sous fonds d'APEE, harmonisées.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	S'assurer de la mise en œuvre des instructions du Chef du département ministériel relatif au recrutement des élèves	Contrôle de l'effectivité de la rentrée scolaire 2019-2020 dans certains établissements scolaires	Régions du Centre, de l'Ouest, de l'Est et de l'Adamaoua	Septembre 2019	56 établissements scolaires	Procédure rappelée aux responsables des établissements scolaires notamment : -les modalités d'accueil des élèves déplacés ; -le paiement des frais exigibles et d'examens par les opérateurs mobiles money agréés ; -L'opérationnalisation du concept de « clean school » ; -la nécessité de l'existence et du fonctionnement d'un dispositif de sécurité.

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Structures	Noms et Prénoms	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions
1	Lycée Bilingue d'Ekorezock	E.N.E.	Proviseur	Mauvaise gestion financière	Lettre d'observations
2 3	Lycée d'Abang-Nkongoa	Mme A.L.E. Epse N.	Intendante	Sécurisation des fonds APEE dans un compte privé	Lettre d'observations
4	Délégation Départementale de la Sanaga-Maritime	M.M.	DDES	Mauvaise gestion administrative et financière	Lettre de rappel à l'ordre
5	Lycée de Batchenga	EBE	Proviseur	Mauvaise gestion administrative et financière et insalubrité	Retrait de confiance
6	Lycée de Nyom	G.J.M.	Non précisé	Vente illicite des tenues de sport au sein de l'établissement	Lettre de rappel à l'ordre
7		O.C.R.	Proviseur	Mauvaise gestion financière	Lettre d'observations
8	Lycée de Nkolmetet	O.N.E.	Intendant	Mauvaise tenue des documents comptables, perception des frais illicites et exécution des dépenses sans pièces justificatives	Lettre d'observations
9	Lycée Bilingue de Bafoussam	S.R.N.	Enseignant de Chemistry (Chimie)	Vente illicite de son fascicule	Lettre de rappel à l'ordre
10	Lycée Mixte d'Akonolinga	Mme E.E.J.	Proviseur	-Perception des frais illicites, -Mauvaise gestion financière	Lettre d'observations
11	Lycée de Yangamo	A.A.	Proviseur	Malversations financières	Retrait de confiance
12	Lycée d'Odza	Mme L. née A.A.F.	Principal	Non-respect des dispositions réglementaires de paiement des primes de rendement et de mise en place du Conseil	Lettre de rappel à l'ordre
13	ENIEG de Nanga Eboko	O.M.O.D.	Chef service des sports	Attribution des notes aux élèves sans évaluation	Lettre d'observations
14	ENIEG de Nanga Eboko	B.	Directeur	Mauvaise gestion financière	Lettre d'observations

IV- LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINESUP

En 2019, le MINESUP a initié, mené, pris part ou supervisé plusieurs activités déclinées selon les cinq axes de l'outil PRECIS préconisé par la SNLCC ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eliminer les opportunités de corruption ou les conditions favorables à la réalisation des actes de corruption en milieu universitaire et dans les services centraux	Dématérialisation des procédures	-Yaoundé -Dschang	Processus continu	-MINESUP (IGA, DSI, DAUQ, DCAA, SDACL) -UYI -UDs	-Célérité, sécurité des procédures -Réduction du contact avec les usagers
2		Amélioration des vulnérabilités (procédures financières)	-Yaoundé -Bamenda	//	-MINESUP (DCAA/SDE) -UBa -UYI	Célérité, sécurité des procédures
3		Amélioration de l'accueil/ Confection des guides de l'utilisateur Publication des manuels de procédures	-Yaoundé -Dschang -Bamenda	//	-MINESUP (DAUQ, DCAA, SDACL)	-Réduction du contact avec les usagers -Usagers informés sur les procédures, les droits et les recours
4		Contrôle du déroulement des sessions d'équivalences des diplômes, des examens nationaux (BTS, HND), des Jeux U Dschang 2019, des concours, des évaluations et examens	-Yaoundé -Dschang -Bamenda -Maroua -Douala	Mars à juillet 2019	-MINESUP (DAUQ) -Sites des concours -Ets -UBa	Amélioration de l'éthique -Diminution des opportunités de corruption -Flagrants délits évités
5		Publication des noms des détenteurs de faux diplômes et des candidats fraudeurs	-Yaoundé -Bamenda	Décembre 2019	-MINESUP (DAUQ, DCAA) -UYI -UBa	Dissuasion de ceux qui seraient tentés
6		Affichage des messages anti-corruption	Services centraux, Campus des Universités et IPS	Processus continu		Dissuasion de ceux qui seraient tentés
7		Distribution des boîtes à suggestion et publication d'adresses email de dénonciation	-Yaoundé -Douala	//	-MINESUP/IGS -IPES -UYI	-Dissuasion de ceux qui seraient tentés -Levée des pesanteurs de dénonciation
8		Création des CLCC	-Yaoundé -Douala -Ngaoundéré	Processus continu	IPES	Leur présence attire l'attention de la commune et agit comme outil de prévention, d'éducation et de sanctions
9		Désignations des points focaux dans les établissements	Yaoundé	Avril 2019	UYII	Amélioration de la couverture et décentralisation des actions
10		Inspections des Institutions universitaires publiques et des IPES	- Yaoundé - Douala - Bertoua - Ebolowa - Maroua - Ngaoundéré - Buea - Bamenda - Dschang	Mars à octobre 2019	-IGS -IGA -Services centraux et établissements	Amélioration de la gouvernance

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
11		Participation des Cellules au processus d'évaluation et de sélection des Enseignants	Université de Bamenda	Juillet à décembre 2019	Commissions de sélection	-Transparence et équité dans les recrutements -Réduction du nombre de plaintes à Bamenda
12		Audit de performance des Services centraux	-Yaoundé -Bangangté	Avril et mai 2019	-IGS -UdM	Amélioration de la gouvernance : assiduité, ponctualité, rendement au poste de travail
13		Institutions de registres de présence	-Yaoundé -Bamenda	Mars 2019	-MINESUP -UBa	Amélioration de l'assiduité et de la ponctualité (Bamenda)
14		Diffusion des manuels suivants : -Document portant orientations relatives à l'intégrité dans le domaine de l'enseignement et de la recherche universitaires : procédures à suivre en cas d'infractions à l'intégrité -Manuel des procédures de la DAUQ -Cahier de charge des instances et des responsables impliqués dans les concours d'entrée dans les établissements des Universités d'Etat -Régime général de l'organisation de l'examen de BTS/HND au Cameroun -Règlement intérieur des examens et concours	Services centraux, Campus des Universités et IPS	Mai à juillet 2019	-MINESUP/DAUQ	Diminution du risque de fraude
15		Diffusion du plan de travail annuel et du budget de la structure	-MINESUP -Maroua	Mars 2019	-DEPS -UMa	Transparence dans la gestion
16		Renouvellement des membres de la Cellule, adoption d'un Code Ethique	-Yaoundé -Dschang -Maroua	Avril 2019	-MINESUP -UYI -UDs UMa	Meilleure gouvernance
17		Enseignement de l'éthique et offices religieux, partenariat avec la CONAC	Yaoundé	Mai 2019	UPAC	Meilleur encadrement

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser la communauté universitaire sur l'éthique et les valeurs patriotiques afin de les outiller pour s'opposer à la corruption	Séminaires de sensibilisation et de formation	Yaoundé Ngaoundéré Bamenda Maroua	Avril à novembre 2019	-IGS -DEPS -DAJ -CMLCC -Antennes locales	-Des membres formés et motivés -Le public sensibilisé
2		Séminaire sur l'éthique, valeurs, normes et balises	Yaoundé	Juin 2019	-DEPS -Universités d'Etat	Des responsables mieux formés à

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		pour l'exercice de la profession enseignante du supérieur			-IPES	l'éthique chargés de diffuser
3		-Inspections UE/IPES -Plaidoyer et sensibilisation des responsables des universités lors des restitutions	Maroua Kaélé Kousséri Douala	Avril 2019 Décembre 2019	IGS	Des Institutions formées et sensibilisées à la saine gestion (restitution)
4		Dépliants, annonces dans les médias, Notes de service	Partout	Processus continu	-Universités d'Etat -IPES	Dépliants produits, annonces dans les médias publiées, Notes de service signés
5		Participation aux Jeux universitaires et au FETUC	Dschang UYII		-CMLCC -DPDSU	Participation aux Jeux universitaires et au FETUC
6		Emission Radio Campus Caravane Anticorruption	Ngaoundéré Maroua Dschang Bamenda	Processus continu		-Public mieux sensibilisé -Réduction du nombre de cas (Maroua)
7		Rencontres avec la communauté universitaire	Dschang	Processus continu	UDs	Communauté universitaire mieux informée et prête à agir
8		Diffusion du document intitulé « Orientations relatives à l'intégrité dans le domaine de l'enseignement et la recherche universitaire : procédures à suivre en cas d'infractions à l'intégrité »	Yaoundé	Processus continu	DAUQ/To	Communauté universitaire mieux éduquée

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Actions qui contribuent à réduire la vulnérabilité de la communauté universitaire en améliorant les conditions économiques, sociales et de travail	Amélioration du cadre spatial et logistique de travail. Il s'agit ici de l'acquisition de nouveaux ordinateurs, de commodités améliorées et de meilleures incitations financières	Yaoundé Ngaoundéré	Processus continu	MINESUP (Toutes les directions) -UE (Instructions permanentes du Ministre d'Etat)	Baisse sensible de la frustration et de la vulnérabilité
2		Distribution des 500 000 ordinateurs issus du don présidentiel	Toutes les Régions	Processus continu	MINESUP/DCAA et universités d'Etat et IPES	Diminution du risque de comportements déviants des Etudiants (vol, tricherie, etc.)

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Actions de valorisation des agents et services intègres et	Distinctions honorifiques et attribution de primes aux meilleurs agents	Yaoundé	Janvier, mars et mai 2019 (Vœux, Journée de la Femme et Fête du Travail)	-MINESUP -UE	Diminution de la vulnérabilité et meilleure motivation au travail
2	protection des dénonciateurs	Récompenses et primes aux partenaires proactifs dans le	Yaoundé	Processus continu	MINESUP/DCAA et	-Prorata des équivalences

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		processus d'équivalence des diplômes -Équité dans les distributions des indemnités et des frais de missions			les autres Directions	délivrées satisfaisant -Engouement au niveau des usagers
3		Reclassement de certains agents et lettres de félicitations (circuit financier)	Yaoundé	Juillet 2019	MINESUP	Amélioration du traitement des dossiers dans le circuit financier

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Actions de répression des actes de corruption par le biais de punitions et d'actions pénales, académiques, administratives ou civiles	Tenue des Conseils de discipline	Communauté universitaire	Processus permanent	Toutes les IES	-210 Etudiants fraudeurs sanctionnés -08 enseignants sanctionnés -01 interpellation de la CONAC	Dissuasion de ceux qui seraient tentés (diminution du nombre de fraudeurs)
2			Yaoundé Bamenda	Processus permanent	- MINESUP/DAJ -UBa	-07 requêtes instruites -Publication des noms des fautifs	
3		Instruction des plaintes et délivrances des lettres d'avertissement à des agents ou à des Etudiants	Yaoundé Ngaoundéré Dschang Bamenda	Juillet à décembre 2019	-UYI -UYII -UN -UDs -UBa -ISTM -SUP de CO	-Service public amélioré. -Coupables et dissuasion punis et dissuadés	

Sous-section 2. LES MINISTÈRES EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Il s'agit du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI).

I. LES ACTIVITES DU MINEFOP

Le rapport du MINEFOP restitue les activités de LCC réalisées au cours de l'année 2019 dans les tableaux synoptiques :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Juguler la corruption au sein du MINEFOP	Deux descentes sur le terrain pour le cas d'une dénonciation de malversations dans la gestion des lignes de crédits du BIP 2018 dans la SAR/SM d'Eding-Mimbang.	SAR/SM d'Eding-Mimbang par Bipindi, Département de l'Océan, Région du Sud	Avril 2019	Membres de la CMLCC	Deux rapports d'investigations disponibles
2		Descente sur le terrain pour le cas de dénonciation anonyme contre le Délégué Régional du Sud, au sujet du marchandage des postes de nomination au profit de Mme N.M.A. au poste de Directeur de la SAR/SM de Mvangan	Département de la Mvila	Avril 2019	Membres de la CMLCC	-Un rapport d'investigations disponible. -Deux Lettres d'Observations adressées aux mis en cause.
3		Investigations relatives à l'affaire des bourses algériennes 2019-MINEFOP	Services Centraux	Novembre 2019	Membres de la CMLCC	Rapport disponible

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amélioration du processus d'organisation des examens supervisés par le MINEFOP	Evaluation de la mise en œuvre des recommandations de la 10 ^e série des IRR	Structures privées de formation professionnelle	2019	CMLCC	Processus d'organisation des examens amélioré

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Insérer dans le site web du MINEFOP un onglet « Cellule de Lutte Contre la Corruption »	Logiciel de fonctionnement	Yaoundé	Mars 2019	-CMLCC -C Informatique	Accessibilité des usagers et du personnel du MINEFOP à l'onglet « Cellule de Lutte Contre la Corruption » du MINEFOP.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les performances des Agents du MINEFOP	Distinctions honorifiques de certains personnels du MINEFOP	Yaoundé	Mai 2019	Services centraux	ORDRE DE LA VALEUR : Grade de Chevalier : -ADAMOU (DRMO) -Mme NGO'O née EBA Jeanine (DAJ) -EVAN BENGONO Moïse (IF4) -HAMIDOU -MBACHE Julius (CELTRAD) ORDRE DU MERITE CAMEROUNAIS : Grade de Chevalier : GUIDAIDI (CELSUI) MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL : Argent et Vermeil : ADAMOU YAYA Argent : - BEA BEA -Mme MINKOULOU née NYAKE Nicole
		Attribution des Palmes Académiques à certains personnels enseignants du MINEFOP	Yaoundé	Mai 2019	Services centraux et déconcentrés	Récipiendaires : -ABDOU ALIOUM SANOUSI -ABEGA ZIBI ETO'O Martine -ABESOLO Benjamin Désiré -ATANGANA MFOMO Joachim -BAYO DZIETHAM Yvette -BEKONO BESSALA Désiré -BEMDJON Salomon -BENGONO Augustin -BEYALA ELONA Lydie Anne épouse ENYEGUE -BOUBA TCHAOUSSALA -EYONG ECHAW Jasper NSO -FEUSSO Roger -FOUSSOM Raphael -GOUIFE A BESSONG -KAMDE Elise -KAYEM Jean Paul -KOBO épouse KAMSEMDI -MBALLA Apolline Suzanne épouse MVILONGO -MBASSI NDZOMO -MBOUCHOUANG Apollinaire -MELI Jean Bernard -MINDONGO Roger Richard -MOUAFU Philippe -MVONDO MVONDO Paul -NDJIE BELLA Anicet -NDJOCH ADOMO Samuel -NGO ELOUGA Anne Virginie épouse NDJOKO -NGO PEP Marie Lisette -NGUETKAM Frédéric -NOUNGA Pierre Désiré -OULAMI -SALI HAMADAMA -TARKOUA OUSMANOU -TELEKOJIO Philip NKONTCHOU

						-TEWOA KOKICA Pastor -TSANGA ODI EVARISTE Désiré -YOUNGA Sidonie épse YOUSSE -ZE MESSANGA Abel
--	--	--	--	--	--	---

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	Date de la sanction
1	DREFOP/SUD (Délégation Régionale MINEFOP)	B.O.P.L.B.	Délégué Régional	Favoritisme	Lettre d'observations	Non renseignée
2	SAR/SM de MVANGAN	Mme N.M.A.	Directrice	Favoritisme	Lettre d'observations	
3	CFPM NKONGSAMBA	B.S.H.	Directeur	Faute lourde	Suspension de 03 mois avec privation de l'allocation familiale	26/11/2019
4	CFPM NKONGSAMBA	E.E.	Directeur	Faute lourde	Suspension de 03 mois avec privation de l'allocation familiale	26/11/2019

II. LES ACTIVITES DU MINRESI

Les tableaux ci-dessous présentent les activités réalisées dans la LCC au cours de l'année 2019 au sein de l'Administration Centrale et des Instituts sous tutelle du MINRESI.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir les dérives liées à une gestion budgétaire et administrative peu orthodoxe	-Séminaire de collecte des données en vue de l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et budgétaires. -Exposés sur les écrits administratifs et la déontologie lors des réunions de coordination. -Conception, validation et collage des affichettes anti-corruption sur les tableaux d'affichage et les bureaux. -Apposition d'une plaque anti-corruption à l'entrée de la MIPROMALO. -Participation des membres de la CMLCC de la MIPROMALO à la formation initiée et faite à la CONAC.	MIPROMALO (Yaoundé et les Centres de Bamenda et Garoua) Yaoundé	2019	-Directeur Général -Directeurs -Chefs de Départements -Chefs de Services -Personnel	-Personnel sensibilisé. -Amélioration de la dépense sur le plan qualitatif et quantitatif. -Gain de productivité. -Amélioration de l'esprit d'initiative. -Amélioration de la collaboration. -Les Centres sont sensibilisés pendant les missions d'audit et d'évaluation.
2	Eloigner les opportunités de corruption	-Affichage à l'entrée de la Direction Générale et de chaque structure opérationnelle de plaquettes anti-corruption. -Sensibilisation au cours des réunions de coordination. -formation des acteurs de la chaîne de dépenses. -Séparation des fonctions de Régisseur de recette et des fournisseurs de service ou de produits. -Vérification du paiement des prestations par la présentation d'une quittance. -Sensibilisation des usagers via des affiches de LCC.	Direction Générale de l'IRAD et de ses structures opérationnelles	2019	Selon les objectifs visés : -Directions -Services Financiers et Techniques -Tous les Services	-Tout le personnel est informé sur la LCC. -Prise de conscience du risque de corruption au sein de l'IRAD. -Une éthique professionnelle mise sur pied. -Nette amélioration de la qualité du service. -Augmentation des recettes propres. -Satisfaction des usagers sur la qualité du service.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les procédures sur les services et la sécurisation des recettes	-Dialogue social sur les dépenses et recettes. -Sensibilisation sur les procédures de suivi du personnel et de la gestion des stocks ; appropriation de la circulaire 2019. -Sensibilisation sur les procédures de la livraison des produits finis (briques cuites, tuiles, etc.). -Production des rapports hebdomadaires sur les ventes et les stocks disponibles.	MIPROMALO Yaoundé et dans les Centres	2019	-Directeur Général -Directeurs et assimilés -Les acteurs des chaînes de dépenses, de recettes, de régie d'avances et de la production	-Procédures et des chaînes de traitement améliorées. -Procédures et des dépenses améliorées. - IRR améliorées.
2	Changer les mentalités et les habitudes du personnel et des usagers	-Mise en œuvre des bonnes pratiques pour juguler les risques de corruption. -Sensibilisation sur la notion de service public aussi bien auprès du personnel de l'IRAD qu'auprès des prestataires, fournisseurs, sous-traitant, etc. -Intégration des clauses de LCC dans les contrats de service et de collaboration de l'Institut. -Mise en œuvre des bonnes pratiques dans le cadre de la gestion des projets financés par l'Etat et les tierces parties. -Sensibilisation du personnel sur les sanctions pénales et financières.	Direction Générale de l'IRAD et de ses structures opérationnelles	2019	Selon les objectifs visés : -Directions ; -Services Financiers et Techniques ; -Tous les Services chargés des marchés ; -Prestataires ; -les Services chargés des contrats ; -La Commission de passation des Marchés Publics ; -Tous les Services.	-Personnel conscientisé sur la gratuité des services rendus. -Elimination de la corruption dans les contrats. -Conscientisation sur les conséquences d'un acte de corruption
3	Sensibiliser le personnel des unités de travail exposées au risque de corruption sur les normes de service	Vulgarisation des normes de service	Adamaoua	2019	Centre Régional de Recherche et de l'Innovation de l'Adamaoua	Personnel sensibilisé
Centre Régional de Recherche Agricole de Wakwa						
Nord			Centre Régional de Recherche et de l'Innovation du Nord			
			Station Polyvalente de Recherche Agricole de Garoua			
			Centre de Recherche de l'IRGM de Garoua			
			Centre Régional de Recherche et de l'Innovation du Centre			
8	Centre					

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Éclairer le Ministre sur les cas de dénonciation de toutes natures	Enquête sur les revendications menées par un collectif du personnel de l'IRGM.	Yaoundé	2019	-CLCC -Direction Générale de l'IRGM -Agence Comptable de l'IRGM -Contrôle Financier de l'IRGM -Les grévistes	Restitution des principales conclusions relevées

2	Mettre en œuvre la procédure de gestion des ressources humaines, matérielles et financières	-Suivi hebdomadaire et mensuel. -Mise en œuvre effective des différentes procédures de gestion des ressources prévues dans le Plan de Performance 2019.	MIPROMALO (Yaoundé et les Centres de Bamenda et Garoua)	2019	-Directeur Général -Directeurs et assimilés -Chefs de Départements -Chefs de Services -Personnel	Constat d'application des procédures engagé
3	Aménager des conditions susceptibles de rendre le personnel moins vulnérable à la corruption	-Suivi et mise en œuvre effective des procédures de gestion des ressources prévues dans le plan de performance 2019. -Renforcement du respect des procédures administratives et financières. -Mise en œuvre des mécanismes du contrôle des délais de traitement des dossiers.	Direction Générale de l'IRAD et de ses structures opérationnelles	2019	Tous les services	-Baisse probante des actes de corruption au sein de l'IRAD. -Rapidité et efficacité dans le traitement des dossiers.
4	Améliorer les conditions de travail	-Suivi du paiement effectif et régulier des salaires, primes et indemnités diverses prévues dans le Projet de Performance de l'exercice 2019. -Achat des EPI à Nkolbisson.	MIPROMALO (Yaoundé et les Centres de Bamenda et Garoua)	2019	-Directeur Général -Directeurs et assimilés -Les acteurs des Services administratifs et financiers	-Effectivité des avancements des employés (paritaires et ordinaires). -Primes et salaires régulièrement payés. -Personnel motivé.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Développer la résistance à la corruption	-Efficacité du statut du personnel adopté par le Conseil d'Administration. -Paiement régulier des salaires, primes et autres avantages. -Octroi d'une nouvelle prime d'ancienneté pour tout le personnel.	Direction Générale de l'IRAD et de ses structures opérationnelles	2019	Tous les Services	-Procédures de fonctionnement au sein de l'entreprise bien définies. -Juste rétribution du travail fait. -Augmentation des salaires.

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mise en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	MIPROMALO	Plusieurs personnels	//	-Manquement à l'éthique professionnelle -Absentéisme	-Avertissements - Blâmes -Mises à pied	2019
2		H.W.	Chauffeur de tractopelle	-Manquement à l'éthique professionnelle -Incompétence notoire	Rupture de contrat	2019
3	IRAD	Plusieurs personnels	//	Personnels soupçonnés de pratiques de corruption	Destitution des responsables corrompus de leur poste de responsabilité	2019
4					Déclenchement de procédures pénales, administratives et disciplinaires.	2019

Section 2 : LES MINISTÈRES EN CHARGE DU SECTEUR SOCIAL

Sont présentés dans cette rubrique les activités réalisées au cours de l'année 2019 par les Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS), de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), des Affaires Sociales (MINAS) et de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC). En 2019, les six Départements Ministériels ont fait parvenir leurs rapports respectifs à la CONAC, contre cinq en 2018.

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINSANTE

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Réduire les occasions de corruption dans le système de santé du Cameroun	Mise en place d'une plateforme numérique de suivi des dossiers de la solde et pensions via une notification par SMS aux usagers	DRH	2019	-DRH -Personnel formé	-Taux de rejet des dossiers diminué. -Mouvements des personnels en vue d'un suivi de proximité de leurs dossiers réduits. -Renseignement et Circulation fluide des dossiers améliorés. -Délais de traitement des dossiers réduits.
2		Mise en service d'une plateforme numérique de calcul des états de sommes dues, certificats administratifs et frais de relève des personnels	DRH	2019	-DRH -Personnel formé	-Charge de travail des collaborateurs diminuée. -Taux d'erreur de calcul réduit
3		Installation d'une boîte à suggestions	DRH	2019	-Tous les services -CMLCC	-02 dénonciations et 02 suggestions ont été collectées et transmises à la CMLCC. -Dissuasion des vellétés de corruption des personnels.
4		Application des mesures de transparence dans les hôpitaux : -port de badge ; -affichage des prix des actes et des médicaments ; -affichage du numéro vert de la CONAC, des contacts de la CMLCC et des Comités de lutte des hôpitaux comme voie de recours pour d'éventuelles dénonciations.	Services centraux	2019	-Tous les services -Tous les hôpitaux -CMLCC	- Dissuasion des vellétés de corruption des personnels. -Malades mieux informés de leurs droits et dénoncent certaines mauvaises pratiques.
5		Elaboration et transmission : -des projets de textes portant sur la réforme hospitalière ; -de la révision de la tarification de l'ensemble des actes médicaux et paramédicaux ainsi que les soins infirmiers.	Services centraux	2019	MINSANTE	-Meilleur fonctionnement des hôpitaux -Valorisation du personnel soignant
6		Conception : -d'un logiciel pour le partage équitable des quotes-parts basé sur la production de l'hôpital et des personnels soignants ; -d'un support de notation des personnels et de motivation appelé « outil indice ».	Services centraux	2019	MINSANTE -Projet PBF (Financement Basé sur la Performance)	-Meilleur suivi des recettes des hôpitaux. -Répartition juste et équitable des primes, motivations et quotes-parts. -Diminution des remous et revendications du personnel des hôpitaux.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Outiller les parties prenantes du secteur de la santé afin d'y favoriser des comportements probes	Descentes inopinées du Ministre de la Santé dans les hôpitaux	Région du Centre	2019	De nombreuses formations sanitaires de la Région du Centre	-Meilleure prise en charge des malades. -Meilleure organisation des services. -Meilleure gestion des collaborateurs. -Diminution des mouvements d'humeur du personnel.
2		Tenue de 08 réunions de sensibilisation à la LCC	Services centraux	2019	Sous-Direction de la Solde et des Pensions	-Moins de rétention de dossiers (avancements, reclassements, indemnités de non logement, pension retraite, etc.). -Personnel sensibilisé.
3		Tenue de réunions d'information du personnel	Les 10 Régions	2019	La plupart des hôpitaux de 1 ^{ère} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e catégories	Personnel sensibilisé
4		Affichage permanent et obligatoire de messages incitant les malades à exiger un reçu pour tout paiement	Les 10 Régions	2019	Hôpitaux et formations sanitaires	-Messages affichés de manière permanente. -Effet dissuasif de ces mesures pour le personnel mal intentionné. -Les malades mieux informés de leurs droits dénoncent certaines mauvaises pratiques.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Doter le secteur de la santé des moyens appropriés pour y accompagner la LCC	Renforcement du plateau technique par la dotation d'équipements et de matériels médicaux.	Yaoundé	2019	Plusieurs formations sanitaires du pays	-Conditions de travail améliorées dans les hôpitaux. -Amélioration de la qualité des soins. -Diminution du nombre de décès. -Meilleure prise en charge des patients.
2		-Redéploiement du personnel soignant. -Missions de vérification de la présence effective du personnel des formations sanitaires.	Yaoundé	2019	Toute l'étendue du territoire national (zones difficiles d'accès, etc.)	Meilleure couverture du territoire en personnel soignant.
3		Elaboration d'un guide de procédures pour la constitution des dossiers de carrière, de formation et de solde destiné aux usagers	Services centraux	2019	Tous les services	-Guide disponible. -Meilleure orientation du personnel pour la constitution des dossiers de carrière, de formation et de solde.
4		Transparence dans les modalités d'octroi des quotes-parts	Point focal : Direction de l'Organisation des Soins et de la Technologie Sanitaire.	2019	Hôpitaux de 1 ^{ère} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e catégories	-Travaux en cours. -Projets de textes transmis à la haute hiérarchie.
5		-Acquisition du mobilier de bureau et informatique. -Réhabilitation de certains bureaux.	Services centraux	2019	-La plupart des services centraux. -Les bureaux de la Direction des	-Conditions de travail améliorées (bureaux climatisés, environnement propre). -Qualité des services améliorée. -Rendement du travail du personnel

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
6					Ressources Humaines.	amélioré.
		Mise sur pied des commissions de suivi des recettes et de distribution des quotes-parts.	Hôpitaux	2019	Certains hôpitaux. Ces commissions n'existent pas dans tous les hôpitaux. La répartition des quotes-parts se fait grâce à un logiciel ou un masque de saisie dans la plupart des hôpitaux.	Récriminations du personnel au sujet de la répartition des quotes-parts en nette diminution.
		Sécurisation des recettes par l'enregistrement dans des quittanciers fournis par le Trésor Public et contrôlés par le Régisseur des recettes.	Certains hôpitaux	2019	Certaines catégories d'hôpitaux.	-Sécurisation des recettes.
8		Contrôle régulier de l'utilisation des recettes dans les hôpitaux.	Hôpitaux	2019	-Contrôles Financiers territorialement compétents. -Direction des Ressources Financières et du Patrimoine.	-Diminution de la pratique des doubles reçus de caisse.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Concevoir un système approprié de valorisation des acteurs positifs du secteur de la Santé	Attributions de distinctions honorifiques et de médailles d'intégrité	MINSANTE	2019	Toutes les structures de la Santé	-282 lettres de félicitations et primes, accordées
2		Identification du meilleur personnel	MINSANTE	2019	-Certaines Directions	-Distinctions honorifiques accordées (Grade de Commandeur, d'Officier, de Chevalier).
3		Attribution de lettres de félicitations et octroi de primes spéciales et de prix d'excellence	MINSANTE	2019	-Hôpitaux de 1 ^{ère} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e catégories	-Promotion de certains personnels à des postes de responsabilité. -Meilleurs personnels de l'année 2019 identifiés.

Axe stratégique SANCTIONS

• Région du Centre (Services Centraux/DRSP)

N°	Formations hospitalières	Mis en cause	Fonction/service	Nature de l'infraction	Sanctions
1	CSI de Toura et Borongo	Ets H.	Directeur des Ets H.	Détournement des fonds destinés à la construction des CSI de Toura et Borongo dans la Région du Nord.	Résiliation du contrat
2	Hôpital de District (HD) d'Ambam	Directeur	Directeur	Ingérence de l'épouse du Directeur dans la gestion financière et du personnel, base de tous les conflits au sein de la structure hospitalière.	Muté à l'Hôpital de District de Yoko

N°	Formations hospitalières	Mis en cause	Fonction/service	Nature de l'infraction	Sanctions
3	HD d'Eséka	Directeur	Directeur	-Absentéisme notoire. -Détournement des équipements de l'Hôpital. -Rétention abusive des subsides de certains personnels. -Ajout des bénéficiaires fictifs dans le partage des subsides PBF. -Reversements irréguliers des fonds de solidarité.	Non renseignée
4	CHU de Yaoundé	M. E.L.O.	Pédiatrie	Vente illicite de médicaments	-2 mois de suspension. -Redéploiement vers un autre service.
5		Mme E.M.			01 mois de suspension de primes.
6		Mmes M.T. et M.M.			-Demande d'explications. -Suspension des primes.
7		Mme K. épse D.	Médecine	Vente illicite de médicaments	-2 mois de suspension. -Redéploiement vers un autre service.
8		Mme M.J. d'A.	Médecine	Vente illicite de médicaments	-2 mois de suspension. -Redéploiement vers un autre service.
9		Mme M. M. épse S.		Vente illicite de médicaments	01 mois de suspension de primes.
10		Mme N.M.M.	Suite de couches	Vente illicite de médicaments	01 mois de suspension de primes.
11		M. M. J.	Anesthésie	Vente illicite de médicaments	01 mois de suspension de primes.
12		M. M. C.	Major/Anesthésie	Arnaque de 15 000 FCFA à un patient	01 mois de suspension de primes. -Demande d'explications. -Perte du poste de Major.
13		M. F.G.F.	Non renseignée	Arnaque de 15 000 FCFA à un patient	-Demande d'explications -Somme de restituer -Suspension des primes du mois de mai 2019.
14		Mme F. née N.I.	Chirurgie	Vente de médicaments	01 mois de suspension de primes
15	Mme M.	Ophtalmologie	Etablissement d'une facture de soins et perception des frais chez un assuré de la société GRUMCAM.	Avertissement	
16	M. A.T. F.	Chauffeur	-Utilisation abusive de l'ambulance de l'hôpital à des fins personnelles. -Absences répétées et injustifiées durant ses gardes.	-Demande d'explications -Suspension des primes d'un mois.	
17	Centre des Urgences de Yaoundé	M. M.	Comptable	-Mépris du corps médical et paramédical. -Suspend le paiement les QP sans raison valable.	Il a été remplacé à ses fonctions.
18	Fonds Régional pour la Promotion de la Santé du Centre	Dr A.	Administrateur	-Faute de gestion -Insubordination caractérisée	Limogé
19	HD d'Efoulan	Dr L. T. G.	Médecin Chirurgien	Praticien hospitalier sans foi ni loi	Remis à la disposition de la DRH

• Région du Littoral

N°	Formations hospitalières	Mis en cause	Fonction/service	Nature de l'infraction	Sanctions
1	HD Bonassama	Mme B.E.G.	Haut Standing	Dysfonctionnement et installation d'un climat délétère au Haut Standing	Mise en garde

2		M. W. A.	Morgue	Arnaque d'un usager	-Mise en garde verbale -Sommé de rembourser les 10 000 FCFA indûment perçus
3	HD Cité des Palmiers	Mme T. C.		Absence au poste de travail	Avertissement
4	HD de Nylon	Mme T. I.		-Mauvais accueil des malades -Négligence au poste	Perte de sa prime de performance pendant 02 mois
5		Mme M. J.		Absence de poste de travail	Perte de sa prime de performance pendant 01 mois
6		M. N. D.		Absence de poste de travail	Perte de 50% de sa prime de performance pendant 01 mois
7		Mme T. A.		Rançonnement d'une mère	-Perte de 50% de sa prime de performance pendant 02 mois -Perte de 25% de sa prime de performance d'un mois
8		M. D.J.		-Insubordination -Confusion de fonction	-Perte de 50% de sa prime de performance pendant 02 mois -Perte de 25% de sa prime de performance d'un mois
9		M. M. P.		-Insubordination -Confusion de fonction	Non renseignée
10		M. B.N.		Refus de collaborer	-Perte de 50% de sa prime de performance pendant 01 mois
11		CMA de Congo		Mme T.	Mauvais comportement du personnel soignant
12	Mme E.			Mauvais comportement du personnel soignant	03 mois de suspension de prime
13	Mme C. S.			Non-respect des consignes	03 mois de suspension de prime
14	Dr B.			Absences non justifiées aux gardes	03 mois de suspension de prime
15	Mme G. R.			Absences non justifiées aux gardes	03 mois de suspension de prime
16	CMA de Ndogpassi II	Mme T. C.		-Absences aux gardes. -Rapports de garde non faits. -Mauvaise prise en charge et pratique des soins infirmiers. -Agression verbale des patients. -Lourdeurs dans la prise en charge des urgences. -Mauvaise tenue des documents. -Refus de respecter le protocole de soins prescrit par le Médecin.	Avertissement verbal
17		Mme M.			Demande d'explications
18		Mme T.			
19		Mme N.			

• Région de l'Ouest

N°	Formation hospitalière	Mis en cause	Fonction/service	Nature de l'infraction	Sanctions
1	Centre Médico-Scolaire de la Région de l'Ouest	Mme Y. H. L.	Agent localement contractualisé/ Service de Chirurgie	-Mauvaises façons de servir - Insultes	-Avertissement -Mise en garde -Non renouvellement de contrat

Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINTSS

La quintessence des activités menées par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale au cours de l'année 2019s'articule autour des axes stratégiques de Prévention et d'Education.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Prévenir les actes de corruption dans tous les services du MINTSS.	Identification des facteurs propices aux pratiques de corruption dans les services du MINTSS.	MINTSS/YDE et les dix (10) Régions.	1 ^{er} 2 ^e et 3 ^e trimestre 2019.	Services centraux et déconcentrés du MINTSS.	Facteurs propices aux pratiques de corruption identifiés dans tous les services du MINTSS.	L'amélioration en cours des conditions de travail du personnel par le Ministre a permis de réduire considérablement les facteurs propices aux actes de corruption dans tous les services du MINTSS.
2	Vérifier l'effectivité de la gratuité du service public dans tous les services du MINTSS.	Enquêtes auprès des usagers des services du MINTSS sur la gratuité de certaines procédures (attribution des Médailles d'Honneur du Travail ; la saisine des Inspecteurs du Travail et les tentatives de conciliation etc.)	MINTSS/YDE et les Régions du Centre et du Littoral	3 ^e trimestre 2019	Services centraux et déconcentrés du MINTSS.	Facteurs propices aux pratiques de corruption identifiés dans tous les services du MINTSS.	L'ignorance des procédures par les usagers du MINTSS.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel de tous les services du MINTSS sur la LCC.	Organisation des campagnes de sensibilisation par les membres de la Cellule auprès de chaque service.	MINTSS/YDE et la Région du Centre.	1 ^{er} , 2 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2019	Services centraux et déconcentrés du MINTSS de la Région du Centre	Tous les services centraux et certains services déconcentrés du MINTSS de la Région du Centre sensibilisés	Le renforcement en permanence des capacités de tout le personnel du MINTSS en matière de LCC.
2	Mettre à la disposition de tous les services du MINTSS la liste des infractions assimilables à la corruption.	Distribution dans certains services de la liste des infractions assimilables à la corruption.	MINTSS/YDE et les Régions du Centre et du Littoral.	3 ^e trimestre 2019	Services Centraux et certaines Délégations Régionales et Départementales des Régions du Centre et du Littoral.	Liste des infractions assimilables à la corruption et appropriation de ladite liste par les services du MINTSS, effective et disponible..	Prise de conscience de la majorité du personnel du MINTSS.

Les trois autres axes stratégiques de l'outil PrECIS préconisé par la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption n'ont pas été mis en œuvre car aucun cas de dénonciation ou de pratique de corruption impliquant le personnel du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale n'a été enregistré au cours de la période de référence.

Sous-section 3. LES ACTIVITES DU MINPROFF

Pour le compte de l'exercice 2019, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille a tenu trente-cinq (35) sessions qui ont permis de réaliser des activités sur la base du modèle PRECIS, se déclinant suivant les cinq axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Evaluer le fonctionnement des Services	Missions de contrôle et d'inspection dans les services déconcentrés et Unités Techniques Spécialisées (UTS) du MINPROFF.	Région de l'Ouest	Du 25 février au 07 mars 2019	Tout le personnel de la Délégation Régionale de l'Ouest (DRPROFF).	-Délégation Régionale visitée. -Problèmes majeurs identifiés. -Solutions, suggestions et recommandations formulées.	-Mauvaise tenue des documents comptables. -Insuffisance des ressources. -Non consultation du DRPROFF dans le processus de promotion de ses collaborateurs à des postes de responsabilités.
					Tout le personnel de la : -DDPROFF Noun (Foumban) -DDPROFF Menoua (Dschang) -DAPROFF de Foubot -DDPROFF des Hauts-Plateaux (Baham) -DDPROFF du Haut-Nkam (Bafang) -DDPROFF du Ndé (Bangangté) -DDPROFF de la Mifi (Bafoussam) -DAPROFF de Bafoussam 1 ^{er} -DDPROFF des Bamboutos (Mbouda)	-Toutes les DDPROFF et DAPROFF de la Région visitées et coachées. -Problèmes majeurs inhérents au bon fonctionnement desdits services identifiés. -Renforcement des capacités des gestionnaires en matière d'éthique et de bonne gouvernance fortement recommandé.	-Absence ou insuffisance d'outil informatique. -Absence de DAPROFF dans plusieurs arrondissements de cette Région. -Connaissance approximative des trois programmes pilotés par le MINPROFF. -Connaissance approximative des attentes liées à la Feuille de route du MINPROFF.
					Tout le personnel des : -CPFF de Dschang -CPFF DE Foumban -CPFF de Koutaba -CPFF de Bafang -CPFF de Bangangté -CPFF de Bafoussam -CPFF de Mbouda	-Tous les CPFF de la Région de l'Ouest visités. -Problèmes majeurs limitant le fonctionnement de ces différentes UTS identifiés, assortis des recommandations concrètes. -Renforcement des capacités dans divers domaines suggéré. -Disposition des textes relatifs à la gestion, à l'organisation et au fonctionnement des CPFF par les Directeurs fortement recommandés.	-Insuffisance du matériel didactique et de formateurs. -Non maîtrise des règles de gestion des ressources. -Connaissance approximative des trois programmes pilotés par le MINPROFF. -Mauvaise tenue de certains documents comptables. -Taux de fréquentation trop bas (CPFF de Koutaba) dû à son éloignement de la ville. -Mauvaise collaboration avec les exécutifs communaux.

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						-Coaching des responsables sur les règles et les principes encadrant la gestion des ressources et celle des fonds propres générés par les CPFF effectué.	
2	Investiguer sur les motifs ayant conduit à l'abandon et à la non occupation du Bâtiment construit au profit du CPFF de Fifinda sur le Chapitre 43 du BIP 2014.	Mission de contrôle et d'investigation dans la DRPROFF/Sud.	FIFINDA (Département de l'Océan)	16 mai 2019	<p>-Tout le personnel du CPFF de Fifinda. -les Membres de la mission.</p> <p>-le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fifinda. -le Maire et l'Adjoint au Maire. -le DDPROFF de l'Océan. -le Délégué Départemental des Travaux Publics de l'Océan. -le Commissaire de Sécurité Publique de l'arrondissement de Fifinda. -Le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Fifinda.</p>	<p>-Séance de travail effective avec les autorités locales compétentes. -CPFF de Fifinda visité -Situation de la structure construite en 2014 par les « Ets Union Enterprise » de Bamenda et jusque-là inoccupée clarifiée. -Recommandations aux fins de sauver l'édifice en état de délabrement avancé, entre autres. -Recherche des clés du Bâtiment auprès des personnes qui les détiennent. -Clarification de la situation de la caution de garantie auprès des administrations compétentes proposée. -Recommandation à Mme le Directeur du CPFF de disposer des textes relatifs à la gestion d'un CPFF formulée. -Recommandation à la Commission de procéder sans délais, à la levée des réserves, à la pré-réception technique du Bâtiment et à la réception définitive des travaux, afin de permettre aux apprenants d'occuper le bâtiment, formulée.</p>	<p>-Bâtiment construit dans une zone marécageuse en état de dégradation avancée.</p> <p>-Non maîtrise des procédures par la commission de réception provisoire des travaux. -Ignorance des textes relatifs au Code des Marchés Publics par le DDPROFF/Océan, MO du Projet, établie. -Si la Caution de Garantie est perçue par des voies non autorisées, les responsables locaux des Finances, la Commission de Réception Provisoire et le Prestataire pourraient tous être engagés.</p>
3					<p>Tout le personnel de :</p> <p>-DRPROFF du Centre -DDPROFF du Mfoundi -DAPROFF de Yaoundé 1^{er} -DAPROFF de Yaoundé 2^e</p>	<p>-Services visités. -Problèmes majeurs limitant le fonctionnement de la structure identifiés. -Mise en place d'un Comité permettant de mener une réflexion approfondie sur le fonctionnement des</p>	<p>-Insuffisance des ressources.</p> <p>-Exiguïté des locaux.</p>

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						associations féminines vivement recommandée. -Suivi efficace de la gestion des fonds rotatifs également suggéré.	
	Evaluer le fonctionnement des services	Missions de contrôle et d'inspection des services dans la DRPROFF du Centre	DRPROFF/CE NTRE	Du 06 août au 24 septembre 2019	DAPROFF de Yaoundé 3 ^e	-Problèmes identifiés. -Saisine de la Direction des Affaires Générales (DAG) proposée.	-Problèmes d'insécurité -Equipements et Ressources humaines manquants -Matériel informatique et moyens de communication absents.
					DAPROFF de Yaoundé 4 ^e	-Révision du processus de recrutement et de rémunération des formateurs du Centre proposée. -Saisine de la DAG proposée.	-Exigüité de la structure. -Outil informatique manquant. -Ressources humaines insuffisantes. -Moyens de communication absents. -Difficultés à recouvrer les fonds rotatifs.
					DAPROFF de Yaoundé 5 ^e	-Structure visitée. -Problèmes majeurs identifiés.	Exigüité des locaux
					DAPROFF de Yaoundé 6 ^e		
					DAPROFF de Yaoundé 7 ^e	-Structure visitée. -Problèmes majeurs identifiés.	-DAPROFF logée dans les bâtiments du CPFF de Yaoundé 6. -Absence de bâtiment propre. -Problème d'insécurité -Moyens de communication absents. -Difficulté à recouvrer les fonds rotatifs.
					CPFF de Yaoundé 1 ^{er}	-Structure visitée. -Délocalisation de la structure fortement recommandée.	-Difficultés à recouvrer le fonds rotatif -Insécurité ambiante -Mauvaise collaboration avec l'exécutif communal -Exigüité des locaux -Infrastructure en état de délabrement avancé et obsolètes pour un CPFF
					CPFF de Yaoundé 2 ^e	-CPFF basés dans le Département du Mfoundi inspectés. -Manquements inhérents à la gestion des ressources dans certains CPFF identifiés.	Connaissances approximatives des règles et principes de gestion des ressources.
					CPFF de Yaoundé 3 ^e	-Coaching sur les règles et les principes encadrant	-Problèmes d'insécurité. -Infrastructures mal entretenues. -Gestion des ressources financières

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						la gestion des ressources humaines, matérielles, financières ainsi que celui sur la gestion des fonds propres générés par les PFF effectué.	approximative. -Ressources financières générées non sécurisées par un établissement bancaire.
					CPFF de Yaoundé 4 ^e	-Renforcement des capacités. -Facteurs limitant les rendements identifiés.	Difficultés à recouvrer les fonds rotatifs.
					CPFF de Yaoundé 5 ^e	-Problèmes de la structure identifiés. -Implication du Comptable-Matières et du Chef d'Unité des Affaires Administratives et Financières dans la gestion des ressources fortement recommandée.	-Absence d'un Comptable-Matières. -Mauvaise collaboration avec l'exécutif communal. -Gestion approximative des Ressources Humaines. -Sous-utilisation du potentiel infrastructurel du CPFF.
					CPFF de Yaoundé 6 ^e	-Structure visitée. -Sécurisation des locaux, des biens et du personnel par la construction d'une clôture fortement recommandée.	-Rendement et gestion très satisfaisants. -Centre non sécurisé.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel sur la gouvernance	Organisation d'un atelier sur les bonnes pratiques managériales dans les CPFF pour plus de performance et de suivi du canevas PrECIS.	Palais des Congrès de Yaoundé	13 avril 2019	-Directeurs de l'administration centrale et responsables des services déconcentrés. -Directeurs des UTS.	-Participants éduqués sur le fonctionnement des services et la mise en œuvre des IRR, de la GAR et du Budget Programme. -Recommandations formulées.	Rapports, images et fiches de présences disponibles.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer le cadre et les conditions de travail	Formation bilingue des responsables des services centraux	Centre Linguistique Pilote de Yaoundé	Janvier-décembre 2019	Services centraux	-Inscription de 23 responsables aux cours de formation bilingue, tous niveaux d'apprentissage confondus. -Niveaux de maîtrise des deux langues officielles améliorés.	-Liste des personnels inscrits disponible. -Décision relative à la prise en charge des frais de formation par le MINPROFF disponible.
		Renforcement des capacités de 10 responsables	Yaoundé	30 octobre-1 ^{er} novembre 2019	Services centraux	-10 responsables des services déconcentrés en charge des ressources	Liste des personnels retenus pour la formation disponible.

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		des services centraux à l'utilisation de l'Application « Program Budget Management Information System (PROBMIS) ».				budgétaires capacités. -Application PROBMIS mieux utilisée.	
		Renforcement des capacités des intervenants sociaux en matière de protection des droits de l'enfant	Bertoua Ngaoundéré Bafoussam	Du 15 au 18 avril 2019	Personnels des services déconcentrés	45 responsables des services déconcentrés outillés sur les techniques d'écoute et de prise en charge des victimes des violences	Listes des personnes formées disponibles
		Renforcement des capacités de l'offre de formation des apprenants dans les CPFF à travers à le suivi/évaluation des apprenants.	CPFF de Yaoundé IV	26 novembre 2019	-Personnels des services déconcentrés. (DDPROFF Mfoundi) - Chef de Service Régional de Promotion Economique. (DRPROFF Centre) -Chef de Service Régional en charge des Statistiques. (DRPROFF Centre) -07 Directeurs des CPFF Mfoundi. -07 Chefs d'unités d'appui pédagogique. -07 formateurs gestion des projets.	24 responsables sont dotés d'outils adéquats pour un meilleur suivi/évaluation des activités d'intermédiation d'emploi pour faire face aux défis que rencontrent les apprenants	Rapport d'activités et liste des personnes formées disponibles
		Formation en Master Genre et Développement de 02 personnels	UY1	Année académique 2018/2019	Personnels des services centraux	Formation diplômante en cours	Décisions de prise en charge des frais de formation par le MINPROFF disponible.
		Acquisition de 05 véhicules berlines pour les responsables des services centraux	Yaoundé	2019	Responsables des services centraux ayant rang de Directeur	-05 véhicules acquis, réceptionnés, disponibles et affectés aux responsables des services centraux. -Conditions de déplacements desdits responsables améliorées.	Procès-verbaux de réception et Note de Service d'affectation desdits véhicules disponibles.
		Acquisition de 08 motos	Yaoundé	2019	Services centraux et déconcentrés	-08 motos acquises, réceptionnées et affectées aux responsables des services déconcentrés. - Conditions de déplacement et de travail de certains responsables des Services déconcentrés améliorées.	-Procès-verbaux de réception des 08 motos disponibles. -Note de Service portant affectation des 08 motos, élaborée, signée et disponible.
		Acquisition du matériel informatique pour les services centraux et déconcentrés	Yaoundé	2019	Services centraux et déconcentrés	-Matériel informatique acquis et réceptionné. -Matériel informatique déchargé par les différents Chefs de structures. -Conditions de travail du Délégué et de son personnel améliorées.	-PV de réception disponible -Note de Service portant affectation dudit matériel élaborée et signée.
		Réhabilitation de la DRPROFF du Nord, des DDPROFF du Nyong et So'o, de la Sanaga	Garoua Mbalmayo Edéa Yabassi	2019	DRPROFF du Nord et DDPROFF du Nyong et So'o, de la Sanaga Maritime, du Nkam et de la Vallée du Ntem	-DRPROFF du Nord -DDPROFF Nyong et So'o, Sanaga Maritime, Nkam et de la Vallée du Ntem réhabilitées. -Marchés réceptionnés.	Procès-verbaux de réception des marchés élaborés et disponibles

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		Maritime, du Nkam et de la Vallée du Ntem				-Conditions de travail des Délégués et de leur personnel améliorées.	
		Equipement des CPFF d'Edéa 1 ^{er} , des communes de Mbanga, Kribi 1 ^{er} , Bipindi, Yaoundé 4 ^e , Yaoundé 6 ^e , Bamenda 1 ^{er} et Bourha	Edéa Mbanga Kribi Bipindi Biyem-Assi (Yaoundé) Nkolndongo (Yaoundé) Bamenda Bourha	2019	CPFF de : -Edéa -Mbanga -Kribi 1 ^{er} -Bipindi -Biyem-Assi (Yaoundé 6 ^{ème}) -Nkolndongo (Yaoundé 4 ^{ème}) -Bamenda -Bourha	-Equipement acquis, livrés et réceptionnés par les Mairies. -CPFF équipés. -Conditions de travail du personnel, des usagers et des apprenants améliorées.	-Procès-verbaux de réception des équipements élaborés et disponibles. -Fiches de rétrocession des équipements et du matériel aux CPFF par les Mairies élaborés et disponibles.
		Equipement de la DDPROFF du Mayo-Louti		2019	DDPROFF Mayo-Louti	-Equipement acquis, livrés et réceptionnés par le Délégué Départemental. -Marché réceptionné. -Conditions de travail du Délégué et de ses personnels améliorées.	Procès-verbal de réception des équipements élaboré et disponible.
		Construction du CPFF de la commune de Mvengue	Mvengue	2019	Commune de Mvengue	Travaux rendus au niveau du chaînage	Travaux en cours d'exécution
		Construction du CPFF de la commune d'Ekondo Titi	Ekondo Titi	2019	Commune d'Ekondo Titi	Travaux rendus au niveau de l'élévation des murs.	Travaux en cours d'exécution à cause des problèmes d'insécurité et de lenteurs dans le processus de contractualisation. Les travaux ont démarré avec beaucoup de retard.
		Construction du CPFF de la Commune de Soa.	Soa	2019	Commune de Soa	Travaux rendus au niveau des finitions (pose des portes, fenêtres et peinture).	Travaux en cours d'achèvement.
		Construction d'une clôture dans les CPFF des Communes de Fundong, Muyuka, Pette et Tokombéré.	Fundong Muyuka Pette Tokombéré	2019	CPFF de : -Fundong -Muyuka -Pette -Tokombéré	-Clôture construite, livrée et réceptionnée. -CPFF de Fundong, Muyuka, Pette et Tokombéré sécurisés.	Procès-verbaux de réception des travaux élaborés, signés et disponibles dans les Mairies de Fundong, Muyuka, Pette et Tokombéré.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Motiver les personnels à plus de performance et de probité.	Gratification et primes pour travaux spéciaux (PTS) attribués au personnel par le Ministre.	Services centraux	2019	Personnels des services centraux impliqués dans les différents travaux assujettis aux PTS.	-Décisions portant attribution des PTS signées.	-Etats de paiement et fiches de décharges disponibles.
		Nomination des personnels à des distinctions honorifiques.	Services centraux et déconcentrés	20 mai 2019	-06 personnels des services centraux -47 médailles d'Honneur du Travail décernés aux personnels des services	-04 médailles de Chevalier de l'Ordre de la Valeur. -01 médaille d'Officier de l'Ordre du Mérite Camerounais. -01 médaille de	RAS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
					centraux et déconcentrés.	Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais. -47 médailles d'Honneur du Travail en Vermeil, Argent et Or, décernées aux agents publics des services centraux et déconcentrés (tous niveaux et grades confondus).	

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
01	CPFF de Yaoundé 5 ^e	//	Directeur du CPFF de Yaoundé 5 ^e	-Mauvaise collaboration avec l'Exécutif communal. -Gestion approximative des ressources. -Sous-utilisation du potentiel infrastructurel du CPFF.	Relevé de ses fonctions	Septembre 2019	-Acte signé par le Ministre disponible. -Absence établie d'un Comptable-Matières pour assurer le gardiennage des biens publics et pour garantir la bonne tenue des activités de comptabilité-matières.

Sous-section 4. LES ACTIVITES DU MINAS

Au cours de l'année 2019, le MINAS a mené les activités suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Evaluer le fonctionnement en matière de gestion de ressources humaines, matérielles et financières sur les cinq dernières années (2015-2019) et élaborer des propositions d'amélioration de la gestion des biens publics	Mission de contrôle et d'évaluation de certaines structures déconcentrées, Institutions spécialisées, Unités Techniques Opérationnelles (UTO) et Œuvres Sociales Privées (OSP)	Région du Nord : -Garoua -Guider -Mayo-Oulo -Figuil -Pitoa	Du 25 mars au 08 avril 2019	DRAS-Nord : -DDAS Bénoué ; -DDAS Mayo Louti ; -UTO (Guider, Mayo Oulo, Figuil, Pitoa) ; -OSP (CSEE, CRDV, CENODA, CRESAS, ISDA, Centre de Réhabilitation Joséphine RODOLPHI de Djalingo).	21 structures de la Région du Nord contrôlées et évaluées.
2	Evaluer le fonctionnement en matière de gestion de ressources humaines, matérielles et financières sur les cinq dernières années (2015-2019) et élaborer des propositions pour un meilleur fonctionnement.	Mission de contrôle et d'évaluation de certaines structures déconcentrées, Institutions spécialisées, Unités Techniques Opérationnelles (UTO) et Œuvres Sociales Privées (OSP).	Région de l'Est : -Bertoua -Dimako	Du 20 avril au 06 mai 2019	DRAS-Est -DDAS Lom et Djerem -OSP : le foyer Bethléem de Belabo, foyer de l'Espérance de Dimako, Fondation Marie France de Bertoua, Ecole des Sourds-	18 structures de la Région de l'Est contrôlées et évaluées

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
					Muets « Ecole Saint Jean Baptiste et enfants à besoins spéciaux »	
3	Disposer de données fiables en prélude à l'élaboration d'une nouvelle IRR.	Collecte de données en vue de la mise en place d'un système de sécurisation des recettes dans les Institutions Publiques Spécialisées.	Région du Littoral (Douala)	08-12 octobre 2019	Institutions Spécialisées (Home ateliers et Centre d'Accueil et d'Observation de Bépanda).	Les données crédibles collectées en prélude au lancement de la nouvelle IRR.
4	Intensifier la LCC au sein des structures du MINDCAF.	Mission d'investigations relative aux dénonciations d'acte de corruption et de trafic d'enfants au Centre Social de Mfou.	Mfou Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre.	Du 16 au 18 octobre 2019	-Délégation Départementale de la Mefou et Afamba. -Centre Social de Mfou.	Rapport d'information et d'évaluation détaillé assorti de propositions concrètes est rédigé

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les performances et renforcer les capacités des intervenants sociaux et les responsables des structures publiques et privées d'encadrement des enfants en détresse.	Mission d'évaluation de la mise en œuvre des IRR.	Région de l'Extrême-Nord (Maroua)	Du 21 au 31 janvier 2019	DRAS-Extrême-Nord -DDAS Diamaré -Chef de Brigade -Chefs CESO et SASO -Promoteurs des OSP	Six des sept œuvres sociales privées ont été évaluées, les performances des OSP et des responsables des Services déconcentrés améliorées.
2	Capaciter les intervenants et acteurs sociaux en matière de gestion des biens publics.	Atelier de restitution des recommandations issues de la mission de collecte des informations sur la sécurisation des recettes dans les Institutions Spécialisées et renforcement des capacités de responsables sur la gestion des biens publics.	Région du Littoral (Douala)	Du 27 au 28 novembre 2019	DRAS-Littoral : -DDAS Wouri -Institutions Spécialisées (Directeurs des Homes Ateliers et CAO de Bépanda). -Chefs SASO et CESO -Promoteurs des œuvres sociales privées et associations d'encadrement des Personnes Socialement Vulnérables (PSV).	Les différents responsables ont été éduqués sur la mise en œuvre de l'arrêté N° 03/2003 fixant l'assiette et les modalités d'utilisation des recettes des institutions spécialisées du MINAS

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Finaliser les documents fixant les normes et standards de contrôle, de suivi et évaluation des institutions d'encadrement des PSV.	Atelier intersectoriel de validation	Yaoundé	23- 24 octobre 2019	-Représentants des Administrations : MINJEC, MINSANTE, MINPROFF, MINTP, MINHDI, MINDCAF -Services centraux et déconcentrés ; -Institutions Spécialisées ; -UTO ; -OSP ; -Associations d'encadrement des cibles du MINAS.	- Atelier intersectoriel de validation tenu -Projet de l'arrêté portant instructions relatives au respect des normes de fonctionnement, de suivi, d'évaluation et de contrôle des Institutions Spécialisées et des OSP d'encadrement des PSV assorti d'une annexe validé et soumis à l'appréciation de la hiérarchie.

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	DDAS Mayo Kani	D.S.	Agent décisionnaire	Absence irrégulière (Perception indue de salaire)	Arrêté Préfectoral n°021/AP/K45/SAAJP du 29 janvier 2019 constatant l'absence irrégulière de Monsieur D.S., Mle 673 211-L, Agent décisionnaire en service au Centre Social de Guidiguis.	Janvier 2019
2	Service de l'Action Sociale auprès des Pymées Baka d'Oveng	A.B.A.P.	Agent Contractuel d'Administration	Abandon de poste de travail	Décision Régionale N°018/D/L/SG/DAAJ du 03 février 2019 constatant l'abandon de poste de travail de Monsieur A.B.A.P.	Février 2019
3	Délégation Régionale des Affaires Sociales du Sud	E.N.C.L.	Agent décisionnaire	Absence irrégulière (Perception indue de salaire)	Lettre n°211/L/L/SG/DAAJ du 20 juin 2019 au sujet de la tenue de la 4 ^{ème} session du Conseil Régional de la Fonction Publique du Sud	1 ^{er} juillet 2019

Sous-section 5. LES ACTIVITES DU MINJEC

Les activités majeures menées par le MINJEC en 2019 sont présentées à travers les trois axes stratégiques suivants : Prévention, Education, et Sanctions.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir d'éventuels actes de corruption dans le processus d'inscription des jeunes au « Plan Triennal Spécial Jeunes »	-Descentes dans 08 Régions. -Publication et diffusion dans les réseaux sociaux des procédures d'inscription et enrôlement au PTS Jeunes. -Publication des communiqués sur la gratuité de l'inscription au PTS Jeunes et la possibilité d'inscription en ligne.	Yaoundé Toutes les Communes du Territoire national	2019	-CMLCC -Services centraux -Services déconcentrés -Bureaux national, régionaux, départementaux et communaux du CNJC	-De nombreux jeunes ont été informés des procédures d'inscription au PTS Jeunes. -Les informations nécessaires à l'inscription des jeunes sont disponibles sur le site web du MINJEC.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Permettre aux personnels de maîtriser les procédures de gestion de carrière.	Elaboration d'un guide de sensibilisation sur les procédures d'obtention et de prise en charge des actes de carrière.	-Communes - Départements -Régions	2019	-Délégations d'Arrondissements, Départementales et Régionales. -Centres Multifonctionnels de Promotion des jeunes des Arrondissements, des Départements, des Régions et de Références.	-Guide disponible. -Diffusion dudit Guide en 2020 sur l'ensemble des services énumérés.

Sous-section 6. LES ACTIVITES DU MINEPDED

Les activités menées par le MINEPDED en 2019 sont résumées à travers les quatre axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Consolider la probité des agents des services centraux et déconcentrés.	Sensibilisation et suivi de la mise en œuvre du code de conduite auprès de certaines structures du MINEPDED	Yaoundé	Mars-Juin 2019	-Sous-direction du Courrier, de l'Accueil et de la Liaison. -Sous-direction du Personnel, de la Solde et des Pensions.	Cadres et responsables impliqués.	Moins de lenteur dans le traitement des dossiers.
2	Renforcer le système de délivrance des manifestes de traçabilité.	-Lutte contre la déperdition dans la délivrance des manifestes de traçabilité et le recouvrement des recettes associées. -Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Initiative à Résultats Rapides (IRR) sur les irrégularités observées dans le processus en 2018.	Douala, Yaoundé et Garoua	Juin-Août 2019	-Direction des Normes et du Contrôle -Service du Courrier, de l'Accueil et de la Liaison -Délégations Régionales du Centre, Littoral, Nord.	Les participants adhèrent à la vision, sont sensibilisés et imprégnés des règles d'éthique et de probité morale.	Appréciation du niveau d'implémentation des recommandations de l'IRR2018 dans la chaîne de traitement du courrier, des actes relatifs à la carrière du personnel et à la prise en compte des effets pécuniaires induits à la solde.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer la qualité de service au sein du Département Ministériel.	Réduction des déperditions dans la délivrance des manifestes de traçabilité et le recouvrement des recettes associées.	Maroua Bertoua	De Septembre 2018 à Mai 2019	Délégations Régionales et Départementales	Réduction des déperditions de 81,25% dans la Région de l'Extrême-Nord et 88% Région de l'Est.	Elargissement de l'assiette des recettes issues de la délivrance des manifestes de traçabilité.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer l'accès à l'information des usagers pour les conditions de traitement des dossiers.	Communication aux usagers de la composition, des circuits et délais de traitement des dossiers.	Yaoundé	Toute l'année	-Direction des Normes et du Contrôle. -Direction de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles, Service du Courrier et de la Liaison.	Fiches d'informations disponibles pour les usagers.	Aux termes du processus, plusieurs usagers ont manifesté leur satisfaction.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Inciter les Contrôleurs et Inspecteurs environnementaux et tout le personnel impliqué dans le circuit de délivrance des manifestes de traçabilité à faire convenablement leur travail.	-Système de motivation (proposition d'une clé de répartition de la quote-part revenant au personnel ayant effectué le recouvrement). -Evaluation finale IRR.	National	Juillet 2019	Services centraux et services déconcentrés	Projet de système de motivation disponible.	Recherche des ressources financières pour l'implémentation du texte accordant des avantages aux Contrôleurs et Inspecteurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Section 3 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR CULTUREL

Figurent dans cette section les activités de LCC conduites en 2019 par le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) et du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises (MINPMEESA).

Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINPMEESA

Les activités du MINPMEESA sont résumées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Lutter efficacement contre la corruption lors des événements promotionnels.	Mise en place d'un pavillon anti-corruption dans les localités cibles lors du déroulement des JNES 2019.	Palais des Congrès Yaoundé	29-31 Octobre 2019	-IG -CMLCC -Points focaux régionaux de LCC	-Acteurs de la PME valorisés. -Observatoire sur le financement des PME mis en place	Réarmement moral des opérateurs du secteur face au fléau.
2		Célébration de la 5 ^e Journée Nationale de la Petite et Moyenne Entreprise (JNPME)	Palais des Congrès Yaoundé	11-13 décembre 2019			-Renforcement de l'esprit d'intégrité. -

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Vulgariser la SNLCC	Mise en œuvre des IRR au Centre des Formalités de Création d'Entreprises (CFCE).	CFCE de Bertoua	02-03 Juillet 2019	-IG -CMLCC -Cadres MINPMEESA	Le code éthique des CFCE est vulgarisé.
		Conduite d'une mission d'évaluation à mi-parcours desdites IRR au CFCE.	CFCE de Bertoua	03-04 Octobre 2019	-IG -CMLCC -Cadres MINPMEESA	- Paiement des frais illicites réduit. -Travail réorganisé. -Culture du travail en équipe réactivée. -Synergie entre les acteurs intervenants dans le processus de création d'entreprises renforcée. -Transparence dans l'information des usagers améliorée.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les conditions de travail des intervenants.	Renforcements des capacités techniques des intervenants.	- Yaoundé - Chefs-lieux des Régions	Chronogramme des différents événements	- IG - CMLCC - Points focaux régionaux de LCC	Transparence dans les prestations de services aux usagers.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Valoriser les prestations des meilleurs acteurs.	Attribution des distinctions honorifiques, des primes et récompenses.	- Yaoundé - Chefs-lieux des Régions	A l'occasion d'une cérémonie spéciale organisée à cet effet.	- IG - CMLCC - Points focaux régionaux de LCC	Serviabilité accrue et intégrité des acteurs renforcée.

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	Délégation Départementale MINPMEESA de l'Océan.	M. K. F. H.	//	Actes de corruption perpétrés par le mis en cause et dénoncés par des tiers.	- Affectation du mis en cause dans une localité éloignée de Kribi. - Avertissement écrit conformément aux prescriptions du Statut Général de la Fonction Publique.	Août 2019

Sous-section 2 : LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINAC

Les tableaux ci-dessous présentent les activités de LCC menées par le MINAC en 2019 et présentés selon les axes stratégiques suivants.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Assainissement de la gestion au sein du MINAC	Contrôle et audit dans les services déconcentrés du MINAC	Les 10 DR	Mars-septembre 2019	Toutes les DR	Gestion des finances au sein des structures ciblées assainies
2	Dialogue et sensibilisation	Disponibilité permanente des boîtes à suggestions	Services centraux et déconcentrés	Toute l'année	- Toutes les structures - Tous les usagers	Doléances des usagers prises en compte
		Réunions et dialogue permanent avec les artistes responsables des organismes de gestion collective des droits d'auteurs	Yaoundé	Toute l'année	IG DAJ OGC	Prévention des conflits liés aux droits d'auteur

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibilisation du personnel et des artistes quant au respect de la	Réunions de sensibilisation des artistes, hommes de culture et des DRAC sur la restructuration	MINAC	Toute l'année	DDPA Toutes les Directions	Meilleure maîtrise des enjeux

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	chose publique	du mouvement artistique et culturel			Techniques	
2	Renforcement des capacités des artistes à la maîtrise de leurs droits	Renforcement des capacités en matière de droit d'auteur durant la Rentrée Culturelle et Artistique Nationale 2019	Yaoundé Douala	Septembre 2019	DRAC et Artistes	Meilleure maîtrise de leurs droits en tant qu'artistes

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amélioration des conditions de vie et de travail des personnels	Equipement de certains bureaux des services centraux en matériel de réseau et de maintenance	MINAC	Toute l'année	DAG	Amélioration du travail du personnel
		Fonctionnement effectif des Conseils de Direction des services rattachés : -Archives Nationales -Ensemble National -Musée National	Yaoundé	Toute l'année	-Archives Nationales -Ensemble National -Musée National	
		Lancement des travaux de construction des Maisons de la Culture de	Mora, Baham, Kumbo et Yabassi	Avril-septembre 2019	Mora, Baham, Kumbo et Yabassi	En raison de l'insécurité au Nord-Ouest, le chantier de Kumbo est ajourné
		Poursuite de la construction des Délégations Régionales de l'Adamaoua et du Sud-Ouest	Ngaoundéré Buéa	Avril-septembre 2019	Délégations Régionales de l'Adamaoua et du Sud-Ouest	Travaux en cours

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Distinctions, motivations économiques et administratives des personnels et hommes de culture	Subventions et aides accordées à 66 promoteurs culturels, à 556 projets de création, de promotion et de diffusion des œuvres culturelles, à 22 artistes malades et à 20 familles d'artistes et de culture décédés	MINAC	Toute l'année	DAG SAT-CAL Intéressés Artistes	Emulation et stimulation des personnels et acteurs du secteur
		Distinctions honorifiques aux artistes, hommes de culture et personnels du MINAC	MINAC	septembre 2019	CT2 et DLL	
		Prix accordés aux 25 lauréats de Concours Littéraire National Jeunes Auteurs	MINAC	septembre 2019	Jeunes écrivains DLL DAG	
		Prix du Livre Orange en Afrique accordé à l'écrivaine JAMAL	MINAC	Juillet 2019	DLL	

Titre IV

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES

Les Entreprises publiques et parapubliques ayant participé à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées au Cameroun en 2019 comprennent les Etablissements Publics (Chapitre 1) et les sociétés publiques et parapubliques (Chapitre 2).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Certains Etablissements publics sont des Institutions de contrôle et leurs activités sont présentées au Titre I du présent Rapport. Depuis 2017, ces Etablissements Publics sont régis par la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics. L'article 2 de cette loi distingue : les Etablissements Publics à caractère administratif, les Etablissements Publics à caractère social, les Etablissements Publics à caractère hospitalier, les Etablissements Publics à caractère culturel, les Etablissements Publics à caractère scientifique, les Etablissements Publics à caractère technique, les Etablissements Publics à caractère professionnel, les Etablissements Publics à caractère économique et financier, les Etablissements Publics à caractère spécial.

Dans le présent Rapport, il s'agira des Etablissements publics à caractère scientifique (Section 1) et les Etablissements publics à caractère hospitalier (section 2) et les Etablissements Publics à caractère administratif (section 3). Les autres n'ayant pas fait parvenir à la CONAC leurs activités.

Section 1. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE

Il s'agit des Universités d'Etat (sous-section 1), des Universités privées (sous-section 2), des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (sous-section 3) et de l'Institut National de la Statistique (sous-section 4).

Sous-section 1 : LES UNIVERSITES D'ETAT

Cinq Universités d'Etat ont participé à la lutte contre la corruption en 2019. Il s'agit des Universités de Dschang, de Maroua, de Ngaoundéré, de Yaoundé I et de Yaoundé II-SOA.

I. L'UNIVERSITE DE DSCHANG (UDs)

Les activités de lutte contre la corruption de l'Université de Dschang se résument autour des axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Éliminer les opportunités de corruption en faisant la promotion de l'Ethique en milieu universitaire.	Conception et conduite d'une émission sur le thème « le temps de l'Ethique ».	Radio Campus	Année 2019 : - tous les lundis 16h-17h ; - rediffusion jeudi 10h-11h et dimanche 14h-15h.	Toute la communauté universitaire	Les concepts de corruption, de fraude, de détournement de biens publics expliqués aux Etudiants à la lumière de la législation camerounaise.
2		Distribution des copies d'un message de sensibilisation à la LCC.	Amphi 1000	Cérémonie de fin d'année académique 2019	Toute la communauté universitaire	Les Etudiants familiarisés avec les infractions assimilables à la corruption selon la CONAC.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Changer les mentalités, les habitudes et les attitudes des Etudiants face à la corruption.	Rencontres de sensibilisation sur le thème : « Les méfaits de la corruption et de la fraude aux examens ».	Salles de classe	Le 15 et le 24 octobre 2019	Etudiants Niveau 1 Licence de toutes les Facultés du campus de Dschang	Distribution à un grand nombre d'Etudiants du message : « Non à la corruption et aux fraudes à l'UDs ».
2	Inculquer aux Etudiants des réflexes de sécurité	Communication du numéro vert de la CONAC 1517, du Commissariat, de la CLCC, de l'emplacement des boîtes à suggestions et des stratégies de dénonciation.	Le campus universitaire de l'UDs	Le 15 et le 24 octobre 2019	Etudiants Niveau 1 Licence de toutes les facultés du campus de Dschang	Les Etudiants bien éduqués sur les voies de recours lorsqu'on est victime ou témoin d'actes de corruption à l'Université.

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions
1	FASA Antenne d'Ebolowa	Non renseignée	Chef du Bureau des Recettes	Dysfonctionnement financier du restaurant	Remplacement du mis en cause

II. L'UNIVERSITE DE MAROUA (UMa)

En 2019, les activités de lutte contre la corruption de l'Université de Maroua se résument autour des axes stratégiques ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Appliquer le code d'éthique et de déontologie de l'UMa à la communauté universitaire	Adoption du code d'éthique et de déontologie et affichage dans les amphithéâtres de l'UMa	Différents campus de l'UMa	Journées portes ouvertes de novembre 2019	Toutes les structures de l'UMa	La transparence et le strict respect du Code électoral ont été respectés	Difficultés à atteindre toute la communauté universitaire en raison de la dispersion des campus des diverses villes de la Région
2	Publier de manière systématique le budget de fonctionnement de l'UMa	Distribution du Manuel du Budget dans toutes les structures de l'UMa	Tous les Etablissements de l'UMa	Mars-décembre 2019	Toutes les structures de l'UMa	Le budget de fonctionnement des Etablissements de l'UMa publié	RAS
3	Assainir l'accès aux soins et aux médicaments au CMS	Eradication des ventes illicites de médicaments par les agents du CMS	CMS	Janvier-décembre 2019	-CMS -Communauté universitaire de l'UMa	Discipline renforcée	RAS
4	Encourager la communauté universitaire et les usagers de l'UMa à dénoncer les actes de corruption dont ils sont victimes ou témoins	Mise sur pied d'un Centre d'écoute logé au CMS et chargé de recueillir et d'enregistrer toutes les formes de plaintes et de dénonciation éventuelles des actes de corruption	CMS	Tout au long de l'année	Tous les services de l'UMa	01 dénonciation relative au phénomène d'arnaque par le biais de faux reçus de paiement des frais de préinscription a été enregistrée	Les gens n'ont pas la culture de la dénonciation. Ils ont peur de possibles représailles dues à la non protection des dénonciateurs

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eduquer les usagers sur le circuit du malade et du médicament au Centre Médico-social de l'UMa	Campagne de sensibilisation de la communauté universitaire sur les IST et les dangers de l'automédication	Les campus universitaires de l'UMa	De janvier à mars 2019	Tous les services de l'UMa	Aucune plainte n'a été enregistrée relativement à ce type de fléau	Le CMS est de plus en plus fréquenté par les membres de la communauté universitaire
2	Promouvoir l'éthique au sein de la communauté universitaire	Revitalisation des Clubs éthiques de tous les Etablissements de l'UMa, et diffusion à la radio campus de causeries éducatives sur les questions de LCC	Tous les campus de l'UMa	Novembre 2019	Tous les Etablissements de l'UMa	-Fonctionnement des clubs d'éthique normalisé -aucun cas de viol enregistré -61 cas de fraude aux examens	Difficultés à évaluer normalement les activités des clubs éthiques en raison de la dispersion des campus dans les villes de la Région

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions de travail des Enseignants et personnel administratif de l'UMa	-Distribution des matériels didactiques aux Enseignants -Décongestion des postes de travail -Distribution du carburant aux responsables	Les différents Etablissements de l'UMa	Octobre 2019	Tous les Etablissements et services centraux	-50% de matériels didactiques disponibles -Carburant distribué	L'UMa ne dispose pas encore d'assez de locaux pour loger la totalité des Enseignants et du personnel administratif
2	Veiller au respect strict des profils de carrière des Enseignants et personnels administratifs	Accélération du processus de prise en charge et du traitement des dossiers selon l'ordre d'arrivée	Tous les Etablissements et Services centraux	Janvier-décembre 2019	Direction des Affaires Académique et de la Coopération	Le respect des profils de carrière est une réalité à l'UMa	Aucune plainte enregistrée

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Généraliser et répartir équitablement les primes et avantages au personnel	Identification et publication d'une grille de primes de rendement et autres à l'intention des agents intègres	UMa	Octobre 2018-juillet 2019	Tous les Etablissements et les structures de l'UMa	-36 Enseignants ont bénéficié d'une subvention de 120 000 FCFA chacun pour avoir soutenu leurs thèses -07 meilleurs Enseignants ont été félicités publiquement et primés par le Recteur lors de la cérémonie de présentation des vœux	Saine émulation au sein du corps enseignant de l'UMa

2	Assurer une large diffusion des informations liées aux ressources, opportunités et services offerts par l'Etat dans le secteur de l'Enseignement Supérieur	-Information de la communauté universitaire et sensibilisation ciblée à travers UMA News, Radio Campus -Affichage des messages anti-corruption dans les services centraux, les établissements et antennes de l'UMa	Tous les établissements de l'UMa	Octobre 2018 – juillet 2019		09 Enseignants ont obtenu des appuis financiers à la recherche, accordés par le Recteur de l'UMa, pour un montant de 7 900 000 FCFA	Les informations sur certaines opportunités de bourses parviennent souvent avec beaucoup de retard
---	--	---	----------------------------------	-----------------------------	--	---	--

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Assainir tout comportement contraire à l'éthique au sein de l'UMa	Eradication de toutes les formes de fraudes et de tricherie aux examens	Les campus de l'UMa	Les périodes d'évaluation	Tous les Etablissements de l'UMa	Blâmes, suppression de toute aide universitaire et suspension à tous les examens de l'année académique 2018/2019 donnés à 61 Etudiants pour actes de fraudes et de tricherie	RAS

III. L'UNIVERSITE DE NGAOUNDERE (UNg)

Les activités l'Antenne Locale de lutte contre la corruption de l'Université de Ngaoundéré, lancées en janvier 2019, sont synthétisées autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Mettre en place des actions visant à prévenir voire à éradiquer la corruption et à promouvoir les comportements éthiques au sein de l'Université de Ngaoundéré	Participation au séminaire de formation des membres de l'Antenne	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé	Les 20 et 21 Juin 2019	Antenne locale de LCC	Participation au séminaire de formation de deux membres de l'antenne au séminaire atelier sur le thème «La bonne gouvernance, conduite du changement et mécanisme de collecte de l'information sur la corruption »	Acquisition des connaissances sur la bonne gouvernance, sur les outils de LCC et sur les mécanismes de collecte des informations sur la corruption -Formation très enrichissante -Les membres de l'Antenne sollicitent l'organisation de tels séminaires au moins une fois par semestre
		-Recensement et saisine des IPES	Institutions sous tutelle de l'Université	Toute l'année académique	Toute la communauté universitaire de l'UN	IPES recensés et responsables saisis.	Attente de réaction des IPES
2	Disposer d'un plan d'action pour l'année académique 2018 / 2019	Elaboration d'un plan d'actions axé sur les priorités	UN	Début de l'année académique	Toute la communauté universitaire	Elaboration d'un plan d'actions axé sur les priorités	Elaboration d'un plan d'actions axé sur les priorités

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Communiquer et sensibiliser toute la communauté universitaire sur la LCC et la promotion de l'éthique	-Sensibilisation en masse -Eveil des consciences - Développement du sens de responsabilité	Carrefour INSAI au sein du campus	En période d'examens	Toute la communauté universitaire de l'UN	Confection et affichage de deux banderoles en français et en anglais avec le message suivant : « Tous ensemble disons non à la corruption et promouvons l'éthique à l'Université de Ngaoundéré	- La communauté universitaire du Campus de Dang a pris conscience de l'intérêt de lutter contre la corruption et promouvoir l'éthique
			Guérite de l'Université et carrefour INSAI	Décembre 2019		Confection de quatre banderoles en français et en anglais dans le cadre de la journée internationale de la lutte contre la corruption	
						Organisation de causeries éducatives avec les différentes composantes de la communauté universitaire	
						Informier régulièrement la communauté universitaire sur les sanctions encourues en cas d'actes de corruption	
Conception des tracts d'information sur l'antenne et les affiches, sur les babillards de tous les établissements facultaires, les grandes écoles et les services centraux de l'Université de Ngaoundéré							

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Faire des formations et des séminaires	Elaboration d'un plan d'actions axé sur les priorités	UN	Au cours de l'année académique	Toute la communauté universitaire	Une formation très enrichissante	RAS
2	Disposer d'un budget suffisant pour le fonctionnement de l'antenne	Participation de deux membres de l'antenne au séminaire portant sur « la bonne gouvernance, conduite du changement et mécanisme de collecte d'information sur la corruption » à l'ENSP YDE I	UN		Toute la communauté universitaire	Pas d'augmentation du budget	RAS

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Observations
1	UN	M. B. M.	Agent contractuel d'administration	-Usurpation de titre -Escroquerie d'une somme de 252.000 FCFA à un groupe de 72 Etudiants	Procédure disciplinaire déclenchée	RAS

IV. L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I (UYI)

En 2019, les activités de lutte contre la corruption de l'Université de Yaoundé I tournent des axes stratégiques ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amener tous les acteurs à s'arrimer à l'éthique de la Gouvernance Universitaire (GU)	Mise en place des CLCC au sein des Instituts Privés de l'Enseignement Supérieur	IPES sous tutelle de l'UYI	2019	Tous les IPES sous tutelle de l'UYI	Les CLCC créées et fonctionnelles au sein des IPES

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Changer les mentalités les habitudes et les attitudes des membres de l'Antenne Locale et du personnel	Descentes sur le terrain	UYI	2019	-FALSH -CLCC	Certains personnels rappelés à l'ordre pour plus d'abnégation au travail
2		Intervention dans les différents services	UYI		-UYI -Tous les services	Personnels sensibilisés à plus de ponctualité et d'assiduité au travail

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Assainir les espaces commerciaux au sein de l'UYI	Organisation d'une vaste opération de déguerpissement des commerçants illégalement installés au sein du Campus pour lutter contre la vente d'alcool, l'insalubrité et l'arnaque des Etudiants	UYI	2019	-UYI -Antenne Locale de LCC -Rectorat	L'entrée de la Cité Universitaire, l'entrée principale du Château, le polygone de la Faculté des Sciences et l'Amphi 300 entièrement libérés
2	Assainir le fichier solde	Recensement tous les agents temporaires	UYI	Du 09 au 15 avril 2019	Services centraux et tous les Etablissements de l'UYI	<ul style="list-style-type: none"> - 02 contrats de travail à la FS suspendus - Contrats des agents n'ayant pas pris service après leur recrutement résiliés - Personnels temporaires en surnombre dans les services en manque redéployés -Lettres de rappel à l'ordre aux personnels absents au moment du passage de la mission produites - Salaires en fonction du diplôme et des tâches effectuées uniformisés -Réglementation en vigueur en matière d'utilisation des personnels d'astreinte par les Directeurs de l'ENAS et de L'ENSET respectée - Personnel de l'UYI réaffecté à la scolarité de la FMSB -Quota de recrutement des temporaires à chaque Etablissement en début d'exercice arrêté par le Recteur
3	Rétablir certains personnels dans leurs droits	Uniformisation des salaires en fonction du diplôme et des tâches effectuées	UYI	Du 09 au 15 avril 2019	ENS	Mme T.C., Technicienne de surface, rétablie dans ses droits

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	FMSB	Pr N.T.	Maître de Conférences	Manquement à l'éthique auprès de la revue « Panafrican Medical Journal », portant ainsi atteinte non seulement à l'honorabilité de son Collègue, le Pr.M.K., mais aussi à l'image de marque de l'UYI	-Rappel à l'ordre de la hiérarchie au Pr. N.T sommé de saisir l'éditeur de la revue pour retirer ses propos	Septembre 2019
2	FALSH	Y.K.	Délégué Niveau II, Département de Français	Extorsion de fonds à ses camarades pour l'activation de leurs matricules et l'impression des fiches académiques	Traduction devant le Conseil de Discipline de la FALSH	
3	FALSH	M.F.	Doctorant Département de Géographie	Extorsion avérée de la somme de 3 000 FCFA aux Etudiants qu'il encadre pour leur faire passer un contrôle continu de rattrapage	Traduction devant le conseil de discipline de la FALSH	
4	FALSH	A.O.	Conseiller d'Orientation, Chef de la Division du Budget et des Affaires Financières	-Manquement professionnel grave -Insubordination -Comportement agressif mettant en cause l'éthique et la déontologie professionnelle, et portant atteinte à la moralité publique	Suspension de ses fonctions à titre conservatoire pour une durée de 3 mois	Conseil de discipline du 18 mars 2020
5	FALSH	E.E.C.J.	Contractuel d'Administration	- Corruption - Arnaque - Malversations académiques - Trafic de notes	Exclusion de l'UYI	Conseil de discipline du 18 mars 2020
6	FALSH	K.K.G.W.	Contractuel d'Administration	-Corruption -Arnaque -Malversations académiques -Trafic de notes -Harcèlement sexuel	Exclusion de l'UYI	Conseil de discipline du 18 mars 2020
7	FALSH	A.A.M.Y.	Agent temporaire	-Corruption -Arnaque -Malversations académiques -Trafic de notes -Harcèlement sexuel	Résiliation de son contrat de travail	Conseil de discipline du 18 mars 2020
8	ENS	Mme A.M.	Agent temporaire	Faux et usage de faux (faux Diplôme) ayant entraîné une perception indue de salaire	-Alignement sur les salaires des agents du niveau CEPE -Emission d'ordre de recettes à ses dépens pour recouvrer les fonds trop perçus	Non renseignée
9	ENS	Mme M.J.F.	Agent temporaire	Faux et usage de faux (faux Diplôme) ayant entraîné une perception indue de salaire	-Alignement sur les salaires des agents du niveau CEPE -Emission d'ordre de recettes à ses dépens pour recouvrer les fonds trop perçus	Non renseignée

V. L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA (UYII)

L'Antenne de la Cellule Centrale de LCC et de Promotion de l'Ethique de l'UYII a mené au cours de l'année 2019, une intense activité dont la quintessence est transcrite dans le présent rapport suivant les axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir le monnayage dans l'Etablissement et le retrait des documents académiques et financiers	Organisation d'une campagne de sensibilisation à l'intention des personnels en poste dans les services sensibles et à fort potentiel de corruption : -distribution de prospectus sur la gratuité du service public et sur l'unicité de la caisse dans chaque Etablissement -Affichage des prospectus dans tout les Campus et sites de réseaux sociaux	UYII	2019 pendant la période des préinscriptions	-Service de la Scolarité -Services financiers -Services des diplômes -Cellules informatiques	-Quelques cas de faux reçus bancaires des droits universitaires ont été dépistés -Les nouveaux Etudiants sont informés de leurs droits
2	Prévenir les cas de détournements des fonds et autres malversations financières	Travail conjoint des autorités de l'UYII avec les différents Etablissements bancaires où sont domiciliés les comptes des établissements	UYII	Non renseignée	UYII Ets bancaires	Lettre N°2019/561/UYII/VREPDTIC/At. Cab. VREPDTIC/Mb du 05 juillet 2019 à M. le D.G. de Express Exchange au sujet de la mise à disposition de la liste de paiement des droits universitaires à la FSJP

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Outiller les membres des Cellules locales dans les techniques de collecte et d'exploitations des données dans le cadre de la LCC d'une part, de les informer sur l'importance de la LCC ainsi que des dispositions prévues par le Code pénal en cas de corruption	Organisation d'un séminaire de formation sur le thème : « Bonne gouvernance, conduite du changement et mécanismes de collecte de l'information sur la corruption. »	ENSP/UYII	20 et 21 juillet 2019	-Antenne locale de LCC/UYII - CCLCPEES/MI NESUP -CONAC	Les membres se sont appropriés les outils et mécanismes légaux de LCC et peuvent désormais mieux se déployer sur le terrain	L'Antenne locale de LCC/UYII souhaiterait être appuyée par la Cellule Centrale aux points focaux locaux dans la retransmission de ces outils

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Intéresser la communauté universitaire à la LCC	Désignation par des actes administratifs des Chefs de chaque structure des points focaux de LCC dans les différents Etablissements, Ecoles et au niveau central de l'UYII	UYII	Mars-avril 2019	-FSJP -FSEG -IRIC -ESSTIC -DAAC -DCOU -DIPD -DAAF -SG	Les points focaux ont été effectivement nommés	Ces derniers devraient être des relais de l'Antenne locale à leurs niveaux respectifs

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	FSJP	T. Y. M.	Maître de Conférences/ Vice-Doyen chargé de la	Violations graves et répétées de l'éthique et des usages universitaires par la	Suspendu de ses fonctions	19 juin 2019	Cf. Décision N°19/281/UYII/CAB/R du 19 juin 2019

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
			programmation et du suivi académique	modification et l'émission des Procès-verbaux des examens en dehors des jurys, la délivrance subséquente des Relevés de Notes et Attestations de Réussite	pour une durée de 03 mois		portant suspension de fonctions d'un Vice-Doyen à la FSJP

Sous-section 2 : LES UNIVERSITES PRIVEES

Deux Universités privées ont participé à la lutte contre la corruption en 2019 : l'UPAC et l'UDM.

I. L'UNIVERSITE PROTESTANTE D'AFRIQUE CENTRALE (UPAC)

Au cours de l'année 2019, l'UPAC a déployé ses activités autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Informier, sensibiliser toute la communauté universitaire à lutter contre toutes les formes de déviances parmi lesquelles la LCC	Mise sur pied d'un Club Ethique	UPAC	2019	Toute la communauté universitaire	Création d'un cadre idéal d'apprentissage pour former les hommes et les femmes intègres	Le Club Ethique est placé sous la coordination générale du Secrétaire Général de l'UPAC

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Promouvoir l'éthique et assurer le maintien de l'ordre au sein de l'UPAC et des espaces pédagogiques annexes	Distribution d'un Code Ethique (livret)	UPAC	2019	Toute la communauté universitaire	La communauté universitaire est sensibilisée en début de chaque année
2	Renforcement des capacités de l'UPAC pour la promotion de l'Education à l'intégrité de ses Etudiants	Accord de partenariat avec la CONAC : prises de parole et distributions de flyers par la CONAC lors des activités académiques d'envergure	UPAC	2019	Toute la communauté universitaire	La communauté estudiantine sensibilisée sur l'importance de la LCC à tous les niveaux

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	Eviter la tricherie pendant les examens	Chaque Faculté fait appel à des surveillants externes pour éviter la familiarité que les Etudiants peuvent avoir avec leurs Enseignants	UPAC	2019	Toutes les Facultés	Surveillants externes mis à contribution	Cette politique vise à limiter les tentatives de corruption ou de favoritisme dans le processus d'évaluation des enseignements dans le cadre du système LMD

II. L'UNIVERSITE DES MONTAGNES (UdM)

Dans le cadre de ses activités, le Comité d'Ethique et de l'Assurance Qualité de l'UdM a produit son rapport d'activités de LCC en 2019 selon la méthode PRECIS ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Promouvoir la transparence dans son système managérial et prévenir toute velléité de corruption et de développement des mauvaises pratiques au sein de l'Administration	-Institution de la collégialité dans le processus de prise de décisions -Création d'un comité d'Ethique et d'Assurance Qualité	UdM	2019	Tous les services Toutes les facultés	Prises de décisions en collégialité
2		Encouragement des concertations et expressions libres des personnels et Etudiants	UdM	2019		Autocritique régulière aux dénonciations sur les comportements déviants
3	Sensibilisation sur l'appropriation des indicateurs de performance individuelle et renforcement de la déontologie professionnelle	Mise en œuvre de la démarche de l'audit interne suivant les référentiels ISO 9001 pour l'amélioration des processus managériaux	UdM	Mai 2019	L'équipe managériale	Collecte des données sur les dysfonctionnements susceptibles de favoriser la corruption et les mauvaises pratiques

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser les parties prenantes sur la nécessité de promouvoir les valeurs éthiques et la culture de la performance au travail	Organisation de deux sessions de formation sur la promotion de l'éthique	UdM	14 juin 2019	Directoire de l'Institution	Charte d'engagement à respecter et à promouvoir les principes d'éthiques à l'UdM signée par tous les dirigeants
			UdM	02 août 2019	L'ensemble du personnel enseignant et d'appui	Communauté universitaire édifée sur la promotion des valeurs éthiques et la culture de la performance au travail
				03 et 04 octobre 2019	IGS/MINESUP Ensemble du personnel administratif et enseignant	-Séminaire organisé - Personnel formé
3	Renforcement des capacités des membres du Comité d'Ethique et d'Assurance Qualité	Participation au Séminaire sur la Gouvernance Universitaire et la Démarche Qualité organisé par l'Association des Universités d'Afrique (AUA)	IUT de Douala	Du 14 au 17 mai 2019	Tous les membres du Comité d'Ethique et d'Assurance Qualité	Capacités des membres renforcées
		Participation à l'atelier organisé par la CCLCPEES/MINESUP en collaboration avec la CONAC sur le thème «Bonne gouvernance, conduite du changement et mécanismes de collecte de l'information sur la corruption	Salle des Actes de l'ENSP/UYI	20 et 21 juin 2019		

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Assurer et promouvoir la culture démocratique et la transparence dans le processus de prise de décisions	Renouvellement de la classe dirigeante	UdM	Août 2019	Conseil d'Orientation	Classe dirigeante renouvelée
2		Mise en place des différentes instances de prises de décisions				Mise sur pieds des Conseils : -d'Université -d'Administration -de Faculté -de Discipline

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	Reconnaissance de l'UdM par l'Etat	UdM reconnue comme Université de plein régime	MINESUP	2019	MINESUP UdM	Engagement à plus d'ardeur au travail et plus grande implication dans la LCC et la promotion de l'Éthique

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	Non renseignée	Non renseignée	Enseignant	Tentative de corruption des collègues membres des jurys afin que ces derniers favorisent certains Etudiants pendant les soutenances de thèses	Blâme	Conseil de Discipline du 03 décembre 2019
2	Non renseignée	Non renseignée	Enseignant			
3	Bureau de la Mutuelle des Etudiants	Non renseignée	Etudiants membres du Bureau	Détournement de fonds de la Mutuelle	Suspendus pour une année académique	Décembre 2019

Sous-section 3 : LES INSTITUTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (IPES)

Deux Instituts d'Enseignement Supérieur ont participé en 2019 à la lutte contre la corruption. Il s'agit de l'Institut Supérieur de Technologie Médicale (ISTM) et L'Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion des Entreprises (SUP de CO).

I. L'INSTITUT SUPERIEUR DE TECHNOLOGIE MEDICALE (ISTM)

Les activités de l'ISTM se résument autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Prévenir et lutter contre la corruption	Conception et adoption d'une devise incitative : « Justice-Amour-Efficience »	ISTM	2019	Toute la communauté de l'Institut	Devise conçue, adoptée et diffusée rappelant la valeur de l'intégrité au sein de l'Institut	L'ISTM envisage la création et la mise en place d'un Club Ethique au cours de l'année 2020. Il sollicite à cet effet l'accompagnement technique de la CONAC en vue de la matérialisation du projet

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions de travail à l'ISTM	Acquisition d'un dispositif de communication sécurisé pour la gestion des dénonciations et la récolte des suggestions	ISTM	2019	IGS/MINESUP ISTM	Acquisition d'un dispositif de communication sécurisé pour la gestion des dénonciations et la récolte des suggestions	La LCC s'intensifie à l'ISTM à travers les dénonciations

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	Services financiers et Comptables	03 Etudiants	Etudiants	Faux en écriture pour faire accepter des reçus de banque des droits universitaires falsifiés, dégageant ainsi le budget de l'Institution	Sanctions disciplinaires prises par le Conseil de Discipline	2019	Ces Etudiants ont été reconnus coupables de ces pratiques grâce à la collaboration des parents

II. L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET DE GESTION DES ENTREPRISES (SUP de CO)

Les activités de LCC sont matérialisées dans les tableaux qui suivent :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser les Etudiants pour l'adoption d'un comportement éthique	-Mise en place des feuilles de présence où les Etudiants émargent au début et à la fin de chaque cours afin de marquer leur présence effective Installation des Boîtes à suggestions -Lutte contre la fraude aux Examens	SUP de CO	2019	-Personnels non enseignants -Personnels enseignants -Etudiants	-Boîtes à suggestions installées - Police des examens, publiée ; -Surveillance des examens assurée par des équipes de personnes neutres recrutées à cet effet pour garantir pour garantir l'équité et l'égalité de chances à tous les Etudiants	Cette mesure s'applique aussi bien aux Etudiants (lutter contre l'absentéisme et d'améliorer l'assiduité et la participation des Etudiants aux activités académiques) qu'aux personnels Enseignants pour assurer la régularité, l'effectivité et la progression des enseignements en faveur des Etudiants -Cette mesure préventive contribue à améliorer les performances des Etudiants ainsi que celui du système managérial

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	SUP de CO	02 Employés	Non renseignée	Reconnus coupables de malversations	Exclus des effectifs de l'Ecole	2019

Sous-section 4 : L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Le présent tableau rend compte des activités menées à l'INS, dans le cadre de la lutte contre la corruption en 2019, sous le prisme des cinq grands axes stratégiques du référentiel PRECIS.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
2	Sensibiliser le personnel	Organisation des missions de sensibilisation	Agences régionales : -Sud-Ouest -Littoral -Est -Nord-Ouest -Sud	2019	Agences régionales : -Sud-Ouest -Littoral -Est -Nord-Ouest -Sud	-Rapport de mission disponible -05 agences régionales sur les 10 existantes visitées ainsi que les Services centraux.	-Seules les Agences Régionales du Nord, de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Centre n'ont pas été sensibilisées
3	Compiler des informations sur les risques de corruption à l'INS	Elaboration d'un recueil de dénonciations pendant la mission de sensibilisation	Toute l'étendue du territoire national	2019	Agences régionales : -Sud-Ouest -Littoral -Est -Nord-Ouest -Sud	-Collecte d'informations effectuée -Informations compilées	En exploitation

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eduquer le personnel et les usagers	Conception et impression d'affiches bilingues de sensibilisation	Toute l'étendue du territoire national	2019	Tous les Services	Affichage de la fiche bilingue de sensibilisation	Prévoir d'autres outils de sensibilisation dans les prochains PPA

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Doter les membres de la CLCC d'outils de travail	-Fabrication des boîtes de dénonciations -Mise à disposition d'une adresse email et d'une ligne téléphonique	Services centraux et agences régionales	2019	Tous les Services et les usagers	-Fabrication de 02 boîtes de dénonciations -Ligne téléphonique mise en place -Adresse internet créée	RAS

Section 2. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEÉ PAR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTÈRE HOSPITALIER

Au registre de cette catégorie le rapport 2019 présente les activités des hôpitaux suivants :

Sous-section 1. L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE YAOUNDE (HGOPY)

Les activités de lutte contre la corruption menées par l'HGOPY en 2019 sont les suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser et informer	Mise à disposition des personnels et usagers des informations nécessaires sur la LCC : affiches, dépliants, note d'information, numéro vert, site web	HGOPY	2019	Tous les services	Relation entre les usagers et le personnel améliorée.	Un accent particulier a été mis sur les services concernés par l'IRR : Maternité, Bloc opératoire, Pharmacie
2	Asseoir la gouvernance	-Réunions hebdomadaires de coordination -Réunions mensuelles des Services avec transmission des comptes rendus à la Direction Générale -Formations et recyclages	HGOPY et ailleurs	2019	Tous les services	- Fonctionnement de l'Institution maîtrisé -Gestion transparente et améliorée - Dépense maîtrisée - Dépenses de qualité réalisées -Arrimage des Services à la gestion axée sur le management	RAS
3	Continuer la prestation des soins de qualité avec la collaboration inter-hospitalière	-Evaluation et amélioration des protocoles de soins -Audit des décès maternels -Fonctionnement du Comité Thérapeutique	HGOPY et ailleurs	2019	Tous les services	-Meilleure prise en charge des urgences vitales -Disponibilité des médicaments et autres intrants nécessaires -Tenue hebdomadaire d'une réunion des staffs pour la programmation des cas au bloc opératoire	RAS

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer la performance des Services	-Formation continue -Suivi évaluation	HGOPY	2019	Tous les services	Performance des Services améliorée
2	Renforcer les capacités des membres de la CLCC	Participation à l'ensemble des sessions de formation et séances de travail organisées par la CONAC			- CLCC -Equipe IRR	Connaissances et compétences nouvelles sur la LCC acquises

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Evaluer la satisfaction des usagers	-Implémentation d'une fiche d'évaluation de l'état de satisfaction des usagers -Installation des boîtes à suggestions -Diffusion du numéro vert et du site web de la CONAC	HGOPY	2019	Tous les services	-Meilleure orientation des usagers -Baisse du nombre de plaintes des usagers
2	Mettre en œuvre la 11 ^e série des IRR	Réalisation de toutes les activités planifiées dans le cadre de la 11 ^e série des IRR	HGOPY et ailleurs	2019	Pharmacie Maternité Bloc opératoire	Augmentation de la contribution de la Pharmacie aux recettes de l'Hôpital de 14.62% à 16.46%
3	Contrôler inopinément les Services	Constitution des équipes et fouilles inopinées des Services	HGOPY	2019	Tous les Services cliniques	Démantèlement d'importants stocks de médicaments destinés à la vente parallèle et illicite -Démantèlement des réseaux de mauvaises pratiques

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Rétribution des meilleurs personnels et réduction de la dette sociale	-Paiement des primes pour travaux spéciaux -Désignation des champions de la performance -Désignation des meilleurs agents par Service -Décernement de lettres de félicitations -Rétribution du mérite -Vote du meilleur agent mensuel puis annuel de chaque service	HGOPY	2019	Ensemble du personnel bénéficiaire	Emulation du personnel : -11 champions de la performance -18 meilleurs agents -02 meilleurs Majors -01 meilleur des meilleurs agents -des lettres de félicitations et primes aux meilleurs agents -Lettre de félicitations de la CONAC à la CLCC

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Qualité	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	Réanimation/ Bloc opératoire	M.B M.M. N.M.T.O. D.M. N.B.F.	Employés	Vente parallèle de médicaments	Mise à pied de 03 jours	30 juillet 2019
		K.K.B. A.Y.			Mise à pied de 08 jours	
2	Gynéco-Obstétrique/Maternité	A.S.A.	Employés		Mise à pied de 08 jours	
B.B.		Mise à pied de 03 jours				
3	Réanimation (consultation externe de Cardiologie)	F.	Vacataire	Détournement de malades	Rupture de contrat de travail	Août 2019

Sous-section 2. L'HOPITAL CENTRAL DE YAOUNDE (HCY)

Les activités de lutte contre la corruption menées par l'HGY en 2019 sont les suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Réaliser la facturation dans le logiciel « Gynfocis » à partir des Services	Réduire le délai d'attente des patients à la Caisse	HCY	2019	Tous les services	Réduction significative du phénomène des patients interceptés dans la cour de l'hôpital au moment de se rendre à la Caisse par des arnaqueurs et des personnels véreux	
2	Informer en temps réel les malades et autres usagers sur la prise en charge globale offerte à tous les niveaux	-Mise à disposition des personnels et usagers des informations nécessaires sur la LCC -Conception des Vox-Pop sur les méfaits de la corruption et sur le circuit du patient -Affichage de la Charte du Patient à l'entrée de chaque Service	HCY	2019	Tous les services	-Affiches, dépliants, produits et rendus disponibles - Vox-Pop sur les méfaits de la corruption et sur le circuit du patient conçus et diffusés en boucle dans toutes les salles d'attentes - Charte du Patient à l'entrée de chaque Service affiché	Amélioration de la relation entre les usagers et le personnel
3	Faire connaître au grand public les atouts de l'HCY	Passer dans les émissions de santé sur les médias publics et privés	Médias	2019	Direction	Le public sera édifié sur les avancées de l'Institution en termes d'amélioration de l'offre de soins	

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser et informer afin de réduire le phénomène d'arnaque par ignorance	Mise à disposition des personnels et usagers des informations nécessaires pour une bonne prise en charge à l'hôpital	HCY	2019	Tous les services	Les usagers en savent plus sur leurs droits et devoirs, le fonctionnement des Services et le circuit des prestations qui leur sont offertes
2	Renforcer les capacités du personnel	Organisation de formations sur les dangers de la corruption et les risques encourus	HCY	2019	- CLCC -Equipe IRR -Tous les Services -CONAC	Prise de conscience du personnel sur la nécessité de s'opposer à la corruption

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Evaluer la satisfaction des usagers	Distribution, collecte et analyse des fiches de satisfaction	HCY	2019	Direction	Fiches de satisfaction distribuées, collectées et analysées	Meilleure appréciation des activités et prises de décisions conséquentes
2	Départ en congés du personnel	Planifier le départ en congés du personnel	HCY	2019	CUAF/SAA	Départ en congés du personnel planifié	Bon repos pour une bonne remise en forme
3	Instaurer la convivialité dans les Services	Servir des repas au personnel dans les services	RAS	RAS	Direction	Repas servis au personnel dans les services	Le personnel est maintenu sur place dans les différents Services aux heures de pause

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
4	Pallier au manque de personnel	Renforcement quantitatif et qualitatif du personnel	RAS	RAS	Direction	Renforcement quantitatif et qualitatif du personnel	Rendement optimal assuré

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Qualité	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	Facturation	Mme B.C.	Agent de surface	Rançonnement de malades : ils ont extorqué à la patiente M.F.S.V. la somme de 30 000 FCFA pour la réalisation de faux examens	-Avertissement avec inscription dans le dossier -incidence financière de 05 mois -Réaffectation dans un autre Service	07 juin 2019
2	ANRS	W.B.B.	Ingénieur Biomédical		Interdit d'accès au Laboratoire Central	
3	Laboratoire Central	T. A.	Technicien Médico-Sanitaire		Affecté dans un autre Service	
4	Banque de sang	Mmes L.A. et B. V.	Techniciennes Médico-Sanitaires	Extorsion d'une somme de 5 000 FCFA à un pour la dispense de donneurs garde malade	Lettres d'observations avec inscription dans le dossier	24 juillet 2019
5	Consultations externes	Mme D. M.	Infirmière	Extorsion à la patiente Z. D. la somme de 30 000 FCFA pour la réalisation de faux examens	-Avertissement avec inscription dans le dossier -Incidence financière de 05 mois -Réaffectation dans un autre Service	07 juin 2019

Sous-section 3 : L'HOPITAL JAMOT DE YAOUNDE (HJY)

Durant l'année 2019, l'HJY a mené les activités de LCC présentés dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir les actes de corruption à l'HJY	Apposition des plaques anti-corruption au sein de l'hôpital	HJY	Août 2019	HJY CONAC	Personnel et usagers sensibilisés

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Edifier le personnel et les usagers en matière de LCC	Réunion de sensibilisation de tout le personnel	HJY	Octobre 2019	Tout le personnel	Personnel édifié en matière de LCC
2		Poursuite de l'opération « Hôpital sans corruption » par la sensibilisation du public, du personnel médical et paramédical	HJY	2019	Tout le personnel et les usagers	Visibilité de la LCC au sein de l'Hôpital

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Actions de répression des actes de corruption par le biais de punitions et	Tenue de sessions du Conseil de discipline	HJY	Processus permanent	Tous les services	Tenue de 12 sessions du Conseil de discipline 59 demandes d'explications Remboursement d'un montant

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	d'actions administratives					équivalent à la valeur financière des lits volés retenu à la source sur le paiement des primes d'un personnel impliqué dans ce vol
						Incinération d'une importante quantité de médicaments saisie
						Inéligibilité aux quotes-parts pour 25 personnels concernés soit par des situations d'absentéisme (18) soit par le fait d'être auteurs d'actes répréhensibles (7)
						Administration de 12 lettres d'avertissement et de 04 lettres d'observations

Sous-section 4 : L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD)

Durant l'année 2019, l'HGD a mené les activités de LCC présentés dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sauvegarder de l'image de marque et protection des recettes	Actualisation du circuit unique du patient	HGD	2019	Tout le personnel	Paiement set recettes centralisés	Absence de fuite de recettes
2	Fidéliser les médecins et motivation du personnel	Augmentation des primes et déplaçonnement des quotes-parts				Personnel satisfait et motivé	Amélioration de la qualité du service
3	Encourager la culture d'entreprise « Patient first »	Sensibilisation du personnel à une prise de conscience				Conscience professionnelle du personnel améliorée	Personnel plus consciencieux
4	Assainir le fichier du personnel	Authentification des diplômes au recrutement			Tous les services	Rendement amélioré	

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Réorganiser et redynamiser la CLCC	Session de formation à la CONAC	HGD	Mars/ juillet 2019	-DGA -DM -DAAF -Soins infirmiers	Cartographie de l'HGD par rapport à la corruption produite	Processus en cours
		Réunion en interne		Avril/ mars 2019		-Typologie des actes de corruption définie -Stratégies proposées en interne de LCC	Processus en cours

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions de travail au sein des services de l'HGD	-Acquisition de nouveaux fauteuils -Amélioration du plateau technique -Rénovation des locaux -paiements des salaires à temps -Augmentation des primes	HGD	2019	Tous les services	Personnel satisfait et motivé	Processus de création de la mutuelle en cours

		-Gratifications aux meilleurs agents -Lettre de félicitations du DG à l'ensemble du personnel -Projet de création de la mutuelle du personnel					
--	--	---	--	--	--	--	--

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Encourager les usagers, les patients et les fournisseurs à dénoncer toutes tentatives de corruption	Mise à disposition des boîtes à suggestions dans tous les secteurs	HGD	2019	Tous les services	Réduction des plaintes	Plus de plaintes verbales qu'écrites
2	Encourager les patients et les fournisseurs à exprimer leur insatisfaction	Mise en place d'un Conseil de Discipline					

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction
1	Gynécologie	A.B.	Sage-femme	Faux diplômes	Licenciement	Avril 2019
2	Bloc opératoire	S.M.S.	IDEA			
3	Clientèle	E.E.C.	Standardiste			

Sous-section 5 : L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPD)

Durant l'année 2019, l'HGOPD a mené les activités de LCC présentées dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Empêcher le personnel et les usagers de commettre des actes de corruption	-Affichage des messages de sensibilisation -Installation de boîtes de dénonciations	Hall des bâtiments principaux	Juillet 2019	Tous les services	- Messages de sensibilisation affichés - Boîtes de dénonciations installées	-Adhésion au projet et assimilation des risques encourus -Les usagers et le personnel ont compris qu'il s'agit de promouvoir un service public efficace et efficient

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Rappeler les messages sur les tableaux accrochés au mur et promouvoir la sensibilisation du personnel et des usagers	Entretiens avec les usagers	Salle de réunion	Juillet 2019	Tous les services	Les usagers sensibilisés et entretenus par les services Juridique et de Recouvrement sur leur accueil et sur le déroulement de leur séjour	Les messages présentés aux usagers interpellent chacun d'eux à devenir un acteur majeur de la LCC

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
2	Promouvoir l'intégrité au travail, la promotion des bonnes mœurs, la fluidité de l'information et la connaissance des lois	-Sensibilisation des différents responsables -Vulgarisation des messages de LCC	Salle de réunion	Tous		-Différents responsables sensibilisés - Messages de LCC vulgarisés	Adhésion et mise en confiance du personnel, des usagers

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions de travail du personnel, promouvoir l'égalité de tous devant les charges publiques	Réunion de coordination des services et sensibilisation du personnel	Salle de réunion	Permanente	Tous les services	Désintéressement du personnel et simulation de l'intégrité de tous	L'ignorance des sanctions est à l'origine des comportements déviants. Ce qui justifie et nécessite une sensibilisation permanente

Section 3 : LES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE ADMINISTRATIF

Il s'agit des activités de l'Agence d'Electrification Rurale (AER) et de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA).

Sous-section1. LES ACTIVITES DE L'AER

Le Rapport présentant les activités de LCC de l'AER pour l'année 2019 s'inspire de l'outil PrECIS de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) et se présente comme suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel et les prestataires des dangers encourus en cas de manœuvres de corruption	Ateliers de sensibilisation Descentes sur le terrain	-Salle des Conférences AER pour le Personnel et Prestataires. - Pan, Yahabi, Gamekong et Abang-Bissek	29-30 mai 2019	Différentes Directions et services rattachés à la Direction Générale (DET, DFC, DARH, DFER), Prestataires.	2 chantiers bien exécutés. 11 prestataires sur 17 sensibilisés soit 64,7% ; 91 personnels sur 112 sensibilisés toutes Directions confondues, soit 81,3%.	RAS

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Appropriation des outils par l'ensemble des Acteurs intervenants de la chaîne	Renforcement des capacités d'une part du personnel concernés, d'autres part des prestataires (2 jours de formation)	Salle des Conférences AER pour le Personnel et Prestataires	03 et 04 juin 2019	Toutes les Directions et Services de l'AER et les Prestataires	11 prestataires sur 17 sensibilisée, soit 64,7% ; 91 sur 112 personnels sensibilisés toutes Directions et services confondus, soit 81,3%.	Encouragement de tous les prestataires des différents chantiers pour le respect de la bonne gouvernance et de l'éthique

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Faciliter l'interaction de tous les acteurs (AER-Prestataires)	Echange participatif entre les différents acteurs personnel (Technique, membres de la Cellule, Prestataires et populations bénéficiaires)	Dans les différents sites de chantiers	08 au 11 Août 2019	Personnels en charge du suivi et contrôle des chantiers, Prestataires et leurs employés, Chef de différents villages et leurs populations.	Participation de tous les acteurs soit 12 personnels AER, 03 prestataires avec 36 employés, 03 chefs de village et 150 habitants (bénéficiaires).	Rappel des procédures en vigueur

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Proposition des primes de divers ordres de tous les acteurs concernés (Agents AER et prestataires)	Identification des Agents performants et des prestataires exemplaires, Proposition des lettres d'encouragements à la Direction Générale	Salle des Conférences AER	18/09/2019	Personnels en charge du suivi et contrôle des chantiers, Prestataires et leurs employés	Etablissement des listes des agents de l'AER et Prestataires dévoués dans le cadre de leur travail	Accord de l'administration pour la démarche au regard des rapports de mission des membres de la Cellule, mais propose que cela se fasse dès l'année prochaine après la finalisation du troisième chantier.

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sanctionner les actes de corruption	R.A. S	Salle des Conférences AER	11/11/2019	Personnels en charge du suivi et contrôle des chantiers, Prestataires et leurs employés.	RAS	Après analyse, les retards observés n'étaient pas dus à la pratique des actes de corruption mais plutôt à la lenteur de la mobilisation des ressources.

Sous-section 2. LES ACTIVITES DE LA CCAA

Les activités de la CCAA s'articulent uniquement autour de l'axe stratégique « Education », réalisées à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption du 12 décembre 2019.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Commémorer la Journée Internationale de LCC au Cameroun	Exposé sur le thème de « la LCC au Cameroun, analyse d'un dispositif à dynamiser »	CCAA	Du 09 au 12/12/2019	-Directeurs et Sous-Directeurs -Chefs de service -Agents -Membres de la CLCC	Tous les agents de la CCAA sont sensibilisés à la LCC
2	Sensibiliser sur la LCC	Présentation des fiches d'évaluation de la mise en œuvre de l'IRR : « la réduction des lenteurs dans le traitement des dossiers administratifs, techniques et financiers à la CCAA			-Les points focaux IRR -Les membres de la CLCC -Le Coach CONAC	Formation des membres de la CLC effectuée
3		Présentation de la 1 ^{ère} IRR de la CCAA			-Président de la CLCC -Représentant du Président de la CONAC -Les Chefs de structures -Les membres de la CLCC	

Chapitre 2

LES ACTIVITES DES SOCIETES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES

Le Cameroun compte de nombreuses Entreprises Publiques et Parapubliques qui s'engagent timidement dans la lutte contre la corruption.

En 2019, quatorze de ces sociétés ont fait état des activités de leurs Cellules de Lutte Contre la Corruption à la CONAC contre dix l'année précédente. Il s'agit de la Cameroon Postal Services (CAMPOST), du Port Autonome de Kribi (PAK), de la Société de Développement du Coton (SODECOTON), de la Mission de Développement de la Haute Vallée du Noun (UNVDA), du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), du Palais des Congrès, de la Société Camerounaise des dépôts Pétroliers (SCDP), de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale et Maritime (MIDEPECAM), d'Electricity Development Corporation (EDC), de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI), de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), du Port Autonome de Douala (PAD), de Mekim Hydroelectric Development Corporation (HYDRO-MEKIN).

Section 1. LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST)

Les activités de LCC menées au cours de l'année 2019 à la CAMPOST s'articulent autour des axes stratégiques de Prévention, Education, Conditions et Sanctions tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Participer à la célébration de la Journée Mondiale de Lutte Contre la Corruption	Célébration de la Journée Mondiale de Lutte Contre la Corruption	Yaoundé-SUP'PTIC	06 décembre 2019	-Personnel de la ville de Yaoundé (DG, DRC, BP...) -Direction Marketing CAMPOST	-Animation d'un stand CAMPOST ;
2	Participer à la réduction des mauvaises pratiques dans le fonctionnement des services publics	Participation aux Initiatives à Résultats Rapides (IRR) aux côtés des entités sous-tutelle du MINPOSTEL	Yaoundé	Janvier-Décembre	Direction Générale CAMPOST	TDR finalisé mais activité reportée pour défaut de moyens.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Participer à l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur la lutte contre la corruption	Sensibilisation des agents publics du secteur des P&T et usagers sur la corruption	Salle des Conseils de l'Immeuble siège de la CAMPOST	02 Décembre 2019	-Direction Générale -Délégation Régionale du Centre -GP	Causeries éducatives réalisées

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Participer à la préparation d'une enquête portant sur la cartographie des déficits d'intégrité dans le secteur des Postes et télécommunications	Préparation d'une enquête portant sur la cartographie des déficits d'intégrité dans le secteur des Postes et télécommunications	Yaoundé	Janv.- Déc. 2019	CAMPOST (Point Focal)	TDR élaborés
2	Participer à l'élaboration du projet de plan d'action 2020 de la CLCC MINPOSTEL	Elaboration du projet de plan d'action CLCC 2020	Yaoundé- MINPOSTEL	Déc. 2019	CAMPOST (Point Focal)	Projet plan d'action élaboré
3	Participer à l'élaboration du projet de budget 2020 de la CLCC MINPOSTEL	Elaboration du projet de budget CLCC 2020	Yaoundé- MINPOSTEL	Déc. 2019	CAMPOST (Point Focal)	Projet budget élaboré
4	Participer à la mise en place d'un cadre de dénonciation	Mise en place d'un cadre de dénonciation	Yaoundé	Janv.- Déc. 2019	CAMPOST (Point Focal)	TDR élaborés

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service/Unité	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	B.P. SANGMELIMA	E.O.C.J.	Brigadier	Malversations financières	Licenciement	03/01/2019	Sanction hors Conseil
2	B.P. EKONDO TITI	M.M. épouse L.	Agent	Maladie de longue durée	Licenciement	21/01/2019	Sanction hors Conseil
3	DSG/SCAL	Mme N.M.A.	Agent	Soustraction d'un document administratif	Blâme avec inscription au dossier	29/01/2019	Sanction hors Conseil
4	B.P. YAGOUA	M.D.O.	Agent	Déficit comptable	Blâme avec inscription au dossier	29/01/2019	Sanction hors Conseil
5	BP WAZA	P.Y.	Chef d'Agence Postale	Déficit comptable	Blâme avec inscription au dossier	29/01/2019	Sanction hors Conseil
6	DOUALA RP	B.J.D. épouse Y.	Agent polyvalent en B.P.	Vente parallèle de timbres postaux	02 retards à l'avancement	14/02/2019	Conseil de Discipline du 14/02/2019
7	DR NORD	K.K.E.A.	Chauffeur Convoyeur Livreur	Absences irrégulières, non respect de la réglementation en vigueur et récidive	01 retard à l'avancement	14/02/2019	Conseil de Discipline du 14/02/2019
8	CAB/DGA	M.L.C.	Agent administratif	Absences irrégulières, non respect de la réglementation en vigueur et récidive	01 retard à l'avancement	14/02/2019	Conseil de Discipline du 14/02/2019
9	PICC SECTION TRANSBORDEMENT	N.P.E.	Chauffeur Convoyeur Livreur	Négligence	01 retard à l'avancement	14/02/2019	Conseil de Discipline du 14/02/2019
10	B.P. OBALA	A.V.T.K.	Chef de Groupement Postal	Laxisme dans la gestion de son établissement postal	Lettre d'observations	14/02/2019	Conseil de Discipline du 14/02/2019
11	PICC	A.R.	Agent de tri Courrier	Négligence	01 retard à l'avancement	14/02/2019	Conseil de Discipline du 14/02/2019
12	B.P. OBALA	W.P.J.C. épouse T.	Chef de Section	Vol et détournement de caissettes	Licenciement	14/02/2019	Conseil de Discipline du 14/02/2019

N°	Service/Unité	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
13	B.P. KOLOMINE	K.M.A.	Chef d'Agence Postale	Détournement de fonds publics et abandon de poste	Licenciement	19/02/2019	Conseil de Discipline du 23/10/2019
14	B.P. BAMENDA MANKON/SECTION EXPLOITATION	Mme M.A.M.	Chef de Section	Absences irrégulières	Licenciement	22/02/2019	Sanction hors Conseil
15	B.P. DOUALA DEIDO	F.M.A.F. épouse N.	Agent Polyvalent en B.P.	Absences irrégulières	Licenciement	30/04/2019	Sanction hors Conseil
16	B.P. MERI	Mme A.M.R.S.	Chef d'Agence Postale	Absences irrégulières	Blâme avec inscription au dossier	23/05/2019	Conseil de Discipline du 10/05/2019
17	B.P. NGAMBE	T.N.A.M.	Chef d'Agence Postale	Utilisation du matériel de l'entreprise à des fins personnelles	Blâme avec inscription au dossier	23/05/2019	Conseil de Discipline du 10/05/2019
18	B.P. NGONG	D. épouse Y.	Chef d'Agence Postale	indiscipline caractérisée, Insubordination, mépris de la hiérarchie	01 retard à l'avancement	23/05/2019	Conseil de Discipline du 10/05/2019
19	BP GAROUA BENOUE	J.P.	Agent de sécurité et de gardiennage	Absences irrégulières ayant entraîné des dommages matériels à l'entreprise et récidive	01 retard à l'avancement	23/05/2019	Conseil de Discipline du 10/05/2019
20	CENTRE TRI ET TRANSIT DOUALA Section Frais Terminaux	Mme N.D.I.E.	Chef de Section	Non respect de la réglementation en vigueur, mépris de la hiérarchie, fraude et récidive	01 retard à l'avancement	23/05/2019	Conseil de Discipline du 10/05/2019
21	PICC Section Colis et Paquets	T.Y.E. épouse M.	Chef de Section	Non respect des procédures en vigueur ayant entraîné la perte d'un colis	01 retard à l'avancement	23/05/2019	Conseil de Discipline du 10/05/2019
22	B.P. MESSAMENA	S.D.M.R.	Chef d'Agence Postale	Détournement de fonds publics et perte de confiance	Licenciement	23/05/2019	Conseil de Discipline du 10/05/2019
23	DR ADAMAOUA	W.R.C.	Chauffeur Convoyeur Livreur	Absences irrégulières	Licenciement	23/05/2019	Conseil de Discipline du 10/05/2019
24	BP EBOWA	T.N.M. épouse K.	Agent de tri Courrier et Colis	Remise à l'administration d'origine	Licenciement	28/05/2019	Sanction hors Conseil
25	BAFOUSSAM RP	F.F.J.	Conseiller Clientèle	Non respect de la procédure d'attribution d'un récépissé de perte de livret d'épargne	Avertissement	12/07/2019	Sanction hors Conseil
26	DACR Service Commercial Réseau	N.M.H.	Attaché Commercial	Maladie de longue durée	Licenciement	22/08/2019	Sanction hors Conseil
27	B.P. BENGBIS	P.I.N.	Chef d'Agence Postale	Malversations financières et abandon de poste	Licenciement	26/08/2019	Sanction hors Conseil
28	B.P. MAGA	M.D.	Chef d'Agence Postale	Détournement de fonds publics	Licenciement	31/08/2019	Conseil de Discipline du 23/10/2019
29	CAB/DGA	N.I.N.	TECHNICIEN Informatique	Abandon de poste	Licenciement	03/09/2019	Sanction hors Conseil

N°	Service/Unité	Mis en cause	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
30	B. P. NTUI	N.B.D.	Suspendu	Abandon de poste et malversations financières	Licenciement	12/09/2019	Conseil de Discipline du 23/10/2019
31	B.P. MBE	D.F.	Chef d'Agence Postale	Négligence	Blâme avec inscription au dossier	18/09/2019	Conseil de Discipline du 30/08/2019
32	BP YAOUNDE GARE	K.T.B. épse K.	Chef d'Agence Postale	Arrivée tardive sur le lieu de travail	Lettre d'observations	18/09/2019	Sanction hors Conseil
33	B.P. YAOUNDE FOCH	E.A.B.	Agent Polyvalent en B.P.	Abandon de poste	Licenciement	23/09/2019	Sanction hors Conseil
34	EMS YAOUNDE	M.N.J.B.	Agent Polyvalent	Négligence	Lettre d'observations	27/09/2019	Sanction hors Conseil
35	CENTRE DE DISTRIBUTION YAOUNDE	A.S.	Chargé du Suivi des activités du CDIS	Négligence	Lettre d'observations	27/09/2019	Sanction hors Conseil
36	DR CENTRE (Centre de distribution Yaoundé)	M.F.M.S.	Chauffeur Convoyeur Livreur	Négligence	Lettre d'observations	27/09/2019	Sanction hors Conseil
37	DRHDC	M.H.F.	Agent Polyvalent en B.P.	Inaptitude au Travail	Licenciement	10/10/2019	Sanction hors Conseil
38	BP ESEKA	N.M.H.S. épse H.	Comptable BP	Faux en écriture dans les comptes des clients	Licenciement	10/10/2019	Sanction hors Conseil
39	B.P. NGOG MAPUBI	B.B.	Chef d'Agence Postale	Malversations financières	Licenciement	29/10/2019	Conseil de Discipline du 23/10/2019
40	BP NGOUMOU	E.K.Z.	Agent Polyvalent en B.P.	Indélicatesse	01 retard à l'avancement	29/10/2019	Conseil de Discipline du 23/10/2019
41	BP KRIBI	M.M.C.X.	Brigadier	Non-respect des procédures en vigueur et malversations financières	Licenciement	29/10/2019	Conseil de Discipline du 23/10/2019
42	B.P. TIBATI	N.B.	Chef d'Agence Postale	Détournement de deniers, malversations financières et abandon de poste	Licenciement	29/10/2019	Conseil de Discipline du 23/10/2019
43	B.P. KENTZOU	Mme N.M.	Chef d'Agence Postale	Non-respect des procédures en vigueur	Licenciement	29/10/2019	Conseil de Discipline du 23/10/2019
44	B.P. YAOUNDE GARE	K.B.T. épse K	Chef d'Agence Postale	Refus de pointer	Avertissement	29/10/2019	Sanction hors Conseil

Section 2. LEPORT AUTONOME DE KRIBI (PAK)

Le PAK a mené des activités qui se résument dans les axes stratégiques ci-dessus :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel sur la LCC	-Organisation d'une campagne de sensibilisation -Acquisition et installation des boîtes à dénonciations -Vulgarisation de l'adresse email	Tous les sites du PAK	Du 11 au 21 octobre 2019	Toutes les Directions du PAK	Tous les travailleurs du PAK sont sensibilisés sur les méfaits de la corruption et sur les attitudes responsables à adopter ainsi que sur les moyens de dénonciation

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Informier, éduquer et sensibiliser le personnel sur la corruption et le dispositif national de LCC	Célébration de la Journée internationale de LCC : Campagnes de communication digitales et physique (banderoles, pins, roll-up)	Tous les sites du PAK	09/12/2019	Toutes les Directions du PAK	Tous les travailleurs sensibilisés sur le dispositif national de LCC et adhésion du top management et des travailleurs aux mesures d'éradication

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les conditions professionnelles et rémunératoires des travailleurs	Adoption d'une nouvelle Convention Collective	Tous les sites du PAK	19/09/2019	Toutes les Directions du PAK	-Les salariés exerçant dans les structures sensibles sont moins vulnérables -Aucune dénonciation ni plainte enregistrée au 31/12/2019
		Paiement des primes de pilotage	Capitainerie (MBORO)		Personnel naviguant	
		Paiement d'indemnités de responsabilité comptable aux responsables de la Solde, de la Trésorerie, de la Comptabilité et de la Facturation	Immeuble siège du PAK		-Direction Financière et Comptable -Direction de l'Exploitation -Direction des Ressources Humaines	
		Paiement d'une prime de caisse à la Caissière du PAK	Immeuble siège du PAK		Direction Financière et Comptable	
		-Création de plateforme de communication et d'échange d'informations financières, techniques et administrative (ERP et SIP) -Renforcement des capacités des utilisateurs	Tous les sites du Port Autonome de Kribi		Toutes les Directions du PAK	
		Amélioration des moyens logistiques des travailleurs du PAK	Tous sites du PAK		Toutes les Directions du PAK	

Section 3. LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN (SODECOTON)

Les activités de la SODECOTON s'articulent autour des deux axes stratégiques de Prévention et Sanctions ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

1.	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
2.	Vérifier que les actions et recommandations formulées lors des audits précédents ont été implémentées	Suivi des recommandations de l'audit des Caisses	-Zone cotonnière -Direction Générale	Du 08 au 25/01/2019	Direction Financière Direction Comptable	67% des recommandations formulées ont été mises en œuvre	Interdiction de régler par Caisse les dépenses supérieures à 500 000 FCFA
3.	S'assurer que les recommandations formulées ont été mises en œuvre dans les délais convenus	Suivi des recommandations du Conseil d'Admission	-Zone cotonnière -Direction Générale	Du 08 au 25/01/2019	Direction des Affaires Générales Direction Comptable	71% des recommandations formulées ont été mises en œuvre	Interdiction d'effectuer des décaissements sans procuration valide
4.	S'assurer de la confirmation de	Récolement du stock de la fibre	-Magasin Transit	Du 13 au 21 janvier	Direction Comptable	Différentiel de 04 balles	La non tenue des fiches

1.	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	l'existence réelle des stocks tangibles figurant sur les états de synthèse transmis à la haute hiérarchie	dans les magasins de Production, Transit intermédiaire et Terminaux	Intermédiaire (Djamboutou 3 et Ngaoundéré) -Transit terminaux (Bolloré, Sonotra et Camas et de production (Usines)	2019	(Service Stocks) Direction Commerciale (Services Fibres) et Direction des Engrenages	entre Bolloré Ngaoundéré et Bolloré Douala	manuelles de stocks par marque et la non transmission en temps réel des remises documentaires par la société Bolloré
5.	Vérifier le respect de l'application des pénalités de retard sur les marchés et commandes	Contrôle de l'application des pénalités de retard sur les marchés et commandes	Garoua (Direction Générale)	Du 04 février au 05 mars 2019	Direction des Affaires Générales (Service des Marchés)	Pénalité estimée à 3 833 152 FCFA	Aucune pénalité n'a été calculée sur les commandes livrées avec retard (Non-respect des dispositions en cours)
6.	Vérifier la bonne application des instructions de la Direction Générale, relatives au déroulement des opérations d'inventaire physique	Contrôle par sondage des opérations d'inventaire : Direction des Industries et des Egrenages	Toutes les usines d'Egrenage (Maroua, Kaélé, Tchatchibali, Guider, Garoua, Ngong, Mayo-Galké, Touboro et Homé)	Du 12 au 22 février 2019	Direction des Industries et des Egrenages	Aucune incidence financière relevée	La mauvaise transcription des quantités comptées par les inventaristes sur le BSI et le non-respect des pratiques relatives à la préparation des inventaires (rangement des articles, étiquetage des articles et propreté du magasin)
7.	Vérifier la sensibilité des ponts bascules et celle des tares des camions et caisses	Contrôle de la pesée des caisses et remorques à l'égrenage de Mayo-Galké	Usine d'Egrenage de Mayo-Galké	Du 20 février au 13 mars 2019	Direction des Industries	Surfacturation de 9 590 000 FCFA	Le rajout des poids de coton graine sur les caisses planteurs (38 tonnes 360kg)
8.	Clarifier les faits de distraction de fonds	Enquête suite à la disparition des fonds par le Payeur de Mayo-Galké	Chambre forte de Mayo-Galké	Du 20 février au 13 mars 2019	Direction Financière (Service Trésorerie)	Distraction estimée à 9 993 210 FCFA	Non-respect de la procédure de paiement par le Payeur
9.	Donner l'assurance que les Marchés réceptionnés sont conformes aux spécifications techniques	Contrôle du grammage de tissus en toiles de coton livré	Région Garoua/ Pitoa/ Direction Générale	Du 03 au 15 mars 2019	Direction de la production Agricole	Rappel à l'ordre de la Commission de réception, notamment le renforcement de vigilance en ce qui concerne le respect des spécifications techniques	Dénonciation des réceptions non conformes aux spécifications techniques (tapis de sol et bache d'achat)
10.	Analyser les frais financiers pour déceler d'éventuelles anomalies lors des facturations effectuées par les établissements	Audit des frais financiers de 2014 à 2017	Garoua/ Direction Générale	Du 04 au 26 mars 2019	Direction Financière/Direction Comptable	Changement de la méthode d'évaluation des intérêts rémunérant les comptes CNPC qui	La mission a permis le renforcement des contrôles internes relatifs au mécanisme de contrôle et de validité des

1.	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	financiers					étaient en défaveur à la SODECOTO N	intérêts sur les crédits de campagne accordés par le pool bancaire
11.	Déterminer l'ampleur des faits de falsification dénoncés par le Chef Service Flotte	Investigation suite à la falsification du kilométrage des camions par l'Agent Tour de Contrôle	Régions Kaélé, Tchatchibali et Maroua	Du 15 mars au 07 avril 2019	Direction du Transport, de la Logistique et du Génie Civil (Service Gestion Flotte)	Préjudice estimé à 969 718 FCFA	Les données GPS transmises quotidiennement à l'ATC, ne sont pas les mêmes que celles transcrites par celui-ci sur les feuilles de route correspondantes
12.	Vérifier l'état physique et de l'existence réelle des bâches dans les sites	Inventaire physique des bâches dans les Usines (Egrenages et Huileries)	Toutes les usines d'Egrenage (Maroua, Kaélé, Tchatchibali, Guider, Garoua, Ngong, Mayo-Galké, Touboro et Homé)	Du 15 au 30 mars 2019	Direction des Industries	Absence de traçabilité des bâches sorties	Manque de suivi rigoureux des bâches par les magasiniers (absence de fiche de stock)
13.	Faire une analyse comparative des prix unitaires pratiqués sur les fournitures issues des achats directs	Contrôle des nouvelles dispositions applicables lors des approvisionnements : période allant de novembre 2018 à mars 2019	Garoua (Direction des Affaires Générales)	Du 19 mars au 16 avril 2019	Direction des Affaires Générales (Services Achats et Service Marchés)	Fluctuation des prix unitaires pratiqués	Non actualisation des procédures d'approvisionnement : Service des Achats et commandes locales et Service des Marchés
14.	Evaluer le degré de mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'audit initial	Suivi des recommandations de l'audit des usines d'égrenage et délitage	Zone cotonnière	Du 08 au 26 avril 2019	Direction des Egrenage et Délitage	La mise en place d'un contrôle systématique de la sensibilité des ponts bascule après un certain nombre de pesées	66% des recommandations formulées ont été mises en œuvre
15.	Vérifier la concordance soldes théoriques et soldes réels de caisse et vérification du respect des procédures en matière de tenue des caisses	Contrôle des caisses, Coffres et Chambres Fortes des Régions et celles de la Direction Générale	Toutes les Caisses SODECOTON ((Touboro, Mayo-Galké, Ngong, Garoua, Guider, Kaélé, Maroua et Tchatchibali	Du 02 au 14 mai 2019	Direction Financière (Service Trésorerie)	Aucune anomalie significative relevée	Le non-respect des procédures en matière de gestion des finances par certains caissiers
16.	Veiller à l'application des dispositions de la note N° 23/04/CDH/NAR/SH du 20 juillet 2004 portant suivi des cargaisons des graines de coton entre les Egrenages et les	Rapprochement des évacuations aux réceptions des cargaisons de graines de coton entre les usines d'égrenage et les huileries	Toutes les usines d'Egrenage (Maroua, Kaélé, Tchatchibali, Guider, Garoua, Ngong, Mayo-Galké, Touboro et Homé) et les Huileries	Du 17 mai au 02 juin 2019	Direction des Egrenages et des Huileries	Toutes les cargaisons ont été réceptionnées à destination	Les Chefs de Quarts, les agents du pont-basculé et ceux chargés du dépotage à la fosse ne consignent pas systématiquement toutes les cargaisons dans les registres y

1.	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	Huileries		(Garoua et Maroua)				afférant
17.	S'assurer de la conformité des opérations de réparation et de réforme des véhicules (respect des procédures)	Audit du processus de la maintenance des véhicules au Parc Auto	Zone cotonnière/ Garoua	Du 27 mai au 07 juin 2019	Division Parc Auto (actuelle Division Transport)	Amélioration des contrôles internes en place garantissant ainsi la protection du patrimoine et l'optimisation de la réforme et de la maintenance des véhicules	L'instauration d'un système de suivi-évaluation trimestriel, des consommations des pièces de rechange a été recommandé. Il s'agit des pièces suivantes : pneus, batteries, amortisseurs, etc.
18.	Vérifier le respect des procédures relatives aux achats au comptant et analyse des pièces y relatives	Dépouillement des achats au comptant à la caisse Site de Maroua	Caisse Site de la Région de Maroua	Du 03 juin au 08 juillet 2019	Direction Financière	Aucun achat fictif relevé	Prise en compte des recommandations des missions précédentes (respect des procédures par les responsables demandeurs et ordonnateurs)
19.	Vérifier les rendements coton graine par rapport à la fibre produite	Analyse des rendements à l'égrenage de Mayo-Galké	Usine d'égrenage de Mayo-Galké	Du 11 juin au 02 juillet 2019	Direction des Egrenages et Délitage	Constat de tripatouillages des tares des caisses et camions par les agents du pont bascule et le Secrétaire d'Usine	La faible sécurisation des tares des camions et des caisses
20.	Comprendre les raisons de la baisse de rendement et du renchérissement du coût de revient de l'huile de table Diamor	Audit de la chaîne de production d'huile de table	Garoua/ Djamboutou	12 juin 2019	Huilerie Garoua/ Direction Comptable	Des mesures ont été prises pour corriger les anomalies identifiées (pertes et casse d'un atelier à l'autre)	Un nouveau rapprochement des chiffres a été demandé par la Direction Générale, afin d'expliquer les différences dégagées à chaque étape du processus de production
21.	Vérifier la concordance stocks théoriques et stocks réels et vérification du respect des procédures en matière de tenue des caisses	Contrôle par sondage des stocks et contrôle des caisses des Régions de Ngong, Garoua et Guider	Régions de Ngong, Garoua et Guider	29 juillet 2019	Direction Financière (Service Trésorerie) et Direction Comptable (Service des Stocks)	Montant estimé à 4400 FCFA et remboursement desdites sommes	Un manquant de 02 sachets d'agrazine au secteur de Touroua et de 02 autres au secteur de Guider (1100 x 4= 4400)
22.	Vérifier l'effectivité des frais de transit facturés et comptabilisés	Audit des frais de transit	Garoua/Ngaoundéré	04/08/2019	Direction des ventes/Direction Comptable	Mise en évidence et correction des erreurs de facturation à tort de certaines charges	Renforcement de la vérification de toutes les charges de transit avant paiement et comptabilisation
23.	Analyser les mouvements de	Inventaire des stocks au magasin	Magasin Transit DPA et	Du 09 juin au 08	Direction de la Production	Aucune incidence financière	Non-respect des clauses de contrat liant la

1.	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	stocks et rapprochement des stocks théoriques aux stocks physiques	transit DPA de Garoua et analyse des mouvements de stocks	Magasin Région Garoua	novembre 2019	Agricole et Direction Comptable (Service des stocks)	relevée. Des cessions des intrants aux responsables de la CNPC-C et commerçants sans accord ni avis du Directeur de la Production Agricole ou de la Direction Générale	SODECOTON aux producteurs
24.	Vérifier les faits dénoncés par le Chef de Division Parc-Automobile	Enquête suite au vol es pièces détachées sur le véhicule 1252	Garage Véhicules Légers (Garage VL) de Garoua	26 septembre 2019	Direction du Transport, de la Logistique et du Génie Civil (Garage VL)	Préjudice estimé à 2 760 588 FCFA	L'absence d'une procédure de suivi des pièces prélevées sur les véhicules accidentés
25.	Faire la lumière sur les ventes des intrants périmés des magasins centraux DPA	Audit restreint sur la gestion des intrants périmés des magasins centraux DPA	Garoua/ Pitoa	01/10/2019	Direction Production Agricole	La mise en pace d'une commission en charge de la fixation des prix de vente des intrants périmés, ainsi que le choix des clients potentiels et ce, après un constat systématique d'huissier	La mission avait constaté un certain nombre d'irrégularité dans la vente des intrants périmés, notamment la fixation du prix et la décision de vente par une seule personne
26.	Analyser les différentes rubriques de paie (par sondage)	Contrôle de la paie, des heures supplémentaires et de la prime de panier	Région de Mayo-Galké	17 octobre 2019	Direction des Affaires Générales (Service de la Paie)	Surévaluation de la paie des agents : 1 404 151 FCFA	Falsification des bordereaux préparatoires de paie
27.	Vérifier les faits de détournement dénoncés par les responsables de la Division Logistique	Investigation suite au détournement du salaire d'un personnel saisonnier à la Division Logistique	Division Logistique (Garoua)	1 ^{er} novembre 2019	Direction du Transport, de la Logistique et du Génie Civil (Division Logistique)	Décaissement à tort de 200 200 FCFA	Non-respect des dispositions de la note portant décaissement à la SODECOTON
28.	Analyser les rubriques de paie du personnel permanent à la Direction de la Production Agricole (DPA)	Contrôle par sondage de la paie et des heures supplémentaires du personnel permanent à la DPA	Régions de Kaélé, Tchatabali, Maroua 1, Maroua 2, Guider et Garoua	07 novembre 2019	Direction des Affaires Générales (Service Paie)	Surévaluation de la paie des agents : 1 130 467 FCAF	Les heures supplémentaires attribuées et payées ne reflètent pas la réalité
29.	Vérifier le bien-fondé des faits de la requête d'un chauffeur de Cour	Enquête suite aux faits dénoncés par un chauffeur de Cour à l'égrenage de Guider, licencié pour siphonage de carburant	Usine d'Egrenage de Guider	09 novembre 2019	Direction des Egrenages	Déclaration non fondée (accusation mensongère)	Prise en compte des recommandations formulées lors de la précédente mission (sécurisation des carnets de prise de carburants et lubrifiants)
30.	Vérifier si les recommandations émises ont été mises en œuvre dans les délais	Suivi des recommandations de l'audit de la gestion des produits pétroliers	Zone cotonnière	19 novembre 2019	Usines d'égrenage/ Direction des Affaires Générales	Renforcement des contrôles au niveau des dispositifs de stockage afin de prévenir le	RAS

1.	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	convenus					siphonage du carburant	
31.	Vérifier si les recommandations émises ont été mises en œuvre dans les délais prévus	Suivi des recommandations de l'audit des procédés de pesées des balles	Zone cotonnière	19 novembre 2019	Direction de l'Egrenage et Délitage	Réduction significative des notes de débit issues des pertes de poids constatées au débarquement	L'harmonisation et le respect des principes de marquage de poids net à la sortie de la presse a permis de réduire certaines disparités

Axe stratégique: Sanctions

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	Usine d'Egrenage de Mayo-Galké	H.M. et autres	Secrétaire d'usine et Agents saisonniers au Pont Bascule	Surfacturation de 9 590 000 FCFA	Licenciement du personnel permanent et saisonnier impliqué	28/03/2019	Fraude et tripatouillage des tares au niveau du Pont Bascule
2	Service Trésorerie de Garoua	M.M.N.	Payeur Mayo-Galké	Distraction estimée à 9 993 210 FCFA	Suspension du contrat de travail	17/07/2019	Condamnation par le Tribunal de Tcholliré
3	Service de Gestion Flotte de Garoua	B.F.	Agent Tour Contrôle de Kaélé	Malversations financières estimées à 969 718 FCFA	Suspension de contrat (Saisonnier) et interdiction de tout recrutement ultérieur à la SODECOTON	15/05/2019	Malversations financières et surévaluation du kilométrage GPS
4	Garage Véhicules Légers	Société de Gardiennage G4S	Société de Gardiennage G4S Garoua	Malversation estimée à 2 760 588 FCFA	-Note d'observations au Chef d'Atelier VL -Affectation des agents à la Division Entretien Parc -Note d'avis de débit à la Société de Gardiennage G4S (contentieux en cours)	04/03/2019 et 31/12/2019	Recadrage par note d'observations pour non-respect de la réglementation en matière de gestion des pièces de rechanges, mutation de certains agents et imputation du coût du préjudice à G4S
5	Usine d'Egrenage de Guider	D.M. T.L. O.A.J. Y.P.	Personnel saisonnier (Chef de Cour et Chauffeur de Cour)	Siphonage de gazole sur les engins de Cour	Rupture de contrat de saisonnier des mis en cause et interdiction de toute embauche future à la SODECOTON	24/10/2019 et 25/11/2019	Vol de gazole sur les engins de Cour
6	Région Mayo-Galké	I.A. D.Y.	Planton Secrétaire de la Région	Surévaluation de la paie des agents : 1 404 151 FCFA	Mise à pied de 08 jours chacun et notes d'avis de débit sur les salaires des mis en cause	30/12/2019	Faux et usage de faux et falsification de documents
7	Division Logistique Garoua	M.L.	Agent Administratif	Décaissement à tort de 200 200 FCFA	Restitution des sommes décaissées et redéploiement à un autre poste	12/09/2019	Mis à la disposition de la Division Entretien Parc-Automobile

Section 4. LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA HAUTE VALLEE DU NOUN (UNVDA)

Les activités de l'UNVDA se résument dans les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Zone d'action	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus	Observations
1	Traduire en actions la sensibilisation menée l'année précédente	-Sensibilisation continue au niveau individuel, départemental, et des groupes. -Accent mis lors des réunions de coordination	-Siège de l'UNVDA -Associations paysannes -Commission des marchés -Contrôleur Financier Spécialisé -Coopératives agricoles	2019	-Service Administratif et Financier -Production agricole -Marketing -Génie rural -Audit interne -Agent Comptable -Contrôleur Financier Spécialisé -Associations paysannes -Coopératives agricoles -Partenaires de l'UNVDA	-Exercices fructueux menés avec les parties concernées -Avancées notables en matière de LCC	-Certains comportements déviants restent observés tels que : -Vol -Menaces de mort contre des employés ; -Saisie des biens de l'entreprise à certains postes de contrôle -Kidnapping de certains employés. Tout cela est dû aux tensions sécuritaires en cours dans la Région.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Zone d'action	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus	Observations
1	Accorder la primauté au respect de l'intérêt général dans la prestation des services à l'UNVDA	Sensibilisation continue auprès des employés, associations paysannes, coopératives agricoles, membres de la commission des marchés, Contrôleur Financier Spécialisé, Agent Comptable, fournisseurs et contractants	Zones d'intervention de l'UNVDA	2019	-Service Administratif et Financier -Production agricole -Marketing -Génie rural -Audit interne -Agent comptable -Contrôleur financier spécialisé -Associations paysannes -Coopératives agricoles -Partenaires de l'UNVDA	Le matériel des équipements lourds a été volé puis rapporté par des individus non identifiés (présumés voleurs)	La recherche des pièces manquantes se poursuit. La situation d'insécurité en cours semble être la cause principale de ces actes déviants

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Zone d'action	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser les employés et les partenaires de l'UNVDA sur la nécessité de tourner le dos aux pratiques de corruption et d'appliquer la bonne gouvernance	Contrôles inopinés	Siège de l'UNVDA	Continue	-Service Administratif et Financier -Production agricole -Marketing -Génie rural -Audit interne -Agent Comptable -Contrôleur Financier Spécialisé -Associations paysannes -Coopératives agricoles -Partenaires de l'UNVDA	Il a été rapporté que des dossiers seraient sur la table du Contrôleur Financier qui exigerait des pots-de-vin pour les traiter. Le concerné a été averti et un rapport a été adressé à la hiérarchie.	Il était connu de tous que le CFS conservait des dossiers sans les traiter et ce pendant de longues périodes. Ce dernier rejetait également des dossiers sans aucune justification légale apportée aux bénéficiaires.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Zone d'action	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus	Observations
1	Promouvoir l'éthique et les bonnes pratiques au travail	Poursuivre la distribution des dons (riz) et le paiement des primes aux employés.	Siège de l'UNVDA	Décembre 2019	Employés de l'UNVDA	- Riz distribué - Primes payées	-Le moral des employés a été boosté

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Personnes concernées	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanction	Date de la sanction	Observations
1	Contrôle Financier Spécialisé	M. N.C.T.	Contrôleur Financier Spécialisé	-Conservation de dossiers sans les traiter durant de longues périodes, sans justification légale valable -Cas de disparition de dossiers -Rejet de dossiers sans motif légal valable	La CLCC et la hiérarchie de l'UNVDA ont attiré son attention sur ces pratiques mais n'ont pu porter leur sanction plus loin étant donné que ce dernier est placé sous l'autorité du Ministre des Finances	Aucune	-Les activités de l'entreprise ont été paralysées -Les objectifs fixés n'ont pu être atteints -Menaces de grève de la part des travailleurs du fait de la récurrence de ces pratiques -Certains usagers n'ont pas pu retrouver leurs dossiers -Informations difficiles à obtenir concernant ce Service

Section 5 : LE FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

En 2019, le FEICOM a principalement mené des activités de Prévention et d'Education tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Insuffler une nouvelle dynamique à la LCC et garantir plus d'objectivité aux travaux de la CLCC du FEICOM	Transfert de la coordination des activités de LCC de la Direction du Suivi et du Contrôle des Investissements (DSCI) à la Division de l'Audit Interne (DAI)	Direction Générale	21 mai 2019	-DAI -DSCI -CLCC	Décision 19 N°506/D/FEICOM/DG du 21 mai 2019 modifie la décision N° 631/D/FEICOM/DG du 06 avril 2011 portant création d'un Comité de LCC au FEICOM, disponible
		Désignation de 10 membres dudit Comité révisé	Direction Générale	21 mai 2019	-DAI -CLCC	Le transfert des activités de la DSCI pour la DAI matérialisé

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Zone d'action	Durée	Résultats obtenus
1	Imprégner les membres de la CLCC du fonctionnement et des activités de la CONAC	Session de formation des membres portant sur : -les généralités sur la corruption ; -les causes, les facteurs et les domaines de prédilection de la corruption ; -les Institutions de LCC ; -les résultats obtenus par la CONAC ; -les défis à relever et la conduite du changement ; -les IRR et le coaching en matière de LCC	Siège de la CONAC	23-24 juillet 2019	Membres de la CLC formés

Section 6 : LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)

Pour l'exercice 2019, les activités de la SIC se déclinent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Appropriation des techniques de LCC	Organisation d'un séminaire sur le thème de la « Conception et mise en place d'un système de management anti-corruption conforme à la norme ISO 37001 » animé par l'ANOR et la CONAC	Yaoundé	Du 29 juillet au 02 août 2019	-Division de l'Audit Interne -Division des Affaires Juridiques -CLCC	Appropriation des techniques de LCC par les membres de la CLCC

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel et les locataires de la SIC aux conséquences de la corruption	Distribution de questionnaires sur la perception de la corruption à la SIC aux personnels et aux locataires	Antennes SIC de la ville de Yaoundé	Du 25 au 29 mars 2019	Les locataires et agents ont listé quelques situations vécues, permettant ainsi aux membres de la CLCC d'identifier les infractions assimilables aux actes de corruption (sous location, recouvrement, attribution de logements, etc.) ; mais aussi d'avoir une bonne visibilité sur les pistes de solutions proposées à la hiérarchie.	<p>Questionnaire adressé aux locataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Comment avez-vous obtenu un logement à la SIC ? -Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans le processus de demande de logement à la SIC ? -Avez-vous déboursé des pourboires pour obtenir un logement ? -Avez-vous un contrat avec la SIC ? -Le contrat de solliciter la réalisation des travaux de maintenance de votre logement auprès des responsables de la SIC ? -Comment a été gérée votre demande de réalisation des travaux de maintenance par la SIC ? -Avez-vous le sentiment que la SIC prend en compte vos doléances afin d'améliorer votre cadre de vie ? -Quelle impression générale avez-vous de votre relation avec la SIC ? -Quelle note sur 10 donnez-vous aux employés de la SIC pour apprécier leur niveau de corruption ? <p>Questionnaire adressé au Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Qu'est-ce qu'un acte de corruption ? -Quels sont les effets de la corruption ? -Quelles sont les sanctions auxquelles s'exposent les corrupteurs et corrompus ? -Comment la corruption affecte-elle la vie des personnes ? -Quelles sont les conditions votre logement porte-t-il le nom de quelqu'un d'autre ? -Comment lutter contre la corruption ?
2		Organisation d'une séance de sensibilisation des locataires et du personnel aux conséquences des pratiques de corruption et aux sanctions y relatives			Personnel et locataires sensibilisés sur les conséquences des pratiques de corruption à la SIC et sur les risques encourus	

Axe stratégique SANCTIONS

N°	Service	Mis en cause	Fonctions	Nature de l'infraction	Sanctions	Date de la sanction	Observations
1	SIC	Mme N.R.	Agent	Escroquerie, extorsion de fonds à Monsieur N.H.M. demandeur d'un logement à la SIC	Licenciement à l'issue d'un Conseil de Discipline	Mai 2019	-Mme N.R. avait l'habitude d'extorquer de l'argent aux demandeurs de logements en leur promettant de leur en attribuer -Le niveau des loyers des logements SIC, relativement bas par rapport au coût du marché et la faiblesse de l'offre par rapport à la demande constituent des vecteurs de corruption à la SIC

Section7 : LE PALAIS DES CONGRES DE YAOUNDE

Les activités du Palais des Congrès de Yaoundé se déclinent ainsi qu'il suit pour l'exercice 2019 :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus
1	Informier le personnel sur la mise sur pied de structures de LCC	Sensibilisation (porte à porte, bouche à oreille)	Espaces et bureaux du Palais des Congrès	Toute l'année	Tous les services	La majorité du personnel connaît l'existence et le rôle des structures chargées de la LCC
2	Amener le personnel à éviter de poser des actes de corruption au Palais des Congrès	Sensibilisation (porte à porte, bouche à oreille)	Espaces et bureaux du Palais des Congrès	Toute l'année	Tous les services	Le personnel édifié sur les mesures préventives de la LCC

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus
1	Présenter les différentes facettes de la corruption	Echanges	Palais des Congrès	Tout au long de l'année	Tous les services	Le personnel maîtrise les différents cas de corruption
2	Présenter les effets néfastes de la corruption au personnel	Séances de causeries et d'échanges avec le personnel				-Moins de contacts physiques entre le personnel et les clients
3	Présenter les risques encourus par les personnes responsables d'actes de corruption					-Taux d'actes de corruption (marchandage, clientélisme, détournement de clients) moins élevé -Faible taux de plaintes de la clientèle

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus
1	Améliorer l'environnement de travail du personnel	-Séminaires de formations et stages de recyclage -Acquisition du matériel de travail	Palais des Congrès	Dès que nécessaire	Tous les services	Personnel motivé

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Durée	Structures concernées	Résultats obtenus
1	Favoriser l'épanouissement du personnel	Causeries, échanges avec la hiérarchie	Palais des Congrès	Tout au long de l'année	Tous les services	Personnel motivé
2	Mettre en place des outils d'émulation du personnel	Séminaires de formations et stages de recyclage Acquisition du matériel de travail		Dès que nécessaire		

Section 8 : LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP)

Au cours de l'année 2019, la CLCC de la SCDP a mis en œuvre son plan d'actions annuel selon les cinq axes stratégiques du PRECIS ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Structures concernées	Résultats obtenus
1	Définir les termes de références à l'élaboration d'une cartographie des risques de corruption	Sensibilisation du personnel à l'existence d'une cartographie des risques de corruption au cycle d'achat et aux méfaits des pratiques de corruption	Les sites de SCDP de Douala	Novembre 2019	Equipe IRR	Termes de références élaborés

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Structures concernées	Résultats obtenus
1	Elaborer la cartographie des risques de corruption à la SCDP	Inventaire/identification du contenu d'une cartographie des risques de corruption de la corruption au cycle achat	Siège SCDP	Décembre 2019	Equipe IRR	Contenu de la cartographie des risques de corruption défini et validé

Section 9 : LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE MARITIME (MIDEPECAM)

La MIDEPECAM a mené les activités suivantes en 2019 :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel suite à la création de la cellule anti-corruption au sein de la MIDEPECAM	-Réunion de sensibilisation du personnel. -Identification des axes à haut risque de corruption.	Siège social Douala	Avril 2019	Personnel de la Direction, des agences et des unités	Prise de conscience de l'ensemble du personnel cible.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Formation du personnel à la lutte contre la corruption	Séminaire d'éducation des chefs d'agences et unités	Douala	Mai 2019	Agences et unités de production	Participation active des acteurs

Section 10: ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC)

Les activités de la CLCC à EDC ont été menées conformément aux recommandations préconisées dans la SNLCC autour de trois des cinq axes stratégiques du PRECIS ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eviter la commission d'actes pouvant être assimilés à la corruption lors de la programmation des missions	Elaboration d'un planning de programmation périodique des missions au sein de chaque unité et un système suivi des missions	Siège et antennes	2019	Service Logistique et Ressources Humaines	Planning de programmation des missions disponible et système de suivi des missions mis en place	Le planning de programmation des missions et matrices de suivi des missions permettra d'éviter des actes tels que : -le paiement de facilitation en faveur du Chef de parc -fraudes sur les missions -clientélisme -politique des cadeaux, etc.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	
1	Renforcer les capacités des responsables d'unités sur la bonne gouvernance	Organisation d'une conférence sur le contrôle de la gestion publique et la LCC	Kribi	29-31 mai 2019	Toutes les unités	Conférence sur le thème : « contrôle de gestion publique, LCC et détournement de biens publics », organisée	les capacités des responsables des unités ont été renforcées en matière de bonne gouvernance

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les conditions de travail des employés au sein des unités	Répartition égale des missions au sein des différentes unités	Siège	2019	RH	Une amélioration considérable des rapports entre collaborateurs a pu être observée suite à cette mesure notamment dans la qualité des rapports transmis à la hiérarchie et substrat attendu pour chaque TDR

Section 11 : LA MAGZI

En 2019, les activités de la MAGZI s'articulent autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Dissuader des pratiques de corruption pendant l'élection du représentant du personnel auprès du Conseil d'Administration de la MAGZI S.A.	-Affichage des messages de lutte contre la corruption dans l'enceinte de la MAGZI S.A et dans la salle de vote. -Sensibilisation du personnel sur les procédures électorales transparentes en collaboration avec ELECAM	Yaoundé	Aout 2019	Tout le Personnel	Processus électoral transparent et maîtrisé

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
2	Assurer l'assiduité et ponctualité du personnel de la Direction Générale et l'Agence de Yaoundé	Installation d'un appareil biométrique de contrôle de présence	Yaoundé	Juillet 2019	Tous les services	Personnel plus ponctuel et assidu et

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités de certains membres de la Cellule de Lutte contre la Corruption	Participation à un séminaire de formation organisé par le cabinet Management Consulting Cameroon Audit (CMCA) sur le thème : Conduite de l'Évaluation Annuelle du Personnel.	Douala	17-18 Avril 2019	Trois (03) membres de la CLCC (Service RH, Cellule Suivi, DSCG-AI)	-Meilleur suivi et Evaluation pertinente du Personnel. -Appropriation par les membres de la CLCC des techniques d'évaluation annuelle des personnels

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Actualisation et vulgarisation du Manuel de Procédures Administratives, Comptables Financières et Techniques	-Prise en compte des nouveaux postes de travail ; -Identification des procédures à modifier ; -Mise à jour des procédures concernées ; -Reformulation de certaines tâches en fonction des missions actuelles -Imprégnation des acteurs à une appropriation approfondie des sites procédures.	Yaoundé Douala	Mai- Août 2019	Cabinet All Business Consulting en collaboration avec la DSCGAI et les membres de la CLCC	Manuel de Procédures Actualisé et Vulgarisé. Niveau d'appropriation de procédures par le personnel amélioré.

Section 12 : LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)

Les activités menées par la cellule de LCC de la SONARA s'articulent autour des cinq axes stratégiques du PRECIS tels que présentés dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Vulgariser le Code Ethique	Publication d'une page éthique dans le reporting du mois	SONARA	Mensuelle	Tout le personnel	Personnel sensibilisé sur les thèmes spécifiques du code éthique de la SONARA	Thème commenté pendant les réunions mensuelles du Contrôle des pertes qui regroupe les collaborateurs de chaque secteur organique

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Vulgariser les principes éthiques SONARA en interne, et améliorer la communication sur les activités de la	Sensibilisation des nouvelles recrues à la bonne gouvernance et aux principes du Code Ethique de la SONARA	SONARA	1 ^{ère} semaine de l'embauche	Toute nouvelle recrue	Recrues informées des valeurs et principes éthiques de la SONARA
2	CLCCPE	Publication d'une page éthique dans le reporting du	SONARA	Mensuelle	Tout le personnel	Personnel sensibilisé sur les thèmes

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		mois				spécifiques du code éthique de la SONARA
3		Mise en œuvre des écrans de veille sur les ordinateurs de bureau afin de sensibiliser à la bonne gouvernance	SONARA	2019	Tout le personnel	

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Mettre en œuvre la convention d'entreprise	Diffusion de la convention d'entreprise regroupant tous les avantages du personnel dans un seul document suite à la dénonciation de la convention collective	SONARA	2019	Tout le personnel	Convention diffusée à l'ensemble du personnel	Rapports entre Employeur et Personnel encadrés par une convention afin de limiter la discrimination dans la gestion du personnel

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Apprécier les performances du personnel	Marques de reconnaissances décernées mensuellement au personnel par les responsables de structures	SONARA	2019	Direction et Services	Reconnaissance solennelle des pompiers en présence du MINEE en juin 2019 au lendemain du sinistre survenu le 31 mai 2019	Satisfaction du personnel concerné

Section 13 : LEPORT AUTONOME DE DOUALA (PAD)

Les activités du PAD se sont déclinées autour de la collaboration avec la CONAC et l'ANOR. Elle a en outre effectué des campagnes de sensibilisation du personnel et des opérateurs portuaires ainsi que des investigations suites à des dénonciations faites au Directeur Général. La synthèse de ces activités se trouve dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel et les Opérateurs portuaires à la LCC	Organisation de Campagnes de sensibilisation	-Tous les services du PAD - Représentations Ndjamena et Bangui	Janvier 2019	Tous les services	- Boîtes à suggestions posées -Banderoles l'entrée de tous les services et à l'entrée principale de la Direction Générale confectionnés et posés.	- Les boîtes à suggestions ont été très bien accueillies par tous les opérateurs de la place portuaire pour la dénonciation des actes de corruption
		Organisation de descentes inopinées au niveau des points de ventes des tickets d'accès et aux guérites	PAD	Juin 2019	-Points de ventes des tickets Guérite	- Plusieurs descentes inopinées au niveau des points de ventes des tickets d'accès et aux guérites organisées	Cette campagne, non achevée en 2019, sera relancée en 2020

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Former les membres de la CLCC	-Renforcement des capacités des membres	PAD	Juin 2019	Membres de la CLCC	- Formation organisée par le cabinet AGESFO sur le thème « LCC : prévenir et savoir réagir »	Membres sensibilisés à la LCC

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Faciliter le travail des membres de la CLCC	Acquisition d'un véhicule	Douala	2019	CLCC	Véhicule acquis	Les membres de la CLCC se meuvent facilement dans le cadre de leur travail

Section 14: MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION (HYDRO-MEKIN)

Au courant de l'exercice 2019, HYDRO-MEKIN a principalement axé ses activités autour de l'information et la sensibilisation du personnel sur la problématique de « l'éthique et les opportunités de corruption en milieu professionnel » en menant l'ensemble des actions suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Actions	Activités/Opérations	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel du Siège et de la Centrale	- Organisation de réunions de sensibilisation - Affichage de messages de sensibilisation -Elaboration de questionnaires relatifs à l'Ethique en milieu professionnel et sondage du personnel	- Réunions de sensibilisation organisées - Messages de sensibilisation affichés -Questionnaires relatifs à l'Ethique en milieu professionnel et sondage du personnel élaborés	Meilleure compréhension par le personnel des risques encourus
2	Mettre en œuvre et respecter les procédures et des modes opératoires	Elaboration et affichage de notes de service relatives à la mise en œuvre des procédures administratives, comptables et financières telles que validées par le Conseil d'Administration	Notes de service relatives à la mise en œuvre des procédures administratives, comptables et financières telles que validées par le Conseil d'Administration élaborées et affichées	Meilleure connaissance par le personnel des procédures et des modes opératoires à faire valoir à HYDRO-MEKIN
3	Poursuivre et finaliser les actions liées à la validation du Code Ethique par le Conseil d'Administration	Accélération du processus de validation du projet de Code Ethique par le Conseil d'Administration	Le projet de Code Ethique élaboré	Le projet de Code Ethique élaboré en attente de validation par le Conseil d'Administration

Titre V

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU SECTEUR PRIVE ET DE LA SOCIETE CIVILE

En 2019, ces activités ont été menées par le GICAM (Chapitre I), la Business Coalition for Good Governance (Chapitre II) et la Coalition Nationale de lutte Contre la Corruption (Chapitre III).

Chapitre 1

LES ACTIVITES DE LUTTE DU SECTEUR PRIVE

Le secteur privé participe de manière significative à la lutte contre la corruption au Cameroun. En 2019, l'apport de cette catégorie d'acteurs se résume en des activités de lutte contre la corruption menées par le GICAM (Section 1) et la Business Coalition for Good Governance (Section 2).

Section 1. LES ACTIVITES DU GROUPEMENT INTERPATRONAL DU CAMEROUN (GICAM)

Le GICAM est une association de groupements professionnels et d'entreprises individuelles comptant plus de 1 000 membres. Il est le représentant du secteur privé auprès des pouvoirs publics sur des sujets économiques majeurs, au rang desquels l'environnement des affaires, l'accélération de la croissance, la compétitivité des entreprises, la promotion d'une agriculture de seconde génération ; la formation professionnelle, l'emploi des jeunes, la promotion de l'espace économique national, la fiscalité de développement, les infrastructures et l'éthique des affaires.

Dans le cadre du renforcement de la prévention et de la répression des pratiques de corruption qui minent les activités des entreprises et juguler la corruption dans le monde des affaires, le GICAM (alors composée de 450 membres) et la CONAC ont signé, le 19 novembre 2014, un Accord de partenariat dans l'optique d'éradiquer les mauvaises pratiques commerciales, industrielles, douanières et fiscales qui ont cours dans le secteur privé et qui sont décriées par les Administrations, les banques et les consommateurs. Cette collaboration va consister en la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption, l'échange d'informations et la sensibilisation des acteurs en vue de l'émergence d'une conscience anti-corruption.

Les activités menées par le GICAM en 2019 dans le cadre de la mise en œuvre de la SNLCC se résument dans la réalisation des axes stratégiques ci-après:

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Assurer un climat de transparence au sein des Entreprises	Etude sur la création d'un institut des auditeurs internes et d'une école des administrateurs	GICAM	En cours	Les entreprises des secteurs privé et public	L'étude est en cours de réalisation	L'étude est en cours de réalisation
2	CHARTRE D'ETHIQUE Promouvoir l'éthique dans les entreprises : 1) Ancrer l'éthique dans la stratégie, le management et les pratiques professionnelles des entreprises ; 2) donner les moyens au groupement d'organiser le dispositif et le pilotage managérial permettant de mesurer les engagements édictés dans la charte.	- Adhésion à la charte par une signature par le chef d'entreprise ou son représentant ; -Promotion et suivi de la charte d'éthique : 1) Création d'un comité d'éthique auprès du GICAM chargé des modifications et de la surveillance du respect de la charte. 2) Mise en place d'un Système de pilotage managérial :* les responsables du GICAM se dotent des outils de suivi du déploiement de la charte, de détection des violations de ses règles et d'un système de contrôle de l'application des dispositifs d'éthique et de conformité. *organisation d'actions de formation et de sensibilisation, des aides et conseils aux collaborateurs sur des préoccupations d'ordre éthique.	GICAM-Bonanj	Adopté par l'Assemblée Générale du GICAM en mai 2004, le Code rebaptisé Charte d'éthique a été revue et est en vigueur depuis le 02 mai 2018.	La charte s'applique à toutes les entreprises ou organisations membres ou non, qui y adhèrent et s'engagent à respecter ses prescriptions	-Respect des droits fondamentaux des personnes ; -Respect des engagements contractuels pris ; - Lutte contre la corruption dans les relations internes ou d'affaires et dans les rapports avec les autorités publiques ; Respect de la législation ; -Mise en œuvre de la RSE ; -Faire preuve de loyauté et d'honnêteté	Les entreprises qui adhèrent au GICAM doivent impérativement signer la charte d'éthique.
3	Charte de partenariat PME/PMI- GE Précise les engagements généraux et spécifiques en faveur du développement de relations harmonieuses, équitables et profitables entre les Grandes Entreprises et les PME/PMI, ainsi que les modalités de suivi et de reconnaissance pour chacune des parties prenantes.	- Activités conjointes du GICAM et des entreprises signataires à la diffusion et promotion de la charte ; -mise sur pied d'un comité de pilotage de la charte chargé de la promotion de la mise en application et des évolutions de la charte ; - création d'un label « Ensemble avec équité & responsabilité » visant à distinguer et valoriser les entreprises et organisations engagées dans des relations durables et durables avec leurs fournisseurs, clients et sous-traitants. - Evaluation des engagements chaque année par le comité de pilotage ; - perte du label en cas de non-respect des engagements et des avantages y attachés.	GICAM-DOUAL A	Adoptée depuis le 17 juillet 2020	Préparée par le Centre de développement des PME du GICAM, la charte s'applique aux PME/PMI, Grandes Entreprises et organisations, membres du GICAM ayant rempli la fiche d'adhésion y relative. - des entités (entreprises, institutions, associations etc.) non-membre du GICAM peuvent néanmoins obtenir le Label si elles le demandent.	Engagements des PME/PMI : 1) Respect des remboursements ; 2) Respect des obligations légales et des normes comptables ; 3) Respect des obligations de transparence et de bonne gouvernance (dont la lutte contre la corruption) ; 4) Respect des normes de qualité et sécurité. Engagements des Grandes Entreprises : 1) Respect des bonnes pratiques ; 2) Concurrence ouverte, libre et loyale ; 3) Conditions financières non-discriminatoires.	En cours d'implémentation

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le public sur la législation internationale	Co organisation d'un Séminaire sur l'éthique et la conformité avec la Business Coalition For Good Governance	GICAM	09 mai 2019	Les directeurs de la législation/responsables de la législation ; Les directeurs des services juridiques/ de la réglementation et les analystes politiques ; Les directeurs commerciaux ; Les contrôleurs financiers ; Les responsables des services financiers	Connaissance des entreprises et de leur compréhension de la législation internationale en matière de lutte contre la corruption, améliorée	Forte mobilisation des entreprises

Section 2. LA BUSINESS COALITION FOR GOOD GOVERNANCE (BCGG)

La Business Coalition for Good Governance est un regroupement d'entreprises du secteur privé contre la corruption. Elle a été lancée en 2011 par le Business Council for Africa (BCA) dans l'optique d'améliorer le climat des affaires au Cameroun à travers la promotion de la bonne gouvernance dans les entreprises, le respect des principes de l'éthique et des normes en matière de responsabilité sociale des Entreprises. Sa vision est un environnement d'affaires camerounais sans corruption.

Elle est liée à la CONAC à travers le Protocole d'Accord de coopération signé le 15 juillet 2015 avec pour objet une meilleure coopération entre les deux Institutions en matière de prévention et de lutte contre la corruption. La coopération entre les deux structures se fait principalement dans la mise en œuvre du plan d'action du secteur privé visant « la réduction de manière significative de l'intensité de la corruption et des actes assimilés dans le secteur privé comme prévu dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC).

Les activités de lutte contre la corruption menées par la BCGG en 2019 ont été centrées autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Actions	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Partager les bonnes pratiques	Médias, ateliers et forums sur le partage d'expériences	Yaoundé Douala	Mai-Juin 2019	Entreprises membres et partenaires stratégiques	Sensibilisation accrue sur les moyens de prévenir la corruption
2	Etablir un partenariat pour lutter contre la corruption	Poursuite du partenariat avec la CBF, la NGP et l'AmCham	Yaoundé	Toute l'année	CBF, NGP, AmCham et le Corps diplomatique	Sensibilisation accrue
3	Développer une masse critique de membres engagés contre la corruption	Augmentation du nombre d'adhésion à 70, pour un total de 239 membres	Douala Yaoundé, Buéa, Limbe, Bafoussam, Bamenda, Kumba, Maroua, Garoua	Toute l'année	PME, Membres, Personnels, autres groupes	Participation accrue des PME à la Coalition et à la lutte contre la corruption

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Actions	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Réduire la corruption dans le secteur privé	Organisation de 15 ateliers gratuits	Douala, Yaoundé, Buéa, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Kumba, Maroua, Garoua	Toute l'année	Entreprises Membres et potentiels membres, grand public.	552 participants formés, parmi lesquels 383 PME et 30 staffs de Tradex et New-Age	Les participants ont reçu des outils pour les aider à mettre en place des Codes d'éthique au sein de leurs structures respectives
2.	Démontrer les méfaits de la corruption à travers le partage d'expériences	Organisation de 02 forums sur l'éthique et la conformité	Douala et Yaoundé	Mai-Juin	Secteur privé et grand public.	Lesdits forums ont réuni 101 Cadres supérieurs en éthique & conformité, des Chargés de comptabilité et finance, 03 Représentants de Ministères et Institutions publiques	Les forums étaient placés sous le haut parrainage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement avec la présence du Représentant personnel de ce dernier

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Actions	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Développer un plaidoyer pour l'admission du Cameroun à l'Initiative <i>Open Government</i>	Contribution en tant que membre du Groupe de travail mis en place par le Programme National de Gouvernance	Yaoundé	2019	Programme National de Gouvernance (PNG), Service Public, Société civile et Secteur privé	Des propositions ont été faites en matière de déclaration des biens et de reddition des comptes	PNG en partenariat avec l'Ambassade de France et ADISI-Cameroun
2.	Elaborer la Charte nationale des PME	Contribution en tant que membre du Groupe de travail mis en place par le MINPMEESA	Yaoundé	2019	MINPMEESA, Ministères sectoriels, secteur privé, société civile	Des propositions faites pour prévenir la corruption au sein des PME (mesures d'incitations, formations gratuites, réduction des délais de paiements)	Projet gouvernemental

Chapitre 2.

LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DE LA SOCIETE CIVILE

La Société Civile est un partenaire indispensable dans la lutte contre la corruption au Cameroun. Les activités menées par cette catégorie d'acteurs en 2019, dans le cadre de la lutte contre la corruption, concernent les Communautés religieuses (Section 1) et les Organisations de la Société Civile regroupées au sein de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption (Section 2).

Section 1. LES ACTIVITES DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES : le Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA)

Parmi les activités des Communautés religieuses se recensent celles menées par le CEPCA à travers le Mouvement des Etudiants Protestants du Cameroun (MEPC). Le MEPC est une plateforme de toutes les Aumôneries protestantes universitaires du Cameroun. Ces dernières étant des structures d'encadrement de la jeunesse protestante en milieu universitaire. Issu d'une restructuration de la Fédération des Associations Chrétiennes et d'Etudiants Protestants du Cameroun (FACEPC) en 1999, le MEPC est placé sous la tutelle du Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA) et affilié à la Fédération Universelle des Associations Chrétiennes d'Etudiants (FUACE) dont le siège est à Genève, en Suisse.

Le MEPC œuvre à l'édification d'une élite chrétienne protestante intègre, porteuse de valeurs chrétiennes et morales, affranchie et participant à une transformation sociale positive à la lumière des Saintes Ecritures. Les activités du MEPC regroupent, entre autres, les rencontres de réflexion et séminaires de formation ; toutes formes d'activités spirituelles, culturelles et sportives ; la lutte contre la corruption au travers des campagnes de sensibilisation, des théâtres, des émissions radiophoniques...

Pour le compte de l'année 2019, les activités du MEPC se résument dans le tableau ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Actions	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Informers les Etudiants sur les résultats de la lutte contre la corruption au Cameroun	Débat radiophonique autour du rapport de la CONAC présenté en 2017	Yaoundé et Dschang	Janvier 2019	Population de Yaoundé et Dschang	Large diffusion du rapport sur l'état de la lutte contre la corruption (les populations sont informées sur le travail abattu dans ce cadre).	Nous avons fait intervenir des personnes assez informées et capables d'apporter des conseils sur la lutte contre la corruption

2	Sensibilisation et appels à dénonciation d'actes de corruption en milieu universitaire.	Conférence-débats à l'Université de DSCHANG	Aumôneries protestantes universitaires de Dschang.	Mars 2019	Etudiants et personnels de l'Université.	Communication des moyens de dénonciation des actes de luttes contre la corruption	Les Etudiants ici ne dénonçaient pas à cause de la menace qui leur est attribuée par les acteurs de la corruption dans cette Université
3	Equiper les membres sur les moyens de réduction du taux de corruption	Séminaires de formation des Etudiants sur les moyens de lutte contre la corruption (techniques de réduction du taux de corruption en milieux universitaires)	Nairobi au Kenya sous invitation de la FUACE	Juin 2019	Membres du mouvement des Etudiants protestants du Cameroun	Membres formés	RAS

Section 2. LES ACTIVITES DE LA COALITION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (CNLCC)

Au cours de l'année 2019, les associations ci-après ont pris une part active à la lutte contre la corruption :

- Droits de l'Enfant : un Livre pour chaque Enfant (DELICE) ;
- Organisation d'Appui pour la Santé, l'Education et le Tourisme (OASET) ;
- Centre d'Etudes et de Recherche en Sciences Sociales (CERESS) ;
- Organisation Nationale pour la Réinsertion Sociale (ONARES) ;
- Jeunesse Sans Corruption (JSC) ;
- Horizons Femmes ;
- Chaîne d'Union ;
- Action Contre la Corruption (A2C) ;
- Face à la Santé.

Sous-section I. CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES (CERESS)

Les activités du CERESS se résument dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Prévenir la fraude électorale lors du double scrutin municipal et législatif de février 2020	Formation sur les procédures de vote au Cameroun en rapport avec les engagements de la Charte de l'Union Africaine ainsi que d'autres principes universels	Yaoundé	2019	- Membres de la Société Civile - Personnes impliquées dans l'organisation des élections	Bonnes pratiques assimilées	Les objectifs recherchés sont atteints
2	Prévenir la fraude électorale	Formation sur les techniques d'analyse et d'évaluation de la qualité des médias, les modalités de leur publication et leur contenu pendant le processus électoral	Yaoundé	Décembre 2019	- Professionnels des médias - Membres de la Société Civile	Techniques d'analyse et d'évaluation de la qualité des médias assimilées	Les objectifs recherchés sont atteints

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Former les acteurs électoraux aux bonnes pratiques lors des élections des Conseillers Municipaux et des Députés	Formation sur les techniques et stratégies de lutte contre la fraude électorale (préparation à l'observation électorale)	Yaoundé	2019	Acteurs de la Société Civile	Techniques d'observation électorale assimilées	Les objectifs de la formation sont atteints
2	Lutter contre la cybercriminalité	Organisation d'un séminaire sur la place du numérique dans l'agenda 2030 pour le développement durable universel à travers la lutte contre la cybercriminalité	Yaoundé	Juillet 2019	-Internauts ; - publics divers	Notion d'arnaque virtuelle assimilée par les Participants	Les objectifs de la formation sont atteints

Sous-section 2. ORGANISATION D'APPUI POUR LA SANTE, L'EDUCATION ET LE TOURISME (OASET)

En 2019, les activités d'OASET se regroupent dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Promouvoir l'excellence scolaire et prévenir la corruption	Organisation de cérémonies pour primer l'excellence dans les Etablissements scolaires de l'Arrondissement de Makak	Makak	2019	Tous les Etablissements d'enseignement secondaire et une école primaire bilingue de l'Arrondissement de Makak	L'excellence scolaire est primée et les pratiques de tricherie sont récusées	Les meilleurs élèves sont récompensés et encouragés à rechercher l'excellence

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Lutter contre la corruption dans les Secteurs de l'Education de Base et des Enseignements Secondaires	Sensibilisation des chefs d'établissements sur le respect des instructions relatives au non paiement des frais exigibles par les cas sociaux (enfants handicapés ou issus de parents handicapés)	Makak	Septembre- Octobre 2019	- Lycée Classique de Makak - Lycée Technique de Makak	Les cas sociaux ne sont pas pris en compte et continuent à payer les frais exigibles, contrairement aux instructions du MINAS et du MINEDUB	Les objectifs de la formation ne sont pas atteints
2	Enseigner les techniques et stratégies de lutte contre la corruption au niveau de la base	Création des clubs d'éthique et de lutte contre la corruption dans les Etablissements scolaires	Makak et Minka	Octobre – Novembre 2019	- Lycée Classique de Makak - Lycée Technique de Makak - CES de Minka	Les élèves imprégnés aux techniques de lutte contre la corruption	Les objectifs recherchés par la création de ces clubs sont atteints

Axe stratégique SANCTIONS (Traitement des dénonciations)

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Lutter contre la corruption dans le Secteur de la Santé	Dénonciation de la vente des médicaments à des prix non homologués à l'Hôpital de District de Makak	Makak	2019	Hôpital de District de Makak	Les prix homologués appliqués grâce à la subvention de la Mairie	Les objectifs recherchés sont atteints
2	Lutter contre la corruption dans les Secteurs de l'Education de Base et des Enseignements Secondaires	Dénonciation des cas de corruption et de violation des instructions relatives au non paiement des frais exigibles par les cas sociaux au Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Nyong et Kellé à Eséka	Eséka	Octobre – Novembre 2019	Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Nyong et Kellé	Aucune réaction de la part du Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Nyong et Kellé	Les objectifs de la formation ne sont pas atteints

Sous-section 3. HORIZONS FEMMES

En 2019, les activités d'HORIZONS FEMMES se regroupent dans les axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir la corruption dans l'offre de services à Horizons Femmes	Affichage dans les bureaux des notes sur la gratuité des services disponibles	Yaoundé, Bafoussam, Douala	Janvier 2019	Unité de Prévention et Prise en charge	Aucun cas de corruption enregistré
2		Sensibilisation du personnel et des bénéficiaires des services rendus par l'association sur les méfaits des actes de corruption	Yaoundé, Bafoussam, Douala	Novembre 2019	Unité de Prévention et Prise en charge	Aucun cas de corruption enregistré

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir la corruption dans l'offre de services de gestion de l'hygiène menstruelle	Sensibilisation des jeunes filles sur la gratuité des serviettes hygiéniques mises à leur disposition par l'association en milieu scolaire	Yaoundé, Douala, Nkongsamba, Bafang, Bafoussam	Janvier – Décembre 2019	Infirmeries des Etablissements scolaires ciblés	Les serviettes hygiéniques sont gratuites au sein de certains établissements scolaires

Sous-section 4. JEUNESSE SANS CORRUPTION

En 2019, les activités de JEUNESSE SANS CORRUPTION se regroupent dans les axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Elaborer un document de référence inspiré de la Bible, pour fixer les normes de conduite des Ministres du Culte	Organisation d'un séminaire sur le Code d'éthique du Ministère Pastoral	Bafoussam	02-03 mai 2019	Pasteurs du Corps de Christ de la ville de Bafoussam	-Code éthique du Ministère pastoral élaboré et disponible -Séminaire d'imprégnation au Code, organisé	-Satisfaction générale des participants -Les participants sollicitent l'extension de la formation à d'autres villes
2	Vulgariser les outils de la <i>Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption</i>	Organisation d'un séminaire sur le changement de comportements	Ntui	11-12 avril 2019	Membres de l'association Jeunesse Sans Corruption et Pasteurs de l'Eglise Universelle de Dieu	-Séminaire sur le changement de comportements organisé -Document de la SNLCC disséminé -Pasteurs et membres de l'Eglise sensibilisés	-Prise de conscience de l'importance de l'intégrité dans la vie pratique et ecclésiastique -Les participants sollicitent l'organisation de séminaires sur d'autres sujets sensibles
3		Organisation d'un séminaire	Magba	Mars 2019	Commerçants de la ville de Magba	-Séminaire organisé -Commerçants de la ville de Magba sensibilisés	-Dénonciation des agents corrompus du MINCOMMERCE - -Les commerçants s'opposent à l'arnaque des agents corrompus du MINCOMMERCE

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le corps ecclésiastique sur le rôle des Autorités Religieuses en tant que de Pilier d'Intégrité	Organisation d'un séminaire	Ngaoundéré	30-31 janvier 2019	Eglise Universelle de Dieu	Les participants prennent conscience de leur rôle et s'engagent à changer de comportement	Les participants sollicitent l'extension de la durée du séminaire à quatre jours, avec des ateliers, pour les prochaines sessions
2	Sensibiliser le corps ecclésiastique sur le rôle des Autorités Religieuses Traditionnelles en tant que Pilier d'Intégrité	Organisation d'un séminaire	Maroua	18-19 janvier 2019	Pasteurs du Corps de Christ et quelques Chefs Traditionnels	Les participants prennent conscience de leur rôle et s'engagent à changer de comportement	Les participants sollicitent l'extension de la durée du séminaire à quatre jours, avec des ateliers, pour les prochaines sessions
3	Edifier les membres de l'association Jeunesse Sans Corruption sur le dilemme éthique	Organisation d'un séminaire	Magba	28-29 juin 2019	Membres de l'association Jeunesse Sans Corruption du Noun	Prise de conscience des participants sur les risques que représentent les cadeaux et les pots de vin	Plusieurs participants ont compris le lien qu'il peut y avoir entre les cadeaux et la corruption

Axe stratégique SANCTIONS (Traitement des dénonciations)

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Faire annuler la Décision 00417/D/MINEPIA du 20/09/2019 destituant Mme F. C. de son poste	Dénonciation	Koutaba	20 septembre 2019	MINEPIA	Lettre au MINEPIA	Suite attendue
2	Faire annuler la Décision 00417/D/MINEPIA du 20/09/2019 destituant Mme F. C. de son poste	Dénonciation	Koutaba	20 septembre 2019	CONAC	Saisine de la CONAC	Suite attendue
3	Combattre la corruption sur l'axe Yaoundé-Kyé Ossi	Dénonciation	Postes des Douanes, de Gendarmerie et de Police	18 octobre 2019	CONAC	Saisine de la CONAC	RAS
4	Effectuer un plaidoyer pour le SYNCTRAPIRCAM	Transmission du courrier à la CONAC	Douala	29 octobre 20169	CONAC	Saisine de la CONAC	RAS
5	Faire annuler un jugement d'hérédité	Intervention au TPI Bafoussam	Bafoussam	16 décembre 2019	TPI Bafoussam	Affaire pendante devant le TPI Bafoussam	RAS

Sous-section 5. ORGANISATION NATIONALE POUR LA REINSERTION SOCIALE (ONARES)

Les axes stratégiques suivants ont constitué les secteurs dans lesquels se sont déployées les activités de l'ONARES en 2019 :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
01	Lutter contre la corruption dans le Secteur du genre	Organisation des causeries éducatives à la maison de la femme	Messa– Yaoundé	2019	Associations féminines diverses	Femmes sensibilisées aux méthodes de lutte contre la corruption
02	Lutter contre la corruption dans le milieu professionnel	Organisation des séances d'informations sur la lutte contre la corruption en milieu professionnel avec Plan Cameroun (ONG Internationale) : accent mis sur l'importance de rendre service sans attendre de contrepartie	Siège de l'ONG Plan Cameroun	2019	Le personnel de l'ONG Plan Cameroun	Personnel de l'ONG Plan Cameroun ayant acquis de nouvelles méthodes de lutte contre la corruption

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus
01	Lutter contre la corruption dans le Secteur de l'Education de Base	Causeries éducatives sur la lutte contre la corruption et la tricherie à l'école dès le bas âge avec les élèves du CM1 et du CM2 de l'Ecole Publique de Messa, Groupes 1 et 2	Yaoundé, Ecoles Publiques de Messa, Groupes 1 et 2	Avril 2019	Les élèves des classes du CM1 et du CM2 de l'Ecole Publique de Messa	Bonnes pratiques apprises par les Elèves

02	Lutter contre la corruption dans le Secteur de l'Education de Base	Création des clubs anti-corruption dans quelques Ecoles Primaires Publiques de Mfou	Mfou	Avril 2019	Le personnel et les élèves de quelques Ecoles Primaires Publiques de Mfou	Stratégies de lutte contre la corruption communiquées enseignées aux élèves pour les relayer auprès de leurs camarades
----	--	---	------	------------	---	--

Sous-section 6. ACTION CONTRE LA CORRUPTION (A2C)

Les activités d'A2C se sont déployées autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus	Observations
1	Prévenir la corruption dans certains postes comptables de Yaoundé	Apposition de boîtes de dénonciation et d'affiches pour sensibiliser le public à la lutte contre la corruption	Yaoundé	Novembre 2019	A2C et les Postes comptables ci-après : - Trésorerie Générale ; - Recette des Finances - Ngoa Ekélé - Mendong - Mvog-Mbi - Tsinga - Djoungolo - MINDEF - Nkolmesseng	Postes comptables ciblés dotés d'outils de prévention de la corruption	RAS
2	Accompagner les administrations dans la prévention de la corruption	Organisation d'une séance de travail relative à la réduction des opportunités de corruption à la Communauté Urbaine de Douala (CUD)	Douala	Novembre 2019	-Coordonnateur National A2C - Chef de la Division des Contrôles, de l'Audit et de la Lutte contre la Corruption de la CUD	Chef de la Division des Contrôles, de l'Audit et de la Lutte contre la Corruption de la CUD édifié sur l'outil PRECIS de la SNLCC	La Division des Contrôles, de l'Audit et de la Lutte contre la Corruption de la CUD est disposée à recevoir une formation sur l'outil PRECIS et sur le traitement des dénonciations
3	Réduire les opportunités de corruption en milieu hospitalier	Organisation d'une séance de travail relative à la réduction des opportunités de corruption avec le nouveau Président de la CLCC de l'Hôpital de District de Biyem-Assi	Yaoundé	Décembre 2019	- Coordonnateur National A2C - Président de la CLCC de l'Hôpital de District de Biyem-Assi	-Nouveau Président de la CLCC de l'Hôpital de District de Biyem-Assi imprégné de l'outil PRECIS -CLCC dotée d'un plan d'actions et d'une charte	Les membres de la CLCC de l'Hôpital de District de Biyem-Assi sont disposés à recevoir une formation sur la lutte contre la corruption

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus
1	Renforcer les capacités des membres des Cellules de Lutte Contre la Corruption (CLCC) et de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption (CNLCC)	Participation à la session de formation sur le coaching et la conduite des IRR	Yaoundé (Siège de la CONAC)	Avril 2019	-CONAC - Membres des CLCC - CNLCC - A2C	Membres des CLCC et de la CNLCC formés au coaching et à la conduite des IRR
2	S'imprégner de l'expérience des administrations dans la conduite des IRR	Participation à la séance de restitution des IRR	Yaoundé (Siège de la CONAC)		-CONAC - Membres des CLCC - CNLCC - A2C	Membres d'A2C mieux éduqués sur les expériences des Administrations dans la conduite des IRR

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus
3	Prendre part à la cérémonie de présentation officielle du <i>Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2018</i>	Participation à la cérémonie de présentation officielle du <i>Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2018</i>	Yaoundé	Déc. 2019	-CONAC - A2C	Membres d'A2C édifés sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2018

Axe stratégique SANCTIONS (Traitement des dénonciations)

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes concernées	Résultats obtenus	Observations
1	Dénoncer l'arnaque des usagers dans les Services Publics	Appel de la CONAC sur sa ligne verte pour relayer la dénonciation du Gouverneur de la BEAC de Bafoussam mettant en cause des collaborateurs du Sous-Préfet de Bafoussam 1 ^{er} pour tentative d'extorsion de la somme de 100 000 F CFA	Bafoussam	Mars 2019	Sous-Préfecture de Bafoussam 1 ^{er}	- Refus de l'utilisateur de payer des frais illégaux - retrait du dossier qui a été signé à la Préfecture de Bafoussam	Indisponibilité de la ligne verte de la CONAC
2	Dénoncer la pratique du « pourcentage » dans certains postes comptables de Yaoundé	Requête adressée au TPG de Yaoundé, suite à une dénonciation de Dame Veuve B. B. faisant état d'une tentative de prélèvement de la somme de 150 000 F CFA sur son rappel de 3 200 000 F CFA	Yaoundé	Mars 2019	Perception de Mvog Mbi	Rappel payé sans contrepartie	RAS
3	Dénoncer la pratique du « pourcentage » dans certains postes comptables de Yaoundé	Requête adressée au Chef de Caisse de la TGY de Yaoundé, suite à une dénonciation du Dr N. pour tentative de prélèvement de 5% sur son rappel	Yaoundé	Avril 2019	Trésorerie Générale de Yaoundé (TGY)	Rappel payé sans contrepartie	RAS
4	Dénoncer l'arnaque des usagers à la Préfecture du Mfoundi	Requête adressée au MINAT, suite à une dénonciation faisant état d'une tentative d'arnaque d'un usager à qui il était demandé la somme de 2 000 F CFA pour la certification de son diplôme	Yaoundé	Avril 2019	Préfecture du Mfoundi	Exhortation de l'utilisateur à ne pas payer ces frais illégaux et à faire légaliser son diplôme dans les services du Gouverneur	Sanction du mis en cause attendue
5	Dénoncer l'arnaque des usagers à la Préfecture du Mfoundi	Requête adressée au MINAT, suite à plusieurs dénonciations faisant état du marchandage systématique du service public dans le traitement des dossiers de légalisation des associations (la somme de 40 000 F CFA est exigée pour chaque association à légaliser)	Yaoundé	Avril 2019	Yaoundé Préfecture du Mfoundi (Bureau des Associations et Partis Politiques)	Exhortation des usagers à ne pas payer ces frais illégaux et à faire légaliser leurs associations à la Préfecture de Mfou	Sanction du mis en cause attendue

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes concernées	Résultats obtenus	Observations
6	Dénoncer la pratique du « pourcentage » dans certains postes comptables de Yaoundé	Requête adressée au TPG de Yaoundé, suite à une dénonciation pour tentative de prélèvement de 200 000 F CFA sur le rappel Dame E.	Yaoundé	Avril 2019	Yaoundé Perception de Ngoa Ekélé	Rappel payé sans contrepartie	RAS
7	Dénoncer la pratique du « pourcentage » dans certains postes comptables de Yaoundé	Requête adressée au TPG de Yaoundé, suite à une dénonciation de Dame J. pour tentative de prélèvement de 5% sur son rappel	Yaoundé	Mai 2019	Trésorerie Générale de Yaoundé	Rappel payé sans contrepartie	RAS
8	Dénoncer la pratique du « pourcentage » dans certains postes comptables de Yaoundé	Requête adressée au TPG de Yaoundé, suite à une dénonciation de Monsieur N. A. pour tentative de prélèvement de 5% sur son rappel	Yaoundé	Mai 2019	Trésorerie Générale de Yaoundé	Rappel payé sans contrepartie	RAS
9	Dénoncer la pratique du « pourcentage » dans certains postes comptables de Yaoundé	Requête adressée au TPG de Yaoundé, suite à une dénonciation de Monsieur T. pour tentative de prélèvement de 5% sur son rappel	Yaoundé	Mai 2019	Trésorerie Générale de Yaoundé	Rappel payé sans contrepartie	RAS

Sous-section 7.CHAINÉ D'UNION

Les axes stratégiques suivants résument les activités de CHAINÉ D'UNION en 2019 :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus
1	Inciter les leaders d'opinion et les Organisations de la Société Civile (OSC) à s'impliquer dans la lutte contre la corruption	Organisation d'une séance de travail avec les leaders d'opinion et les représentants des OSC	Eséka	Janvier 2019	- Leaders d'opinion - OSC	Cadre de collaboration dans la lutte contre la corruption réactivé
2	Sensibiliser les élèves sur l'importance de l'éthique et de l'intégrité	Organisation d'une séance de travail avec les bureaux des coopératives scolaires de trois lycées d'Eséka	Eséka	Février 2019	- Lycée Bilingue - Lycée Classique - Lycée Technique	Participants engagés à combattre les Notes Sexuellement Transmissibles (NST)
3	Ouvrir à l'appropriation du concept de lutte contre la corruption par les jeunes	Mobilisation des bureaux du Conseil de la Jeunesse des Arrondissements du Nyong et Kellé	Matomb	Mai 2019	Conseil Départemental de la Jeunesse du Nyong et Kellé	Comportement citoyen et watchdog attitude adoptés par les participants
4	Sensibiliser le public sur l'importance de la lutte contre la corruption	Production d'une émission radiophonique interactive	Eséka	Décembre 2019	Large public	Les auditeurs de l'émission ont pris conscience de l'importance de la lutte contre la corruption

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus
1	Former des citoyens afin qu'ils s'approprient les symboles de l'Etat que sont le drapeau et l'hymne national	Organisation d'une rencontre avec les conducteurs de motos-taxis et les vendeurs à la sauvette	Boumnyebel	Avril 2019	Acteurs des Transports et du Commerce	Prise de conscience des participants de leurs droits et devoirs
2	Inciter les jeunes à s'impliquer dans la célébration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption du 9 décembre	Organisation d'une causerie éducative avec les jeunes	Makak	Juillet 2019	Conseil National de la Jeunesse	Jeunes impliqués dans la célébration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption

Axe stratégique SANCTIONS (traitement des dénonciations)

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus
1	Dénoncer les agissements des agents municipaux	Echange avec les Bayam sellam et autres commerçants	Eséka	Septembre 2019	Collectivité Territoriales Décentralisées	Les commerçants se sont approprié leurs droits et devoirs
2	Dénonciation des chantiers abandonnés dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP)	Leaders d'opinion et Organisation de la Société Civile	Eséka	Octobre 2019	Comité Départemental du BIP	Les chantiers abandonnés identifiés

Sous-section 8. DROITS DE L'ENFANT: UN LIVRE POUR CHAQUE ENFANT (DELICE)

DELICE a orienté, en 2019, ses activités de LCC autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Permettre aux acteurs de la Société Civile camerounaise de connaître l'importance d'une « ligne verte » dans la dénonciation des actes de corruption	Organisation d'une causerie éducative sur le thème : l'importance de la « ligne verte » de la CONAC dans la lutte contre la corruption au Cameroun	Siège de l'association DELICE au quartier Ekoumdoum à Yaoundé	09 décembre 2019 (à l'occasion de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption)	Présidents des associations de jeunes du quartier Ekoumdoum	10 jeunes imprégnés de la notion de dénonciation, du rôle et de l'importance d'une ligne verte dans la lutte contre la corruption	Les objectifs de la formation sont atteints
2	Permettre à des jeunes engagés dans la lutte contre la corruption de connaître les principaux organes chargés du	Organisation d'un atelier de formation de leaders associatifs et communautaires sur la connaissance des principaux	Siège de la section locale de l'association DELICE à Obala	Février 2019 (Semaine de la Jeunesse)	Leaders associatifs et communautaires de la localité d'Obala	20 leaders associatifs et communautaires éduqués sur : - le rôle des organes de lutte contre la corruption tels que la CONAC,	Les objectifs de la formation sont atteints

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services ou personnes concernés	Résultats obtenus	Observations
	contrôle de la gestion de la fortune publique au Cameroun et les comportements à éviter pour ne pas être sanctionné dans ce domaine	organes chargés de la lutte contre la corruption et la protection de la fortune publique au Cameroun				le CONSUPE, l'ANIF, le TCS, la Chambre des Comptes, l'ARMP, la Police Judiciaire ; - des notions telles que la corruption, la faute de gestion, le détournement, le blanchiment, les avantages indus.	

Sous-section 9. FACE A LA SANTE

Les activités de FACE A LA SANTE ont porté autour des axes stratégiques suivants, en 2019 :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus	Observations
1	Contribuer à l'efficacité du suivi de l'exécution du BIP dans les communautés en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations	Mise sur pied d'un cadre de concertation entre les Maires et les Conseillères Municipales	Bafang	Janvier-juin 2019	-Maires -Conseillères Municipales -Chefs de Villages	Cadre de concertation mis sur pied dans les Communes	RAS
2	Contribuer au bon déroulement des examens donnant lieu à l'obtention du Permis de Conduire	Mise sur pied d'un cadre de concertation entre les syndicats des transporteurs, les propriétaires des auto-écoles et la Délégation Départementale des Transports du Haut-Nkam afin que le Permis de Conduire ne soit délivré qu'aux candidats qui le méritent	Bafang	Août 2019	Syndicats des transporteurs Propriétaires des auto-écoles	Cadre de concertation mis sur pied à la Délégation Départementale des Transports du Haut-Nkam	Bon déroulement des examens du Permis de Conduire

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Personnes ou Services concernés	Résultats Obtenus	Observations
1	Lutter contre la corruption dans le Secteur de l'Education	Organisation de causeries éducatives et d'une campagne de sensibilisation sur la corruption en milieu scolaire	Lycées de Fondjomekw et, de Fondati, de Foutouni et de Bandja	Octobre 2019	-Responsables et personnel des établissements -Présidents des APEE -Présidents des Coopératives des élèves	-Clubs Anti-Corruption mis sur pied dans les Etablissements scolaires -Code de bonne conduite adopté par les responsables des établissements scolaires	RAS
2	Lutter contre la corruption dans le Secteur de la Santé	Sensibilisation du personnel soignant sur les méfaits de la vente parallèle des médicaments et l'arnaque des malades	CSI de Bandja, de Balafi, de Fondati, de Banwa et de Bakou	Mars 2019	-Personnels de santé -Chefs de Villages -Chefs de Quartiers	Message assimilé et code de bonnes pratiques adopté	RAS
		Sensibilisation des populations et des personnels de santé sur les méfaits des faux médicaments	HD de Bandja	Mai 2019	Personnels de santé Populations Vendeurs de faux médicaments	-Code de bonne conduite adopté par les personnels de santé et les populations -Destruction des kiosques de vente des faux médicaments	Respect scrupuleux des recommandations
3	Lutter contre la corruption dans le milieu associatif	Sensibilisation des responsables des syndicats des transporteurs sur les méfaits de la corruption dans les Postes de Péage	Batié Bandja Bafang	Novembre 2019	Responsables des syndicats Transporteurs	Les responsables sont sensibilisés et les bonnes pratiques sont adoptées	RAS

CONCLUSION GENERALE

La lutte contre la corruption est un combat permanent. Par touches successives, chaque pays tisse sa toile pour prendre au piège les délinquants de tous bords. A cet effet, le dispositif juridique occupe le premier rang. L'État doit alors adapter sa stratégie de lutte à son environnement institutionnel.

L'État du Cameroun est engagé depuis un certain nombre d'années dans le processus de la décentralisation. Celui-ci s'est cristallisé dans la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées. Un nouveau front de lutte contre la corruption et les infractions assimilées est ainsi ouvert. A ce titre, l'article 145 de ce Code prescrit ce qui suit :

« (1) Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit l'intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt personnel, direct ou indirect, ou de tout intérêt particulier.

(2) L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, objectivité, diligence, dignité, probité, loyalisme et intégrité. A cet effet, il lui est interdit, ainsi qu'à son conjoint et ses ayants-droit, de fournir des biens ou prestations contre rémunération à la Collectivité Territoriale dans laquelle il exerce.

(3) L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local le fait connaître avant le débat et le vote ».

Il faut relever par ailleurs qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 372 du même Code :

« Les dispositions de la loi portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et celles de la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques s'appliquent aux Collectivités Territoriales, sous réserve des spécificités prévues par la présente loi ».

Le transfert de compétences et de moyens est ainsi accompagné d'un transfert de responsabilités à la fois civiles, administratives voire pénales.

De manière anticipée, le législateur camerounais avait autorisé le Président de la République, à travers la loi n°2019/003 du 25 avril 2019, à ratifier la Charte Africaine des Valeurs et des Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance locale et du Développement local. L'article 14.3 de cette Charte, dont le processus de ratification a été ainsi lancé, prévoit que :

« Les gouvernements centraux et les gouvernements locaux ou autorités locales mettent en place des mécanismes pour combattre la corruption sous toutes ses formes ».

Le Cameroun compte à ce jour 360 Communes et 14 Communautés Urbaines dites « Communes de Ville ». Bientôt les 10 Conseils Régionaux seront mis place. Cela fait en tout, 384 entités auprès desquelles la CONAC devrait déployer ses activités de prévention et de contribution à la répression de la corruption et des infractions assimilées. La tâche est donc immense.

Il est plus que jamais temps de penser au déploiement de la CONAC sur tout le territoire du Cameroun en créant, ne serait-ce que dans les Chefs-lieux de Régions, des démembrements. Cela suppose bien évidemment qu'il lui soit donné davantage de moyens, humains et matériels, pour faire face efficacement à ces nouveaux défis.

STATISTIQUES EN 2019

Il s'agit des statistiques produites dans le cadre des activités menées par la CONAC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Elles concernent les dénonciations reçues par voie de courriers écrits et électroniques ainsi que les correspondances transmises aux différentes Administrations de même que les réponses reçues.

I. ETAT DES DENONCIATIONS RECUES A LA CONAC EN 2019 PAR VOIE DE COURRIERS ECRITS OU ELECTRONIQUES

Tableau 22 : Etat des dénonciations reçues à la CONAC en 2019 par voie de courriers écrits ou électroniques

N°	Objet de la dénonciation	Nombre	Pourcentage
1	Abus de fonction et d'autorité	50	1,29
2	Acharnement et menaces	15	0,39
3	Activités illicites et illégales (Commerce, exploitation forestière, industrielle)	80	2,07
4	Arnaque au téléphone	50	1,29
5	Arnaques et racket sur la voie publique	35	0,90
6	Assassinat et tentative d'assassinat	10	0,26
7	Attestation de non redevance	25	0,65
8	Avancement des personnels	35	0,90
9	Collecte de fonds sans reçus	20	0,52
10	Concours d'entrée dans les grandes écoles	33	0,85
11	Corruption et rançonnement des contribuables	42	1,08
12	Délivrance de diplômes	20	0,52
13	Dénonciation dans le secteur de l'électricité	35	0,90
14	Désignation de chefs traditionnels	45	1,16
15	Détention de faux diplômes	35	0,90
16	Détournement de fonds	135	3,49
17	Détournement de projets	40	1,03
18	Discrimination ethnique et tribale	25	0,65
19	Emission et Usage de faux documents	35	0,90
20	Enlèvement de personnes ou de biens	15	0,39
21	Enrichissement illicite	80	2,07
22	Fonds de solidarité et de promotion de l'éducation	15	0,39
23	Frais de relève	28	0,88
24	Fraude et évasion fiscales	35	0,90
25	Fraude douanière	70	1,81
26	Gestion des entreprises, projets et programmes d'Etat	40	1,03
27	Gestion des établissements de microfinance	20	0,52
28	Gestion des fonds et structures de télécommunications	15	0,39
29	Gestion des frais d'APEE et des ressources des établissements scolaires	120	3,10
30	Gestion des postes de péage routier	40	1,03
31	Gestion des ressources allouées aux organisations	100	2,58
32	Gestion des ressources allouées aux organisations sportives	55	1,42
33	Gestion des ressources communales	85	2,20
34	Gestion des ressources hospitalières	40	1,03
35	Gestion des stations de pesage routier	55	1,42
36	Indemnisation des sinistrés et déguerpis des projets	85	2,20
37	Licenciement de personnels	60	1,55
38	Liquidation de succession	30	0,77
39	Litige foncier	300	7,75
40	Marchés publics	250	6,46
41	Menaces de mort	15	0,39
42	Micro-projets parlementaires	1	0,03
43	Monnayage des concours	45	1,08
44	Monnayage des postes d'affectation et des recrutements	50	1,13
45	Recrutements des élèves dans les établissements scolaires	35	0,78
46	Monnayage des services des forces de l'ordre	40	1,03
47	Monnayage des actes administratifs	80	2,07
48	Monnayage des services judiciaires	55	1,42
49	Monnayage des services médicaux	52	1,34

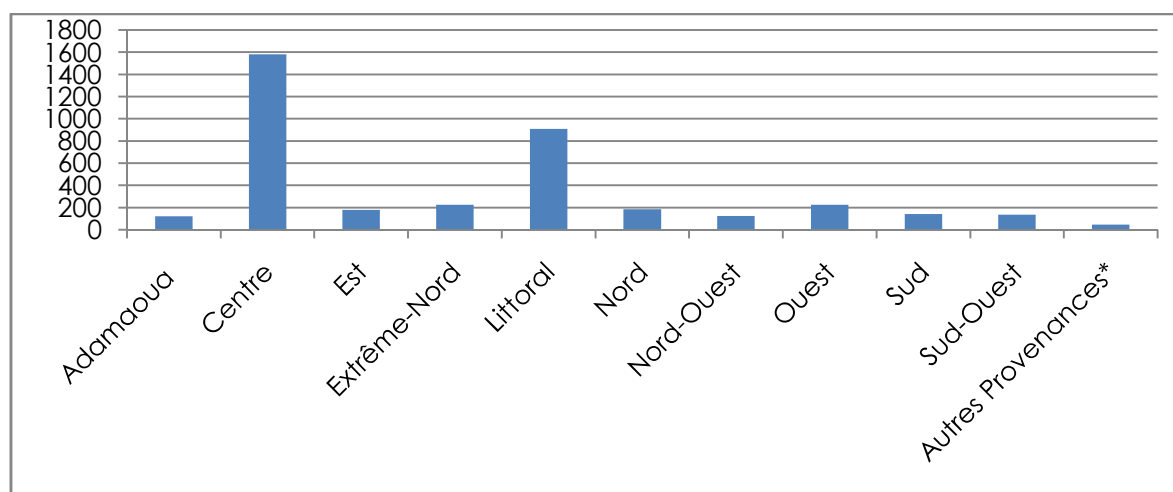
N°	Objet de la dénonciation	Nombre	Pourcentage
50	Négligence médicale	20	0,52
51	Organisation des cours de mise à niveau et de vacances	11	0,28
52	Païement de créance	35	0,90
53	Païement de frais de mission	35	0,90
54	Païement de primes	37	0,96
55	Païement de salaires et indemnités	80	2,07
56	Païement des droits des ex-agents et victimes des sociétés d'Etat privatisées ou liquidées	50	1,29
57	Perception indue de salaires et autres avantages	80	2,07
58	Préavis de grève	10	0,26
59	Processus électoral	20	0,52
60	Protection ou élargissement de malfaiteurs	20	0,52
61	Rançonnement des usagers	50	1,29
62	Reclassement et reconstitution de carrière	30	0,77
63	Redevances forestières	100	2,58
64	Règlement de facture	40	1,03
65	Réhabilitation d'infrastructures	20	0,52
66	Restitution de fonds perçus	55	1,42
67	Rétention de biens	45	1,16
68	Reversement de fonds aux bénéficiaires	15	0,39
69	SéVICES corporels	55	2,42
70	Substitution de personnes sur des listes	20	0,52
71	Surfacturation d'achats et de services	23	0,59
72	Trafic d'influence	40	2,03
73	Trafics illicites	55	2,42
74	Traitement des dossiers de carrière (Intégration, prise en solde, pension)	100	2,58
75	Tripatouillage de notes	15	0,39
76	Usurpation de qualité et d'identité	25	0,65
	Total	3 872	100

REPARTITION PAR REGION

N°	Région de provenance	Nombre	Pourcentage
1	Adamaoua	120	3,10
2	Centre	1580	40,81
3	Est	180	4,65
4	Extrême-Nord	225	5,81
5	Littoral	910	23,50
6	Nord	185	4,78
7	Nord-Ouest	125	3,23
8	Ouest	225	5,81
9	Sud	142	3,67
10	Sud-Ouest	135	3,49
11	Autres Provenances*	45	1,16
	Total	3 872	100

Ces dénonciations des faits, pratiques et actes de corruption proviennent de toutes les Régions du Cameroun comme le montrent les graphiques et tableaux ci-dessous :

Fig.7 : Graphique récapitulatif du pourcentage des dénonciations à la CONAC par Région



*Autres Provenances : dénonciations reçues de l'Étranger et dénonciations non localisées.

REGION DE L'ADAMAOUA

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Bankim	10	8,33
2	Banyo	11	9,17
3	Doualayel/Tignère	10	8,33
4	Laopanga/Nyambaka	9	7,50
5	Malarba 2/Tibiti	10	8,33
6	Martap	8	6,67
7	Mayo Darlé	7	5,83
8	Ngaoundal	9	7,50
9	Ngaoundéré	24	20,00
10	Tello/Belel	8	6,67
11	Tibati	5	4,17
12	Waden/Ngaoundal	9	7,50
Total		120	100

REGION DU CENTRE

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Abang-Nang/Ebebda	1	0,06
2	Abili/Bikok	1	0,06
3	Afanloum	1	0,06
4	Akak/Awaé	1	0,06
5	Akak/Soa	8	0,52
6	Akono	7	0,45
7	Akonolinga	7	0,45
8	Awaé	3	0,45
9	Awaé-Nkoabang	1	0,06
10	Ayos	6	0,45
11	Bafia	25	1,63
12	Bangara/Ngoro	1	0,06
13	Batschenga	5	0,32
14	Benebalot	1	0,06
15	Bibey	1	0,06
16	Bikok	2	0,26
17	Binguela 1	5	0,32

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
18	Biyouha	1	0,06
19	Bokito	8	0,32
20	Dibang	1	0,06
21	Dzeng	1	0,06
22	Ebebda	8	0,32
23	Ebolmedjom/Nkolafamba	1	0,06
24	Ekabita Nkolmendouga/Obala	1	0,06
25	Elig-Mfomo	1	0,06
26	Endom	11	0,71
27	Endoum/Mfou	1	0,06
28	Eséka	11	0,71
29	Evindisi/Bikok	1	0,06
30	Evodoula	8	0,26
31	Ezegang-Mendoum	1	0,06
32	Hegba	1	0,06
33	Kikii	1	0,06
34	Komo-Ngobo/Evodoula	1	0,06
35	Leboudi 2/ Okola	4	0,26
36	Leka/Ebebda	1	0,06
37	Lékié	15	0,97
38	Lembe-Yezoum	1	0,06
39	Libellingoi-Sud	1	0,06
40	Lihong/Nguibassal	2	0,13
41	Limai/Ngog-Mapubi	1	0,06
42	Lobo	5	0,32
43	Makai	1	0,06
44	Makak	8	0,32
45	Makondo	1	0,06
46	Mbalmayo	10	0,65
47	Mbalngong/Mbankomo	1	0,06
48	Mbandjock	8	0,52
49	Mbangassina	3	0,32
50	Mbankomo	6	0,26
51	Mbemndjock	1	0,06
52	Mekom/Dzeng	1	0,06
53	Meloko/Ntui	1	0,06
54	Mengang	6	0,26
55	Mengong	4	0,26
56	Mengueme	3	0,32
57	Messondo	7	0,32
58	Metack/Okola	1	0,06
59	Mfida/Ngoumou	1	0,06
60	Mfomakap/Obala	1	0,06
61	Mfou	11	0,71
62	Minta	1	0,06
63	Monabo	1	0,06
64	Monatéle	15	0,97
65	Nanga-Eboko	7	0,45
66	Ndanko/Mfou	1	0,06
67	Ndikinimeki	3	0,06
68	Ndimi/Ntui	6	0,32
69	Ndoupé/Dibang	1	0,06
70	Ngambé-Tikar	1	0,06
71	Ngodi-si/Eséka	1	0,06
72	Ngog-Mapubi	1	0,06
73	Ngomedzap	1	0,06

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
74	Ngoumou	5	0,32
75	Ngoya 1/ Okola	1	0,06
76	Nkoayos	6	0,26
77	Nkolmetet	1	0,06
78	Nkolassa/Evodoula	1	0,06
79	Nkol-Ebassimbi/Sa'a	1	0,06
80	Nkolkougda	1	0,06
81	Nkolméki/Sa'a	1	0,06
82	Nkolmeyang	1	0,06
83	Nkolinda	1	0,06
84	Nkolndzomo/Sa'a	1	0,06
85	Nkolondom/Yaoundé	5	0,32
86	Nkol-Zomo/Sa'a	5	0,26
87	Nkom 1/Ebebda	1	0,06
88	Nkombassi/Nkoabang	1	0,06
89	Nkombiban 2/Monatélé	1	0,06
90	Nkométou	8	0,06
91	Nkom-Ndamba/ Obala	1	0,06
92	Nkong-Bimvial	1	0,06
93	Nkoteng	9	0,26
94	Ntui	9	0,45
95	Obala	7	0,45
96	Okola	7	0,45
97	Ombessa	1	0,06
98	Ongot	1	0,06
99	Sa'a	11	0,70
100	Soa	12	1,19
101	Song Ntoume/Messondo	1	0,06
102	Soumayob/Menguémé	1	0,06
103	Tchamoungou/Mbangassina	1	0,06
104	Tchèkanè-Djem Biabesseyi/Bafia	1	0,06
105	Yambassa	1	0,06
106	Yaoundé	1196	76,47
107	Yemessoa	1	0,06
Total		1 580	100

REGION DE L'EST

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Abong-Mbang	25	13,89
2	Adjala/Moloundou	1	0,44
3	Angossas	1	0,44
4	Ankoung / Abong-Mbang	1	0,44
5	Batouri	23	12,78
6	Béla/Salapoumbé	1	0,44
7	Bélabo	18	10,00
8	Bertoua	58	32,22
9	Bétaré Oya	1	0,44
10	Dimako	9	5,00
11	Doumaintang	1	0,44
12	Kambélé/Batouri	1	0,44
13	Kanga/Massok	1	0,44
14	Ketté	1	0,44
15	Lokomo	1	0,44
16	Lomié	1	0,44
17	Mandjou/Bertoua	1	0,44

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
18	Mboma	1	0,44
19	Messamena	4	2,88
20	Mimbo-Mimbo/Yokadouma	1	0,44
21	Mindourou	1	0,56
22	Moloundou	9	4,30
23	Motcheboum	1	0,56
24	Ndéélé	1	0,56
25	Ndjibé / Abong-Mbang	1	0,56
26	Ngoyla	1	0,56
27	Ngulili /Moloundou	1	0,56
28	Nkolmbomo/Batouri	1	0,56
29	Ntiou / Yokadouma	1	0,56
30	Salapoumbé	1	0,56
31	Socambo/Moloundou	2	1,11
32	Yokadouma	8	3,80
33	Zima/Obala	1	0,56
Total		180	100

REGION DE L'EXTREME-NORD

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Bizili / Kaélé	3	1,33
2	Darak	5	2,22
3	Djidoma / Kaélé	9	4,00
4	Guéré /Yagoua	11	4,89
5	Houtfiré/Moulvoudaye	7	3,11
6	Kaélé	17	7,56
7	Kolléré	5	2,22
8	Kossehone / Mokolo	3	1,33
9	Kousséri	40	17,78
10	Maroua	75	33,33
11	Moulvoudaye	17	7,56
12	Mourla/Maga	13	5,78
13	Tokombéré	9	4,00
14	Yagoua	11	4,89
Total		225	100

REGION DU LITTORAL

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Babong	7	0,77
2	Bakwat/Nlonako	1	0,11
3	Bekoko	4	0,44
4	Bessoungkang	14	1,54
5	Bomonoba Mbengué	6	0,66
6	Dibamba	6	0,66
7	Dizangué	20	2,20
8	Djeng/Yabassi	8	0,88
9	Douala	405	44,51
10	Eboné	14	1,54
11	Edéa	101	11,10
12	Kompina	17	1,87
13	Loum	55	6,04
14	Manoka	8	0,88
15	Mapoubi/ Ngwei	9	0,99

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
16	Mbanga	52	5,71
17	Mbouroukou	15	1,65
18	Mombo/Mbanga	15	1,65
19	Mouanko	9	0,99
20	Moukounda / Yabassi	22	2,42
21	Muangwekan/Melong	14	1,54
22	Mwanyambe	8	0,88
23	Ndom	7	0,77
24	Ngambé	7	0,77
25	Nkapa	9	0,99
26	Nkondjock	13	1,43
27	Nkonga/Pouma	5	0,55
28	Nkongsamba	11	1,21
29	Pouma	25	2,75
30	Sikoum/Edéa	3	0,33
31	Songbengue	6	0,66
32	Yabassi	9	0,99
33	Yingui	5	0,55
Total		910	100

REGION DU NORD

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Béka	4	2,16
2	Figuil	6	3,24
3	Garoua	113	61,08
4	Gobo	4	2,16
5	Guidiguis	2	1,08
6	Guider	43	23,24
7	Lagdo	4	2,16
8	Mbaiboum	1	0,54
9	Souron Dembo	1	0,54
10	Tcholliré	5	2,70
11	Touboro	1	0,54
12	Yapéré et Djareingole	1	0,54
Total		185	100

REGION DU NORD-OUEST

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1.	Andek	1	0,41
2.	Baligham/Santa	2	0,78
3.	Bambalang/Ndop	2	1,65
4.	Bambili	5	3,32
5.	Bambui	4	2,07
6.	Bamenda	35	28,00
7.	Bamunka	2	1,24
8.	Bamusso	1	0,78
9.	Banwa	1	0,78
10.	Belo	1	0,41
11.	Bessi Awum/ Batibo	5	3,32
12.	Elak Oku	1	0,41
13.	Funam Bome / Mbengwi	2	1,65
14.	Fundong	3	2,07
15.	Jakiri	4	2,07

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
16.	Joguru/ Balikumbat	1	0,41
17.	Kumbo	8	6,40
18.	Magha/Wum	1	0,80
19.	Mankon/Bamenda	1	0,80
20.	Mbengwi	2	1,60
21.	Mbockevu/Oku	1	0,80
22.	Ndop	2	1,65
23.	Ndu	3	2,40
24.	Njinikom	2	1,60
25.	Nkambe	2	1,65
26.	Nkor	2	1,60
27.	Ntem/Nwa	3	2,07
28.	Ntumbaw/Ndu	1	0,80
29.	Nwa	4	3,20
30.	Obang/Bafut	3	2,07
31.	Olorunti/Widikum	4	3,20
32.	Santa	3	2,40
33.	Tubah	4	3,20
34.	Wakwa	2	2,07
35.	Weh/Wum	5	2,90
36.	Widikum	1	0,78
37.	Wum	1	1,65
	Total	125	100

REGION DE L'OUEST

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Babadjou	1	0,37
2	Badoumka	1	0,37
3	Bafang	7	3,40
4	Bafoussam	73	29,85
5	Baham	7	3,40
6	Baleng	2	0,75
7	Bamendjou	3	1,13
8	Bamessingue/Mbouda	1	0,37
9	Bana	2	0,75
10	Bandja	2	0,75
11	Bandjoun	15	6,41
12	Bangangté	8	3,78
13	Bangou	1	1,13
14	Banka	2	0,75
15	Batcham	9	4,15
16	Bati/Galim	1	0,37
17	Batoufam	2	1,88
18	Batougondak/Banka	1	0,37
19	Bayangam	1	0,37
20	Dschang	19	8,30
21	Fongo-Tongo	4	1,88
22	Fotouni	4	1,50
23	Foumban	5	2,26
24	Foumbot	5	1,88
25	Galim	1	0,37
26	Kékem	1	0,37
27	Komako/Bakou	4	2,26
28	Koundja	1	0,37
29	Kouoptamo	1	0,37

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
30	Koutaba	1	0,44
31	Mapuayam	1	0,37
32	Mbessa	2	1,13
33	Mbeve	3	1,13
34	Mbouda	5	2,64
35	Minka	1	1,13
36	Nyang II	4	1,50
37	Santchou	9	4,15
38	Tonga	15	6,79
Total		225	100

REGION DU SUD

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Akom 2	1	0,70
2	Ambam	9	6,34
3	Bengbis	1	0,70
4	Biwong-Bané	1	0,70
5	Dehane / Lokoundjé	1	0,70
6	Djoum	1	0,70
7	Ebolowa	65	45,77
8	Ebonji	1	0,70
9	Ebouyié / Kribi	1	0,70
10	Efoulan	1	0,70
11	Endam/Meyomessala	1	0,70
12	Kribi	8	5,63
13	Kyé-Ossi	4	2,82
14	Lokoundjé	1	0,70
15	Lolodorl	1	0,70
16	Londji/ Kribi	7	4,93
17	Ma'an	1	0,70
18	Medoumou	1	0,70
19	Meyomessala	2	1,41
20	Mindjomo	1	0,70
21	Mintom	1	0,70
22	Mvangane	1	0,70
23	Mvengue	1	0,70
24	Ndonko/ Meyomessala	1	0,70
25	Niété	2	1,41
26	Nkoumadjap 1 /Mvila	1	0,70
27	Nyabidi	1	0,70
28	Olamzé	1	0,70
29	Oveng	1	0,70
30	Sangmélina	22	15,49
31	Zoétélé	1	0,70
Total		142	100

REGION DU SUD-OUEST

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Akwaya	1	0,74
2	Ayukaba	2	1,48
3	Bangem	2	1,48
4	Benakuma	2	1,48
5	Besong-Abang/Mamfe	2	1,48

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
6	Bojongo/ Kumba	2	1,48
7	Bombangi/Tiko	3	2,22
8	Bona	2	1,48
9	Buéa	55	40,74
10	Ekona	2	1,48
11	Ekondo Titi	3	2,22
12	Ewili/Limbé	1	0,74
13	Fontem	1	0,74
14	Idabato	2	1,48
15	Kumba	22	16,30
16	Likomba Tiko	1	0,74
17	Limbé	9	6,67
18	Matangu / Muyuka	1	0,74
19	Mbonge	1	0,74
20	Menji	1	0,74
21	Missak / Tiko	5	3,70
22	Muanyet/Bangem	2	1,48
23	Muea	1	0,74
24	Mukonje/Kumba	1	0,74
25	Mundemba	3	2,22
26	Muyuka	1	0,74
27	Tiko	4	2,96
28	Tombel	2	1,48
29	Upper Banyang	1	0,74
Total		135	100

AUTRES PROVENANCES

N°	Localité d'origine	Nombre	Pourcentage
1	Angola	1	2,22
2	Burkina Faso	1	2,22
3	France	7	15,56
4	Gabon	1	2,22
5	Namibie	1	2,22
6	Nigeria	1	2,22
7	Sénégal	1	2,22
8	Suède	1	2,22
9	Suisse	1	2,22
10	USA	2	4,44
11	Provenance non précisée	17	37,78
12	E-mail	11	24,44
Total		3 872	
TOTAL GENERAL			

II. STATISTIQUES DES CORRESPONDANCES ADRESSEES AUX DEPARTEMENTS MINISTERIELS ET DES REPONSES RECUES PAR LAONAC (ANNEE 2019)

N°	MINISTERES	CORRESPONDAN CES ADRESSEES	REPONSES RECUES	REPONSES ATTENDUES	POURCENTAGE DES REPONSES RECUES
1	MINISTERE DES FINANCES	188	43	145	23
2	MINISTERE DES MARCHES PUBLICS	96	49	47	51
3	MINISTERE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES	117	29	88	25

N°	MINISTERES	CORRESPONDAN CES ADRESSEES	REPONSES RECUES	REPONSES ATTENDUES	POURCENTAGE DES REPONSES RECUES
	FONCIERES				
4	MINISTERE DE LA JUSTICE	66	05	61	07
5	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	127	32	95	25
6	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION	75	07	68	09
7	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	49	20	29	40
8	MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	86	23	63	27
9	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	20	08	12	40
10	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	98	29	69	29
11	MINISTERE DE LA DEFENSE	29	07	22	24
12	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	08	01	07	12
13	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	27	20	07	74
14	MINISTERE DES TRANSPORTS	23	12	11	52
15	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	30	09	21	30
16	MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	42	19	23	45
17	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	13	00	13	00
18	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	25	20	05	80
19	MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES	21	21	00	100
20	MINISTERE DU COMMERCE	21	12	09	57
21	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	05	04	01	80
22	MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	14	13	01	92
23	MINISTERE DES MINES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	11	10	01	90
24	MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	13	06	07	46
25	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	11	06	05	54
26	MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	14	11	03	78
27	MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	07	02	05	28
28	CONTRÔLE SUPERIEUR DE L'ETAT	11	11	00	100
29	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	07	03	04	43

N°	MINISTERES	CORRESPONDAN CES ADRESSEES	REPONSES RECUES	REPONSES ATTENDUES	POURCENTAGE DES REPONSES RECUES
30	MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	11	09	02	82
31	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	05	02	03	40
32	MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	02	01	01	50
33	MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	04	02	02	50
34	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	01	01	00	100
35	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	06	06	00	100
36	MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	08	08	00	100
37	MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLEES	00	00	00	100
38	MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	23	05	18	22
		1483	488	848	33

TABLE DES MATIERES

Sommaire	iii
Carte administrative du Cameroun	iv
Avant-propos	v
Sigles, acronymes et abréviations	vii
Tableaux et figures	xii
INTRODUCTION GENERALE	1
Titre I. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES INSTITUTIONS DE CONTROLE	
Chapitre 1. LES ACTIVITES DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION	5
Section 1. LES ACTIVITES DE PREVENTION, DE COMMUNICATION, DE FORMATION ET DE COOPERATION	5
Sous-section 1. LES ACTIVITES DE PREVENTION	5
I. LES INITIATIVES A RESULTATS RAPIDES (IRR)	5
II. LE PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION A L'INTEGRITE (PNEI)	11
A. Organisations de campagne de sensibilisation et de tournée d'intégrité	11
1. La campagne de sensibilisation « Elections sans corruption »	11
a. Contexte et Objectifs	12
b. Déroulement de la campagne et localités parcourues	12
c. Constats	13
d. Actions entreprises	13
e. Recommandation	13
2. La Tournée d'intégrité	13
B. Participation aux Jeux scolaires et universitaires	13
Sous-section 2. LES ACTIVITES DE COMMUNICATION	14
I. LES ACTIVITES DE COMMUNICATION LORS DES EVENEMENTS NATIONAUX	14
II. LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES EMISSIONS D'ESPACE CONAC	14
III. LA PRODUCTION DU MAGAZINE D'INFORMATION « CONAC NEWSLETTER » ET L'EXPLOITATION DE LA LIGNE VERTE DE LA CONAC	
A. La production du Magazine « CONAC Newsletter »	15
B. L'exploitation de la ligne verte de la CONAC	15
1. La quantité et la qualité des dénonciations	15
2. Les structures les plus dénoncées	16
3. La provenance des dénonciations	17
4. Suites données aux dénonciations	17
5. L'apport de la ligne verte dans la lutte contre la corruption	18
6. Les défis	18
Sous-section 3. LES ACTIVITES DE FORMATION ET DE COOPERATION	18
I. AU PLAN NATIONAL	19
II. AU PLAN INTERNATIONAL	19
Section 2 : LES ACTIVITES D'INVESTIGATION ET LES MISSIONS D'INTERVENTIONS RAPIDES	20
Sous-section 1. LES ACTIVITES D'INVESTIGATION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ASSIMILEES	20
I. INVESTIGATIONS RELATIVES AU PAIEMENT DES FRAIS DE JUSTICE DANS LES TRESORERIES GENERALES DE DOUALA ET DE NKONGSAMBA	20
A. Période de la Mission de la CONAC	20
B. Résumé des faits	21
C. Résultats obtenus	21
1. A la Trésorerie Générale de Douala	21
2. A la Trésorerie Générale de Nkongsamba	22
D. Imputations des faits	22
E. Préjudices subis par l'Etat	22
F. Recommandations formulées	23
II. ENQUETE RELATIVE AU PAIEMENT DES INDEMNITES AUX EX-TEMPORAIRES DU CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN	23
A. Période de la Mission de la CONAC	23
B. Résumé des faits	23
C. Constats de la mission	24
D. Responsabilité et Imputation des faits	25
E. Recommandation formulée	26

D. Responsabilité et Imputation des faits	25
E. Recommandation formulée	26
Sous-section 2. LES ACTIONS PAR VOIE D'INTERVENTION RAPIDE (AIR)	26
Sous-section 3. LES PROCEDURES INITIEES PAR LA CONAC ET TRANSMISES AUX JURIDICTIONS	30
Section 3. LES PREJUDICES FINANCIERS SUBIS PAR L'ETAT AU TERME DES ENQUETES MENEES PAR LA CONAC EN 2019	30
Section 4. L'EVALUATION DES PLANS D'ACTION REGIONAUX DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	31
Chapitre 2. LES ACTIVITES DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	38
Section 1. LES ACTIVITES DE LA CELLULE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES SERVICES DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	38
Sous-section 1. DES SESSIONS ORGANISEES	39
Sous-section 2. DU TRAITEMENT DES DOSSIERS	39
Sous-section 3. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION	39
Sous-section 4. DE LA PARTICIPATION AUX FORMATIONS	39
Section 2. LES ACTIVITES DU CONSEIL DE DISCIPLINE BUDGETAIRE ET FINANCIERE (CDBF)	40
Chapitre 3. LES ACTIVITES DE L'AGENCE NATIONALE D'INVESTIGATION FINANCIERE	45
Section 1. LES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE L'ANIF EN 2018	45
Sous-section 1. LA RECEPTION DES DECLARATIONS DE SOUPÇON	45
Sous-section 2. LE TRAITEMENT DES DECLARATIONS DES SOUPÇONS	46
I. LE DROIT DE COMMUNICATION A L'ANIF	46
II. LA TRANSMISSION DES DS AUX AUTORITES COMPETENTES	47
Section 2. LES ACTIVITES OPERATIONNELLES REALISEES EN 2019	51
Sous-section 1. LES DECLARATIONS DE SOUPÇON ET LEUR EXPLOITATION	51
Sous-section 2. LES DECLARATION DE SOUPÇON	51
I. LES DECLARATION DE SOUPÇON	51
II. L'EXPLOITATION DES DS	52
Chapitre 4. LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE REGULATION	58
Section 1. LES ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC)	58
Section 2. LES ACTIVITES DE L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL)	64
Section 3. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)	66
Titre II. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES JURIDICTIONS	75
Chapitre 1. LES ACTIVITES DES JURIDICTIONS DE FOND	76
Section 1. LES JURIDICTIONS D'INSTANCE	76
Sous-section 1. LES TRIBUNAUX DE PREMIERE INSTANCE	76
I. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DU CENTRE	76
A. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif	76
B. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance de Mfou	77
II. DECISIONS RENDUES PAR LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LA REGION DU NORD : TPI DE TCHOLLIRE	78
III. DECISIONS RENDUES PAR LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LA REGION DE L'ADAMAOUA : TPI DE TIBATI	78
IV. DECISIONS RENDUES PAR LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LA REGION DU LITTORAL	79
A. Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo	79
B. Décisions rendues par le Tribunal de Première Instance d'Edéa	80
Sous-section 2. LES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE	80
I. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD	80
A. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Diamaré	80
B. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Mayo Tsanaga	83
II. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DU NORD : TGI DU MAYO-REY	83
III. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DE L'ADAMAOUA	84
A. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Mbéré	84
B. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance De la Vina	84
IV. DECISIONS RENDUES DANS LA REGION DU LITTORAL	86
A. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Moungo	86
B. Décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance du Wouri	88

Section 2. LES COURS D'APPEL	89
Sous-section 1. LA COUR D'APPEL DE LA REGION DU CENTRE	89
Sous-section 2. LA COUR D'APPEL DE LA REGION DU NORD	90
Sous-section 3. LA COUR D'APPEL DE LA REGION DE L'EST	90
Section 3. LE TRIBUNAL CRIMINEL SPECIAL (TCS)	90
Chapitre 2. LES ACTIVITES DE LA COUR SUPREME	105
Section 1. LES ACTIVITES DE LA SECTION SPECIALISEE DE LA CHAMBRE JUDICIAIRE	105
Section 2. LES ACTIVITES DE LA CHAMBRE DES COMPTES	108
Sous-section 1. L'ARRET DEFINITIF	108
Sous-section 2. LES RAPPORTS D'OBSERVATIONS DEFINITIVES	108
Titre III. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS	109
Chapitre 1. LES ACTIVITES DES MINISTERES DE SOUVERAINETE	110
Section 1 : LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINFOPRA	110
Section 2 : LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DE LA DGSN	111
Section 3 : LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINREX	113
Section 4 : LES ACTIVITES DU MINDEF	114
Chapitre 2. LES ACTIVITES DES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES INFRASTRUCTURES	117
Section 1 : LES MINISTERES EN CHARGE DE LA PRODUCTION, DE L'IMPORTATION ET DE LA DISTRIBUTION DES BIENS ET SERVICES	117
Sous-section 1 : LES MINISTERES EN CHARGE DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES	117
I. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINEPIA	117
II. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINMIDT	121
III. LES ACTIVITES DU MINFOF	122
IV. LES ACTIVITES DU MINTOUL	124
V. LES ACTIVITES DU MINEE	125
Sous-section 2 : LES MINISTERES EN CHARGE DE L'IMPORTATION OU DE LA DISTRIBUTION DES BIENS ET SERVICES	131
I. LES ACTIVITES DU MINCOMMERCE	131
II. LES ACTIVITES DU MINTRANSPORTS	133
III. LES ACTIVITES DU MINPOSTEL	134
Section 2. LES MINISTERES EN CHARGE DE LA RECHERCHE ET DE LA MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS	135
Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINFI	135
Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINEPAT	139
Section 3 : LES MINISTERES EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES	140
Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINTP	141
Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINH DU	143
Sous-section 3. LES ACTIVITES DU MINMAP	145
Chapitre 3. LES ACTIVITES DES MINISTERES EN CHARGE DES SECTEURS EDUCATIF, SOCIAL ET CULTUREL	150
Section 1 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR EDUCATIF	150
Sous-section 1. LES MINISTERES EN CHARGE DE LA FORMATION INITIALE	150
I. LES ACTIVITES DU MINEDUB	150
II. LES ACTIVITES DU MINSEP	152
III- LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINESEC	153
IV- LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINESEP	154
Sous-section 2. LES MINISTERES EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	158
I. LES ACTIVITES DU MINEFOP	158
II. LES ACTIVITES DU MINRESI	160
Section 2 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR SOCIAL	163
Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINSANTE	163
Sous-section 2. LES ACTIVITES DU MINTSS	168
Sous-section 3. LES ACTIVITES DU MINPROFF	169

Sous-section 4. LES ACTIVITES DU MINAS	175
Sous-section 5. LES ACTIVITES DU MINJEC	177
Sous-section 6. LES ACTIVITES DU MINEPDED	178
Section 3 : LES MINISTERES EN CHARGE DU SECTEUR CULTUREL	179
Sous-section 1. LES ACTIVITES DU MINPMEESA	179
Sous-section 2 : LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU MINAC	180
Titre IV. LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	182
Chapitre 1. LES ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	183
Section 1. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE	183
Sous-section 1 : LES UNIVERSITES D'ETAT	183
I. L'UNIVERSITE DE DSCHANG (UDs)	183
II. L'UNIVERSITE DE MAROUA (Uma)	184
III. L'UNIVERSITE DE NGAOUNDERE (UNg)	186
IV. L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I (UYI)	188
V. L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA (UYII)	189
Sous-section 2 : LES UNIVERSITES PRIVEES	191
I. L'UNIVERSITE PROTESTANTE D'AFRIQUE CENTRALE (UPAC)	191
II. L'UNIVERSITE DES MONTAGNES (UdM)	192
Sous-section 3 : LES INSTITUTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (IPES)	193
I. L'INSTITUT SUPERIEUR DE TECHNOLOGIE MEDICALE (ISTM)	193
II. L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET DE GESTION DES ENTREPRISES (SUP de CO)	194
Sous-section 4 : L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE	195
Section 2. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION MENEES PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE HOSPITALIER	195
Sous-section 1. L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE YAOUNDE (HGOPY)	196
Sous-section 2. L'HOPITAL CENTRAL DE YAOUNDE (HCY)	197
Sous-section 3 : L'HOPITAL JAMOT DE YAOUNDE (HJY)	199
Sous-section 4 : L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD)	200
Sous-section 5 : L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPD)	201
Section 3 : LES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE ADMINISTRATIF	202
Sous-section 1. LES ACTIVITES DE L'AER	202
Sous-section 2. LES ACTIVITES DE LA CCAA	203
Chapitre 2. LES ACTIVITES DES SOCIETES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES	205
Section 1. LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST)	205
Section 2. LE PORT AUTONOME DE KRIBI (PAK)	208
Section 3. LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN (SODECOTON)	209
Section 4. LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA HAUTE VALLEE DU NOUN (UNVDA)	215
Section 5 . LE FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)	216
Section 6 . LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CAMEROUN (SIC)	217
Section 7 . LE PALAIS DES CONGRES DE YAOUNDE	218
Section 8 . LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP)	219
Section 9 . LA MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE MARITIME (MIDEPECAM)	219
Section 10. ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC)	220
Section 11. LA MAGZI	220
Section 12 : LA SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE (SONARA)	221
Section 13 : LE PORT AUTONOME DE DOUALA (PAD)	222
Section 14 : MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION (HYDRO-MEKIN)	223
Titre V	224
LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU SECTEUR PRIVE ET DE LA SOCIETE CIVILE	224
Chapitre 1 : LES ACTIVITES DU SECTEUR PRIVE	225
Section 1. LE GROUPEMENT INTERPATRONAL DU CAMEROUN (GICAM)	225
Section 2. LA BUSINESS COALITION FOR GOOD GOVERNANCE (BCGG)	227

Chapitre 2 : LES ACTIVITES DE LA SOCIETE CIVILE	
Section 1. LES ACTIVITES DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES : le Conseil des Eglises Protestantes	229
Section 2. LES ACTIVITES DE LA COALITION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	230
Sous-section 1. CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES	230
Sous-section 2. ORGANISATION D'APPUI POUR LA SANTE, L'EDUCATION ET LE TOURISME	231
Sous-section 3. HORIZONS FEMMES	232
Sous-section 4. JEUNESSE SANS CORRUPTION	232
Sous-section 5. ORGANISATION NATIONALE POUR LA REINSERTION SOCIALE	234
Sous-section 6. ACTION CONTRE LA CORRUPTION	235
Sous-section 7. CHAINE D'UNION	237
Sous-section 8. DROITS DE L'ENFANT : UN LIVRE POUR CHAQUE ENFANT	238
Sous-section 9. FACE A LA SANTE	239
CONCLUSION GENERALE	241
Statistiques en 2019	244
Table des matières	257

